

PARTICIPATION ÉLECTORALE DES ÉTRANGERS

ÉLECTIONS COMMUNALES DE 2023
ÉLECTIONS EUROPÉENNES DE 2024



Le Centre d'Etude et de Formation Interculturelles et Sociales (CEFIS) a pour objet de promouvoir la cohésion sociale au Luxembourg à travers différentes activités, dont la recherche-action et la formation interculturelle, sociale et politique. Les thématiques traitées concernent notamment les phénomènes et politiques migratoires, l'intégration, la lutte contre les discriminations, l'interculturel et la participation sociale et politique.

CEFIS ASBL
5, avenue Marie-Thérèse
L-2132 Luxembourg
Tél. : (+352) 44 743 501
www.cefis.lu
cefis@cefis.lu

Auteurs : Sylvain Besch, Nénad Dubajic, Jessica Lopes, Ural Manço, Frédéric Mertz

Cartographie : Annick Jacobs

Cette publication a été rendue possible grâce à l'appui moral et financier de la Division Vivre ensemble du ministère de la Famille, des Solidarités, du Vivre ensemble et de l'Accueil (MFSVA) et avec la collaboration de Dr Pierre Weiss.

Éditeur : © CEFIS, Luxembourg, janvier 2025.
ISBN 978-99959-860-6-3

Les opinions et interprétations exprimées dans cette publication engagent uniquement leurs auteurs et ne reflètent pas nécessairement les positions du ministère de la Famille, des Solidarités, du Vivre ensemble et de l'Accueil / Division Vivre ensemble.

Sources des données :

Graphiques et tableaux du chapitre 1 : CTIE/MFSVA. Données tirées du RNPP. Traitement : CEFIS asbl.

Graphiques et tableaux des chapitres 2, 3, 4, 5, 6 : CEFIS asbl.

Graphiques et tableaux du chapitre 7 : CTIE/MFSVA. Données tirées du RNPP. Traitement : CEFIS asbl.

Dans l'ensemble de l'étude, sauf mention contraire, le masculin est utilisé comme épécène.





Table des matières

| | |
|---|-----------|
| Préface | 15 |
| Introduction | 16 |
| 1. Bilan des inscriptions aux élections communales du 11 juin 2023 | 19 |
| 1.1. Rappel du cadre légal | 19 |
| 1.2. Évolution des inscriptions | 22 |
| 1.3. Le taux d'inscription | 24 |
| 1.4. Évolution de la population étrangère totale et celle de la population étrangère d'âge majeur | 26 |
| 1.5. Évolution des taux d'inscription globaux | 30 |
| 1.6. Évolution des inscriptions selon la nationalité | 33 |
| 1.6.1. Inscriptions des citoyens de l'UE par nationalité | 34 |
| 1.6.2. Coup de projecteur sur la communauté portugaise | 36 |
| 1.6.3. Taux d'inscription des ressortissants des pays tiers par nationalité | 38 |
| 1.6.4. Regard récapitulatif | 40 |
| 1.7. Les inscriptions des étrangers selon le lieu de naissance | 42 |
| 1.8. Les inscriptions des étrangers selon le nombre d'années de résidence aux niveaux communal et national | 43 |
| 1.9. Les inscriptions des étrangers selon le genre | 44 |
| 1.10. Les inscriptions des étrangers selon l'âge | 45 |
| 1.11. L'inscription des étrangers sur les listes électorales selon les périodes d'inscription | 47 |
| 1.12. L'inscription des étrangers sur les listes électorales selon les communes | 48 |
| 1.13. L'impact de l'inscription électronique | 51 |
| 1.14. Le poids électoral des électeurs de nationalité étrangère | 53 |
| 1.15. L'inscription simultanée des citoyens européens sur les deux listes électorales (élections communales et européennes) | 56 |

| | | |
|-----------|--|-----------|
| 2. | Profil des candidats et des élus résidents étrangers aux élections communales du 11 juin 2023 | 57 |
| 2.1. | Profil des candidats et des élus selon la nationalité | 59 |
| 2.1.1. | Les candidats étrangers selon les partis politiques | 62 |
| 2.1.2. | Répartition des candidats étrangers selon le genre | 63 |
| 2.1.3. | Répartition des candidats étrangers selon l'âge | 65 |
| 2.1.4. | Répartition des candidats étrangers selon la profession | 67 |
| 2.1.5. | La répartition des candidats étrangers selon le mode de scrutin communal | 69 |
| 2.1.6. | Les élus étrangers | 72 |
| 2.2. | Le profil des candidats et les élus selon le genre | 74 |
| 2.3. | Le profil des candidats et des élus selon l'âge | 77 |
| 2.4. | Le profil des candidats et des élus selon les catégories socioprofessionnelles (CSP) | 80 |
| 2.5. | Les candidats et les élus selon les partis politiques | 82 |
| 2.6. | Taux de renouvellement des candidatures | 83 |
| 3. | Les pratiques de sensibilisation au niveau communal | 86 |
| 3.1. | Aperçu global des actions des communes | 88 |
| 3.1.1. | Envoi de lettres personnalisées | 88 |
| 3.1.2. | Élaboration de supports spécifiques à la commune | 89 |
| 3.1.3. | Participation à la Journée nationale d'inscription et autres évènements | 90 |
| 3.1.4. | La communication en ligne avant tout | 91 |
| 3.1.5. | Collaborations entre différents acteurs | 95 |
| 3.1.6. | L'utilisation du kit de communication « Je peux voter » | 96 |
| 3.2. | L'auto-évaluation de l'impact des différentes actions des communes | 97 |
| 3.3. | Focalisation sur certaines communes | 99 |
| 3.3.1. | Luxembourg-ville | 100 |
| 3.3.2. | Lenningen | 104 |
| 3.3.3. | Kopstal | 105 |
| 3.3.4. | Strassen | 107 |
| 3.3.5. | Hesperange | 109 |
| 3.3.6. | Leudelange | 111 |
| 3.3.7. | Bertrange | 112 |
| 3.3.8. | Lintgen | 113 |
| 3.3.9. | Bech | 115 |
| 3.3.10. | Roeser | 116 |
| 3.3.11. | Schifflange | 117 |
| 3.3.12. | Bettembourg | 118 |
| 3.3.13. | Wiltz | 120 |
| 3.3.14. | Esch/Alzette | 123 |



| | | |
|--------|--|------------|
| 4. | Formation des multiplicateurs | 125 |
| 4.1. | Les objectifs de la formation des multiplicateurs | 125 |
| 4.2. | Déroulement et organisation des formations de multiplicateurs | 126 |
| 4.3. | Quelques caractéristiques des multiplicateurs | 127 |
| 4.4. | L'auto-évaluation du travail des multiplicateurs | 128 |
| 4.5. | Motivations des multiplicateurs | 129 |
| 4.6. | Les actions des multiplicateurs | 129 |
| 4.6.1. | La communication en ligne | 133 |
| 4.6.2. | Les collaborations | 134 |
| 4.6.3. | Les outils de communication | 135 |
| 4.6.4. | La question linguistique | 136 |
| 4.7. | Les difficultés du travail de multiplicateur | 137 |
| 4.8. | Les actions de sensibilisation | 139 |
| 5. | Les partis politiques et leur campagne de sensibilisation à l'inscription sur les listes électorales communales | 141 |
| 5.1. | Les sections nationales | 141 |
| 5.2. | Les sections locales de la Ville de Luxembourg et Esch-sur-Alzette | 143 |
| 5.2.1. | La Ville de Luxembourg | 143 |
| 5.2.2. | Esch-sur-Alzette | 145 |
| 5.3. | La communication papier des partis politiques et leur contribution à la sensibilisation à l'inscription électorale | 146 |
| 5.3.1. | Aperçu global sur l'utilisation des langues dans la propagande des partis politiques | 147 |
| 5.3.2. | Aperçu sur l'utilisation des langues selon les partis et les communes | 148 |
| 5.3.3. | L'information des ressortissants étrangers sur l'inscription électorale | 150 |
| 5.3.4. | Informations sur le système électoral | 151 |
| 5.4. | Analyse du questionnaire aux partis politiques | 152 |
| 5.4.1. | Initiatives des partis | 152 |
| 5.4.2. | L'usage par les partis des outils de communication élaboré pour la campagne <i>jepeuxvoter.lu</i> | 153 |
| 6. | L'abstentionnisme, la validité des bulletins et les suffrages réellement exprimés | 155 |
| 6.1. | L'abstentionnisme | 155 |
| 6.2. | Bulletins blancs et nuls | 156 |
| 6.3. | Les suffrages théoriques et exprimés | 157 |
| 6.4. | Le vote par correspondance | 159 |

| | | |
|------|--|-----|
| 7. | Bilan des inscriptions sur les listes électorales européennes du 9 juin 2024 | 160 |
| 7.1. | Évolution des inscriptions de 1994 à 2024 | 160 |
| 7.2. | Évolution des inscriptions du 1 ^{er} janvier au 15 avril 2024 | 161 |
| 7.3. | Les inscriptions selon la nationalité | 163 |
| 7.4. | Les inscriptions selon l'âge | 164 |
| 7.5. | Les inscriptions selon le nombre d'années au Grand-Duché et dans la commune | 165 |
| 7.6. | Les inscriptions selon les communes | 166 |
| 7.7. | L'inscription simultanée sur les listes européennes et communales | 167 |
| 8. | Principaux constats | 169 |
| 9. | Bonnes pratiques et recommandations | 172 |
| | Pour les communes | 172 |
| | Pour les multiplicateurs | 173 |
| | Pour les partis politiques | 173 |
| | Pour le monde politique en général | 174 |
| | Bibliographie | 177 |
| | Annexes | 180 |



glossaire des tableaux, graphiques et cartes

| | | |
|--------------|--|----|
| Tableau 1 : | Résumé du cadre légal | 21 |
| Tableau 2 : | Composition de l'électorat étranger inscrit et potentiel | 24 |
| Tableau 3 : | Conditions d'inscription sur les listes électorales aux élections communales de 1999-2023 | 26 |
| Tableau 4 : | Évolution des effectifs d'âge majeur des principaux groupes nationaux d'étrangers de 2017 à 2023 (groupes supérieurs à 1 000 personnes en 2023 – par ordre décroissant selon taux de croissance démographique) | 29 |
| Tableau 5 : | Impact de la suppression de la durée de résidence aux élections communales de 2023 | 32 |
| Tableau 6 : | Tableau récapitulatif sur l'évolution des inscriptions | 32 |
| Tableau 7 : | Taux d'inscription des nationaux UE aux élections communales de 2017 et de 2023 | 36 |
| Tableau 8 : | Taux d'inscription sur les listes électorales communales en 2023 des ressortissants des pays tiers résidant depuis moins ou plus de cinq ans au Luxembourg (groupes nationaux avec au moins 140 inscrits) | 39 |
| Tableau 9 : | Vue synoptique de l'électorat étranger aux élections communales | 41 |
| Tableau 10 : | Évolution des inscriptions mensuelles d'électeurs résidents étrangers de juillet 2022 en avril 2023 | 47 |
| Tableau 11 : | Composition du corps électoral total au Luxembourg en 2023. Relevé du 17 avril 2023 | 54 |
| Tableau 12 : | Communes ayant des candidats élus d'office (nombre de candidats/nombre de sièges à pourvoir) | 57 |
| Tableau 13 : | Le rapport candidats/élus selon le mode de scrutin de 1999 à 2023 | 58 |
| Tableau 14 : | Pourcentage de candidats élus aux élections communales de 2023 selon le mode de scrutin | 58 |
| Tableau 15 : | Les candidats étrangers selon la nationalité aux élections communales de 1999 à 2023 | 61 |
| Tableau 16 : | Répartition des candidats étrangers selon les partis politiques aux élections communales de 1999 à 2023 | 62 |
| Tableau 17 : | La part des candidats étrangers par rapport au total des candidats selon les partis politiques et le mode de scrutin | 63 |
| Tableau 18 : | Distribution des candidats étrangers et luxembourgeois selon les communes aux élections communales de 2023 | 70 |
| Tableau 19 : | Les candidats et élus luxembourgeois et étrangers aux élections communales de 1999 à 2023 | 72 |
| Tableau 20 : | Femmes et hommes élus (de toute nationalité) selon les partis politiques aux élections communales de 2023 (ordre décroissant nombre d'élus) | 77 |
| Tableau 21 : | Présence des candidats et des élus de toute nationalité selon les partis politiques et les (56 communes) à scrutin proportionnel lors des élections communales de 2023 | 82 |
| Tableau 22 : | Taux de renouvellement des candidats (de toute nationalité) selon les variables socio-démographiques aux élections communales de 1999 à 2023 | 84 |

| | |
|--|-----|
| Tableau 23 : Nombre de publications sur l'inscription des résidents étrangers postées par les communes sur Facebook | 94 |
| Tableau 24 : Taux de croissance des inscriptions de nouveaux électeurs dans les 14 communes sélectionnées | 100 |
| Tableau 25 : La répartition par nationalité des nouveaux inscrits aux élections communales à la VDL (2023) – Groupes nationaux avec au moins 100 nouveaux inscrits | 101 |
| Tableau 26 : La répartition par nationalité des inscrits aux élections communales à la VDL (2023) – Groupes nationaux avec au moins 100 nouveaux inscrits | 102 |
| Tableau 27 : Nombre de nouvelles inscriptions enregistrées à la Ville de Luxembourg durant la période de référence (juin 2022-avril 2023) | 104 |
| Tableau 28 : La répartition par nationalité des inscrits aux élections communales dans la commune de Lenningen (2023) | 105 |
| Tableau 29 : La répartition par nationalité des inscrits aux élections communales dans la commune de Kopstal (2023) | 106 |
| Tableau 30 : La répartition par nationalité des inscrits aux élections communales dans la commune de Strassen (2023) | 107 |
| Tableau 31 : La répartition par nationalité des inscrits aux élections communales dans la commune de Hesperange (2023) | 109 |
| Tableau 32 : La répartition par nationalité des inscrits aux élections communales dans la commune de Leudelange (2023) | 112 |
| Tableau 33 : La répartition par nationalité des inscrits aux élections communales dans la commune de Bertrange (2023) | 113 |
| Tableau 34 : La répartition par nationalité des inscrits aux élections communales dans la commune de Lintgen (2023) | 114 |
| Tableau 35 : La répartition par nationalité des inscrits aux élections communales dans la commune de Bech (2023) | 115 |
| Tableau 36 : La répartition par nationalité des inscrits aux élections communales dans la commune de Roeser (2023) | 117 |
| Tableau 37 : La répartition par nationalité des inscrits aux élections communales dans la commune de Schifflange (2023) | 118 |
| Tableau 38 : La répartition par nationalité des inscrits aux élections communales dans la commune de Bettembourg (2023) | 119 |
| Tableau 39 : La répartition par nationalité des inscrits aux élections communales dans la commune de Wiltz (2023) | 121 |
| Tableau 40 : La répartition par nationalité des inscrits aux élections communales dans la commune d'Esch-sur-Alzette (2023) – Groupes nationaux avec au moins 25 inscrits | 123 |
| Tableau 41 : Nombre de publications des partis politiques sur Facebook concernant l'inscription électorale des étrangers (2023) | 142 |
| Tableau 42 : Formations politiques participant aux élections communales de 2023 à Luxembourg-Ville et les publications de leur section locale sur Facebook concernant l'inscription électorale des étrangers | 144 |
| Tableau 43 : Formations politiques participant aux élections communales de 2023 à Esch-sur-Alzette et les publications de leur section locale sur Facebook concernant l'inscription électorale des étrangers | 145 |



| | |
|---|-----|
| Tableau 44 : Matériel fourni par le ministère utilisé par les partis politiques lors de la campagne des élections communales de 2023 | 153 |
| Tableau 45 : Taux d'inscription des citoyens UE non nationaux sur les listes électorales des élections européennes du 15 avril 2024 | 160 |
| Tableau 46 : Nombre d'inscrits aux élections européennes de 1999 à 2024 selon les nationalités | 164 |
| Graphique 1 : Évolution des inscriptions aux élections communales | 23 |
| Graphique 2 : Évolution des inscriptions du 11 juin 2022 au 17 avril 2023 | 24 |
| Graphique 3 : Les ressortissants UE, non UE et luxembourgeois en 2013 et 2023 | 27 |
| Graphique 4 : Évolution des taux d'inscription globaux de 1999 à 2023 | 31 |
| Graphique 5 : Taux d'inscription des ressortissants UE et des ressortissants de pays tiers aux élections communales de 2005 à 2023 | 33 |
| Graphique 6 : Taux d'inscription pour les élections communales de 2023 des ressortissants UE et des ressortissants de pays tiers avec moins de 5 ans de résidence et avec au moins 5 ans de résidence au Luxembourg | 34 |
| Graphique 7 : Évolution des inscriptions des Portugais aux élections communales luxembourgeoises de 1999 à 2023 | 37 |
| Graphique 8 : Taux d'inscription des ressortissants des pays tiers (groupes nationaux avec au moins 140 inscrits) | 38 |
| Graphique 9 : Taux d'inscription des principales nationalités aux élections communales de 2017 et de 2023, uniquement les personnes résidentes depuis 5 ans ou plus au Luxembourg | 40 |
| Graphique 10 : Les inscriptions sur les listes électorales selon le lieu de naissance | 43 |
| Graphique 11 : Taux d'inscription aux élections communales de 2023 selon le nombre d'années passées dans la commune et au Grand-Duché | 44 |
| Graphique 12 : Taux d'inscription selon le genre pour les principales nationalités d'étrangers résidents au Luxembourg – Élections communales 2023 | 45 |
| Graphique 13 : Taux d'inscription aux élections communales de 2011, 2017 et 2023 selon les tranches d'âge des résidents étrangers au Luxembourg | 46 |
| Graphique 14 : Nombre et taux d'inscription des résidents étrangers selon l'âge pour les élections communales de 2023 | 47 |
| Graphique 15 : Inscriptions sur les listes électorales du 1 ^{er} janvier au 17 avril 2023 | 48 |
| Graphique 16 : Demandes d'inscription annuelles par <i>Myguichet.lu</i> de 2018 à 2022 et du 1 ^{er} janvier au 17 avril 2023 | 51 |
| Graphique 17 : Les modes d'inscription des résidents étrangers du 11 juin 2022 au 17 avril 2023 | 53 |
| Graphique 18 : Évolution du poids électoral des électeurs étrangers au Luxembourg | 54 |
| Graphique 19 : Les candidats luxembourgeois et étrangers aux élections communales de 2023 | 59 |
| Graphique 20 : Évolution des candidats étrangers aux élections communales de 1999 à 2023 | 60 |
| Graphique 21 : Le rapport entre les candidats masculins et féminins selon la nationalité lors des élections communales de 2011, 2017 et 2023 | 64 |

| | |
|--|-----|
| Graphique 22 : Le rapport entre les candidats étrangers hommes et femmes selon les principales nationalités aux élections communales de 2023 | 65 |
| Graphique 23 : Évolution de l'âge moyen des candidats aux élections communales de 1999 à 2023 | 66 |
| Graphique 24 : Répartition des candidats étrangers selon les tranches d'âge aux élections communales de 2011 à 2023 | 66 |
| Graphique 25 : Répartition des candidats luxembourgeois selon les tranches d'âge aux élections communales de 2011 à 2023 | 67 |
| Graphique 26 : Les candidats étrangers et luxembourgeois selon les catégories socioprofessionnelles aux élections communales de 2023 | 68 |
| Graphique 27 : Les candidats selon le mode de scrutin aux élections communales de 2023 | 69 |
| Graphique 28 : Les élus selon la nationalité aux élections communales de 2023 | 73 |
| Graphique 29 : Évolution des candidats et des élus (de toute nationalité) selon le genre aux élections communales de 1999 à 2023 | 74 |
| Graphique 30 : Les élus selon le genre et les catégories socioprofessionnelles aux élections communales de 2023 | 75 |
| Graphique 31 : Les candidats (de toute nationalité) selon le genre et les partis politiques aux élections communales de 2023 | 76 |
| Graphique 32 : L'âge moyen des candidats et des élus de toute nationalité aux élections communales de 1999 à 2023 | 77 |
| Graphique 33 : Évolution des candidats de toute nationalité selon les tranches d'âge aux élections communales de 1999 à 2023 | 78 |
| Graphique 34 : Élus de toute nationalité par tranches d'âge aux élections communales de 2023 | 79 |
| Graphique 35 : L'âge moyen des candidats et des élus selon les formations politiques aux élections communales de 2023 | 80 |
| Graphique 36 : Les candidats de toute nationalité selon les CSP aux élections communales de 2017 à 2023 | 81 |
| Graphique 37 : Les élus de toute nationalité selon les CSP aux élections communales de 2017 à 2023 | 82 |
| Graphique 38 : Langues des lettres personnalisées envoyées par les communes aux électeurs étrangers potentiels lors des campagnes d'inscription sur les listes électorales de 2017 et 2023 | 89 |
| Graphique 39 : Pourcentage de communes luxembourgeoises participant à la journée nationale d'inscription | 90 |
| Graphique 40 : Visibilité de la campagne d'inscription d'électeurs étrangers sur les sites Internet des communes | 92 |
| Graphique 41 : Place de l'information concernant l'inscription électorale sur la page internet des communes | 92 |
| Graphique 42 : Nombre de langues utilisées sur les sites Internet des communes informant sur l'inscription électorale des étrangers | 93 |
| Graphique 43 : Langue utilisée par les communes luxembourgeoises sur Facebook pour communiquer sur l'inscription électorale des étrangers | 95 |
| Graphique 44 : Taux d'utilisation par les communes des outils de la campagne « Je peux voter » | 97 |
| Graphique 45 : Inscriptions électorales selon les localités dans la commune de Hesperange | 110 |



| | |
|---|-----|
| Graphique 46 : Taux d'inscription selon les localités de la commune Bettembourg | 120 |
| Graphique 47 : Taux d'inscription selon les localités de la commune de Wiltz | 122 |
| Graphique 48 : Les participants selon l'âge à la formation des multiplicateurs en 2023 | 126 |
| Graphique 49 : Avez-vous organisé des actions, si oui, lesquelles ? (Plusieurs réponses possibles) | 130 |
| Graphique 50 : A quel niveau avez-vous travaillé ? (Plusieurs réponses possibles) | 132 |
| Graphique 51 : Avez-vous utilisé la communication en ligne ? Si oui lesquels ? (Plusieurs réponses possibles) | 134 |
| Graphique 52 : Avez-vous utilisé des outils de communication élaborés pour la campagne jepeuxvoter.lu du département de l'intégration du MIFA ? Si oui lesquels ? | 136 |
| Graphique 53 : Quelle langue avez-vous la plus utilisée ? | 137 |
| Graphique 54 : Quelles sont les principales difficultés que vous avez rencontrées au cours de cette campagne ? | 138 |
| Graphique 55 : Pouvez-vous attribuer une note de 1 à 5 à ces trois actions : 1 signifiant « pas efficace » et 5 signifiant « très efficace ». | 140 |
| Graphique 56 : Évolution des inscriptions et du taux d'inscription sur les listes électorales en vue des élections européennes de 1999 à 2024 | 161 |
| Graphique 57 : Évolution des inscriptions du 2 janvier au 15 avril 2024, date de clôture des inscriptions pour les élections européennes du 9 juin 2024 | 162 |
| Graphique 58 : Taux d'inscription selon l'âge lors des élections européennes de 2024 | 165 |
| Graphique 59 : Taux d'inscription selon le nombre d'années au Grand-Duché et dans la commune de résidence lors élections européennes de 2024 | 166 |
| Graphique 60 : Taux d'inscription d'électeurs européens selon les principales communes du Grand-Duché lors élections européennes de 2024 | 166 |
| Carte 1 : Taux d'inscription des résidents non-luxembourgeois Elections communales 11 juin 2023 | 50 |
| Carte 2 : Poids électoral des résidents non-luxembourgeois Elections communales 11 juin 2023 | 55 |
| Carte 3 : Taux d'inscription des résidents non-luxembourgeois Elections européennes 9 juin 2024 | 167 |



Les élections communales de 2023 représentent un moment significatif pour notre démocratie : pour la première fois, le nombre des nouveaux inscrits a dépassé les 50 000 personnes.

Ce résultat exceptionnel est le fruit des efforts conjoints de tous les acteurs impliqués : les communes, qui ont fait preuve d'initiative, les associations, qui s'engagent pour la participation politique de toutes et tous, les multiplicateurs formés par le CEFIS, qui ont mené des actions ciblées au sein de leurs communautés, ainsi que les partis politiques, qui ont su adapter leur communication à la diversité des électeurs et électrices potentiels.

Je tiens également à souligner l'impact significatif de la campagne de sensibilisation « *Je peux voter* » du ministère de la Famille, des Solidarités, du Vivre ensemble et de l'Accueil, ainsi que l'importance de la journée nationale de l'inscription et de la réforme électorale. Cette dernière a permis pour la première fois aux personnes résidant moins de cinq ans au Luxembourg de s'inscrire sur les listes électorales, élargissant ainsi le champ de la participation démocratique. Au total, 50 084 personnes se sont inscrites sur les listes électorales lors de la campagne « *Je peux voter* », le taux moyen d'inscription final étant de 19,8%.

Pour continuer à motiver les résidents éligibles à s'engager et à faire entendre leur voix, même au-delà des échéances électorales, il est essentiel de mieux comprendre les obstacles à la participation politique. Notre objectif est de garantir que chaque voix, indépendamment de son origine, puisse être entendue. Dans ce cadre, le « *Gemengepakt* » et « *Biergerpakt* » constituent des instruments importants pour promouvoir la participation et l'inclusion tant au niveau sociétal et culturel que politique. Je remercie le CEFIS pour son analyse détaillée de la participation électorale. Cette étude met en lumière non seulement les défis, mais aussi les bonnes pratiques à diffuser et promouvoir, afin de redoubler nos efforts pour accroître la participation des résidents non-luxembourgeois dans les années à venir, notamment lors des prochaines élections, mais également dans la vie politique de tous les jours.

Un grand merci également à tous les acteurs impliqués, en particulier aux multiplicateurs, ainsi qu'à chaque personne ayant pris l'initiative de s'inscrire sur les listes électorales.

Max Hahn

Ministre de la Famille, des Solidarités, du Vivre ensemble et de l'Accueil

introduction

La présente étude examine la participation électorale des résidents étrangers au Luxembourg, en portant une attention particulière aux élections communales d'octobre 2023. L'analyse porte principalement sur l'enregistrement des électeurs étrangers potentiels sur les listes électorales, dont la date limite d'inscription était fixée au 17 avril 2023¹. Il convient de souligner que tout résident étranger, âgé d'au moins 18 ans le jour des élections, avait la possibilité de s'inscrire.

Au 1^{er} janvier 2024, le Luxembourg comptait 317 678 résidents étrangers, soit 47,3% de la population totale (STATEC, 2024 : 4-6). Parmi eux, 12,4% étaient nés au Luxembourg. Le Luxembourg se distingue au sein de l'Union européenne par la proportion exceptionnellement élevée de résidents étrangers. Parmi les dix nationalités étrangères les plus représentées, neuf proviennent de pays limitrophes ou d'autres États membres de l'UE. Les ressortissants de l'UE représentent 77,3% de la population étrangère totale (245 565 personnes). Par ailleurs, 22,7% des citoyens luxembourgeois (152 555 personnes) détiennent une seconde nationalité, la moitié d'entre eux possédant une autre nationalité européenne, les plus fréquentes étant les nationalités portugaise, française et italienne.

Ce constat met en lumière une question cruciale pour le Luxembourg : la participation citoyenne des résidents étrangers. Le débat sur leur intégration politique ne date pas d'hier, remontant aux années 1980 (Dumont et coll., 2011 : 142). Un obstacle majeur à cette intégration reste le faible taux de participation des étrangers aux élections communales et européennes (Schmit et coll., 2022 : 158).

La participation électorale est un pilier fondamental de la démocratie, car elle assure la légitimité et la stabilité politiques à travers l'expression de la volonté populaire (André, 2011 : 37). Le vote symbolise la démocratie, étant la pierre angulaire de tout système de gouvernement représentatif (Szulecki, 2021 : 991). La démocratie représentative exige l'expression citoyenne à tous les niveaux de souveraineté, de la commune à l'échelle nationale et européenne. Dans les États membres de l'Union européenne soumis à des flux migratoires importants, l'acquisition de droits politiques via la naturalisation était historiquement perçue comme une récompense de l'intégration réussie (Ferwerda, 2019 : 28). Cependant, cette conception a évolué ces dernières décennies, certaines élites politiques européennes prônant l'octroi précoce de droits politiques comme un levier d'intégration à travers la participation. La participation politique des résidents étrangers est aujourd'hui considérée comme un indicateur du développement démocratique et de la qualité de la vie civique (Russo et Huddleston, 2021 : 503; Szulecki, 2021 : 1 004). Permettre aux résidents étrangers non naturalisés de voter accélérerait leur intégration en créant des incitations et des opportunités nouvelles (André, 2011 : 38; Engdahl et coll., 2020 : 1 136; Ferwerda, 2019 : 4; Kayran et Nadler, 2022 : 206-207; Niessen, 2011 : 13 et 15).

Dans cette optique, un nombre croissant de pays européens, y compris le Luxembourg,

¹ Les élections communales de 2023 concernaient 102 communes au Luxembourg. Parmi elles, 56 communes comptant 3 000 habitants ou plus sont régies par un scrutin proportionnel, tandis que 46 communes de moins de 3 000 habitants sont soumises à un scrutin majoritaire. Il est important de noter qu'au 1^{er} septembre 2023, quatre communes ont fusionné en deux nouvelles entités, réduisant ainsi le nombre total de communes à 100.



ont étendu au cours des dernières décennies le droit de vote aux résidents étrangers, y compris aux ressortissants d'États tiers pour les élections locales. Cette initiative s'inspire du Traité de Maastricht (1992), qui a conféré aux citoyens de l'Union résidant dans un autre État membre le droit de vote et d'éligibilité, redéfinissant ainsi les concepts traditionnels de citoyenneté. La résidence légale est devenue un critère complémentaire à la citoyenneté basée sur la naissance ou l'acquisition (Szulecki, 2021 : 1 006). Plus largement, cette tendance s'inscrit dans une transnationalisation croissante des droits électoraux, corrélée à l'intensification des migrations internationales (Strudel et coll., 2023 : 1). À l'échelle mondiale, au moins 65 pays autorisent aujourd'hui les immigrés non naturalisés à voter, souvent pour les élections locales (Engdahl et coll., 2020 : 1 153).

Méthodologie et plan

Le CEFIS a recueilli du matériel de terrain et des données issues de sources diverses : (1) Données administratives sur les inscriptions et les candidats. (2) Analyse documentaire de la propagande électorale publiée sur les réseaux sociaux et les sites Internet des partis ou des communes. (3) Questionnaires semi-ouverts adressés aux communes, aux partis politiques et aux « multiplicateurs ». (4) Entretiens ou communications téléphoniques avec les « multiplicateurs » et autres personnes-ressources. Ce matériel collecté a ensuite fait l'objet à la fois d'une analyse statistique et qualitative.

Le premier chapitre de l'étude examine la participation électorale active des résidents étrangers, en dressant un bilan des inscriptions enregistrées à la date de clôture et en suivant leur évolution au cours des différentes élections. Les résultats sont présentés avec une attention particulière portée à des variables telles que la nationalité, l'âge, le genre, la durée de résidence au Luxembourg et la période d'inscription. Ce chapitre commence par une rétrospective détaillée de l'évolution du cadre juridique luxembourgeois concernant le droit de vote des étrangers et se termine par une évaluation du poids électoral des résidents étrangers en comparaison avec l'ensemble de l'électorat, incluant les électeurs luxembourgeois.

Le second chapitre porte sur la participation électorale passive, en analysant la présence de candidats et élus étrangers sur les listes des partis politiques et des listes citoyennes dans les communes. Cette analyse prend en compte plusieurs variables, dont la nationalité, le parti politique, le genre, l'âge, la profession des candidats, ainsi que le mode de scrutin des communes.

Les chapitres suivants (3, 4 et 5) explorent les actions et initiatives entreprises par trois groupes d'acteurs durant la campagne de sensibilisation : (1) les « multiplicateurs », des démarcheurs sociaux formés par le CEFIS pour encourager l'inscription et la participation électorales au sein de leurs communautés ; (2) les stratégies de sensibilisation adoptées par les communes ; et (3) les actions des partis politiques. Le chapitre 3 apporte des précisions sur les initiatives les plus efficaces menées par certaines communes.

Le chapitre 6 évalue successivement les taux d'abstention, de votes blancs et nuls, ainsi que les suffrages exprimés selon les différents modes de scrutin. Le chapitre 7 se concentre sur les taux d'inscription des résidents étrangers aux dernières élections européennes de juin 2024, arrêtés à la date limite du 15 avril 2024.

En tant qu'acteur engagé dans la recherche-action, le CEFIS conclut l'étude (chapitres 8 et 9) par une synthèse du phénomène de la participation électorale des résidents étrangers au Luxembourg, ainsi que des pistes pour des actions futures et des recommandations pour des analyses à venir.



1. bilan des inscriptions aux élections communales du 11 juin 2023

1.1. Rappel du cadre légal

L'examen de l'inscription des citoyens étrangers sur les listes électorales ne peut être abordé sans mentionner le Traité de Maastricht², dont l'un des objectifs était de créer une citoyenneté européenne en favorisant la participation électorale. L'article 8B, paragraphe 1, de ce traité énonce explicitement : « Tout citoyen de l'Union résidant dans un État membre dont il n'est pas ressortissant a le droit de vote et d'éligibilité aux élections municipales dans l'État membre où il réside, dans les mêmes conditions que les ressortissants de cet État. (...) Ces modalités peuvent prévoir des dispositions dérogatoires lorsque des problèmes spécifiques à un État membre le justifient ». L'article 8B point 2 accorde également le droit de vote et d'éligibilité pour les élections du Parlement européen.

Deux directives européennes ont été adoptées pour mettre en œuvre ces dispositions : la directive du 6 décembre 1993, concernant les modalités d'exercice du droit de vote et d'éligibilité aux élections européennes pour les citoyens de l'Union³, et la directive du 19 décembre 1994, portant sur les modalités d'exercice du droit de vote et d'éligibilité aux élections municipales⁴.

La directive relative aux élections municipales prévoit la possibilité pour les États membres, dans lesquels la proportion de citoyens européens non nationaux en âge de voter dépasse 20% de l'électorat potentiel, d'introduire trois dispositions dérogatoires et transitoires. Ces dérogations⁵ permettent d'établir des conditions de résidence pour l'électorat actif (première dérogation) et passif (deuxième dérogation), ainsi que des règles sur la composition des listes électorales (troisième dérogation). Il convient de noter que des dispositions similaires figuraient déjà dans la directive concernant les élections européennes, adoptée un an plus tôt⁶.

Le Luxembourg, seul État membre où la proportion de citoyens européens non nationaux dépasse ce seuil de 20%, a sollicité et obtenu l'application de ces dérogations, tant pour les élections communales que pour les élections européennes.

Les modalités du droit de vote actif et passif des résidents étrangers au Luxembourg ont été intégrées dans la législation électorale nationale⁷. Au fil du temps, ces conditions ont été assouplies, et nous rappelons ici les principales modifications apportées à la loi électorale.

2 Traité sur l'Union européenne, Maastricht, 7 février 1992, dans *Journal officiel des Communautés européennes* (JOCE). 29.07.1992, n° C 191. [s.l.]. ISSN 0378-7052. Directive 93/109/CE du Conseil du 6 décembre 1993 fixant les modalités de l'exercice du droit de vote et d'éligibilité aux élections au Parlement européen pour les citoyens de l'Union résidant dans un État membre dont ils ne sont pas ressortissants.

3 Directive 93/109/CE, in *Journal officiel des Communautés européennes* (JOCE). 30.12.1993, n° L 329.

4 Directive 94/80/CE, in *Journal officiel des Communautés européennes* (JOCE). 31.12.1994, n° L 368.

5 Article 12.1 de la Directive 94/*80/CE.

6 Article 14.1 de la Directive 93/109.

7 Loi du 28 décembre 1995 fixant les modalités de participation aux élections communales des citoyens non-luxembourgeois de l'Union Européenne. Mémorial A N° 101 du 28 décembre 1995 et Loi du 28 janvier 1994 fixant les modalités de l'élection des représentants du Grand-Duché de Luxembourg au Parlement européen. Mémorial A N° 3 du 31 janvier 1994.

*L'électorat actif*⁸ : Aux élections communales de 1999, les citoyens européens non nationaux pouvaient voter à condition d'avoir résidé durant six des sept dernières années au Luxembourg. En 2003⁹, ce droit a été étendu aux ressortissants de pays tiers, faisant du Luxembourg l'un des rares pays de l'Union à accorder le droit de vote communal à ces derniers. La durée de résidence préalable a ensuite été réduite à cinq ans lors des élections de 2005, 2011 et 2017, avant d'être complètement supprimée pour les élections communales de 2023¹⁰ : « (...) avec l'abolition de la clause de résidence, le Grand-Duché de Luxembourg ne fera désormais plus usage de la dérogation qui lui avait été accordée sur la base de la directive 94/80/CE du Conseil du 19 décembre 1994 ».

En ce qui concerne les élections européennes, la condition de durée de résidence a été progressivement réduite avant d'être supprimée pour les élections de 2014¹¹. Pour les élections européennes de 1994, 1999 et 2004, cette condition était de cinq ans¹², puis elle a été réduite à deux ans pour les élections européennes de 2009¹³, avant d'être complètement supprimée lors des élections européennes suivantes. Toutefois, les ressortissants étrangers (UE et non UE pour les élections communales et uniquement UE pour les élections européennes) doivent toujours s'inscrire sur les listes électorales, contrairement aux Luxembourgeois, qui sont automatiquement inscrits à l'âge de 18 ans.

Il est important de noter qu'une personne inscrite reste sur les listes pour chaque élection et n'a pas besoin de se réinscrire. Cependant, l'inscription sur les listes pour les élections communales ne vaut pas pour les élections européennes et inversement. Pour pouvoir voter lors de ces deux élections, il est donc nécessaire de s'inscrire sur les deux listes. Enfin, une fois inscrit sur les listes électorales, le vote devient obligatoire pour les élections communales et européennes, au même titre que pour les électeurs luxembourgeois.

L'électorat passif : La condition initiale pour être candidat aux élections communales en 1999 imposait aux citoyens européens non nationaux de justifier d'une résidence de douze ans au cours des quinze dernières années¹⁴.

Par la suite, l'électorat passif a été étendu aux ressortissants de pays tiers pour les élections communales de 2011¹⁵ et de 2017, avec la même condition de résidence de cinq ans, et la possibilité pour les élus étrangers d'accéder aux postes d'échevin et de bourgmestre. Cette condition de durée de résidence a finalement été supprimée en 2022 pour permettre à tous les étrangers de se porter candidats sans condition de durée de

8 D'un point de vue juridique, le droit de vote actif se réfère à la capacité légale d'exercer le droit de suffrage, c'est-à-dire de participer au processus électoral en choisissant directement ses représentants au sein des instances politiques. En d'autres termes, il s'agit de l'autorisation conférée à un individu de voter lors d'élections. À l'inverse, le droit de vote passif, également désigné sous le terme de « droit d'éligibilité », correspond au droit de se porter candidat dans le cadre d'élections, permettant ainsi à une personne de se porter candidat pour être élue au sein des assemblées politiques (<https://www.easyvote.ch/fr/Savoir/lexique/easyvote-lexicon-wahlrecht-aktiv-und-passiv>).

9 Loi électorale du 18 février 2003. Mémorial A N° 30 du 21 février 2003.

10 Loi du 22 juillet 2022 portant modification de la loi électorale modifiée du 18 février 2003. Mémorial A N° 394 du 25 juillet 2022, voir Article 1. La loi du 29 mars 2023 portant modification de la loi électorale du 18 février 2003 permet d'assurer que les ressortissants de pays tiers qui ne disposent pas de titre de séjour, mais qui sont en possession d'une carte de légitimation peuvent exercer leur droit de vote aux élections communales. Il s'agit des ressortissants de pays tiers qui sont soit fonctionnaires des institutions de l'Union européenne, soit des agents des institutions européennes et des organisations internationales. Mémorial A N° 180 du 31 mars 2023.

11 Loi du 20 décembre 2013. Mémorial A N° 223 du 24 décembre 2013.

12 Loi du 28 janvier 1994. Mémorial A N° 3 du 31 janvier 1994.

13 Loi du 19 décembre 2008. Mémorial A N° 210 du 24 décembre 2008.

14 Article 12.1 de la Directive 94/*80/CE et Article 14.1 de la Directive 94/80/CE.

15 Loi du 13 février 2011. Mémorial A N° 29 du 16 février 2011.



résidence lors des élections de 2023. À noter que la troisième dérogation relative à la composition des listes, inscrite dans la loi électorale, reste en vigueur : une majorité de candidats ne peut être composée d'étrangers.

En résumé, lors des élections communales de 2023, tous les étrangers âgés de plus de 18 ans pouvaient voter et se porter candidats sans condition de durée de résidence¹⁶. Pour les élections européennes de 2024, les citoyens européens bénéficient des mêmes droits, bien que l'inscription sur les listes électorales pour chaque type de scrutin reste distincte et obligatoire. Une fois inscrit, le vote devient obligatoire pour toutes les élections suivantes, conformément à la législation luxembourgeoise.

Tableau 1 : Résumé du cadre légal

| Événement | Date | Détails |
|--|--------------|---|
| Traité de Maastricht | 1992 | Introduction du droit de vote et d'éligibilité pour les citoyens de l'Union dans les élections municipales et européennes. |
| Directives Européennes | 1993 et 1994 | Directives établissant les modalités pour les élections européennes et municipales. |
| Première élection avec électeurs étrangers | 1999 | Condition de résidence de 6 ans pour les citoyens européens non-nationaux pour voter aux communales. |
| Extension aux ressortissants de pays tiers | 2003 | Droit de vote communal étendu aux ressortissants de pays tiers avec une résidence de 5 ans. |
| Réduction de la condition de résidence pour l'électorat passif | 2005 | La durée de résidence nécessaire pour être candidat aux élections communales passe de 12 à 5 ans pour les citoyens de l'Union. |
| Extension de l'électorat passif aux ressortissants de pays tiers pour les élections communales | 2011 | La durée de résidence nécessaire pour être candidat aux élections communales pour les ressortissants de pays tiers devient la même que pour les citoyens de l'Union, 5 ans. |
| Abolition des conditions de résidence | 2023 | Suppression des conditions de durée de résidence pour le droit de vote et d'éligibilité aux communales pour les citoyens de l'Union ainsi que les ressortissants de pays tiers. |

La loi électorale précise que les élections communales doivent se tenir «le deuxième dimanche d'octobre». Toutefois, lorsque les élections législatives et communales sont programmées en octobre de la même année, les élections communales sont avancées au premier dimanche de juin¹⁷. Ainsi, les élections législatives du 8 octobre 2023, destinées à renouveler les 60 membres de la Chambre des Députés, ont entraîné l'avancement des élections communales au 11 juin 2023.

Si la loi du 22 juillet 2022 a supprimé la condition de durée de résidence pour la participation aux élections locales, la condition de résidence légale sur le territoire reste en vigueur sous certaines modalités. Les citoyens de l'Union européenne doivent être domiciliés au Luxembourg tant au moment de la demande d'inscription que le jour du scrutin. Les ressortissants de pays tiers, quant à eux, doivent être titulaires d'un titre de séjour valide¹⁸, être domiciliés au Luxembourg et y résider au moment de leur demande

16 À l'exception toutefois des ressortissants de nationalité étrangère qui ne sont pas inscrits sur le registre principal du registre national des personnes physiques comme les demandeurs de protection internationale et les bénéficiaires de protection temporaire.

17 Les élections législatives, européennes et communales, version consolidée applicable au 6 mai 2023. Ministère d'État – Service central de législation. Voir notamment Livre III.- des corps communaux et des élections communales, Art. 186, p. 33.

18 La loi du 29 mars 2023 portant modification de la loi électorale du 18 février 2003 permet d'assurer que les ressortissants de pays tiers qui ne disposent pas de titre de séjour, mais qui sont en possession d'une carte de légitimation peuvent exercer leur droit de vote aux élections communales. Il s'agit des ressortissants de pays tiers qui sont soit fonctionnaires des institutions de l'Union européenne, soit des agents des institutions européennes et des organisations internationales. Mémorial A N° 180 du 31 mars 2023.

d'inscription. Il convient de noter que les bénéficiaires de protection temporaire¹⁹ ainsi que les demandeurs de protection internationale, bien qu'autorisés à séjourner sur le territoire, ne sont pas éligibles à l'inscription sur les listes électorales.

Par ailleurs, la nouvelle législation a raccourci le délai pour l'inscription sur les listes électorales, qui doit désormais être effectuée au plus tard 55 jours avant le scrutin, contre 86 jours selon l'ancienne loi électorale²⁰. En conséquence, pour participer aux élections communales du 11 juin 2023, les résidents étrangers devaient s'inscrire avant le 17 avril 2023 inclus. Cette réduction du délai permet d'harmoniser la campagne d'information sur l'inscription électorale avec la campagne politique précédant les élections communales, augmentant ainsi la sensibilisation et la participation électorale.

Pour les ressortissants étrangers, l'inscription peut se faire auprès de leur commune ou par voie électronique, un processus rendu possible par la loi du 8 mars 2018²¹.

1.2. Évolution des inscriptions

Au 17 avril 2023, à la date de clôture des inscriptions des étrangers sur les listes électorales pour les élections communales du 11 juin 2023, nous avons recensé 50 084 personnes inscrites. Ce chiffre inclut les inscriptions effectuées en ligne sur *MyGuichet.lu*. Il convient de noter qu'au cours des semaines précédant la clôture des inscriptions, un décalage plus ou moins important a pu exister entre la date de la demande d'inscription en ligne et la date d'acceptation par l'administration communale. Cependant, les communes ont été invitées à deux reprises, par circulaire ministérielle²², à traiter les demandes soumises en présentiel ou par voie électronique jusqu'au 17 avril 2023 à 17 heures. La question de l'inscription en ligne revêt d'autant plus d'importance que de plus en plus de personnes optent pour cette méthode afin d'effectuer des démarches administratives. Nous aurons l'occasion d'approfondir ce sujet dans un prochain chapitre.

Toutes les analyses des données qui seront produites dans ce chapitre reposent sur ce chiffre de 50 084 inscriptions à la date de clôture des inscriptions sur les listes électorales. Il s'agit donc d'une photographie du moment²³.

19 À ne pas confondre avec les bénéficiaires d'une protection internationale (BPI) qui peuvent participer aux élections communales.

20 Art. 5 de la loi du 22 juillet 2022 portant modification de la loi électorale modifiée du 18 février 2003. Mémorial A N° 394 du 25 juillet 2022.

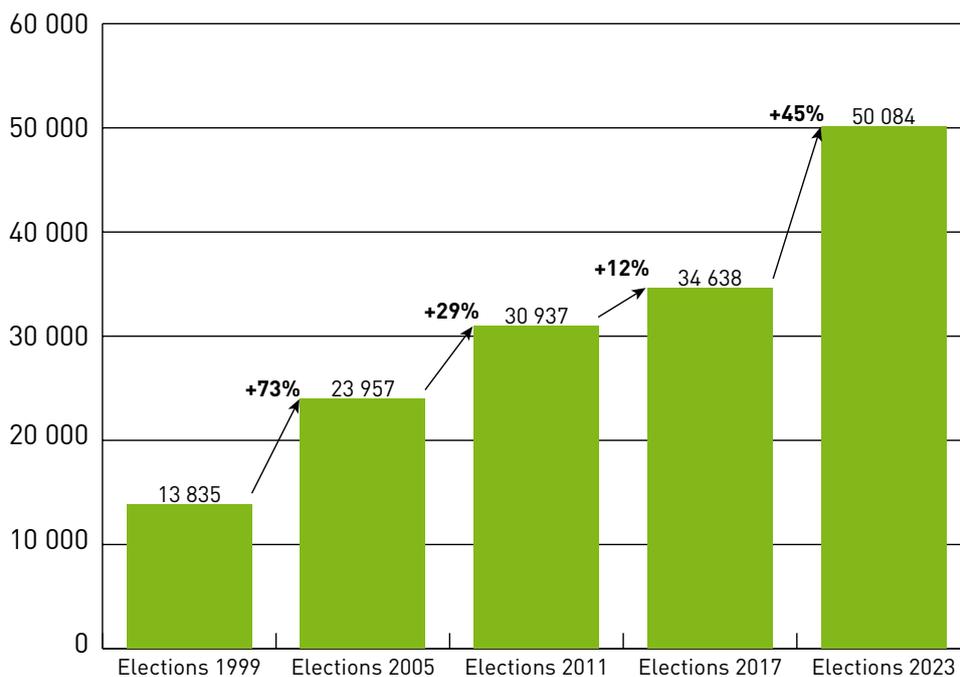
21 Loi du 8 mars 2018 portant modification de la loi électorale modifiée du 18 février 2003. Mémorial A N° 3 du 31 janvier 1994. Mémorial A N° 178 du 12 mars 2018. L'article 2 de cette loi remplace l'article 8 (1), alinéa 1 de la loi électorale par la disposition suivante : la demande d'inscription aux élections communales ou européennes signée et datée est faite soit par voie de dépôt électronique sur une plateforme étatique sécurisée, soit sur papier libre.

22 Circulaire n° 2023-047 du 13 avril 2023 et Circulaire N° 2023-028 du 28 février 2023. Face aux préoccupations exprimées quant au non-traitement dans les délais, des demandes d'inscription introduites via *Myguichet*, le ministre de l'Intérieur a précisé dans sa circulaire du 28 février 2023 «qu'actuellement il n'est techniquement pas possible pour les communes de communiquer avec le demandeur via le portail «*Myguichet.lu*», l'information relative à l'acceptation ou le refus d'inscription doit être transmise par lettre individuelle au demandeur par voie postale. Conformément à l'article 8, paragraphe 4, alinéa 3 de la loi électorale modifiée du 18 février 2003, et tel qu'indiqué dans ma circulaire n° 3571 du 19 mars 2018 (page 5), «même en cas de dépôt électronique de la demande d'inscription sur les listes électorales, la réponse du collègue échevinal doit être effectuée comme par le passé sur papier par voie de lettre de réponse individuelle, dans les quinze jours de la réception de la demande».

23 Il convient de préciser qu'il suffit de s'inscrire une seule fois sur les listes électorales ainsi, une personne qui s'est inscrite aux élections communales de 1999 a pu voter à toutes les élections communales suivantes. L'électeur a cependant la possibilité de se désinscrire, s'il le souhaite. Ce que ne peuvent pas faire les Luxembourgeois. Par ailleurs, l'électeur sera rayé des listes électorales s'il quitte le pays. À noter que toute personne qui quitte définitivement le Luxembourg doit déclarer son départ du pays auprès de l'administration communale de son dernier lieu de résidence au Grand-Duché.



Graphique 1 : Évolution des inscriptions aux élections communales



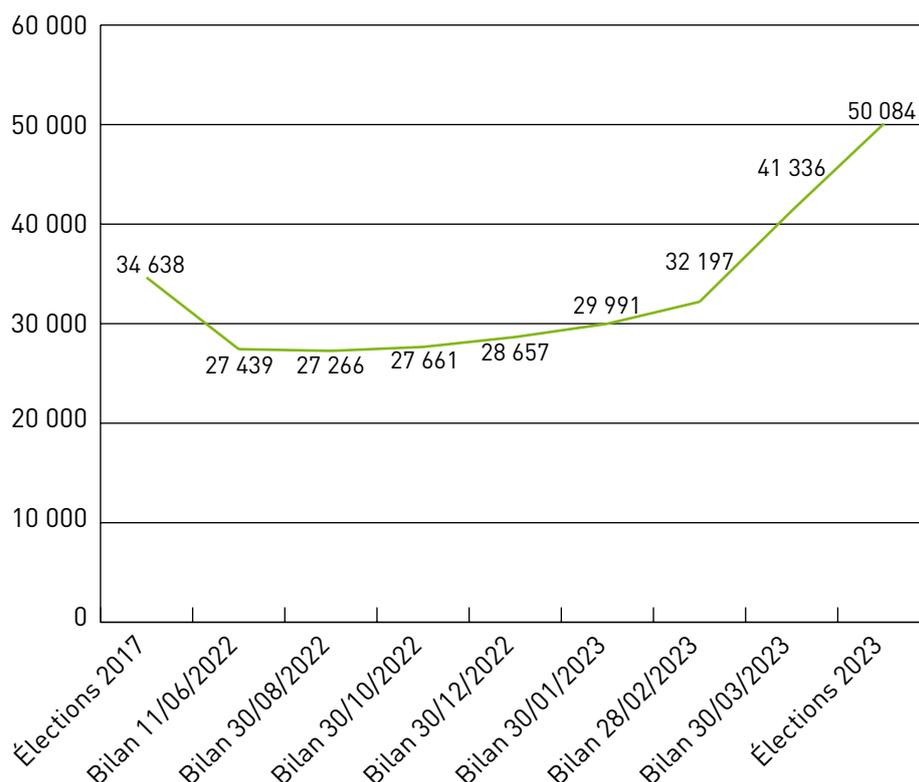
Entre les élections communales de 1999, où les étrangers ressortissants de l'UE pouvaient voter pour la première fois, et les élections communales de 2023, on observe une évolution apparemment constante. Nous passons de 13 835 personnes inscrites en 1999 à 50 084 en 2023, avec une progression de 45% entre les élections de 2017 et de 2023.

Cependant, le graphique 2 ci-dessous est particulièrement pertinent pour déconstruire cette apparente courbe croissante entre les échéances électorales. Nous avons réalisé des bilans intermédiaires²⁴ dans une période allant du 11 juin 2022, soit un an avant les élections communales, au 17 avril 2023, date de clôture des inscriptions. Aux élections communales de 2017, 34 638 personnes de nationalité étrangère étaient inscrites sur les listes électorales, alors que lors du premier bilan intermédiaire au 11 juin 2022, ce nombre n'était que de 27 439 inscrits, soit 7 199 électeurs de moins (-21%).

L'analyse des inscriptions dans un intervalle qui se situe entre le 11 juin 2022 et le 30 janvier 2023 montre que les inscriptions ne décollent pas vraiment. Elles atteignent difficilement la barre des 30 000 électeurs. Même à la date du 28 février 2023, on n'a toujours pas retrouvé le score atteint aux élections de 2017. C'est seulement à partir du mois de mars, et surtout pendant le mois d'avril 2023, que les inscriptions augmentent de manière significative, dépassant même pour la première fois la barre des 50 000 inscriptions.

²⁴ Il est possible d'analyser pour la première fois l'évolution des inscriptions en temps quasi réel. En effet, le CTIE (Centre des Technologies de l'Information de l'État) a fourni un bilan des inscriptions au 11 juin 2022, soit un an avant les élections, puis un bilan définitif au 17 avril 2023, date de clôture des inscriptions, de même que des données à intervalles réguliers (bimestriel ou mensuel) entre ces deux dates.

Graphique 2 : Évolution des inscriptions du 11 juin 2022 au 17 avril 2023



Nous aurons l'occasion de revenir sur les périodes d'inscription pour les élections européennes dans le chapitre 7, mais comme le confirment nos études précédentes, les personnes de nationalité étrangère s'inscrivent sur les listes souvent peu de temps avant la date de clôture des listes. Notons également dans ce contexte que 264 ressortissants de nationalité étrangère se sont inscrits encore sur les listes électorales communales du 18 avril au 30 avril 2024, dont 72, le 18 avril, 38, le 19 avril, 30 le 20 avril et 22, le 21 avril²⁵.

1.3. Le taux d'inscription

Le taux d'inscription est le rapport entre le nombre d'étrangers qui se sont inscrits sur les listes électorales et le nombre d'étrangers de plus de 18 ans, qui vivent au Luxembourg, donc qui auraient pu s'inscrire. Ainsi, le taux d'inscription aux élections communales de 2023 est le suivant : $(50\,084/252\,464) \times 100 = 19,8\%$.

Tableau 2 : Composition de l'électorat étranger inscrit et potentiel

| | |
|--------------------------------|---------|
| Électeurs inscrits | 50 084 |
| Non électeurs (non-inscrits) | 202 380 |
| Total des électeurs potentiels | 252 464 |
| Taux d'inscription | 19,8% |

²⁵ Le bilan intermédiaire des inscriptions aux élections européennes du 9 janvier 2024 reprend également les inscriptions jusqu'au 9 janvier 2024 des inscriptions sur les listes électorales communales. Source : CTIE, RNPP.



La précision sur le taux d'inscription réel s'avère essentielle pour plusieurs raisons liées à l'évolution au fil des années des critères d'inscription sur les listes électorales. Dans les élections communales précédentes (en 1999, 2005 et 2011), le calcul du taux d'inscription figurant dans nos publications²⁶ ne tenait pas compte de la condition de résidence de cinq ans, car des données aussi précises n'étaient pas disponibles. Par conséquent, le taux calculé était dit « approché » et ne reflétait pas fidèlement la réalité de la population électorale potentielle, puisqu'il incluait tous les étrangers résidents de 18 ans et plus, qu'ils aient résidé ou non dans le pays depuis au moins cinq ans.

En revanche, lors des élections communales de 2017, il a été possible, pour la première fois, de calculer un taux d'inscription réel en tenant compte de cette condition de résidence de cinq ans. Cela a permis d'obtenir une mesure plus précise de la participation électorale potentielle parmi les étrangers.

La précision est donc importante, car elle met en lumière la différence entre un taux d'inscription, qui inclut tous les étrangers majeurs sans condition de durée de résidence, et un taux qui ne prend en compte que ceux qui remplissent réellement cette condition. En isolant et comparant les groupes en fonction de leur durée de résidence, l'étude permet d'évaluer plus précisément l'impact de la suppression en 2023 de cette condition, en montrant comment le taux d'inscription a évolué dans un contexte où les règles ont changé.

Cela aide à comprendre les dynamiques de participation électorale parmi les populations étrangères et à identifier des tendances ou des changements potentiels dans l'engagement politique parallèlement aux modifications législatives.

26 Bilan des inscriptions aux élections communales et européennes de 1999, in RED (Recherche, Étude, Documentation) n° 4, Sesopi-Centre Intercommunautaire, Luxembourg, 1998.
Bilan des inscriptions aux élections communales d'octobre 2005 et aux élections européennes de juin 2004, in RED n° 9, Sesopi-Centre Intercommunautaire, Luxembourg, février 2005.
Les élections communales d'octobre 2011, in RED n° 17, CEFIS, Luxembourg, septembre 2012.
Les élections communales d'octobre 2017, in RED n° 22, CEFIS, Luxembourg, octobre 2018.
Toutes les publications de la collection RED (Recherche, Étude, Documentation) du CEFIS sont téléchargeables sur le site du CEFIS <https://cefis.lu/serie-red/>

**Tableau 3 : Conditions d'inscription sur les listes électorales
aux élections communales de 1999-2023**

| Élections communales | Condition de résidence | Clôture des inscriptions | Origine des électeurs | Taux |
|----------------------|--|--|-----------------------|--|
| 10 octobre 1999 | Résider au Luxembourg pendant six années au moins au cours des sept dernières années | 31 mars 1998 | UE seulement | Taux d'inscription approché |
| 9 octobre 2005 | 5 années de résidence | 31 mars 2004 | UE et non UE | Taux d'inscription approché |
| 9 octobre 2011 | 5 années de résidence | 86 jours avant le jour du scrutin, soit le 14 juillet 2011 | UE et non UE | Taux d'inscription approché |
| 8 octobre 2017 | 5 années de résidence | 86 jours avant le jour du scrutin, soit le 14 juillet 2017 | UE et non UE | Taux d'inscription réel avec condition de résidence de 5 ans |
| 11 juin 2023 | Suppression de la condition de durée résidence | 55 jours avant le jour du scrutin, soit le 17 avril 2023 | UE et non UE | Taux d'inscription réel sans condition de résidence |

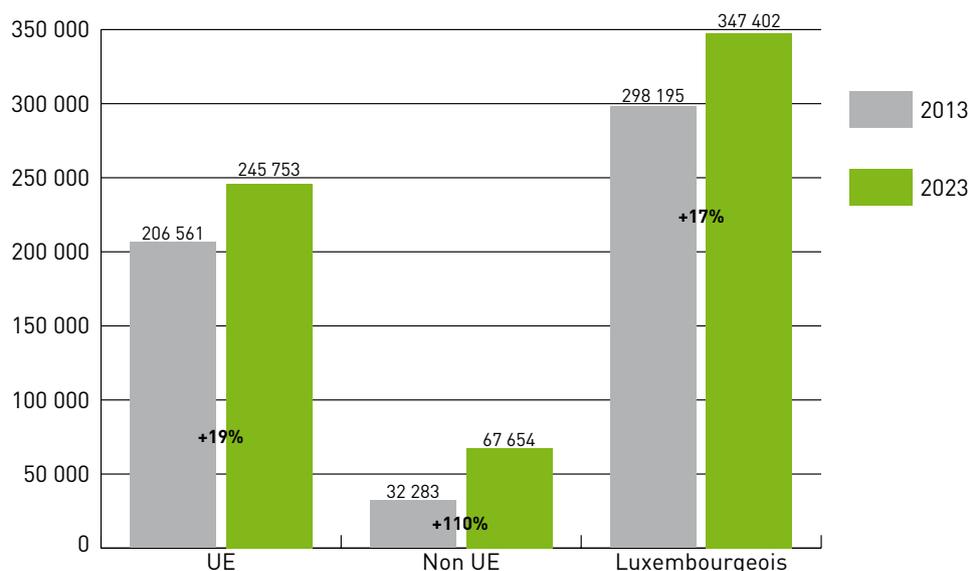
1.4. Évolution de la population étrangère totale et celle de la population étrangère d'âge majeur

Au cours de la dernière décennie, le Grand-Duché de Luxembourg a connu une évolution démographique notable, marquée par une augmentation significative du nombre de ressortissants de pays tiers. Cette observation revêt une importance particulière pour plusieurs raisons. Premièrement, elle souligne un changement significatif dans la structure démographique, avec une diminution de la proportion de ressortissants de l'Union européenne au sein de la population étrangère, passant de 86% en 2013 à 78% en 2023. Parallèlement, elle révèle une croissance asymétrique des différentes composantes de la population : la population luxembourgeoise a augmenté de 17%, celle des ressortissants de l'Union européenne de 19%. Tandis que la population des ressortissants de pays tiers a plus que doublé durant la même période, enregistrant une hausse de 110%. Ce changement remarquable, de 32 283 à 67 654 individus (incluant toutefois les ressortissants britanniques après le Brexit), reflète une dynamique migratoire accrue en provenance de pays non européens.

Les données reflètent une dynamique migratoire importante en provenance de pays non européens vers le Luxembourg. La population originaire de pays non membres de l'UE est passée en une décennie de 6% à 10,2% de la population totale du Grand-Duché. À ce titre, il serait éclairant de souligner qu'en 2013, le pays comptait des résidents de 166 nationalités différentes, dont 53 nationalités ayant moins de 20 personnes résidentes en son sein. En 2023, le pays compte désormais 178 nationalités différentes, dont 48 avec moins de 20 personnes. Ces quelques chiffres semblent dire que la diversité de la population globale s'amplifie au Luxembourg et chaque groupe particulier de migrants s'étoffe petit à petit.



Graphique 3 : Les ressortissants UE, non UE et luxembourgeois en 2013 et 2023



Le lecteur pourra se référer aux annexes de ce rapport pour consulter les données relatives à l'évolution du nombre de ressortissants étrangers au Luxembourg entre 2013 et 2023, spécifiquement pour les groupes de ressortissants de pays tiers comptant plus de 500 individus. Ces données mettent en évidence la croissance du nombre de citoyens de pays membres de l'Union européenne résidant au Grand-Duché, ainsi que l'augmentation encore plus marquée des ressortissants de pays tiers au cours de la même période. Chaque communauté nationale répertoriée dans ces statistiques présente une trajectoire migratoire distincte. Les ressortissants de l'Union européenne bénéficient de la libre circulation, et l'on observe principalement des migrations économiques traditionnelles vers le Luxembourg, notamment en provenance du Portugal, de l'Italie, ainsi que des pays frontaliers. Ces flux sont suivis par des migrations provenant d'autres pays de l'Union, dont certaines affichent des augmentations significatives, notamment celles en provenance de Roumanie, de Bulgarie et d'Espagne. Ces migrations, initialement économiques et individuelles, sont souvent suivies de regroupements familiaux, ce qui stabilise ces communautés sur le territoire luxembourgeois.

Concernant les ressortissants de pays tiers, on distingue d'une part les personnes déplacées fuyant des conflits armés ou des régimes autoritaires, principalement en provenance d'Ukraine, de Syrie, d'Érythrée, d'Iran et d'Afghanistan. Le taux de croissance de ces populations, qui étaient marginales en 2013, dépasse aujourd'hui les quatre chiffres, ces communautés étant passées d'une quasi-inexistence à des groupes démographiques significatifs. D'autre part, un modèle similaire de migration économique suivie de regroupements familiaux s'applique également aux ressortissants de pays tiers, notamment pour les communautés chinoise, indienne, turque et mauricienne, qui ont connu une expansion importante durant la dernière décennie. De plus, l'immigration en provenance du Cap-Vert, considérée comme traditionnelle au Luxembourg, reste notable.

Il convient également de mentionner la diminution du nombre de ressortissants des Balkans occidentaux, en particulier des Serbes, Bosniaques et Monténégrins, principalement en raison des naturalisations au sein de ces communautés.

Les dynamiques évoquées influencent directement la population adulte, c'est-à-dire celle des électeurs potentiels. En se concentrant sur les étrangers âgés de 18 ans et plus, appartenant à des communautés de plus de 300 individus, plusieurs observations peuvent être faites quant à leur participation potentielle ou réelle aux élections communales de 2017 et 2023 :

- On recense 65 groupes nationaux comptant au moins 300 personnes adultes²⁷.
- Parmi ces groupes, les 25 ayant enregistré les plus fortes croissances démographiques entre 2017 et 2023 sont exclusivement composés de ressortissants de pays tiers. Les premiers pays de l'Union européenne dans ce classement sont la Roumanie et l'Espagne, occupant respectivement les 26e et 27e places.
- Parmi les groupes les plus importants, comptant au moins 2 000 adultes en 2023, les plus fortes croissances concernent (par ordre décroissant) l'Inde, le Brésil, la Roumanie, l'Espagne, la Grèce, la Chine, la Pologne, l'Italie et la France.
- En revanche, le potentiel électoral des plus grandes communautés installées de longue date au Luxembourg semble stagner, voire régresser. C'est le cas pour les Portugais (-0,4%), ainsi que pour les Belges, Allemands, Néerlandais, Cap-Verdiens, Monténégrins et Britanniques. Cette diminution s'explique principalement par les naturalisations, en particulier parmi les ressortissants des anciennes Républiques yougoslaves, les Cap-Verdiens et les Britanniques, qui, en acquérant la nationalité luxembourgeoise, rejoignent le corps électoral des citoyens luxembourgeois.

Le tableau ci-dessous présente les groupes nationaux comptant au moins 1 000 personnes adultes. Un tableau plus détaillé, regroupant les communautés de plus de 300 personnes majeures, est disponible en annexe.

²⁷ À noter que les effectifs des pays tiers en 2023 tiennent uniquement compte des personnes potentiellement concernées par l'accès au droit de vote, donc détenteurs d'une carte ou d'un titre de séjour ou d'une carte de légitimation. Ils excluent donc les individus écartés du droit de vote de par leur statut, comme les bénéficiaires de protection temporaire et les demandeurs de protection internationale.



Tableau 4 : Évolution des effectifs d'âge majeur des principaux groupes nationaux d'étrangers de 2017 à 2023 (groupes supérieurs à 1 000 personnes en 2023 – par ordre décroissant selon taux de croissance démographique)

| Position | Nationalité | Population lors des élections de 2017 | Population lors des élections de 2023 | Taux de croissance |
|----------|--------------------|---------------------------------------|---------------------------------------|--------------------|
| 1 | Érythrée | 226 | 1 148 | 408% |
| 2 | Inde | 1 305 | 3 904 | 199% |
| 3 | Tunisie | 534 | 1 271 | 138% |
| 4 | Turquie | 613 | 1 281 | 109% |
| 5 | Maroc | 824 | 1 684 | 104% |
| 6 | Syrie | 839 | 1 555 | 85% |
| 7 | Brésil | 1 626 | 2 655 | 63% |
| 8 | Roumanie | 3 536 | 5 271 | 49% |
| 9 | Espagne | 4 956 | 7 376 | 49% |
| 10 | Ukraine | 674 | 1 003* | 49% |
| 11 | Russie | 1 296 | 1 866 | 44% |
| 12 | Croatie | 793 | 1 138 | 44% |
| 13 | Irlande | 1 420 | 1 946 | 37% |
| 14 | Grèce | 2559 | 3 495 | 37% |
| 15 | Chine | 2 655 | 3 587 | 35% |
| 16 | Bulgarie | 1 184 | 1 590 | 34% |
| 17 | Pologne | 3 437 | 4 152 | 21% |
| 18 | USA | 1 596 | 1 806 | 13% |
| 19 | Italie | 18 669 | 20 952 | 12% |
| 20 | France | 35 526 | 39 361 | 11% |
| 21 | Hongrie | 1 421 | 1 484 | 4% |
| 22 | Portugal | 75 564 | 75 287 | -0,4% |
| 23 | Belgique | 16 765 | 16 347 | -2% |
| 24 | Allemagne | 11 153 | 10 808 | -3% |
| 25 | Pays-Bas | 3 566 | 3 398 | -5% |
| 26 | Suède | 1 410 | 1 294 | -8% |
| 27 | Cap-Vert | 2 301 | 2 087 | -9% |
| 28 | Serbie | 1 691 | 1 479 | -13% |
| 29 | Danemark | 1 546 | 1 163 | -25% |
| 30 | Monténégro | 2 935 | 2 184 | -26% |
| 31 | Bosnie-Herzégovine | 1 728 | 1 256 | -27% |
| 32 | Royaume Uni** | 4 752 | 3 197 | -33% |
| | Autres pays UE | 5 705 | 6 567 | 15% |
| | Autres pays tiers | 12 359 | 18 872 | 53% |
| | Pays UE (total) | 193 962 | 201 629 | 4% |
| | Pays tiers (total) | 33 202 | 50 835 | 53% |
| | Étrangers (total) | 227 164 | 252 464 | 11% |

*Ukrainiens hors bénéficiaires de protection temporaire.

**Pays membre de l'UE en 2017 et pays tiers en 2023.

Un enjeu majeur lié aux mutations démographiques de la population étrangère au Luxembourg concerne l'intégration des nouveaux arrivants. La récente loi supprimant la condition de résidence de cinq ans pour accéder aux droits de vote et d'éligibilité a instantanément créé un potentiel de 80 220 nouveaux électeurs, représentant 31,8% de la population étrangère d'au moins 18 ans résidant dans le Grand-Duché depuis moins

de cinq ans²⁸. Nos recherches, ainsi que d'autres travaux scientifiques récents (Sciarini et Maye, 2020 : 15, 16, 26 et 27 ; Strudel et coll., 2023 : 12-13 et 21 ; Szulecki, 2021 : 992 ; Wass et coll., 2015 : 415 et 418 ; Yilmaz, 2023 : 13), ont montré que la durée de résidence constitue un facteur crucial dans l'inclusion citoyenne des résidents étrangers. Le taux d'inscription sur les listes électorales varie de manière significative en fonction de la durée de résidence dans le pays d'accueil. Ainsi, les individus ayant vécu longtemps au Luxembourg s'inscrivent plus fréquemment sur les registres électoraux et participent plus activement aux scrutins, contrairement aux résidents plus récents.

Cette nouvelle législation pose donc un défi important aux organismes publics et acteurs de la société civile, dont la mission est de favoriser l'intégration sociale. Ce défi réside dans l'accompagnement de ces nouveaux arrivants, peu familiarisés avec le fonctionnement de la société luxembourgeoise. En effet, ces derniers manquent souvent de connaissances concernant la vie politique, les institutions nationales, ainsi que les compétences de l'État et des communes. Ce manque de familiarité peut entraver leur participation effective aux processus électoraux, malgré l'élargissement de leurs droits politiques.

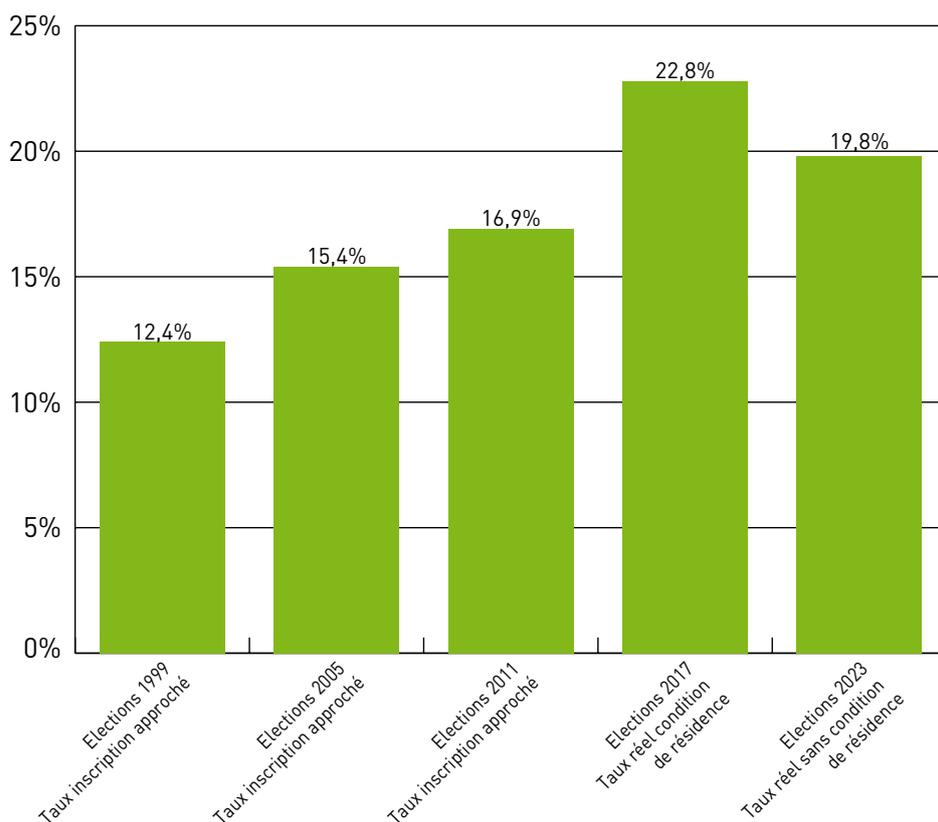
1.5. Évolution des taux d'inscription globaux

Le taux d'inscription des résidents étrangers sur les listes électorales a connu une augmentation significative entre 1999 et 2017. Cette évolution positive peut être partiellement attribuée aux campagnes d'information et de sensibilisation mises en place au cours de cette période. Ces campagnes, organisées avant chaque élection, se déroulaient principalement au cours des six mois précédant la clôture des inscriptions, et ont vraisemblablement joué un rôle déterminant dans l'accroissement du taux de participation. En 2023, la campagne de sensibilisation a été étendue à l'ensemble de l'année précédant les élections, augmentant potentiellement l'impact des initiatives visant à encourager l'inscription des électeurs étrangers.

28 Source : CTIE, RNPP au 17 avril 2023.



Graphique 4 : Évolution des taux d'inscription globaux de 1999 à 2023



La baisse du taux d'inscription observée en 2023 par rapport à 2017 s'explique principalement par la suppression de la condition de résidence minimale de cinq ans pour l'inscription sur les listes électorales. Cette modification législative a entraîné une augmentation rapide et significative de la population éligible. L'élargissement abrupt de l'électorat a ainsi conduit à une diminution du taux d'inscription, malgré les efforts entrepris pour encourager la participation électorale.

Afin d'établir une comparaison plus rigoureuse avec les données des élections communales de 2017, il est pertinent d'isoler, dans les résultats des élections municipales du 11 juin 2023, les ressortissants étrangers résidant au Grand-Duché depuis au moins cinq ans. En 2017, seuls les étrangers ayant une résidence d'au moins cinq ans au Luxembourg étaient éligibles pour s'inscrire sur les listes électorales. Cette approche permet de normaliser les comparaisons du taux d'inscription en appliquant la même condition de durée de résidence, supprimant ainsi l'effet de la modification législative.

En isolant les résidents étrangers répondant à la condition des cinq ans de résidence pour les élections de 2023, les données deviennent comparables avec celles de 2017, permettant une analyse plus cohérente de l'évolution du taux d'inscription, en neutralisant l'impact des changements législatifs.

Tableau 5 : Impact de la suppression de la durée de résidence aux élections communales de 2023

| Nombre d'années de résidence au Luxembourg | Taux d'inscription aux élections communales de 2023 |
|--|---|
| 0 à 4 ans | 11,8% |
| 5 ans et plus | 23,6% |
| Taux moyen | 19,8% |

Lors des élections communales de 2017, le taux d'inscription s'élevait à 22,8%. Dans des conditions comparables, ce taux atteint 23,6% lors des élections communales de 2023, marquant ainsi une légère augmentation de 0,8%. En 2023, le taux d'inscription des résidents vivant depuis au moins cinq ans au Luxembourg est deux fois supérieur à celui des résidents ayant moins de cinq ans de résidence.

Le tableau 5 fournit des données significatives sur la participation électorale des nouveaux arrivants étrangers. La diversification des flux migratoires, mise en évidence dans la section précédente, révèle une diversification progressive de la composition sociologique des étrangers au Luxembourg. Cette tendance est notamment attribuée à l'arrivée continue de ressortissants de pays tiers. D'autres facteurs, examinés dans les sections suivantes de ce chapitre, influencent également la transformation progressive de l'électorat étranger potentiel au Grand-Duché. Ces observations soulignent l'importance de poursuivre les campagnes d'information et de sensibilisation, en particulier auprès de la population étrangère et de nouveaux arrivants, dont les effets positifs se reflètent dans les données disponibles.

Tableau 6 : Tableau récapitulatif sur l'évolution des inscriptions

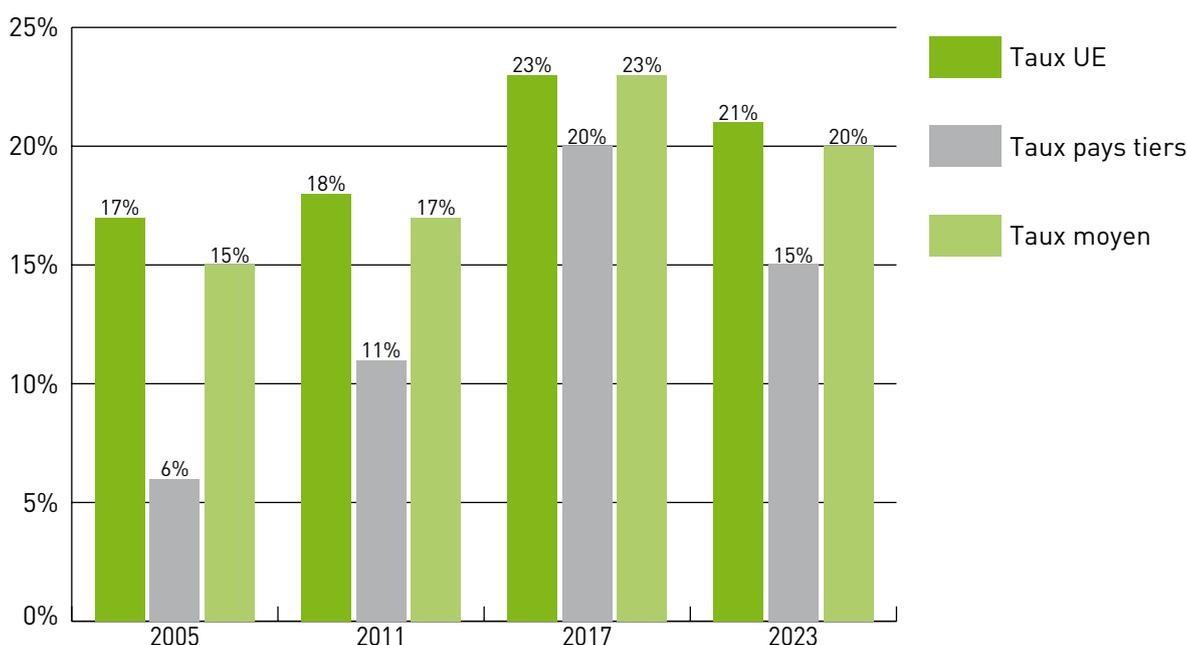
| Date | Nombre | Taux d'inscription | Taux de croissance |
|------------------|--------|--------------------|--------------------|
| Élections 1999 | 13 835 | 12,4% | |
| Élections 2005 | 23 957 | 15,4% | 73,2% |
| Élections 2011 | 30 937 | 16,9% | 29,1% |
| Bilan 8/10/2016 | 25 501 | 16,3% | -17,6% |
| Élections 2017 | 34 638 | 22,8% | 35,8% |
| Bilan 11/06/2022 | 27 439 | 10,8% | -20,8% |
| Bilan 30/08/2022 | 27 266 | 10,7% | -0,6% |
| Bilan 30/10/2022 | 27 661 | 10,8% | 1,4% |
| Bilan 30/12/2022 | 28 657 | 11,2% | 3,6% |
| Bilan 30/01/2023 | 29 991 | 11,7% | 4,7% |
| Bilan 28/02/2023 | 32 197 | 12,5% | 7,4% |
| Bilan 30/03/2023 | 41 336 | 16,1% | 28,4% |
| Élections 2023 | 50 084 | 19,8% | 21,2% |



1.6. Évolution des inscriptions selon la nationalité

Les ressortissants des pays tiers ont eu pour la première fois la possibilité de voter au Luxembourg lors des élections communales de 2005. Alors néophytes, leur taux d'inscription était assez faible avec 6% (soit 1 251 inscriptions). Celui des ressortissants de l'UE était bien supérieur, ce qui sera toujours le cas aux élections suivantes, mais cet écart s'est réduit considérablement en 2017, comme on peut l'observer dans le graphique 5.

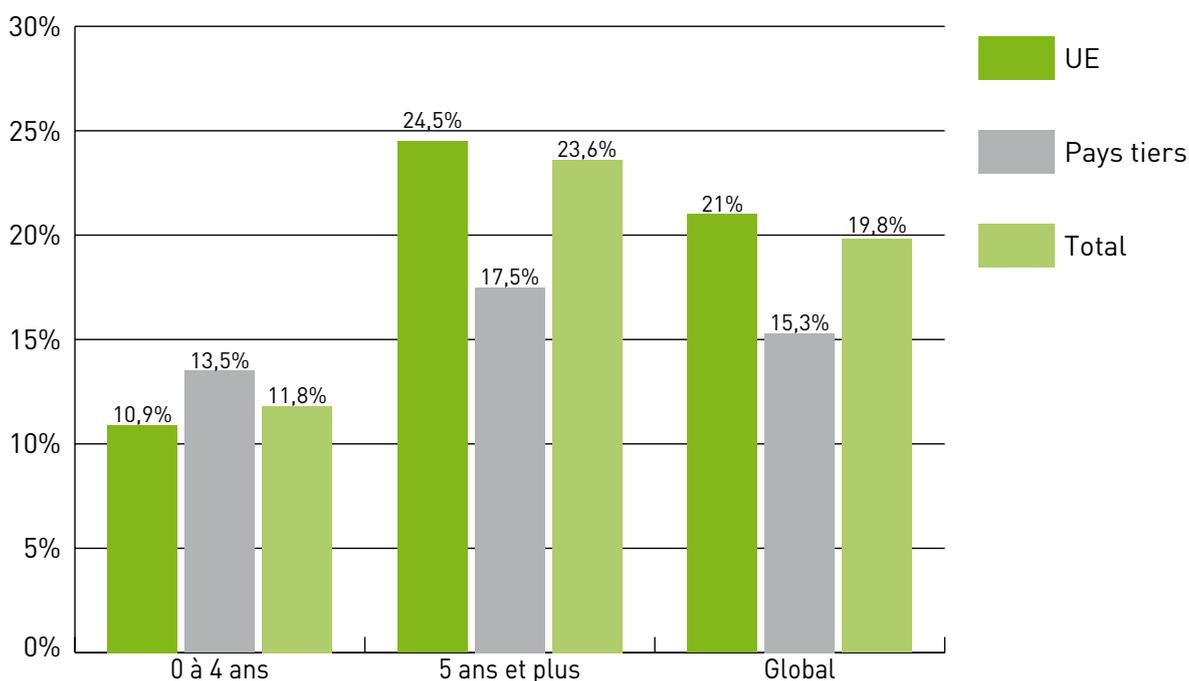
Graphique 5 : Taux d'inscription des ressortissants UE et des ressortissants de pays tiers aux élections communales de 2005 à 2023



Le graphique 6 ci-dessous montre bien l'impact de la suppression de la condition de durée de résidence. La baisse des taux d'inscription pour les élections de 2023 se voit clairement tant du côté des ressortissants de l'UE, avec un taux de 21,0% (soit 42 297 personnes inscrites sur 201 629), que du côté des ressortissants de pays tiers, avec un taux de 15,3% (soit 7 787 inscrits sur 50 835). Les données du graphique 6 permettent de constater que :

- les nouveaux arrivants ressortissants de pays tiers ont un taux d'inscription de 13,5% alors que celui des citoyens UE avec moins de cinq ans de résidence n'est que de 10,9%;
- chez les résidents qui vivent depuis au moins cinq ans au Luxembourg, les ressortissants de pays tiers ont un taux d'inscription de 17,5% contre 24,5% pour les citoyens de l'Union.

Graphique 6 : Taux d'inscription pour les élections communales de 2023 des ressortissants UE et des ressortissants de pays tiers avec moins de 5 ans de résidence et avec au moins 5 ans de résidence au Luxembourg



1.6.1. Inscriptions des citoyens de l'UE par nationalité

Sur un total de 50 084 personnes inscrites sur les listes électorales, 42 297 sont des ressortissants de l'Union européenne, représentant ainsi 84% de l'ensemble des inscrits. Cette proportion est supérieure à celle des ressortissants européens adultes au sein de la population étrangère résidente au Luxembourg, qui s'élève à 79,9%²⁹.

D'après les données du tableau 7, le taux d'inscription moyen des citoyens européens a légèrement diminué entre les élections de 2017 et celles de 2023, passant de 23% à 21%. Cette baisse semble liée à l'abolition de la condition de cinq années de résidence, qui a élargi le nombre d'électeurs potentiels. Les ressortissants de certains pays d'Europe du Nord et d'Europe germanique s'inscrivent sur les listes électorales à des taux nettement supérieurs à la moyenne de l'UE. Les nationalités les plus assidues, par ordre décroissant, sont l'Autriche, les Pays-Bas, l'Allemagne, le Danemark et la Belgique. Entre 2017 et 2023, cette tendance reste stable pour ces pays, à l'exception de la Belgique, où le taux d'inscription a sensiblement diminué. En revanche, les ressortissants des pays méditerranéens et d'Europe de l'Est continuent de s'inscrire à des taux nettement inférieurs à la moyenne européenne, avec peu de variations entre ces deux élections.

L'évolution du taux d'inscription des ressortissants de la Grèce et de l'Italie mérite une attention particulière. Alors qu'ils étaient supérieurs à la moyenne européenne en 2017, les taux respectifs de ces deux nationalités sont passés en dessous de la moyenne lors des élections de 2023. Le cas de la Suède est également notable : bien que le taux d'ins-



cription de ses ressortissants ait déjà été inférieur à la moyenne en 2017, il a encore diminué en 2023.

Le tableau 7 fournit une autre donnée importante : pour les élections de 2023, les ressortissants de l'UE résidant au Luxembourg depuis cinq ans ou plus présentent, dans presque toutes les nationalités (à l'exception des ressortissants maltais), des taux d'inscription plus élevés que ceux de leurs homologues résidents depuis moins de cinq ans. Les écarts les plus marqués entre anciens et nouveaux résidents se retrouvent notamment chez les deux nationalités ayant les taux d'inscription les plus élevés : l'Autriche et les Pays-Bas. Parallèlement à la recherche internationale (Gherghina et Huan-Kai, 2016 : 469; Strudel et coll., 2023 : 11; Wass et coll. 2015 : 408; Yilmaz, 2023 : 13-14), notre étude souligne que la participation électorale des étrangers est conditionnée par le nombre d'années de résidence.

En comparant les taux d'inscription des ressortissants de l'UE ayant au moins cinq ans de résidence entre 2017 et 2023, on observe une légère hausse de la moyenne européenne, passant de 23% à 25%. Certaines nationalités enregistrent des augmentations plus importantes que la moyenne, notamment les Lettons, dont le taux d'inscription progresse de 8 points (de 8% à 16%), suivis des Autrichiens, avec une hausse de 7 points (de 32% à 39%), et des Slovènes, qui passent de 12% à 19%, soit une augmentation de 7 points.

Tableau 7 : Taux d'inscription des nationaux UE aux élections communales de 2017 et de 2023

| Nationalité | Taux d'inscription 2017 | Taux d'inscription 2023 | | |
|---------------|-------------------------|-------------------------|----------------------------------|---------------------------------|
| | | Population totale | Avec résidence de moins de 5 ans | Avec résidence de 5 ans et plus |
| Autriche | 32% | 33% | 17% | 39% |
| Pays-Bas | 32% | 29% | 12% | 33% |
| Allemagne | 28% | 29% | 20% | 32% |
| Danemark | 25% | 26% | 15% | 29% |
| Belgique | 28% | 24% | 12% | 28% |
| France | 24% | 24% | 15% | 28% |
| Irlande | 22% | 22% | 9% | 28% |
| Rep. tchèque | 20% | 22% | 9% | 26% |
| Taux moyen UE | 23% | 21% | 11% | 25% |
| Italie | 27% | 20% | 10% | 25% |
| Portugal | 22% | 20% | 7% | 23% |
| Malte | 15% | 19% | 22% | 18% |
| Slovaquie | 14% | 19% | 13% | 21% |
| Finlande | 16% | 18% | 9% | 21% |
| Grèce | 26% | 18% | 11% | 22% |
| Suède | 20% | 17% | 7% | 20% |
| Slovénie | 12% | 17% | 10% | 19% |
| Espagne | 18% | 15% | 9% | 20% |
| Hongrie | 12% | 14% | 11% | 16% |
| Lituanie | 11% | 14% | 8% | 17% |
| Pologne | 13% | 14% | 11% | 16% |
| Lettonie | 8% | 14% | 9% | 16% |
| Estonie | 11% | 13% | 7% | 15% |
| Roumanie | 13% | 12% | 9% | 15% |
| Bulgarie | 13% | 12% | 8% | 15% |
| Chypre | 13% | 11% | 5% | 18% |
| Croatie | 13% | 10% | 8% | 12% |

1.6.2. Coup de projecteur sur la communauté portugaise

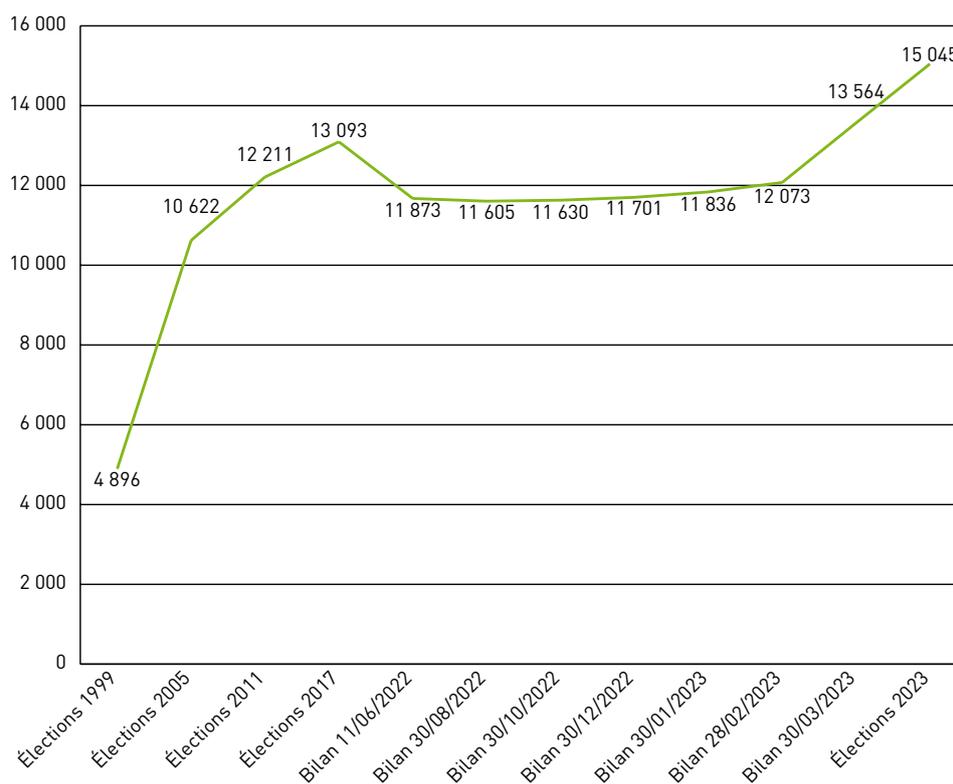
La communauté portugaise représente, de manière significative, le groupe au potentiel électoral le plus élevé, avec 75 287 individus âgés de 18 ans et plus recensés lors des élections communales de 2023. Lors des élections communales de 1999, seulement 4 896 ressortissants portugais étaient inscrits sur les listes électorales, ce qui correspondait à un taux d'inscription estimé à 11,5%. À cette époque, le taux global d'inscription des résidents européens s'élevait à 12,4% parmi les citoyens adultes des États membres de l'Union européenne résidant au Luxembourg. Cette proportion a connu une augmentation progressive jusqu'en 2017.

Comme mentionné précédemment, entre deux échéances électorales, le nombre d'inscrits peut diminuer en raison de facteurs tels que les naturalisations, les départs, les décès ou les désinscriptions. Ainsi, le nombre d'électeurs portugais inscrits est passé de 13 093 lors des élections communales de 2017 à 11 673 (-11%) lors du bilan inter-



médiaire du 11 juin 2022 (Graphique 7). Par la suite, ce chiffre s'est stabilisé lors des bilans suivants, avant d'augmenter de manière significative dans les mois précédant les élections, atteignant 15 045 inscrits à la clôture des inscriptions, soit un taux d'inscription de 20% par rapport à l'ensemble des ressortissants portugais adultes résidant au Grand-Duché.

Graphique 7 : Évolution des inscriptions des Portugais aux élections communales luxembourgeoises de 1999 à 2023



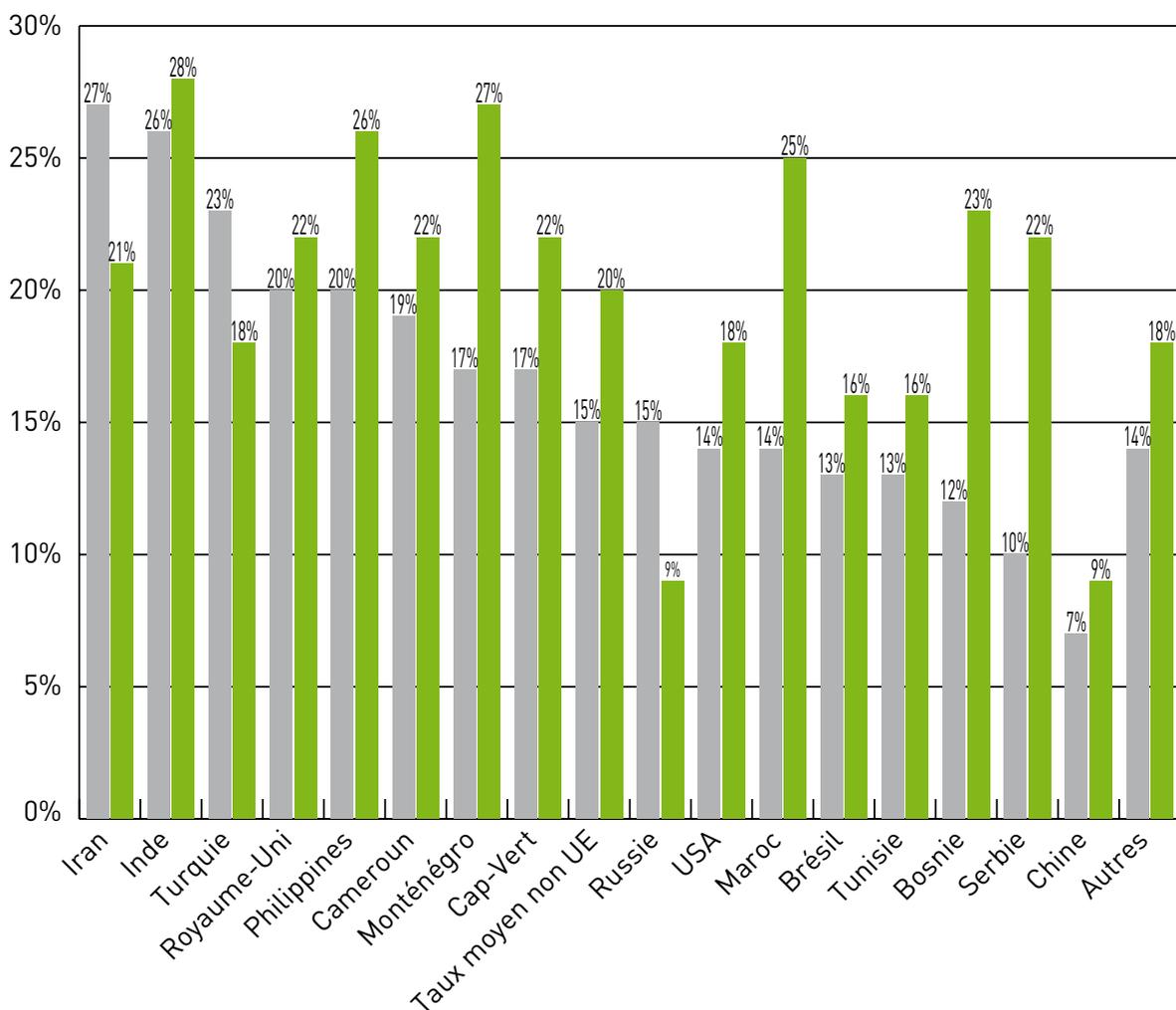
Nous constatons le potentiel électoral important de cette communauté puisque sur 75 287 Portugais 18 ans et plus, 60 242 ne se sont pas inscrits sur les listes électorales. Cette capacité nous encourage à poursuivre le travail d'information et de sensibilisation auprès de la communauté portugaise.

Pour 2023, nous constatons que le taux d'inscription des Portugais vivant au moins 5 ans au Luxembourg est de 23%, soit légèrement supérieur à celui de 2022 (22%). Le taux d'inscription des Portugais arrivés dans les 5 dernières années n'est en revanche que de 7%.

Si nous nous penchons sur le taux d'inscription des Portugais selon les communes, nous trouvons des variations importantes : dans 10 communes, ce taux dépasse les 30%, Bech (40%), Reisdorf (39,8%), Sandweiler (37,7%), Lenningen (36,7%), Niederanven (34,1%), Steinsel (33,1%), Mondorf (33%), Betzdorf (31,3%), Steinfort (30,8%) et Strassen (30,4%), et 50 communes affichent un taux supérieur à la moyenne nationale qui est de 20%.

1.6.3. Taux d'inscription des ressortissants des pays tiers par nationalité

Graphique 8 : Taux d'inscription des ressortissants des pays tiers (groupes nationaux avec au moins 140 inscrits)



En 2023, les ressortissants de 135 pays tiers étaient inscrits sur les listes électorales, en comparaison à 107 pays représentés en 2017. Le graphique 8 met en évidence les 16 nationalités ayant plus de 140 inscriptions, tandis que la catégorie «Autres» regroupe 119 nationalités avec moins de 140 inscrits, dont 58 nationalités comptant moins de 10 inscrits.

Le taux d'inscription des ressortissants de pays tiers s'établit à 15,3% de leur potentiel électoral total en 2023, soit une diminution de 5 points par rapport aux élections communales de 2017. À l'exception des ressortissants iraniens, turcs et russes, la majorité des nationalités de pays tiers les plus représentées au Luxembourg ont enregistré une baisse de leur taux d'inscription entre 2017 et 2023. Les ressortissants iraniens affichent un taux d'inscription de 27,1% (152 inscrits sur 560 individus éligibles), en augmentation significative par rapport aux 21% de 2017. La communauté indienne compte, quant à elle, 1 000 inscrits sur 3 904 ressortissants adultes, correspondant à un taux de 26%, légèrement inférieur aux 28% observé en 2017, mais restant relativement élevé par rapport aux autres nationalités. La population indienne au Luxembourg semble particulièrement interconnectée, avec un niveau d'éducation supérieur à la moyenne natio-



nale³⁰. On peut en supposer de même pour le degré de politisation³¹. Le chapitre consacré aux multiplicateurs mettra en évidence que quelques figures indiennes influentes ont suffi à mobiliser une part significative de la communauté, un phénomène qui mérite une analyse plus approfondie dans les prochaines études.

Une part importante des ressortissants de pays tiers a immigré récemment au Luxembourg. Ce fait rend pertinente l'évaluation de l'impact de la suppression de la condition de durée de résidence sur leur taux d'inscription. En analysant les 16 groupes nationaux de ressortissants de pays tiers avec au moins 140 inscrits, le tableau 8 montre que, dans 13 cas, le taux d'inscription des résidents établis depuis plus de cinq ans est systématiquement supérieur à celui des résidents présents depuis moins de 5 ans. Un schéma similaire à celui observé chez les ressortissants de l'Union européenne.

Cependant, les taux d'inscription des résidents présents depuis moins de cinq ans sont remarquablement élevés, dépassant la moyenne chez les Iraniens (28,3%), Turcs (24%), et Indiens (23,1%). Pour les ressortissants turcs, iraniens et russes, les nouveaux arrivants présentent des taux d'inscription plus élevés que ceux établis depuis plus de cinq ans au Luxembourg.

Tableau 8 : Taux d'inscription sur les listes électorales communales en 2023 des ressortissants des pays tiers résidant depuis moins ou plus de cinq ans au Luxembourg (groupes nationaux avec au moins 140 inscrits)

| Nationalité Non UE | Taux d'inscription général | Taux d'inscription de résidents de moins de 5 ans | Taux d'inscription de résidents de 5 ans et plus |
|--------------------|----------------------------|---|--|
| Iran | 27,1% | 28,3% | 25,1% |
| Inde | 25,6% | 23,1% | 34,5% |
| Turquie | 22,6% | 24,0% | 19,2% |
| Royaume-Uni | 20,5% | 14,7% | 24,3% |
| Philippines | 20,0% | 16,5% | 24,9% |
| Cameroun | 19,3% | 16,1% | 25,5% |
| Monténégro | 17,2% | 6,9% | 20,8% |
| Cap-Vert | 16,6% | 9,1% | 20,6% |
| Taux moyen non UE | 15,3% | 13,5% | 17,5% |
| Russie | 14,6% | 15,1% | 13,7% |
| USA | 14,4% | 10,5% | 19,5% |
| Maroc | 13,7% | 11,5% | 17,5% |
| Brésil | 13,2% | 11,3% | 15,5% |
| Tunisie | 12,9% | 12,6% | 13,6% |
| Bosnie | 11,6% | 9,8% | 12,6% |
| Serbie | 10,1% | 6,0% | 12,7% |
| Chine | 6,6% | 4,4% | 7,8% |
| Autres | 13,9% | 12,1% | 16,4% |

30 La population du Luxembourg née en Inde a le niveau d'éducation le plus élevé parmi les 20 principaux pays de naissance étrangers : 56% de cette population a un niveau Master et plus, et 31,6% un niveau Bachelor et supérieur court. Avec un niveau d'éducation supérieur atteignant 87,6%, cette population devance de peu les résidents nés en Grèce (87,2%), aux Etats-Unis (87%), en Russie (83,9%) et au Royaume-Uni (73,5%). Source : Chauvel, L. et coll. Université du Luxembourg, LISER. (2024). Niveau d'éducation de la population du Luxembourg : une progression soutenue et contrastée selon les origines. Statec (éd.). RP 1er résultats 2021,15.

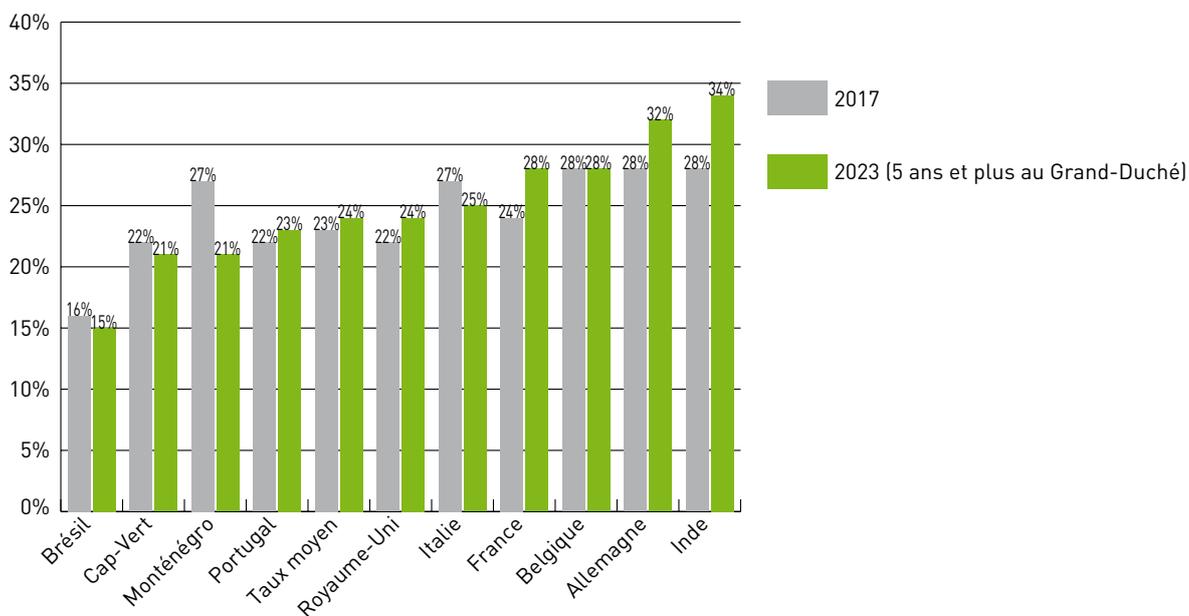
31 Tossutti (2007) souligne notamment qu'au Royaume-Uni, les communautés noires et asiatiques sont sous-représentées au niveau de la participation électorale, en particulier les Noirs africains et les Chinois. Néanmoins les personnes originaires du sous-continent indien, c'est-à-dire les Indiens, Pakistanais et Bangladais ont des taux proches à ceux de la population blanche.

1.6.4. Regard récapitulatif

Selon certaines études empiriques, le niveau de participation électorale des citoyens autochtones semble exercer une influence sur celui des résidents étrangers. Dans les communes où la participation électorale des nationaux s'avère faible, celle des électeurs étrangers inscrits sur les listes électorales l'est également. Les taux de participation des citoyens nationaux et des résidents étrangers évoluent de manière corrélée (Sciarini et Maye, 2020 : 22-23). Cette corrélation suggère qu'une augmentation de la participation électorale des uns pourrait entraîner une hausse de celle des autres (Sciarini et Maye, 2020 : 26). Cependant, au Luxembourg, où le vote constitue une obligation légale, le taux de participation électorale est systématiquement élevé, atteignant ou dépassant fréquemment les 80% (Russo et Huddleston, 2021 : 503, tableau 6). Cette situation met en évidence la spécificité du Grand-Duché par rapport à la plupart des autres pays européens. Alors que la population nationale inscrite d'office sur les listes électorales et donc soumise à l'obligation de vote manifeste une assiduité électorale régulière, les résidents étrangers s'inscrivent sur les listes électorales et votent lors des scrutins dans une proportion nettement inférieure.

Le graphique 9 présente la comparaison des taux d'inscription de résidents étrangers ayant cinq ans de résidence ou plus pour les principales nationalités UE et non UE présents au Luxembourg. Le tableau 9 propose en complément une vue synoptique de l'évolution des inscriptions entre 1999 et 2023 pour les ressortissants UE et les ressortissants des principaux pays d'origine non UE.

Graphique 9 : Taux d'inscription des principales nationalités aux élections communales de 2017 et de 2023, uniquement les personnes résidentes depuis 5 ans ou plus au Luxembourg



Le taux d'inscription moyen ne gagne qu'un point entre 2017 et 2023. Il en est de même pour les Portugais, communauté étrangère numériquement la plus importante au Luxembourg. Les gains les plus importants sont enregistrés pour les Allemands, Français (+4 points pour chacun de ce groupes) et les Indiens (+6 points). Le taux des Belges stagne, alors que celui des Brésiliens, Cap-Verdiens et Italiens sont en léger recul. Le recul le plus important concerne les Monténégrins (-6%). Ces résultats sont à mettre en relation, entre autres, avec l'effet des naturalisations.

Tableau 9 : Vue synoptique de l'électorat étranger aux élections communales

| Nationalité | Inscrits 1999 | Inscrits 2005 | Inscrits 2011 | Inscrits 2017 | Inscrits 2023 | Taux des inscrits 2023 |
|---|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|------------------------|
| Inscriptions des ressortissants UE | | | | | | |
| Allemagne | 1 197 | 1 665 | 2 166 | 2 215 | 3 113 | 28,8% |
| Autriche | 45 | 73 | 144 | 172 | 288 | 32,8% |
| Belgique | 1 510 | 2 205 | 2 960 | 3 186 | 3 928 | 24,0% |
| Danemark | 142 | 183 | 271 | 305 | 302 | 26,0% |
| Espagne | 260 | 333 | 425 | 493 | 1 098 | 14,9% |
| Finlande | 4 | 34 | 75 | 103 | 169 | 17,7% |
| France | 1 631 | 2 471 | 3 916 | 5 120 | 9 293 | 23,6% |
| Grèce | 94 | 128 | 223 | 308 | 617 | 17,7% |
| Irlande | 51 | 93 | 158 | 200 | 420 | 21,6% |
| Italie | 3 131 | 3 579 | 3 822 | 3 378 | 4 277 | 20,4% |
| Pays-Bas | 534 | 676 | 884 | 861 | 991 | 29,2% |
| Portugal | 4 896 | 10 622 | 12 211 | 13 093 | 15 045 | 20,0% |
| Suède | 29 | 78 | 116 | 200 | 221 | 17,1% |
| Chypre | | 1 | 2 | 7 | 25 | 11,4% |
| Estonie | | 1 | 7 | 36 | 70 | 13,4% |
| Hongrie | | 6 | 38 | 74 | 215 | 14,5% |
| Lettonie | | 1 | 9 | 25 | 86 | 13,9% |
| Lituanie | | 0 | 9 | 40 | 134 | 14,0% |
| Malte | | 1 | 5 | 21 | 47 | 18,9% |
| Pologne | | 39 | 111 | 260 | 583 | 14,0% |
| Rép. tchèque | | 10 | 38 | 96 | 176 | 21,6% |
| Slovaquie | | 1 | 17 | 53 | 145 | 18,8% |
| Slovénie | | 8 | 13 | 34 | 96 | 16,6% |
| Bulgarie | | | 19 | 70 | 191 | 12,0% |
| Roumanie | | | 56 | 173 | 652 | 12,4% |
| Croatie | | | | 37 | 115 | 10,1% |
| Royaume-Uni | 311 | 498 | 647 | 728 | | |
| Total UE | 13 835 | 22 706 | 28 342 | 31 288 | 42 297 | 21,0% |
| Inscriptions des ressortissants non UE | | | | | | |
| Inde | | 10 | 33 | 89 | 1 000 | 25,6% |
| Royaume-Uni | | | | | 654 | 20,5% |
| Monténégro | | | 413 | 641 | 376 | 17,2% |
| Brésil | | 22 | 61 | 132 | 351 | 13,2% |
| Cap-Vert | | 115 | 251 | 367 | 346 | 16,6% |
| Turquie | | 4 | 15 | 44 | 290 | 22,6% |
| Russie | | 18 | 37 | 44 | 272 | 14,6% |
| USA | | 49 | 78 | 116 | 260 | 14,4% |
| Chine | | 15 | 48 | 109 | 235 | 6,6% |
| Maroc | | 20 | 50 | 89 | 230 | 13,7% |

| Nationalités | Inscrits 1999 | Inscrits 2005 | Inscrits 2011 | Inscrits 2017 | Inscrits 2023 | Taux des inscrits 2023 |
|---|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|------------------------|
| Philippines | | 22 | 42 | 57 | 166 | 20,0% |
| Tunisie | | 8 | 23 | 29 | 164 | 12,9% |
| Cameroun | | 5 | 20 | 38 | 163 | 19,3% |
| Iran | | 9 | 22 | 36 | 152 | 27,1% |
| Bosnie | | 243 | 297 | 310 | 146 | 11,6% |
| Serbie | | | 102 | 262 | 149 | 10,1% |
| Autres | | 711 | 1 103 | 987 | 2 833 | 13,6% |
| Total non UE | | 1 251 | 2 595 | 3 350 | 7 787 | 15,0% |
| Inscriptions des ressortissants étrangers | | | | | | |
| Grand total | 13 835 | 23 957 | 30 937 | 34 638 | 50 084 | 19,8% |

1.7. Les inscriptions des étrangers selon le lieu de naissance

Parmi les 50 084 résidents étrangers inscrits, 1 261 sont nés au Luxembourg, soit 3%, un pourcentage inférieur à celui de 2017, qui s'élevait à 5% (Graphique 10). Le taux d'inscription des étrangers nés au Luxembourg est de 15,9%, contre 20% pour ceux nés à l'étranger. Cet écart était encore plus prononcé lors des élections communales de 2017, avec respectivement 14% et 24%.

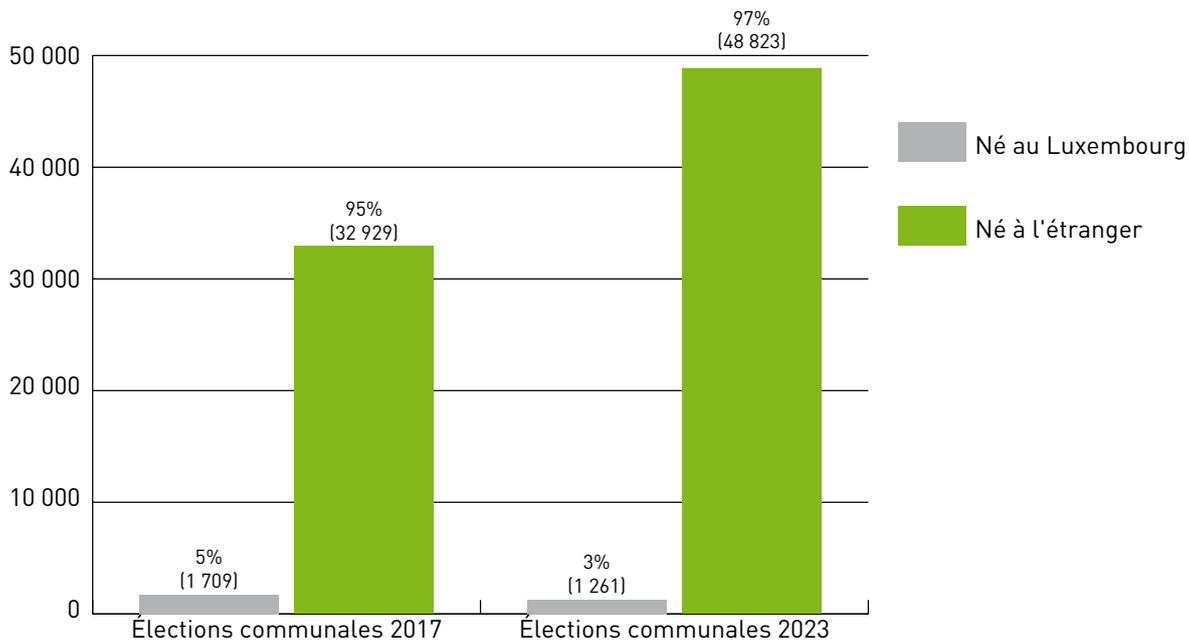
Bien que cet écart se soit partiellement réduit depuis 2017, la moindre participation des étrangers nés au Luxembourg soulève des interrogations. Ces derniers privilégieraient-ils l'accès aux droits politiques par l'acquisition de la nationalité luxembourgeoise ? Cette hypothèse mérite d'être explorée, d'autant plus que la législation luxembourgeoise en matière de nationalité permet plusieurs formes d'acquisition quasi automatique pour les mineurs. Par exemple, la nationalité peut être transmise aux enfants mineurs si l'un des parents l'obtient, ou accordée automatiquement à l'âge de 18 ans pour ceux nés au Luxembourg et ayant résidé dans le pays pendant cinq années consécutives (selon le droit du sol de première génération). De même, un enfant né au Luxembourg comptant au moins un parent lui-même né au Luxembourg est Luxembourgeois. La faible participation civique des résidents étrangers nés au Luxembourg est d'autant plus surprenante que la littérature scientifique, soutenue par des données empiriques, souligne généralement une meilleure intégration sociale et politique de la deuxième génération d'immigrés, née sur place, par rapport à la première (Sciarini et Maye, 2020 : 15, 16, 26, 27 ; Strudel et coll., 2023 : 12-13 et 21 ; Szulecki, 2021 : 992 ; Wass et coll., 2015 : 415, 418 ; Yilmaz, 2023 : 13).

Le fait que 97% des inscrits ne soient pas nés au Luxembourg invite à s'interroger sur leur degré de familiarisation avec le système politique du pays, leur connaissance des partis politiques, du système électoral, ainsi que des compétences des communes et des responsabilités du conseil communal et du collègue échevinal.

D'ailleurs, lors de la campagne d'inscription, les acteurs de terrain ont souvent fait état d'une réticence exprimée par les électeurs potentiels : « Je suis prêt à m'inscrire, mais pour qui dois-je voter ? Et en quoi cela est-il utile ? ». Ce point sera développé plus en détail dans le chapitre consacré aux multiplicateurs et aux difficultés qu'ils ont rencontrées sur le terrain lors de l'exercice de leur mission.



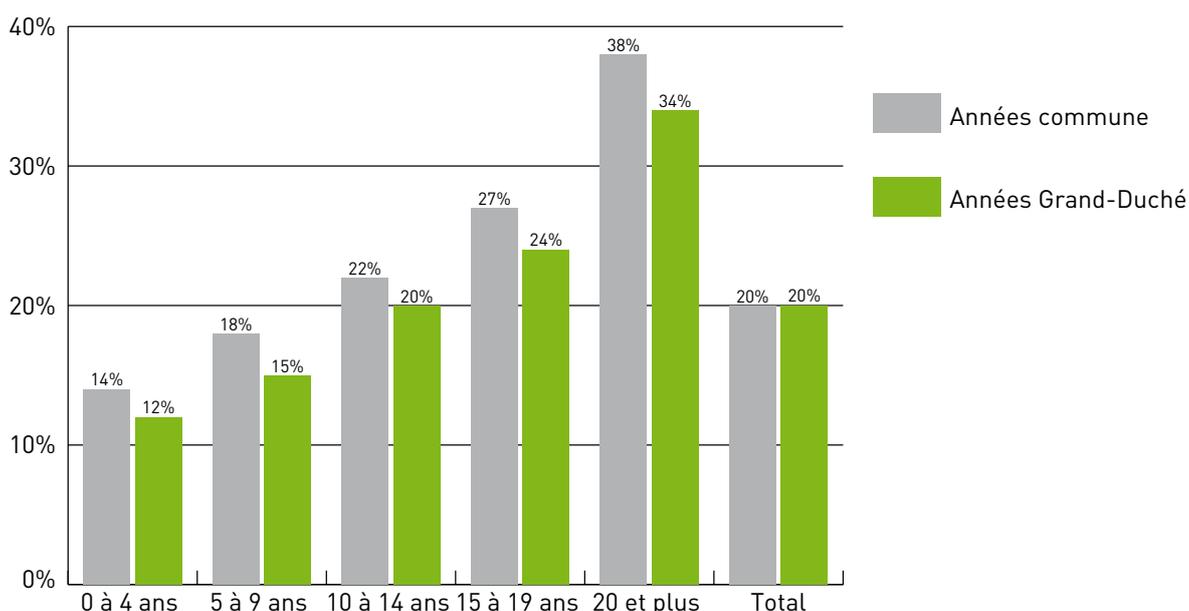
Graphique 10 : Les inscriptions sur les listes électorales selon le lieu de naissance



1.8. Les inscriptions des étrangers selon le nombre d'années de résidence aux niveaux communal et national

Nous avons calculé le taux d'inscription des résidents inscrits sur les listes électorales en fonction du nombre d'années de résidence au Luxembourg en général et dans la commune particulière habitée. Comme nous l'avons observé en 2017, il s'avère que cette variable est déterminante. En effet la littérature internationale scientifique atteste aussi un lien fort entre la durée de séjour et la participation électorale (Gherghina et Huan-Kai, 2016 : 261-262 et 269 ; Kelbel et al., 2024 : 11-12 ; Wass et al. 2015 : 415 et 418 ; Yilmaz, 2023 : 11). Nous voyons sur le graphique 11 une progression linéaire en fonction de la durée de résidence dans la commune ou au Luxembourg. Les personnes qui habitent depuis moins de 10 ans dans la commune ont des taux d'inscription inférieurs à la moyenne alors que celles qui y habitent depuis plus de 10 ans ont des taux au-dessus de la moyenne. Le taux d'inscription des personnes établies dans la commune depuis plus de 20 ans se trouve encore plus élevé, avec 38% de taux d'inscription. Les observations valent aussi pour le nombre d'années passées au Grand-Duché de Luxembourg.

Graphique 11 : Taux d'inscription aux élections communales de 2023 selon le nombre d'années passées dans la commune et au Grand-Duché



Il est possible de conclure que la durée de résidence, et par conséquent l'ancrage local, constitue un facteur déterminant dans la propension à s'inscrire sur les listes électorales. En effet, une corrélation positive peut être observée entre le temps passé dans une localité et l'engagement politique, ce qui suggère que la stabilité résidentielle renforce l'intégration dans le tissu social et incite à une participation accrue aux processus électoraux.

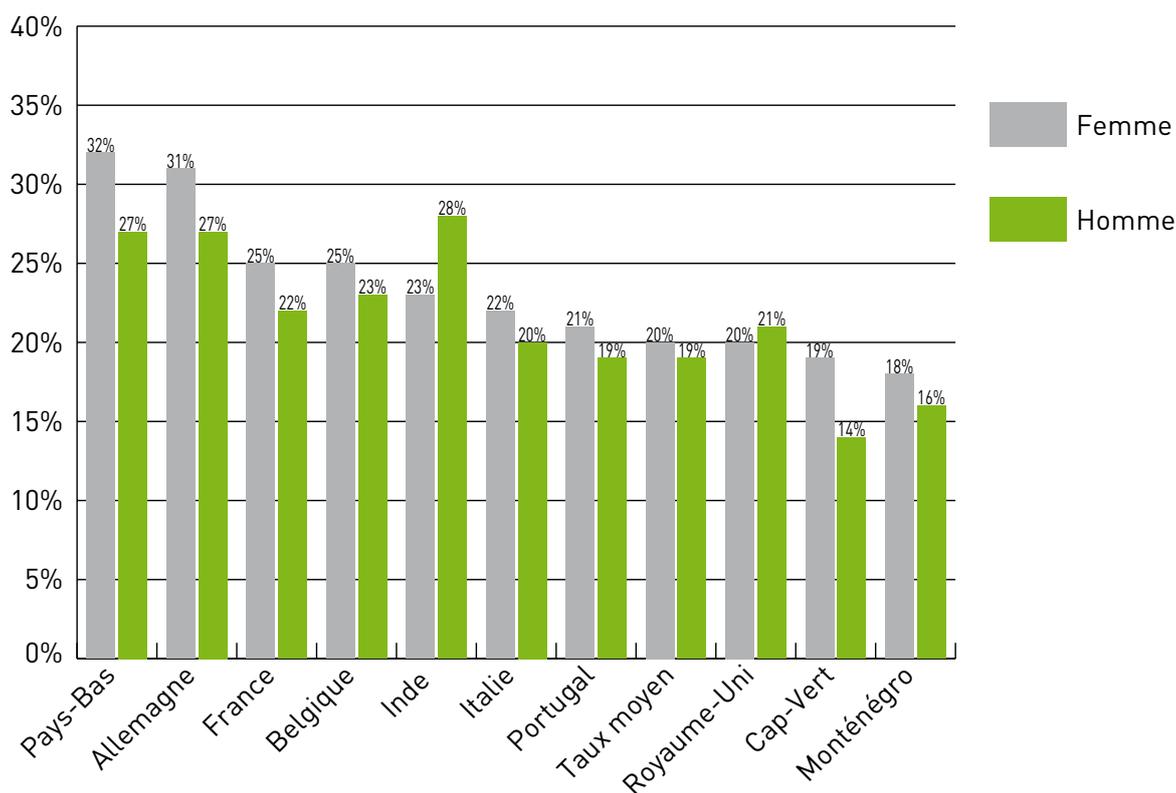
1.9. Les inscriptions des étrangers selon le genre

En général, la variable du genre en politique est déterminante en ce qui concerne le vote passif. Nous observons en effet une sous-représentation des femmes parmi les candidatures ainsi que les conseillères élues et pour les fonctions de bourgmestre ou d'échevine. Pour de plus amples développements au sujet de la participation électorale passive, nous invitons le lecteur à se référer au chapitre 2 du présent rapport.

En ce qui concerne le vote actif, nos observations montrent que le genre n'apparaît pas comme un facteur discriminant. Ainsi, lors des élections communales de 2017, nous avons constaté une légère avance chez les femmes, avec un taux d'inscription de 24%, contre 22% chez les hommes. Aux élections communales de 2023, nous observons une tendance similaire, avec un taux d'inscription moyen de 20% pour les femmes (soit 24 836 inscrites), contre 19% pour les hommes (25 248 inscrits).



Graphique 12 : Taux d'inscription selon le genre pour les principales nationalités d'étrangers résidents au Luxembourg – Élections communales 2023



Le graphique 12 permet d'observer de petites variations selon les nationalités : ainsi, le taux d'inscription des femmes néerlandaises est supérieur à celui des hommes de 5 points, l'écart est de 4 points pour les Allemands et de 3 points pour les Français, chaque fois en faveur des femmes. Le taux d'inscription des femmes capverdiennes dépasse de 5% celui des homologues masculins. À l'inverse, pour les autres communautés, il n'y a pas d'écart significatif entre femmes et hommes. À l'exception des ressortissants indiens, où le taux d'inscription des hommes est sensiblement supérieur à celui des femmes (28% chez les hommes contre 23% chez les femmes).

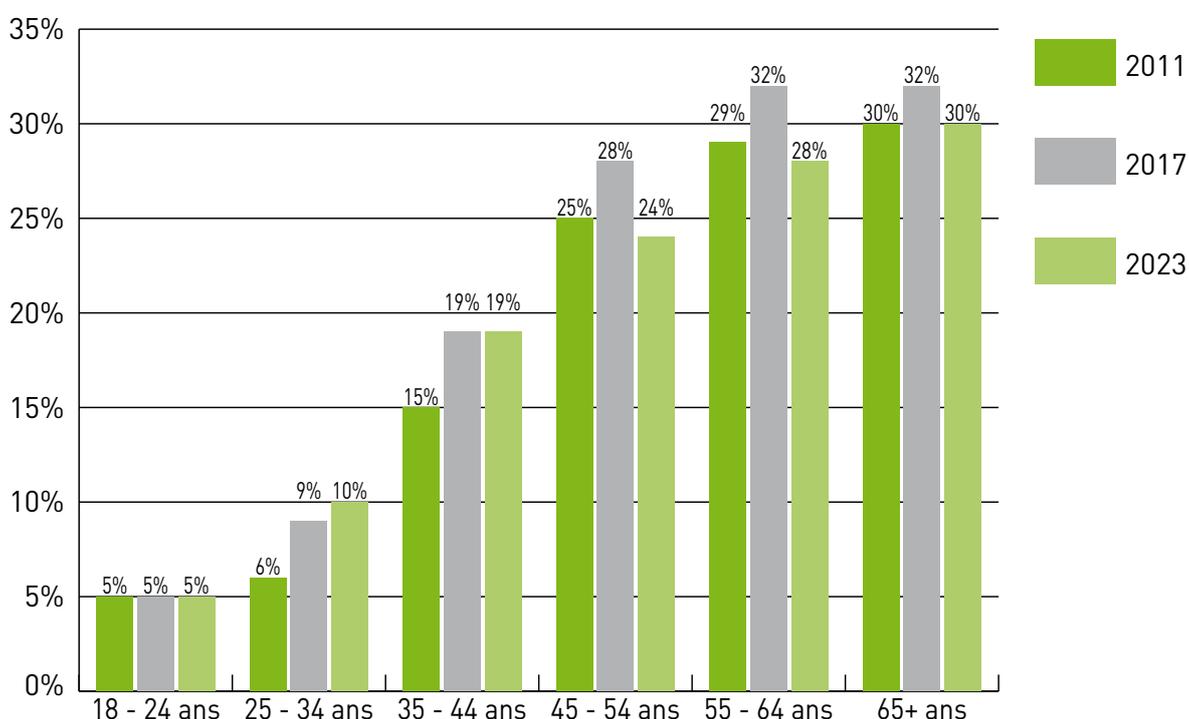
Les données luxembourgeoises contredisent quelque peu les constats empiriques que l'on peut rencontrer dans la littérature scientifique, où les résidents étrangers masculins s'inscrivent sur les listes électorales et votent plus souvent dans différents pays européens que les résidentes étrangères (Sciarini et Maye, 2020 : 15, 16, 26 et 27; Strudel et coll, 2023: 12-13 et 21; Szulecki, 2021 : 992; Wass et coll. 2015 : 415 et 418; Yilmaz, 2023 : 13). Ce fait positif devrait être investigué : qu'est-ce qui motive les résidentes étrangères au Luxembourg pour la participation politique plus que dans d'autres pays européens ?

1.10. Les inscriptions des étrangers selon l'âge

L'âge constitue traditionnellement une variable décisive en sociologie électorale. La participation électorale augmente en général avec l'âge. Le graphique 13 portant sur le taux d'inscription des résidents étrangers par tranches d'âge pour les élections com-

municipales de 2011, 2017 et 2023 montre une tendance récurrente d'une élection à l'autre. Nous observons un basculement entre les moins et les plus de 35 ans. Les électeurs potentiels de 18 à 34 ans affichent un taux d'inscription très faible : autour de 5% pour les 18-24 ans et entre 6-10% pour la tranche d'âge suivante (25-34 ans). À partir de 45 ans, le taux d'inscription dépasse la moyenne observée pour chaque élection distincte et continue à progresser en fonction des classes d'âge. A noter que cette progression continue même pour les 65+. Ces observations concordent avec les données récentes provenant de la recherche européenne sur le comportement électoral des résidents étrangers (Gherghina et Huan-Kai, 2016 : 469 ; Kelbel et coll., 2024 : 11-12 ; Wass et coll. 2015 : 415 et 418 ; Yilmaz, 2023 : 11).

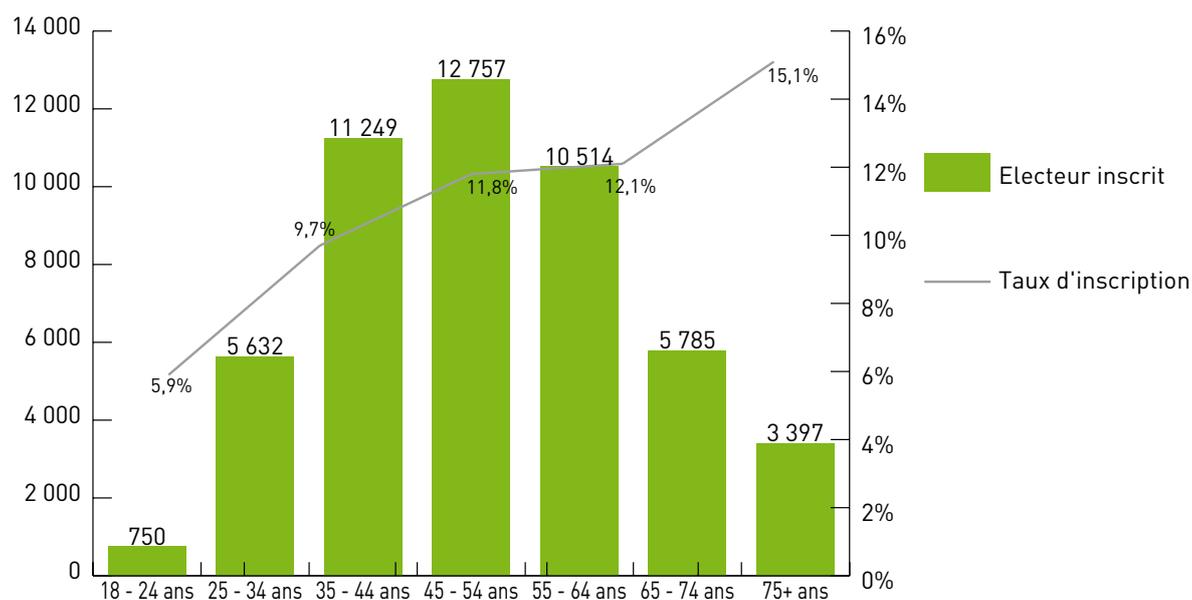
Graphique 13 : Taux d'inscription aux élections communales de 2011, 2017 et 2023 selon les tranches d'âge des résidents étrangers au Luxembourg



La juxtaposition du nombre d'inscriptions selon les tranches d'âge et le taux d'inscription lors des élections municipales de 2023 (graphique 14) démontre l'énorme potentiel qui reste à mobiliser parmi les jeunes résidents étrangers. Par exemple, parmi les moins de 25 ans, seulement 750 personnes se sont inscrites sur les listes électorales alors que 15 474 ne l'ont pas fait ! Pour la tranche d'âge suivante (de 25 à 34 ans), nous enregistrons 5 632 inscrits et 49 279 qui pourraient encore s'inscrire. Un manque à gagner semble persister même dans le cas des personnes âgées. Pour la tranche d'âge des 65-74 ans, par exemple, 5 785 résidents étrangers se sont inscrits sur les listes électorales alors que 13 016 n'ont pas fait cette démarche.



Graphique 14 : Nombre et taux d'inscription des résidents étrangers selon l'âge pour les élections communales de 2023



1.11. L'inscription des étrangers sur les listes électorales selon les périodes d'inscription

Selon nos observations régulières lors des élections communales de 1999 à 2017, nous constatons que les résidents étrangers s'inscrivent comme électeurs durant les dernières semaines, voire les derniers jours précédant la clôture des inscriptions sur les listes électorales. Les élections de 2023 n'ont pas dérogé à cette règle. Le tableau 10 reprend le nombre d'inscriptions de juillet 2022 à avril 2023 en valeur absolue (voir aussi graphique 2).

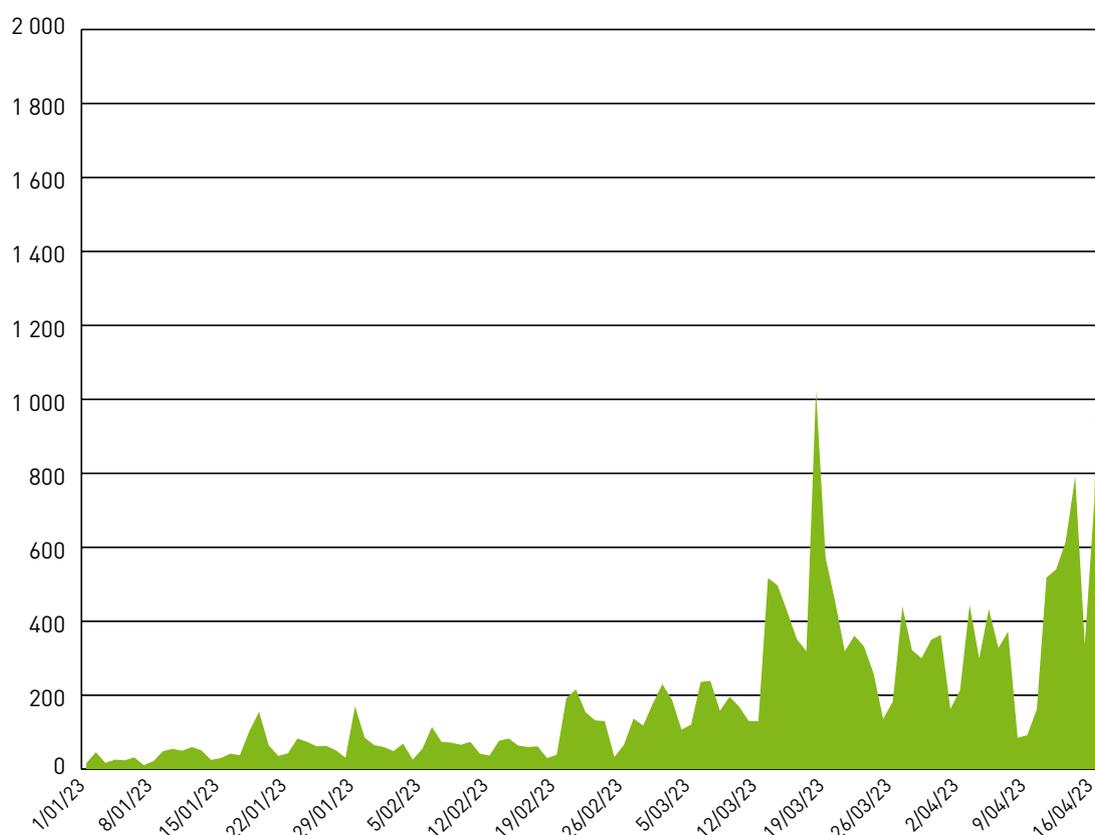
Tableau 10 : Évolution des inscriptions mensuelles d'électeurs résidents étrangers de juillet 2022 en avril 2023

| | |
|-----------------------------------|-------|
| Juillet 22 | 40 |
| Août 22 | 98 |
| Septembre 22 | 163 |
| Octobre 22 | 458 |
| Novembre 22 | 566 |
| Décembre 22 | 475 |
| Janvier 23 | 1 337 |
| Février 23 | 2 206 |
| Mars 23 | 9 139 |
| Du 1 ^{er} au 17 avril 23 | 8 748 |

Les premiers soubresauts sont observables à partir du mois de septembre avec plus d'une centaine d'inscriptions, puis en octobre, novembre et décembre nous enregistrons en moyenne 500 inscriptions par mois. La dynamique des inscriptions s'emball

progressivement au fur et à mesure que la fin de la période d'inscription s'approche. La barre des 1 000 inscriptions est dépassée en janvier 2023. Ce qui correspond à plus de 50 inscriptions quotidiennes durant ce mois. En février, la moyenne passe à 83 inscriptions par jour. Au cours du mois de mars, le nombre de 9 000 inscriptions est dépassé (un peu plus de 300 inscriptions journalières). Enfin du 1^{er} au 17 avril, pas moins de 8 748 inscriptions sont enregistrées en deux semaines seulement, soit une moyenne de près de 470 inscriptions par jour. Les derniers jours représentent les plus importants : avec 727 inscriptions le 16 avril et 1 875 enregistrements rien que pour le 17 avril 2023, date de clôture des inscriptions sur les listes électorales. Le nombre d'inscrits lors de la journée de clôture constitue un record, tel qu'on peut le voir dans le graphique 15.

Graphique 15 : Inscriptions sur les listes électorales du 1^{er} janvier au 17 avril 2023



1.12. L'inscription des étrangers sur les listes électorales selon les communes³²

Une diminution de 7 199 inscrits a été observée entre les élections communales de 2017 et le bilan intermédiaire du 11 juin 2022. Le nombre total d'inscrits a passé durant cette période de 34 638 à 27 439 personnes. La baisse a touché presque toutes les communes du Luxembourg, à l'exception de quatre d'entre elles (Bourscheid, Vichten, Wahl et Winseler), où une très légère augmentation des inscrits a été constatée.

³² Voir en annexe le détail des inscriptions par communes.



Cependant, entre le 11 juin 2022 et le 17 avril 2023, une inversion de cette tendance a eu lieu. Le nombre d'inscrits est passé de 27 439 à 50 084, soit une hausse de 81%³³. Toutes les communes du Luxembourg ont enregistré une augmentation significative du nombre de résidents étrangers inscrits sur leurs listes électorales. La Ville de Luxembourg a présenté la plus forte progression, passant de 4 909 inscrits le 11 juin 2022 à 12 626 inscrits le 17 avril 2023, ce qui signifie une hausse de 157%. Des augmentations notables ont également été observées dans des localités plus petites : à Kopstal (+152%), Lenningen (+149%) et Goesdorf (+134%).

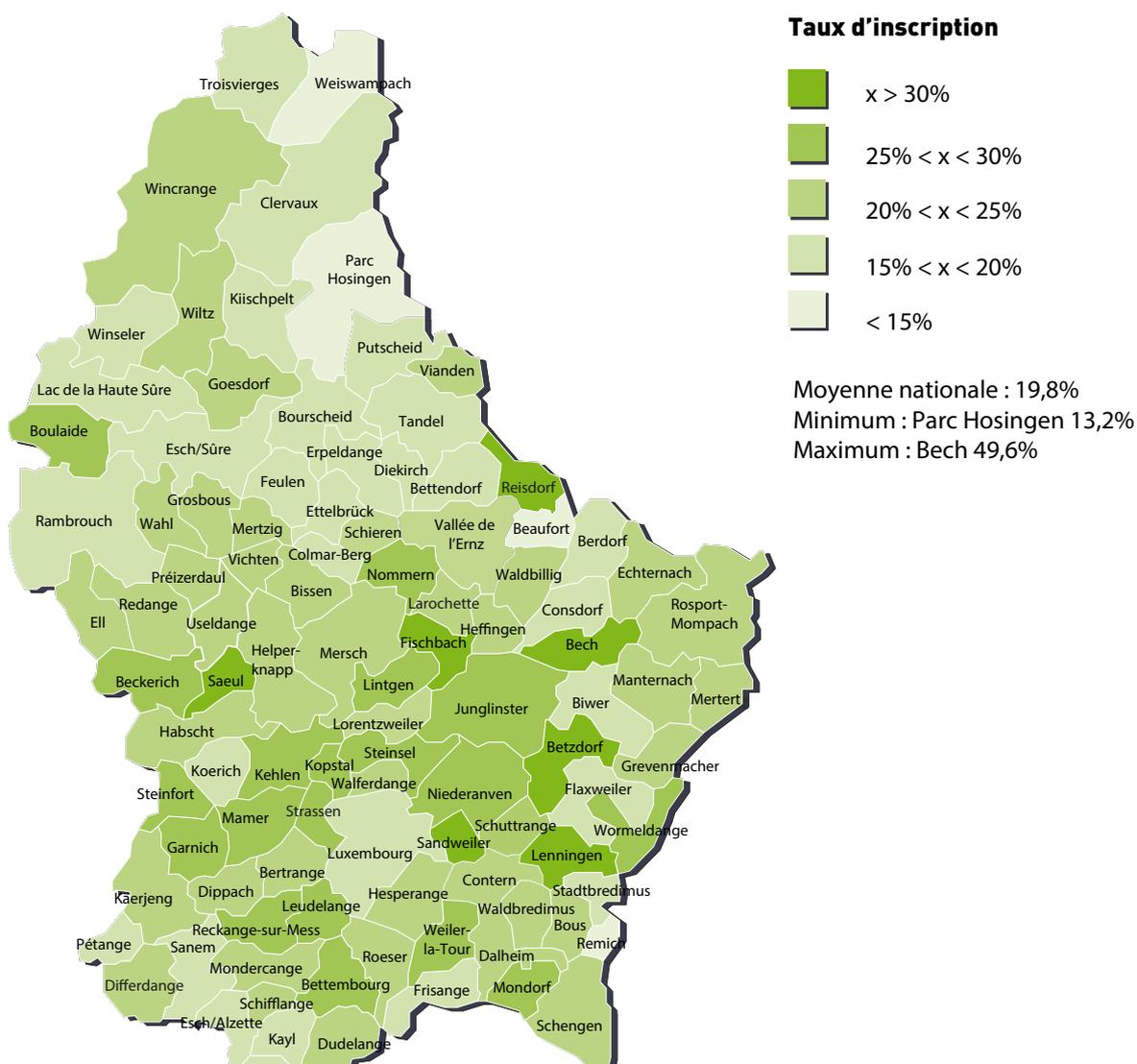
Concernant les taux d'inscription des résidents étrangers dans les principales villes du pays, la Ville de Luxembourg affiche un taux de 16% d'inscrits, tandis qu'Esch atteint 18%, Dudelange 21% et Differdange 20%.

La commune de Bech présente le taux le plus élevé avec 50% des résidents étrangers de plus de 18 ans inscrits sur les listes électorales, suivie par Reisdorf (43%), Fischbach (34%) et Sandweiler, Betzdorf et Saeul (31% chacun).

Les taux d'inscription varient d'une localité à l'autre en fonction de multiples facteurs sociodémographiques et historiques, notamment les caractéristiques de la population locale, les dynamiques migratoires et l'histoire de l'immigration de l'entité municipale. D'autres éléments, comme les campagnes de sensibilisation qui y ont été menées ou pas, peuvent également influencer ces taux.

³³ Le taux de progression est le résultat de la soustraction du nombre d'inscrits pris à deux dates différentes, le 11 juin 2022 et le 17 avril 2023.

Carte 1 : Taux d'inscription des résidents non-luxembourgeois Elections communales 11 juin 2023



L'écart-moyen³⁴ est un indicateur de dispersion autour de la moyenne. En comparant l'écart moyen des taux d'inscription selon les communes et selon les nationalités, on voit que les taux sont légèrement plus homogènes entre communes qu'entre nationalités. En effet pour les communes l'écart s'élève à 4,1 points alors que pour les nationalités, il est de 4,7 points.

En d'autres termes, les taux d'inscription entre communes sont légèrement plus concentrés autour du taux d'inscription moyen (le taux moyen se situe entre 15,7% et 23,9%) que les taux d'inscription entre nationalités (le taux moyen se situe entre 15,1% et 24,5%).

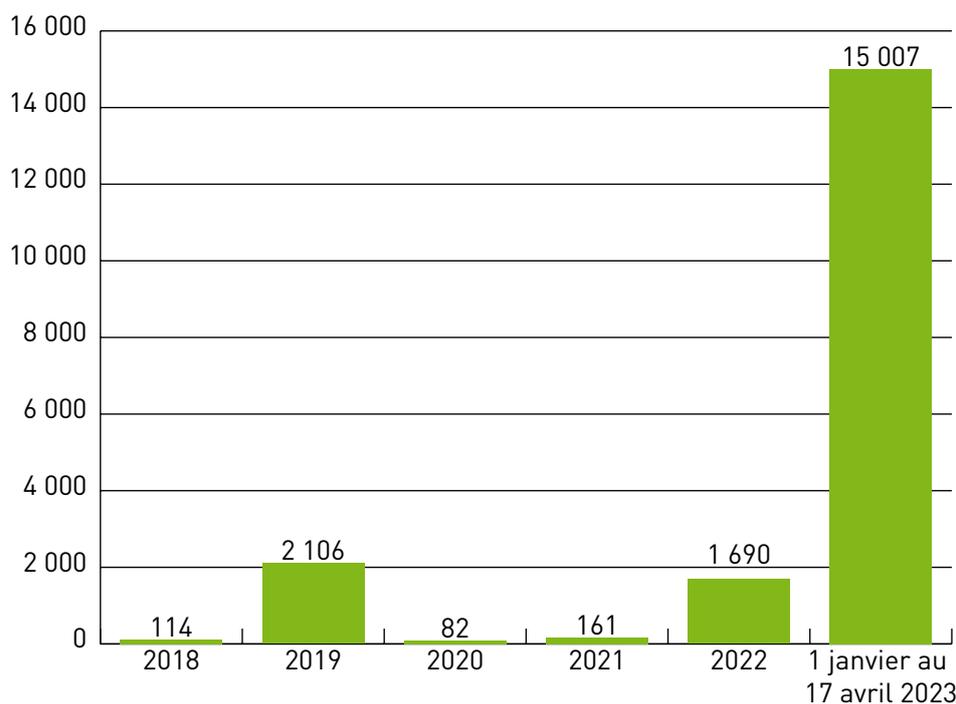
³⁴ Somme des écarts à la moyenne (en valeur absolue) divisée par le nombre total de données.



1.13. L'impact de l'inscription électronique

Cette section porte sur les demandes d'inscription sur les listes électorales au moyen de la plateforme électronique *MyGuichet.lu*³⁵. La loi du 8 mars 2018, modifiant la loi électorale du 18 février 2003, a introduit la possibilité de s'inscrire électroniquement sur les listes électorales communales ou européennes via *MyGuichet*. Nous avons cherché à évaluer l'impact de cette mesure depuis sa mise en vigueur à l'aide de données concernant le nombre de demandes d'inscription sur les listes électorales communales effectuées sur *MyGuichet.lu*³⁶. Ces demandes ont évolué comme suit :

Graphique 16 : Demandes d'inscription annuelles par *Myguichet.lu* de 2018 à 2022 et du 1^{er} janvier au 17 avril 2023



Les données présentées dans le graphique 16 correspondent aux demandes d'inscription soumises par l'intermédiaire de la plateforme *MyGuichet*, sans présumer de leur validation, c'est-à-dire sans indiquer si ces demandes ont été approuvées ou non par l'autorité communale du lieu de résidence. Par conséquent, elles ne reflètent pas systématiquement des inscriptions confirmées. Cependant, depuis la modification de la loi électorale en 2022, qui a assoupli les conditions d'exercice du droit de vote, il est raisonnable de supposer que ces chiffres correspondent en grande partie aux inscriptions

35 *MyGuichet.lu* est la plateforme interactive sécurisée de l'État luxembourgeois qui permet d'entrer en contact pour interagir par voie électronique avec les administrations et organismes publics luxembourgeois et effectuer notamment des démarches administratives, dont la demande d'inscription sur les listes électorales. Pour accéder à *MyGuichet.lu*, il faut notamment posséder un numéro de matricule (numéro d'identification national luxembourgeois), un ordinateur ou un appareil mobile connecté à internet et d'un produit d'authentification (p. ex. : produit LuxTrust).

36 L'article 2 de cette loi remplace l'article 8 (1), alinéa 1 de la loi électorale par la disposition suivante : « la demande d'inscription aux élections communales ou européennes signée et datée est faite soit par voie de dépôt électronique sur une plateforme étatique sécurisée, soit sur papier libre. En cas de demande sur papier libre, un récépissé est délivré par le collège du bourgmestre et des échevins de la commune de résidence de l'intéressé si la demande d'inscription est accompagnée de toutes les pièces ».

effectives. Le graphique 16 montre une forte augmentation des demandes sur *MyGuichet* en 2023, principalement dans les mois précédant la fin de la période d'inscription.

Des données complémentaires ont été recueillies sur les inscriptions validées (traitées et enregistrées par les administrations communales) dans l'ensemble des communes du pays durant la campagne d'inscription sur les listes électorales, qui s'est déroulée du 11 juin 2022 au 17 avril 2023. Ces données ont été comparées aux inscriptions effectives enregistrées au cours de cette période.

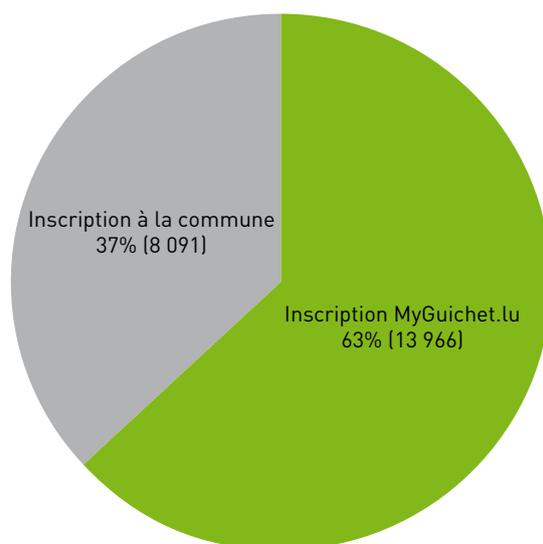
En excluant la commune de Luxembourg-ville, 8 070 inscriptions ont été effectuées en passant par *MyGuichet*, sur un total de 14 929 inscriptions effectives, soit un taux moyen de 54,1% d'inscription par voie électronique. Dans 61 communes, le taux de demandes d'inscription via *MyGuichet* dépasse 50% du total des enregistrements électoraux. Certaines de ces communes, comme Mamer, Steinsel, Strassen et Walferdange, se distinguent par un indice socioéconomique élevé et la présence de citoyens percevant des salaires médians élevés. D'autres sont de petites communes avec un système de scrutin majoritaire (Heffingen, Mertzig, Koerich, Waldbillig, Bous, Flaxweiler, Saeul, Helperknapp, Nommern, Parc Hosingen), caractérisées par des horaires d'ouverture restreints des bureaux communaux et où les démarches en ligne sont particulièrement prisées, notamment lorsque l'administration communale est éloignée du domicile des résidents.

La commune de Luxembourg-ville, bien que dotée d'une administration plus flexible, est plus fréquentée aux heures de pointe. Au 17 avril 2023, le nombre total de résidents étrangers inscrits sur les listes électorales à Luxembourg-ville, toutes dates d'inscription confondues, s'élevait à 12 221 personnes. Parmi celles-ci, 6 551 se sont inscrites au moyen de *MyGuichet.lu*, représentant 53,6% des inscriptions, contre 46,4% (soit 5 670 inscriptions) réalisées en présentiel. Il est important de noter que ces données ont été collectées cinq mois après la clôture des inscriptions et ne tiennent pas compte des étrangers qui n'étaient pas résidents dans la commune de Luxembourg-ville au moment de leur demande.

Ces informations permettent de calculer, sous réserve des considérations mentionnées, les taux d'inscription en ligne et en présentiel à l'échelle nationale (Graphique 17). Entre le 11 juin 2022 et le 17 avril 2023, sur un total de 22 057 électeurs étrangers inscrits, 13 966 l'ont fait via *MyGuichet.lu*, représentant ainsi 63,3% des inscriptions au cours de cette période.



Graphique 17 : Les modes d'inscription des résidents étrangers du 11 juin 2022 au 17 avril 2023



Au vu de ces résultats, il convient de s'interroger sur la pertinence de maintenir la Journée nationale d'inscription, organisée un samedi pour permettre aux citoyens de s'inscrire en dehors des horaires habituels des services administratifs. Pour répondre à cette question, il est également nécessaire d'examiner les risques d'exclusion associés à l'inscription en ligne. En effet, l'accès à Internet et aux technologies numériques demeure inégal en raison de facteurs économiques, éducatifs ou générationnels. Cette problématique englobe à la fois l'accès aux équipements informatiques et les compétences numériques, domaines où des disparités persistent. Par conséquent, il apparaît essentiel de conserver la Journée nationale d'inscription tout en encourageant l'utilisation de l'inscription en ligne, particulièrement pour les personnes disposant de contraintes temporelles.

1.14. Le poids électoral des électeurs de nationalité étrangère

Le poids électoral des ressortissants étrangers permet de prendre en considération l'électorat dans son ensemble, aussi bien les étrangers que les Luxembourgeois puisque c'est le rapport entre l'électorat étranger et l'ensemble de l'électorat.

La taille de l'électorat luxembourgeois a évolué au cours des dernières années. Le nombre d'électeurs luxembourgeois est passé de 251 342 personnes en 2017 à 282 193 personnes pour les élections du 11 juin 2023³⁷, soit une croissance de 12,4% en six ans.

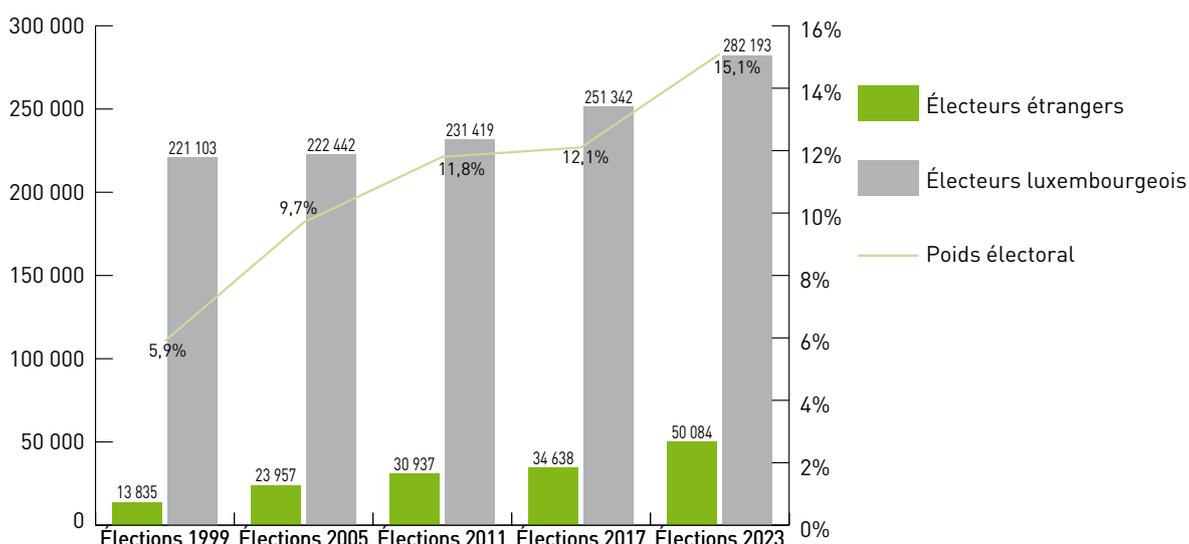
³⁷ Les chiffres présentés dans ce rapport peuvent différer de ceux publiés sur le site elections.public.lu. En effet, les données de notre rapport se réfèrent à la situation à la date de clôture des inscriptions sur les listes électorales, tandis que celles du site officiel se rapportent aux chiffres enregistrés le jour des élections. Selon elections.public.lu, le nombre d'électeurs luxembourgeois est passé de 250 979 en 2017 à 279 572 le jour des élections. Au 11 juin 2023, on dénombrait 279 572 électeurs luxembourgeois et 49 674 électeurs étrangers, ce qui porte le corps électoral total à 329 246 personnes. En comparaison, le corps électoral total de 2017 s'élevait à 285 319, composé de 250 979 Luxembourgeois et 34 340 étrangers. Sources : <https://elections.public.lu/fr/elections-communales/2023/resultats.html> et <https://elections.public.lu/fr/elections-communales/2017/resultats.html>

Tableau 11 : Composition du corps électoral total au Luxembourg en 2023. Relevé du 17 avril 2023

| Élections 2023 | |
|------------------------------|---------|
| Électeurs luxembourgeois | 282 193 |
| Électeurs étrangers inscrits | 50 084 |
| Électorat total | 332 277 |
| Poids électoral étranger | 15,1% |

Le graphique 18 met en évidence l'augmentation des inscriptions des personnes de nationalité étrangère sur les listes électorales. Il est important de souligner que la part relative de cette catégorie d'électeurs reste limitée par rapport à l'ensemble du corps électoral, avec 50 084 électeurs étrangers en comparaison des 282 193 électeurs de nationalité luxembourgeoise. Il convient toutefois de noter que cette dernière population inclut également des personnes d'origine étrangère possédant la nationalité luxembourgeoise.

Graphique 18 : Évolution du poids électoral des électeurs étrangers au Luxembourg



Les données détaillées concernant la répartition des électeurs étrangers par commune (et donc aussi sur leur poids électoral respectif) se trouvent en annexe de ce rapport. Cependant, le cas de la Ville de Luxembourg (VDL) mérite une attention particulière. Au 1er septembre 2024, la population de la capitale s'élevait à 135 441 habitants, dont 40 419 Luxembourgeois (30%) et 95 022 étrangers (70%)³⁸. Avec ses sept habitant sur dix de nationalité étrangère, la capitale du Grand-Duché occupe une position exceptionnelle parmi ses homologues de l'Union européenne (Schmit et al., 2022 : 151).

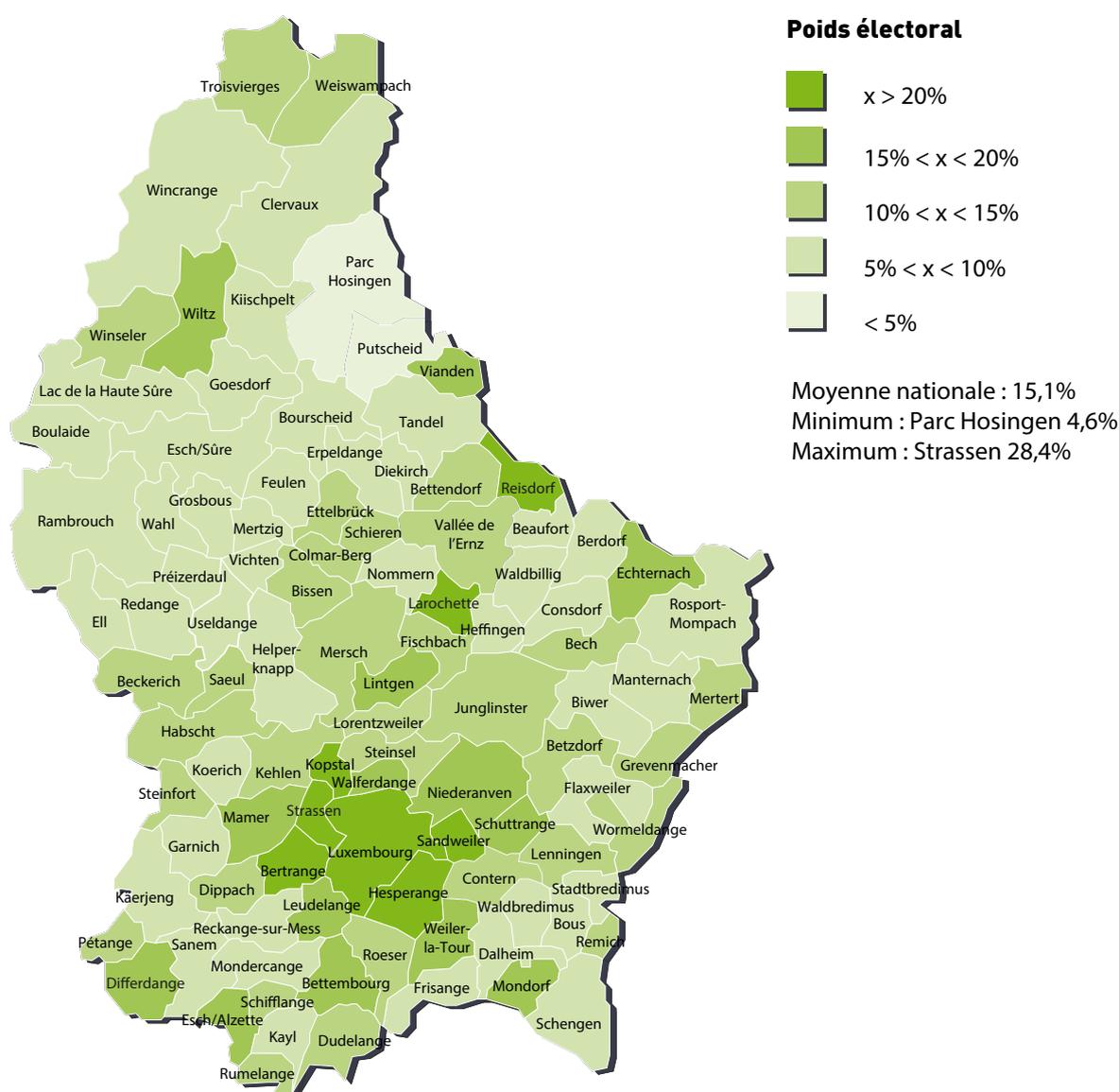
38 <https://www.vdl.lu/fr/la-ville/en-bref/la-ville-en-chiffres>.



Lors des élections communales de 2023, la VDL compte 79 331 résidents étrangers d'au moins 18 ans (électeurs étrangers potentiels). Avec 12 626 électeurs étrangers inscrits sur les listes dans la capitale, leur taux d'inscription était de 15,9%, donc inférieur à la moyenne nationale de 19,8%. Ceci alors que sur un corps électoral total de la VDL de 45 008 électeurs (32 382 Luxembourgeois et 12 626 étrangers), les électeurs étrangers représentaient 28,1%.

Dans les communes périphériques, la proportion d'électeurs étrangers dans l'électorat total est également élevée, notamment à Strassen (28,4%), Hesperange (21,1%) et Bertrange (20,5%).

**Carte 2 : Poids électoral des résidents non-luxembourgeois
Elections communales 11 juin 2023**



1.15. L'inscription simultanée des citoyens européens sur les deux listes électorales (élections communales et européennes)

Au 17 avril 2023, date de clôture des inscriptions sur les listes électorales communales, 42 297 ressortissants étrangers provenant de pays membres de l'Union européenne s'étaient inscrits. Parmi eux, 27 124 étaient également enregistrés sur les listes pour les élections européennes, représentant ainsi 64,1% des électeurs résidents étrangers originaires de l'UE. En revanche, 15 173 citoyens européens, soit 35,9%, s'étaient inscrits exclusivement sur les listes électorales communales.

Durant la période de la campagne proprement dite, c'est-à-dire entre le 11 juin 2022 et le 17 avril 2023, 17 447 nouvelles inscriptions de citoyens européens ont été enregistrées sur les listes électorales communales. Parmi ces nouveaux inscrits, 9 281, soit 53,2%, se sont inscrits sur les deux listes simultanément, tandis que 8 166 personnes, soit 46,8%, ne figurent que sur les listes communales.

Parmi les 9 281 électeurs inscrits sur les deux listes, une distinction est à faire entre ceux qui étaient déjà inscrits sur les listes européennes avant le 11 juin 2022 et ceux qui l'ont fait durant la campagne de sensibilisation. La grande majorité, soit 83,5% (7 754 électeurs), s'est inscrite sur les deux listes pendant la campagne, dont 7 704 électeurs le jour même de leur inscription sur les listes communales. Les 16,5% restants (1 527 électeurs) étaient déjà inscrits sur les listes européennes avant le début de la campagne. Ces résultats suggèrent que la campagne de sensibilisation a eu un impact significatif, favorisant l'inscription simultanée sur les listes électorales européennes et communales.



2. profil des candidats et des élus résidents étrangers aux élections communales du 11 juin 2023

Les ressortissants étrangers disposant du droit de vote aux élections communales (et également aux élections européennes pour les citoyens des États membres de l'UE) jouissent également du droit de vote passif, ou droit d'éligibilité. Ils peuvent ainsi se porter candidats aux conseils communaux, être élus, voire accéder aux postes d'échevin ou bourgmestre.

Pour les élections communales du 11 juin 2023, un total de 3 854 candidats ont concouru pour 1 121 sièges à pourvoir. En raison de diverses raisons administratives, les élections municipales ont dû être réorganisées le 8 octobre 2023 dans trois communes (Berdorf, Beaufort et Nommern). Dans certaines communes, le nombre de candidats étant égal au nombre de sièges à pourvoir, les élections n'ont pas été formellement organisées. Les candidats ont été déclarés élus par défaut (Bourscheid, Stadtbredimus, Vichten, Weiler-la-Tour et Winseler, où neuf candidats se présentaient pour neuf sièges). Ce type de situation, rappelé dans le tableau 12, n'est pas rare dans le contexte des élections communales au Luxembourg.

Tableau 12 : Communes ayant des candidats élus d'office (nombre de candidats/nombre de sièges à pourvoir)

| Élections communales de 2023 | Élections communales de 2017 | Élections communales de 2011 | Élections communales de 2005 | Élections communales de 1999 |
|------------------------------|------------------------------|------------------------------|------------------------------|------------------------------|
| Bourscheid (9/9) | Bech (8/9) | Consdorf (5/9) | Consthum (7/7) | Burmerange (7/7) |
| Nommern (9/9) | Ermsdorf (5/5) | Consthum (4/4) | Feulen (9/9) | Esch-sur-Sûre (7/7) |
| Stadtbredimus (9/9) | Feulen (9/9) | Eschweiler (7/7) | Neunhausen (7/7) | Reisdorf (7/7) |
| Vichten (9/9) | Winseler (9/9) | Neunhausen (3/3) | | Saeul (7/7) |
| Weiler-la-Tour (9/9) | | Nommern (8/9) | | Tuntange (8/9) |
| Winseler (9/9) | | Schieren (8/9) | | Wellenstein (9/9) |
| | | Tandel (11/11) | | |
| | | Weiler-la-tour (7/9) | | |
| 0 sièges non pourvus | 1 siège non pourvu | 8 sièges non pourvus | | 1 siège non pourvu |

Le nombre de candidats aux élections locales connaît une augmentation continue depuis les élections communales de 2005. Avec un total de 3 854 candidats, ce chiffre n'a jamais été aussi élevé pour les postes des conseils communaux. La politique de fusion des communes, combinée à la croissance démographique du Luxembourg, principalement attribuable à l'immigration, transforme considérablement le paysage des administrations locales³⁹. Aujourd'hui, la majorité des communes élisent leurs dirigeants selon un système de représentation proportionnelle. L'augmentation du nombre de candidats concerne exclusivement les communes régies par ce mode de scrutin, où le nombre de candidats est passé de 1 963 en 1999 à 3 275 en 2023, soit une hausse de 67%. À l'inverse, dans les communes à scrutin majoritaire, le nombre de candidats a diminué de moitié sur la même période, passant de 1 263 à 579 (-54%).

³⁹ Aux élections communales de 1999, il y avait 118 communes (ayant moins de 3 000 habitants), dont 86 majoritaires et 32 proportionnelles (avec 3 000 habitants et plus). En revanche, lors des élections communales de 2023, le Luxembourg était composé de 102 communes : 46 communes à scrutin majoritaire et 56 communes à scrutin proportionnel.

Depuis le début des observations du CEFIS en 1999, le rapport entre le nombre de candidats et le nombre d'élus varie significativement selon le mode de scrutin, comme illustré dans le tableau 13. Lors des élections communales de 2023, on comptait en moyen 3,4 candidats pour chaque poste à pourvoir. Ce rapport atteignait 4,5 candidats dans les communes à scrutin proportionnel, contre 1,5 candidat dans les communes à scrutin majoritaire.

Tableau 13 : Le rapport candidats/élus selon le mode de scrutin de 1999 à 2023

| Élections communales 2023 | Candidats | Élus | Rapport |
|---------------------------|-----------|-------|---------|
| Total | 3 854 | 1 121 | 3,4 |
| Majoritaire | 579 | 399 | 1,5 |
| Proportionnel | 3 275 | 722 | 4,5 |
| Élections communales 2017 | Candidats | Élus | Rapport |
| Total | 3 575 | 1 119 | 3,2 |
| Majoritaire | 826 | 519 | 1,6 |
| Proportionnel | 2 749 | 600 | 4,6 |
| Élections communales 2011 | Candidats | Élus | Rapport |
| Total | 3 319 | 1 129 | 2,9 |
| Majoritaire | 849 | 574 | 1,5 |
| Proportionnel | 2 470 | 555 | 4,5 |
| Élections communales 2005 | Candidats | Élus | Rapport |
| Total | 3 195 | 1 136 | 2,8 |
| Majoritaire | 1 048 | 661 | 1,6 |
| Proportionnel | 2 147 | 475 | 4,7 |
| Élections communales 1999 | Candidats | Élus | Rapport |
| Total | 3 226 | 1 135 | 2,8 |
| Majoritaire | 1 263 | 716 | 1,8 |
| Proportionnel | 1 963 | 419 | 4,7 |

Lors des élections communales de 2023, dans les petites communes, les candidats avaient 70% de chances d'être élu, alors que pour les communes à scrutin proportionnel, ce taux est de 22% (tableau 14).

Tableau 14 : Pourcentage de candidats élus aux élections communales de 2023 selon le mode de scrutin

| Type de commune | Candidats élus | Candidats non élus | Total des candidats | Taux de candidats élus |
|---|----------------|--------------------|---------------------|------------------------|
| À scrutin majoritaire (moins de 3 000 habitants) | 399 | 180 | 579 | 70% |
| À scrutin proportionnel (3 000 habitants et plus) | 722 | 2 553 | 3 275 | 22% |
| Moyenne nationale | 1 121 | 2 733 | 3 854 | 29% |

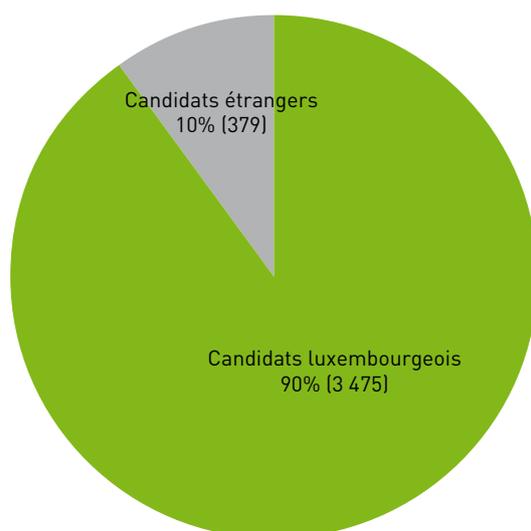


2.1. Profil des candidats et des élus selon la nationalité

Nous avons constitué une liste des candidats selon le nom, le prénom, le système électoral, le parti politique, l'âge, le genre, la nationalité⁴⁰, la profession, le statut élu ou non élu du candidat, si le candidat était déjà candidat en 2017 et s'il était élu en 2017. Nous avons recueilli ces informations sur les sites Internet des partis politiques, sur les sites Internet des communes, ainsi que dans la presse. Enfin, le ministère de l'Intérieur nous a fourni une liste de candidats complète, mais qui n'incluait pas toutes les variables citées plus haut. Avec l'ensemble de ces sources, nous avons constitué un fichier complet et ordonné⁴¹.

Pour vérifier la présence des candidats aux élections de 2023 lors des élections communales de 2017, nous avons consulté le site *elections.public.lu*, qui recense les candidats des élections passées. Une marge d'erreur reste possible, par exemple en raison d'homonymes, mais celle-ci devrait être négligeable dans le cadre de notre traitement statistique.

Graphique 19 : Les candidats luxembourgeois et étrangers aux élections communales de 2023

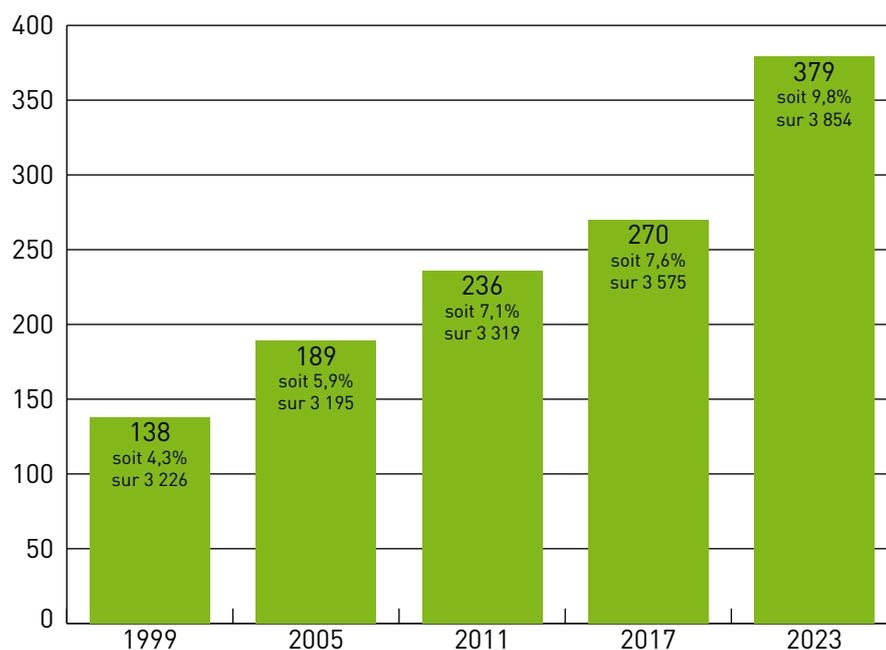


Aux élections communales de 2023, nous avons recensé un total de 3 854 candidats, dont 90% de nationalité luxembourgeoise et 10%, soit 379 personnes, sont de nationalité étrangère (Graphique 19).

⁴⁰ La législation luxembourgeoise permet la double nationalité (Dumont et coll., 2011 : 142), mais ne prend pas en compte l'autre nationalité dans les affaires intérieures. Un Portugais naturalisé au Luxembourg, par exemple, sera enregistré comme citoyen luxembourgeois, mais non plus comme étranger dans tous ses agissements publics. Il sera considéré comme un électeur grand-ducal, sans autre forme de procès. Pour cette raison, notre fichier ne comptabilise que les candidats étrangers.

⁴¹ Conformément à la réglementation sur la protection des données personnelles, le fichier avec le nom des candidats est préservé pendant une durée limitée et il sera ensuite détruit. Nous préservons néanmoins un fichier anonymisé.

**Graphique 20 : Évolution des candidats étrangers
aux élections communales de 1999 à 2023**



Le nombre de candidats étrangers augmente progressivement, mais reste faible depuis le début de la participation active et passive des électeurs étrangers aux élections communales. En 2023, à peine un dixième des candidats sont étrangers. Lors des élections de 1999, seuls les candidats étrangers issus de l'Union européenne pouvaient se présenter. Depuis 2011, les résidents étrangers de toute nationalité, disposent de cette capacité.

En 2017, divers partis politiques (CSV, DP, Déi Lénk) avaient rendu attentif au fait que la part des candidats porteurs d'une seconde nationalité (à côté de la nationalité luxembourgeoise) était beaucoup plus importante que la proportion de ceux ayant une nationalité exclusivement étrangère. Cela étant, on ne dispose pas de données à ce jour permettant de chiffrer leur nombre et de calculer leur proportion.⁴²

En 2023, les 113 candidats portugais fournissent le principal contingent des candidats étrangers (près de 30% du total des candidats étrangers). Il est possible d'observer cette présence portugaise importante depuis 1999. Ce groupe est suivi par 64 candidats français, 44 candidats allemands, 37 candidats belges, 27 candidats italiens et 14 candidats néerlandais. On retrouve ensuite des candidats d'autres pays de l'Union européenne (Tableau 15).

⁴² CEFIS, Les élections communales d'octobre 2017, RED N° 22, p. 117.



**Tableau 15 : Les candidats étrangers selon la nationalité
aux élections communales de 1999 à 2023**

| Nationalité | 1999 | 2005 | 2011 | 2017 | 2023 |
|--------------|------|------|------|------|------|
| portugaise | 43 | 66 | 69 | 86 | 113 |
| française | 12 | 15 | 24 | 31 | 64 |
| allemande | 13 | 23 | 39 | 34 | 44 |
| belge | 12 | 15 | 19 | 24 | 37 |
| italienne | 36 | 42 | 40 | 34 | 27 |
| néerlandaise | 15 | 16 | 14 | 16 | 14 |
| britannique | 2 | 0 | 7 | 8 | |
| roumaine | 0 | 0 | 0 | 1 | 7 |
| espagnole | 4 | 4 | 3 | 4 | 5 |
| polonaise | 0 | 0 | 1 | 0 | 4 |
| danoise | 1 | 0 | 4 | 5 | 3 |
| grecque | 0 | 1 | 2 | 3 | 3 |
| autrichienne | 0 | 3 | 2 | 1 | 3 |
| bulgare | 0 | 0 | 0 | 1 | 3 |
| suédoise | 0 | 1 | 0 | 0 | 2 |
| irlandaise | 0 | 0 | 0 | 0 | 2 |
| tchèque | 0 | 0 | 0 | 2 | 1 |
| lituanienne | 0 | 0 | 0 | 1 | 1 |
| croate | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 |
| slovène | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 |
| hongroise | 0 | 0 | 1 | 0 | 0 |
| Non UE | 0 | 0 | 11 | 19 | 44 |
| Total | 138 | 186 | 236 | 270 | 379 |

La participation de candidats ressortissants de pays tiers est en hausse : ils étaient 11 candidats en 2011, 19 en 2017 et 44 en 2023. Parmi ces 44 candidats, nous retrouvons 5 Britanniques, 4 Brésiliens, 3 Cap-Verdiens, 3 Chinois, 3 Monténégrins, 2 Américains, 2 Guinéens, 2 Indiens, 2 Iraquiens, 2 Sénégalais, et 1 personne des nationalités suivantes : algérienne, australienne, bosnienne, camerounaise, canadienne, colombienne, congolaise, équatorienne, iranienne, ivoirienne, kosovare, libanaise, libérienne, marocaine, serbe et tunisienne.

On peut observer la diversité des nationalités présentes, notamment 14 ressortissants des pays africains, 9 ressortissants du continent américain, 9 candidats issus de pays d'Asie, 11 candidats d'autres pays européens hors UE et 1 personne d'Océanie.

2.1.1. Les candidats étrangers selon les partis politiques

Tableau 16 : Répartition des candidats étrangers selon les partis politiques⁴³ aux élections communales de 1999 à 2023

| Candidats étrangers | 1999 | 2005 | 2011 | 2017 | 2023 |
|---------------------|------|------|------|------|------|
| Déi Gréng | 28 | 34 | 60 | 52 | 79 |
| DP | 12 | 33 | 37 | 32 | 50 |
| LSAP | 18 | 29 | 43 | 54 | 50 |
| Pirate Partei | 0 | 0 | 0 | 10 | 43 |
| CSV | 18 | 23 | 19 | 25 | 36 |
| ADR | 13 | 16 | 6 | 13 | 26 |
| Déi Lénk | 21 | 10 | 14 | 30 | 24 |
| Listes locales | 5 | 4 | 7 | 8 | 24 |
| Fokus | 0 | 0 | 0 | 0 | 12 |
| KPL | 0 | 18 | 14 | 14 | 6 |
| Déi Konservativ | 0 | 0 | 0 | 1 | 5 |
| Scrutin majoritaire | 23 | 22 | 36 | 31 | 24 |
| Total | 138 | 189 | 236 | 270 | 379 |

Selon les données du tableau 16, le parti écologiste (Déi Gréng) présente le plus grand nombre de candidats étrangers avec 79 représentants, dont 19 Allemands, 17 Français, 10 Belges et 9 Portugais. Déi Gréng se distingue également par la diversité de ses candidats, comptant 21 nationalités différentes lors des élections de 2023. Déjà lors des élections communales précédentes, ce parti avait un nombre plus important de candidats étrangers comparé aux autres formations politiques.

Les partis DP et LSAP présentent chacun 50 candidats étrangers. Le DP se caractérise par une forte représentation de candidats portugais (20), ainsi que de 8 candidats français et d'autres candidats répartis sur 13 nationalités différentes. Au LSAP, les candidats portugais sont également bien représentés (19), accompagnés de 8 candidats français et d'autres candidats issus de 12 nationalités.

Le parti Pirate, avec 43 candidats étrangers, se distingue par la présence de représentants de 19 nationalités différentes, dont 12 Portugais, 6 Italiens et 4 Français.

Le CSV, avec 12 nationalités parmi ses candidats étrangers, inclut 11 Portugais, 6 Français et 5 Allemands. De son côté, l'ADR présente 8 candidats portugais, 5 Allemands, et des candidats étrangers répartis sur 7 nationalités. Déi Lénk compte 24 candidats étrangers provenant de 7 nationalités, principalement des Français (9) et des Portugais (8).

Les partis Fokus, KPL et Déi Konservativ présentent respectivement 12, 6 et 5 candidats étrangers, avec une diversité nationale de 7 nationalités pour Fokus, 5 pour le parti communiste, et 3 pour Déi Konservativ.

⁴³ La loi électorale parle de parti politique, de groupement politique ou de groupement de candidats définis comme « l'association de personnes physiques, dotée ou non de la personnalité juridique, qui concourt, dans le respect des principes fondamentaux de la démocratie, à l'expression du suffrage universel et de la volonté populaire de la manière définie dans ses statuts ou son programme » (article 91 de la loi électorale modifiée du 18 février 2003). Dans ce rapport nous utilisons le terme de parti politique pour tout regroupement politique.



Enfin, 24 candidats étrangers figurent sur les listes dans les communes à scrutin majoritaire, ainsi que sur les listes locales ou citoyennes (sans affiliation politique revendiquée ou affichée à l'un des partis politiques) dans les communes à scrutin proportionnel. Dans ces deux cas, la majorité des candidats étrangers sont d'origine portugaise, les autres nationalités étant faiblement représentées.

Le tableau 17 détaille la répartition des candidats étrangers sur les listes communales des partis politiques luxembourgeois, ainsi que leur proportion par rapport au total des candidats présentés. Sur les 3 854 candidats, 379 sont de nationalité étrangère, représentant ainsi 9,8% de l'ensemble des candidats. Comparativement à cette moyenne générale, les communes à scrutin majoritaire comptent 4,1% de candidats étrangers. Les partis KPL, Déi Konservativ, ADR, Déi Gréng, Déi Lénk et Fokus présentent une proportion de candidats étrangers supérieure à la moyenne nationale pour l'ensemble des formations politiques.

Tableau 17 : La part des candidats étrangers par rapport au total des candidats selon les partis politiques et le mode de scrutin

| Listes | Candidats luxembourgeois | Candidats étrangers | Total des candidats | Proportion des étrangers |
|---------------------|--------------------------|---------------------|---------------------|--------------------------|
| Scrutin majoritaire | 555 | 24 | 579 | 4,1% |
| CSV | 565 | 36 | 601 | 6,0% |
| Listes locales | 353 | 24 | 377 | 6,4% |
| DP | 573 | 50 | 623 | 8,0% |
| LSAP | 479 | 50 | 529 | 9,5% |
| Taux moyen | 3 475 | 379 | 3 854 | 9,8% |
| KPL | 43 | 6 | 49 | 12,2% |
| Déi Konservativ | 33 | 5 | 38 | 13,2% |
| ADR | 141 | 26 | 167 | 15,6% |
| Déi Gréng | 412 | 79 | 491 | 16,1% |
| Déi Lénk | 111 | 24 | 135 | 17,8% |
| Fokus | 51 | 12 | 63 | 19,0% |
| Pirate Partei | 159 | 43 | 202 | 21,3% |

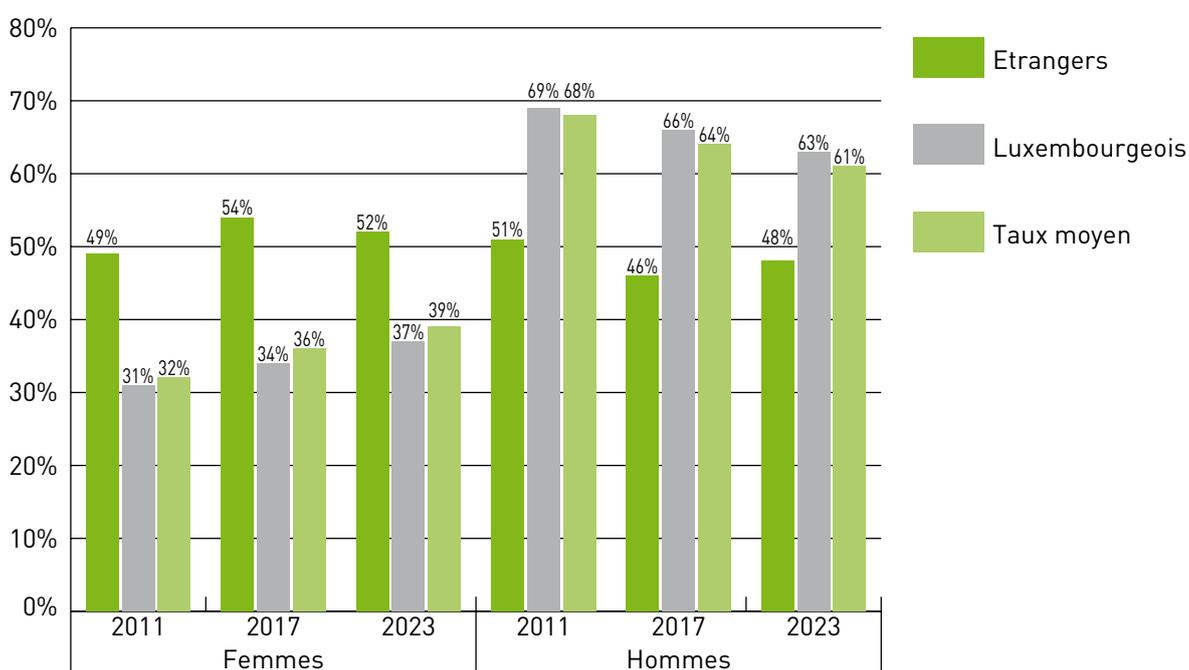
L'augmentation du nombre de candidats étrangers par rapport aux précédentes élections communales ne suffit pas à compenser leur sous-représentation sur les différentes listes électorales. Cette tendance se manifeste tant au sein des petites formations politiques, actives dans un nombre restreint de communes à scrutin proportionnel, que chez les principaux partis, qui présentent des candidats dans la quasi-totalité des communes régies par ce mode de scrutin. Les trois partis avec la plus grande proportion de candidats étrangers sont toutefois des petites formations (à l'exception de Déi Gréng), alors que les grands partis (CSV, DP, LSAP) ont les pourcentages les plus faibles.

2.1.2. Répartition des candidats étrangers selon le genre

L'inégalité, entre le nombre de candidats et de candidates qui se présentent aux élections communales au Luxembourg, reste très importante. Bien que le déséquilibre tende à se résorber dans la participation électorale passive, la différence entre les deux

sexes demeure grande. Cet écart était de 36 points en 2011, de 28 points en 2017 et de 22 points en 2023, où 61% de l'ensemble des candidats étaient des hommes contre 39% de candidates (Graphique 21). La situation est toutefois sensiblement différente parmi les candidats de nationalité étrangère, où les femmes représentent 52% des candidatures contre 48% pour les hommes. Cette tendance avait déjà été observée lors des élections communales de 2017 (54% de femmes contre 46% d'hommes), alors qu'on pouvait davantage parler de parité lors des élections communales de 2011 (49% de femmes contre 51% d'hommes). La raison de la surreprésentation des candidates, à l'opposé de la situation chez les nationaux (63% d'hommes contre 37% de femmes en 2023), mériterait d'être investiguée.

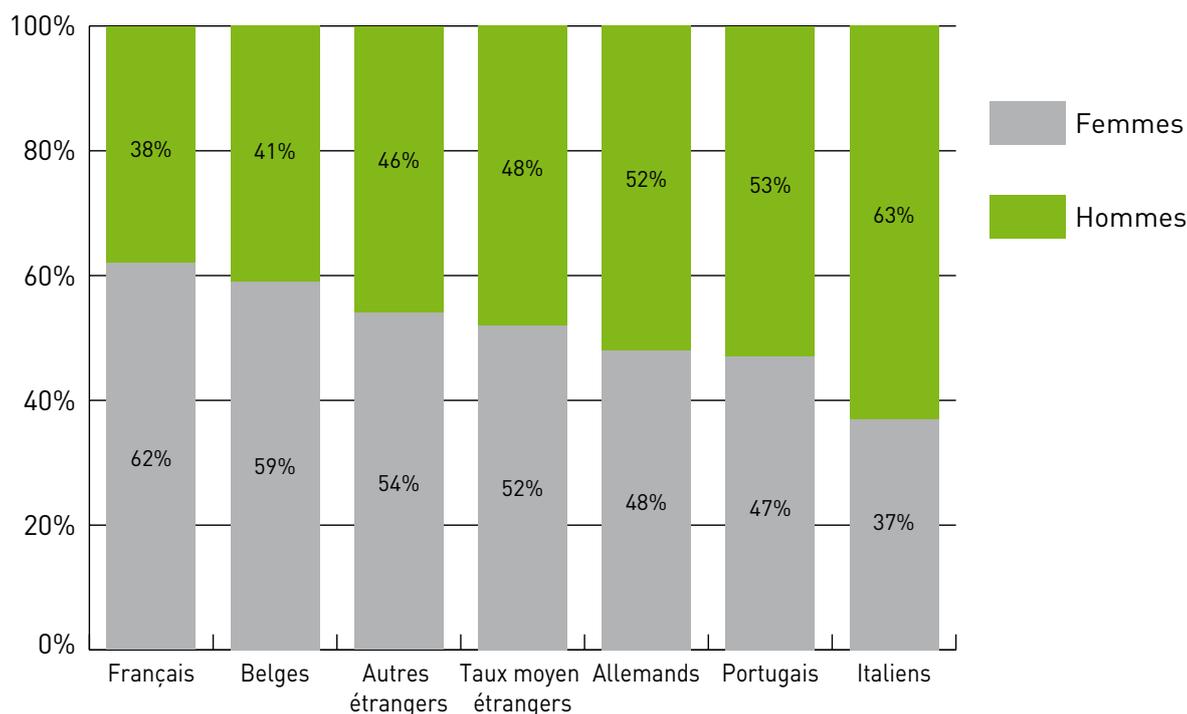
Graphique 21 : Le rapport entre les candidats masculins et féminins selon la nationalité lors des élections communales de 2011, 2017 et 2023



En 2011, 2017 et 2023, le CEFIS constate la surreprésentation des femmes parmi les candidats de nationalité étrangère en général et particulièrement française et belge (Graphique 22). Trois nationalités font exception à la supériorité numérique des candidates : les Italiens, les Portugais et les Allemands. Cette tendance semble se marquer de plus en plus : d'élection en élection, il y a proportionnellement toujours plus de candidats masculins chez les Portugais et Italiens.



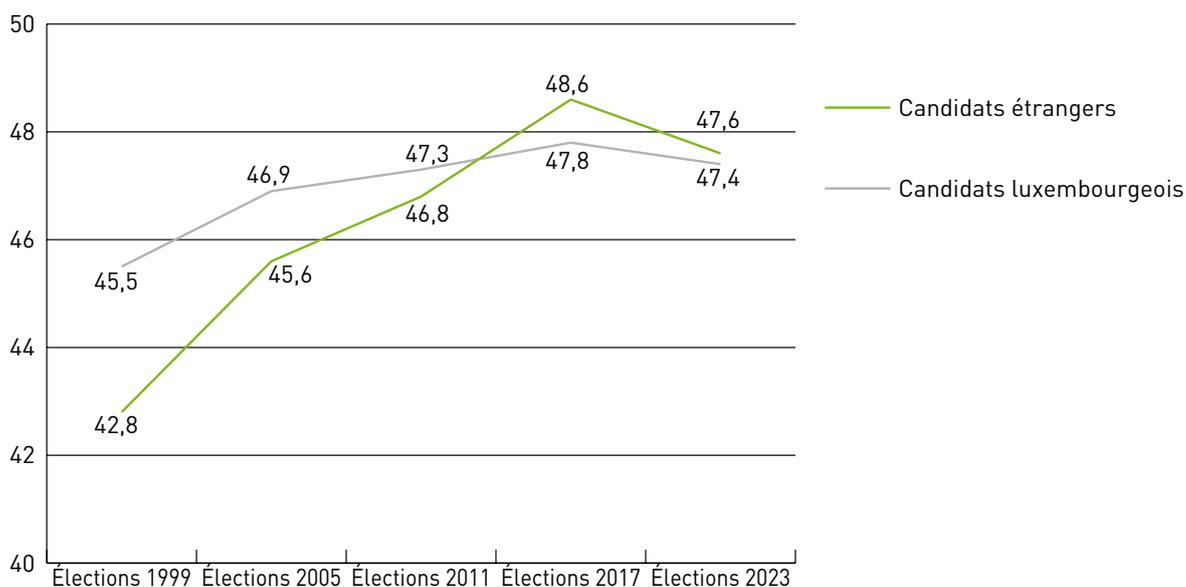
Graphique 22 : Le rapport entre les candidats étrangers hommes et femmes selon les principales nationalités aux élections communales de 2023



2.1.3. Répartition des candidats étrangers selon l'âge

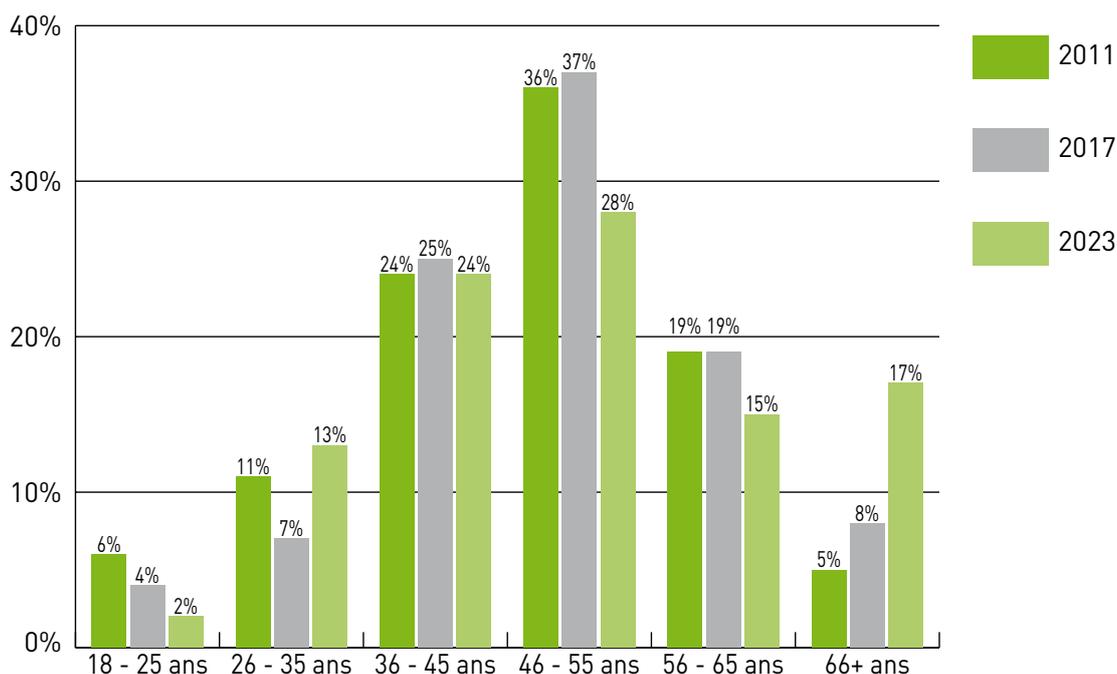
L'âge moyen des candidats luxembourgeois aux élections communales a légèrement augmenté, passant de 45,5 ans en 1999 à 47,4 ans en 2023 (Graphique 23), une évolution probablement en corrélation avec le vieillissement démographique de la population. En revanche, l'âge moyen des candidats étrangers a connu une augmentation plus marquée passant de 42,8 ans à 47,6 ans entre l'année 1999, où la participation électorale et la candidature des résidents européens ont été autorisées pour la première fois, et l'année 2023. L'écart observé en 1999 et 2005, qui laissait supposer un rajeunissement des candidats suite à l'ouverture de la scène politique locale aux résidents étrangers, n'est plus pertinent, car l'âge moyen de ces candidats s'est progressivement rapproché de celui des candidats luxembourgeois. En 2017, l'âge moyen des candidats étrangers dépassait même celui des nationaux.

Graphique 23 : Évolution de l'âge moyen des candidats aux élections communales de 1999 à 2023



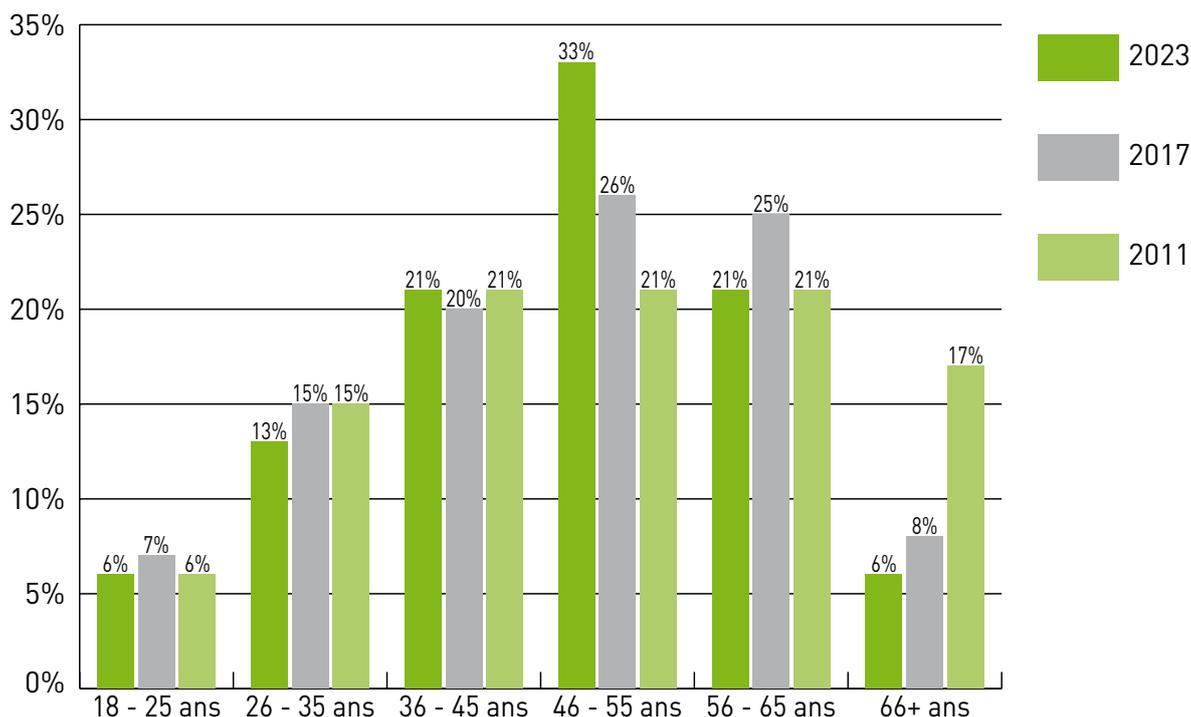
La majorité des candidats étrangers se trouve dans les tranches d'âge comprises entre 36 et 55 ans (Graphique 24). Cette tendance s'observe aussi lors des élections communales de 2011, 2017 et 2023, ainsi que dans les scrutins antérieurs depuis 1999. Cependant, les données révèlent une diminution significative du nombre de candidats dans les tranches d'âge de 18-25 ans, 46-55 ans et 56-65 ans lors des élections de 2023. Parallèlement, une hausse notable de la proportion de candidats étrangers âgés de plus de 66 ans est observée.

Graphique 24 : Répartition des candidats étrangers selon les tranches d'âge aux élections communales de 2011 à 2023



La sous-représentation persistante des candidats de 35 ans et moins demeure une problématique cruciale, nécessitant une attention particulière de la part des partis politiques et de la société civile dans la préparation des futures campagnes électorales. La répartition des candidats luxembourgeois par tranches d'âge (Graphique 25) diffère peu de celle des candidats étrangers. L'augmentation significative de la proportion de candidats âgés de 66 ans et plus est également visible parmi les candidats luxembourgeois, reflétant peut-être le vieillissement progressif de la population générale.

Graphique 25 : Répartition des candidats luxembourgeois selon les tranches d'âge aux élections communales de 2011 à 2023

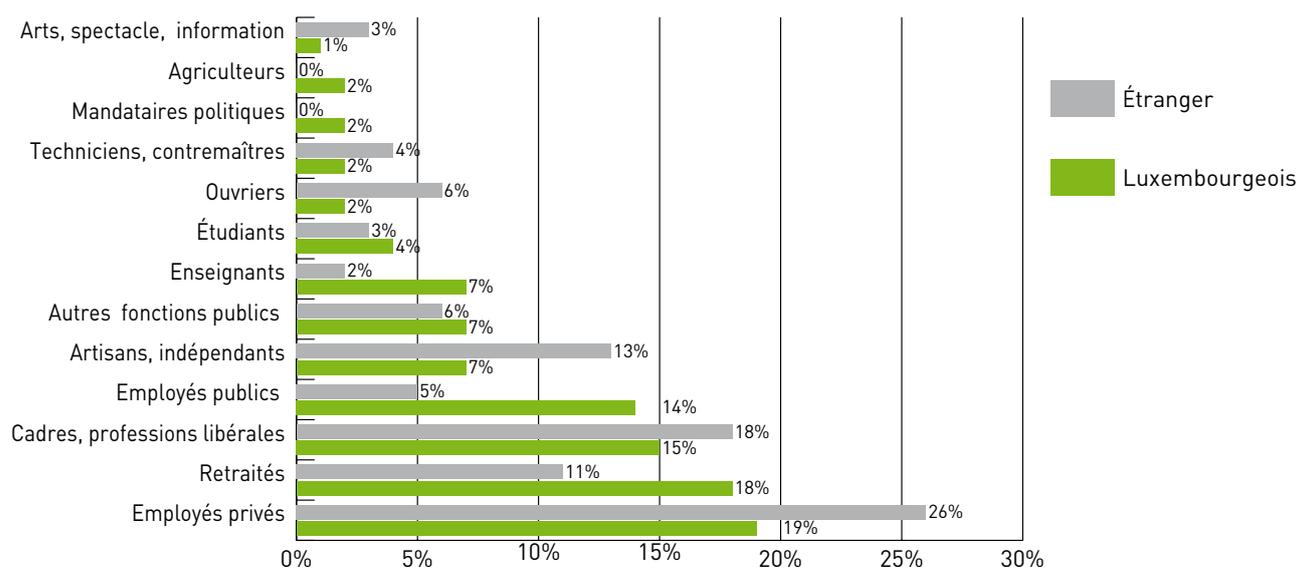


2.1.4. Répartition des candidats étrangers selon la profession

Conformément à la loi électorale⁴⁴, lorsqu'ils déposent leur candidature, les candidats doivent indiquer leur nom, leurs prénoms, leur domicile, leur profession et leur nationalité. Nous avons catégorisé les professions déclarées par les candidats en utilisant ces données fournies lors de leur inscription.

⁴⁴ Les articles 201 et 228 de la loi électorale modifiée.

Graphique 26 : Les candidats étrangers et luxembourgeois selon les catégories socioprofessionnelles aux élections communales de 2023



La répartition socioprofessionnelle des candidats luxembourgeois et étrangers lors des élections communales de 2023 met en évidence des contrastes significatifs. Afin d'améliorer la clarté du graphique 26, des regroupements logiques ont été opérés entre certaines catégories professionnelles. En combinant les employés publics, les autres fonctionnaires et les enseignants, une catégorie générale des employés du secteur public a été constituée. Plus du quart (28%) des candidats nationaux appartient à cette catégorie, tandis que seuls 13% des candidats étrangers y exercent une telle fonction. Par ailleurs, la catégorie des employés privés, incluant les employés des secteurs des arts, du spectacle et de l'information regroupe 29% des candidats étrangers, contre 20% chez les candidats luxembourgeois. Les employés du secteur public sont donc proportionnellement plus nombreux parmi les candidats nationaux, alors que les employés du secteur privé prédominent parmi les candidats étrangers.

Dans la catégorie générale des indépendants (incluant artisans, travailleurs indépendants et agriculteurs), les candidats étrangers sont proportionnellement mieux représentés (13%) que leurs homologues luxembourgeois (9%). Cette tendance est encore plus marquée dans la catégorie des ouvriers (incluant les techniciens et contremaîtres), où 10% des candidats étrangers sont présents, contre seulement 4% des candidats nationaux. En revanche, les candidats luxembourgeois retraités sont plus nombreux (18%) comparativement aux candidats retraités étrangers (11%). Enfin, la catégorie des cadres et professions libérales ne montre pas de différence notable entre les deux groupes de candidats.

Enfin, on observe une sous-représentation des professions manuelles (telles que les ouvriers, techniciens et artisans) parmi les candidats, tant du côté des Luxembourgeois que des étrangers. Cette constatation met en évidence une disparité dans la participation politique en fonction des catégories socioprofessionnelles, avec une surreprésentation des classes moyennes et supérieures dans le domaine politique.

Les tendances restent semblables par rapport aux élections communales de 2017 pour les candidats luxembourgeois et étrangers.

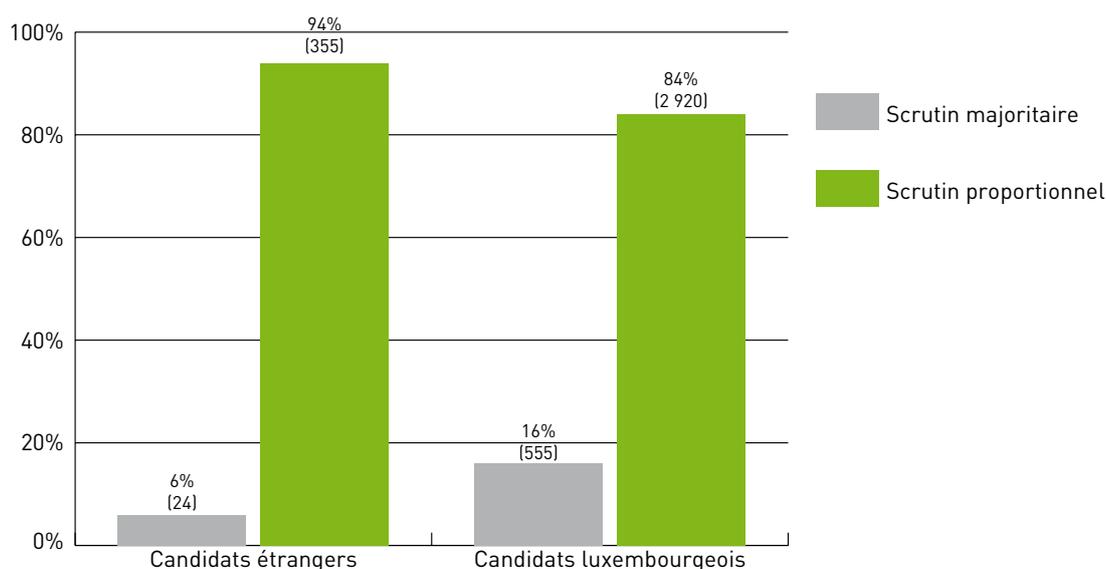


2.1.5. La répartition des candidats étrangers selon le mode de scrutin communal

Conformément à la législation luxembourgeoise, les élections communales se déroulent selon un scrutin majoritaire dans les municipalités dont la population est inférieure à 3 000 habitants. Dans les communes comptant 3 000 habitants ou plus, le scrutin proportionnel est appliqué. Selon les données de STATEC pour l'année 2021, environ 208 000 personnes résidaient dans des municipalités dont la population ne dépassait pas 3 000 habitants (soit 31% de la population nationale)⁴⁵.

En 2023, 94% des candidats étrangers (soit 355 personnes) étaient en lice dans les communes à scrutin proportionnel, contre seulement 6% (24 personnes) pour les communes à scrutin majoritaire. Pour les Luxembourgeois, la répartition était de 84% contre 16%. Aux élections communales de 2017, les communes à scrutin majoritaire comportaient encore 11% de l'ensemble des candidats étrangers et 24% des candidats luxembourgeois (Graphique 27).

Graphique 27 : Les candidats selon le mode de scrutin aux élections communales de 2023



Le tableau 17 ci-dessus montre que sur 102 communes, 37 n'ont aucun candidat étranger, 16 communes ont 1 seul candidat étranger et 6 communes en ont 2. À l'inverse, parmi les communes qui comptent le plus de candidats étrangers, il y a la Ville de Luxembourg avec 37 sur un total de 230 candidats (ce chiffre était de 28 en 2017), Diefendange avec 28, Sanem 17, Pétange 16, Esch/Alzette 14, Dudelange et Betzdorf, 13.

Le pourcentage le plus élevé de candidats étrangers par rapport à l'ensemble des candidats se trouve à Lenningen (6 étrangers sur 20, soit 30%), à Betzdorf (13 sur 55, soit 24%) et à Remich (12 sur 55, soit 22%).

45 <https://statistiques.public.lu/fr/recensement/repartition-territoriale.html>

**Tableau 18 : Distribution des candidats étrangers et luxembourgeois
selon les communes aux élections communales de 2023**

| Commune | Candidats étrangers | Candidats luxembourgeois | Total | Part des candidats étrangers |
|--------------------------------|---------------------|--------------------------|-------|------------------------------|
| Beaufort | 1 | 21 | 22 | 5% |
| Bech | 0 | 15 | 15 | 0% |
| Beckerich | 0 | 15 | 15 | 0% |
| Berdorf | 0 | 16 | 16 | 0% |
| Bertrange | 10 | 42 | 52 | 19% |
| Bettembourg | 8 | 67 | 75 | 11% |
| Bettendorf | 3 | 30 | 33 | 9% |
| Betzdorf | 13 | 42 | 55 | 24% |
| Bissen | 0 | 22 | 22 | 0% |
| Biwer | 0 | 13 | 13 | 0% |
| Boulaide | 1 | 9 | 10 | 10% |
| Bourscheid | 0 | 9 | 9 | 0% |
| Bous-Waldbredimus/Bous | 0 | 13 | 13 | 0% |
| Bous-Waldbredimus/Waldbredimus | 0 | 10 | 10 | 0% |
| Clervaux | 6 | 49 | 55 | 11% |
| Colmar-Berg | 0 | 13 | 13 | 0% |
| Consdorf | 1 | 16 | 17 | 6% |
| Contern | 9 | 35 | 44 | 20% |
| Dalheim | 0 | 12 | 12 | 0% |
| Diekirch | 5 | 47 | 52 | 10% |
| Differdange | 28 | 143 | 171 | 16% |
| Dippach | 6 | 38 | 44 | 14% |
| Dudelange | 13 | 101 | 114 | 11% |
| Echternach | 4 | 40 | 44 | 9% |
| Ell | 1 | 14 | 15 | 7% |
| Erpeldange-sur-Sûre | 1 | 10 | 11 | 9% |
| Esch-sur-Alzette | 14 | 138 | 152 | 9% |
| Esch-sur-Sûre | 0 | 22 | 22 | 0% |
| Ettelbruck | 4 | 48 | 52 | 8% |
| Feulen | 0 | 13 | 13 | 0% |
| Fischbach | 3 | 11 | 14 | 21% |
| Flaxweiler | 0 | 11 | 11 | 0% |
| Frisange | 0 | 44 | 44 | 0% |
| Garnich | 1 | 18 | 19 | 5% |
| Goesdorf | 0 | 16 | 16 | 0% |
| Grevenmacher | 9 | 46 | 55 | 16% |
| Groussbus-Wal/Grosbous | 0 | 9 | 9 | 0% |
| Groussbus-Wal/Wahl | 0 | 11 | 11 | 0% |
| Habscht | 3 | 30 | 33 | 9% |
| Heffingen | 2 | 13 | 15 | 13% |
| Helperknapp | 1 | 52 | 53 | 2% |
| Hesperange | 8 | 77 | 85 | 9% |
| Junglinster | 4 | 48 | 52 | 8% |
| Käerjeng | 8 | 82 | 90 | 9% |
| Kayl | 6 | 72 | 78 | 8% |
| Kehlen | 7 | 50 | 57 | 12% |
| Kiischpelt | 0 | 11 | 11 | 0% |



| Commune | Candidats étrangers | Candidats luxembourgeois | Total | Part des candidats étrangers |
|----------------------|---------------------|--------------------------|-------|------------------------------|
| Koerich | 1 | 9 | 10 | 10% |
| Kopstal | 4 | 50 | 54 | 7% |
| Lac de la Haute-Sûre | 1 | 13 | 14 | 7% |
| Larochette | 1 | 18 | 19 | 5% |
| Lenningen | 6 | 14 | 20 | 30% |
| Leudelange | 1 | 10 | 11 | 9% |
| Lintgen | 4 | 29 | 33 | 12% |
| Lorentzweiler | 2 | 42 | 44 | 5% |
| Luxembourg | 37 | 193 | 230 | 16% |
| Mamer | 7 | 53 | 60 | 12% |
| Manternach | 0 | 11 | 11 | 0% |
| Mersch | 4 | 56 | 60 | 7% |
| Mertert | 2 | 31 | 33 | 6% |
| Mertzig | 0 | 11 | 11 | 0% |
| Mondercange | 6 | 56 | 62 | 10% |
| Mondorf-les-Bains | 6 | 38 | 44 | 14% |
| Niederanven | 8 | 44 | 52 | 15% |
| Nommern | 0 | 12 | 12 | 0% |
| Parc Hosingen | 0 | 12 | 12 | 0% |
| Pétange | 16 | 130 | 146 | 11% |
| Préizerdaul | 0 | 11 | 11 | 0% |
| Putscheid | 0 | 10 | 10 | 0% |
| Rambrouch | 2 | 31 | 33 | 6% |
| Reckange-sur-Mess | 0 | 12 | 12 | 0% |
| Redange/Attert | 2 | 26 | 28 | 7% |
| Reisdorf | 1 | 9 | 10 | 10% |
| Remich | 12 | 43 | 55 | 22% |
| Roeser | 1 | 51 | 52 | 2% |
| Rosport-Mompach | 0 | 22 | 22 | 0% |
| Rumelange | 8 | 36 | 44 | 18% |
| Saeul | 0 | 14 | 14 | 0% |
| Sandweiler | 6 | 38 | 44 | 14% |
| Sanem | 17 | 119 | 136 | 13% |
| Schengen | 0 | 22 | 22 | 0% |
| Schieren | 0 | 11 | 11 | 0% |
| Schifflange | 4 | 71 | 75 | 5% |
| Schuttrange | 8 | 36 | 44 | 18% |
| Stadtbredimus | 0 | 9 | 9 | 0% |
| Steinfort | 4 | 40 | 44 | 9% |
| Steinsel | 3 | 41 | 44 | 7% |
| Strassen | 6 | 54 | 60 | 10% |
| Tandel | 0 | 10 | 10 | 0% |
| Troisvierges | 2 | 27 | 29 | 7% |
| Useldange | 0 | 10 | 10 | 0% |
| Vallée de l'Ernz | 0 | 10 | 10 | 0% |
| Vianden | 1 | 17 | 18 | 6% |
| Vichten | 1 | 8 | 9 | 11% |
| Waldbillig | 0 | 19 | 19 | 0% |
| Walferdange | 8 | 44 | 52 | 15% |
| Weiler-la-Tour | 1 | 8 | 9 | 11% |

| Commune | Candidats étrangers | Candidats luxembourgeois | Total | Part des candidats étrangers |
|---------------|---------------------|--------------------------|-------|------------------------------|
| Weiswampach | 0 | 13 | 13 | 0% |
| Wiltz | 3 | 36 | 39 | 8% |
| Wintrange | 0 | 44 | 44 | 0% |
| Winseler | 0 | 9 | 9 | 0% |
| Wormeldange | 3 | 19 | 22 | 14% |
| Total général | 379 | 3 475 | 3 854 | 10% |

2.1.6. Les élus étrangers

Sur les 379 candidats étrangers, 21 ont été élus, soit 5,5% des candidats étrangers, dont 13 femmes et 8 hommes. Lors des élections de 2017, il y avait 15 élus sur 270 candidats (5,6%), en 2011, 17 élus étrangers (7,2%) sur 236, 14 en 2005 sur 189 candidats (7,4%), et sur les 138 candidats étrangers aux élections communales de 1999, il y avait 9 élus (6,5%).

Tableau 19 : Les candidats et élus luxembourgeois et étrangers aux élections communales de 1999 à 2023

| Élections | 1999 | 2005 | 2011 | 2017 | 2023 |
|---|-------|-------|-------|-------|-------|
| Total élus | 1 138 | 1 136 | 1 129 | 1 119 | 1 121 |
| Total candidats | 3 226 | 3 195 | 3 319 | 3 575 | 3 854 |
| Candidats étrangers | 138 | 189 | 236 | 270 | 379 |
| Élus étrangers | 9 | 14 | 17 | 15 | 21 |
| Candidats luxembourgeois | 3 088 | 3 006 | 3 083 | 3 305 | 3 475 |
| Élus luxembourgeois | 1 129 | 1 122 | 1 113 | 1 104 | 1 100 |
| Part des élus étrangers par rapport aux candidats étrangers | 6,5% | 7,4% | 7,2% | 5,6% | 5,5% |
| Part des élus étrangers par rapport au total des élus | 0,8% | 1,2% | 1,5% | 1,3% | 1,9% |
| Part des élus luxembourgeois par rapport aux candidats lux. | 36,6% | 37,3% | 36,1% | 33,4% | 31,7% |
| Part des élus luxembourgeois par rapport au total des élus | 99,2% | 98,8% | 98,5% | 98,7% | 98,1% |

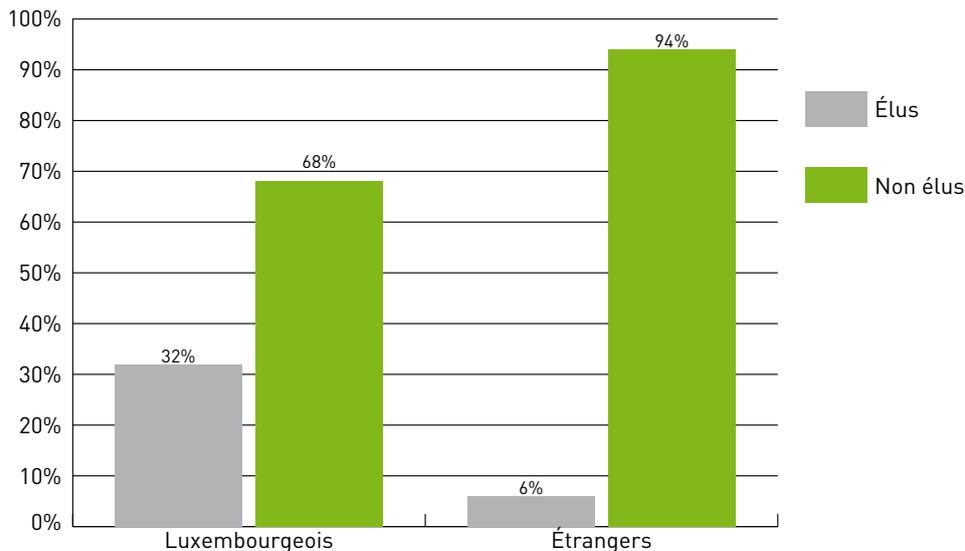
Les 21 élus étrangers de 2023 représentent 1,9% de l'ensemble des élus du pays. Le nombre d'élus est si bas au cours de ces 5 dernières élections communales que l'on peut difficilement parler d'une progression (Tableau 18). Toutefois, on ne peut qu'observer la distance entre la représentation des étrangers en politique locale et de ce qu'ils représentent dans la société⁴⁶.

31,7% des candidats luxembourgeois sont élus contre 5,5% des candidats de nationalité étrangère (Graphique 28).

⁴⁶ Au 1^{er} janvier 2024, la population totale au Luxembourg comptait 47,3% d'étrangers, STATEC - CTIE.



Graphique 28 : Les élus selon la nationalité aux élections communales de 2023



Parmi les 21 élus de nationalité étrangère aux élections communales de 2023, il y a 9 Portugais, 4 Allemands, 2 Belges, 2 Français, 1 Autrichien, 1 Danois, 1 Espagnol et 1 Italien. Tous les élus sont des ressortissants de l'UE, comme en 2017, il n'y a aucun élu non UE.

En analysant les données selon les communes à scrutin majoritaire ou proportionnel, nous constatons :

- qu'un étranger dans les communes à scrutin majoritaire a 45,8% de chances d'être élu contre 2,8% dans les communes à scrutin proportionnel;
- qu'un Luxembourgeois dans les communes à scrutin majoritaire a 68,4% de chances d'être élu contre 24,4% dans les communes à scrutin proportionnel.

11 étrangers ont été élus dans les communes à scrutin majoritaire, il y a 4 élus dans les communes à scrutin proportionnel sur les listes locales, c'est-à-dire des listes sans affiliation visible à l'un des partis politiques traditionnels, et 6 élus dans les partis politiques suivants : 4 au LSAP, 1 au DP et 1 au Parti Pirate. Il n'y a pas d'élu étranger au CSV, ni chez Déi Gréng ni dans les petits partis politiques.

Depuis les élections communales de 2011⁴⁷, les étrangers peuvent être élus au conseil communal et accéder aux postes de Bourgmestre ou d'échevins. Parmi les 21 élus étrangers en 2023, une seule personne a été nommée échevin et jusqu'à présent aucun étranger n'a accédé au poste de Bourgmestre.

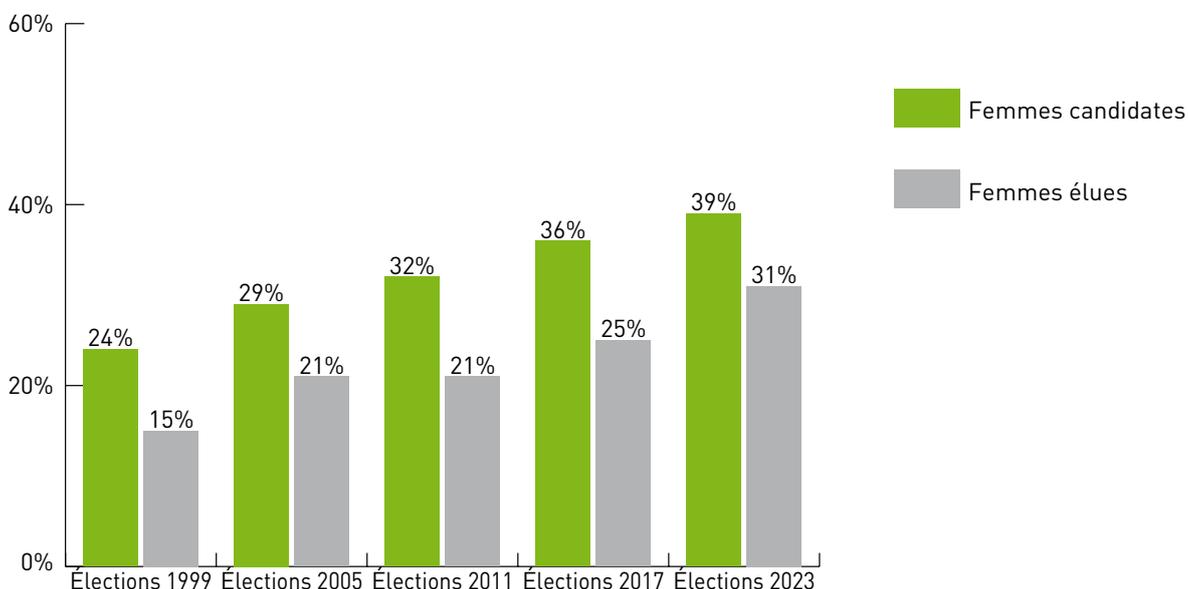
⁴⁷ Loi du 13 février 2011 portant modification 1. La loi communale modifiée du 13 décembre 1988 2. la loi électorale modifiée du 18 février 2003. Publication au Mémorial A N°29 du 16 février 2011.

2.2. Le profil des candidats et les élus selon le genre

Jusqu'à présent, notre analyse s'est concentrée sur les candidats et les élus à travers le prisme de la nationalité, distinguant les candidats et élus luxembourgeois et étrangers. Nous allons désormais examiner le profil sociologique des candidats et des élus de toute nationalité en croisant les données avec diverses variables telles que l'âge, le genre, les catégories socioprofessionnelles l'appartenance politique et le renouvellement des candidatures.

Le graphique 29 ci-dessous illustre clairement la progression relative de la représentation féminine parmi les candidats et les élus, ainsi que la réduction progressive des écarts entre les hommes et les femmes lors des élections communales de 1999 à 2023.

Graphique 29 : Évolution des candidats et des élus (de toute nationalité) selon le genre aux élections communales de 1999 à 2023



Lors des élections communales de 1999, les femmes représentaient 24% des candidates. Vingt-quatre ans plus tard, ce pourcentage a atteint 39%, soit 1 483 femmes contre 2 364 hommes. Concernant la proportion d'élues, celle-ci est passée de 15% en 1999 à 31% en 2023, avec un total de 340 femmes élues en tant que conseillères communales au 11 juin 2023.

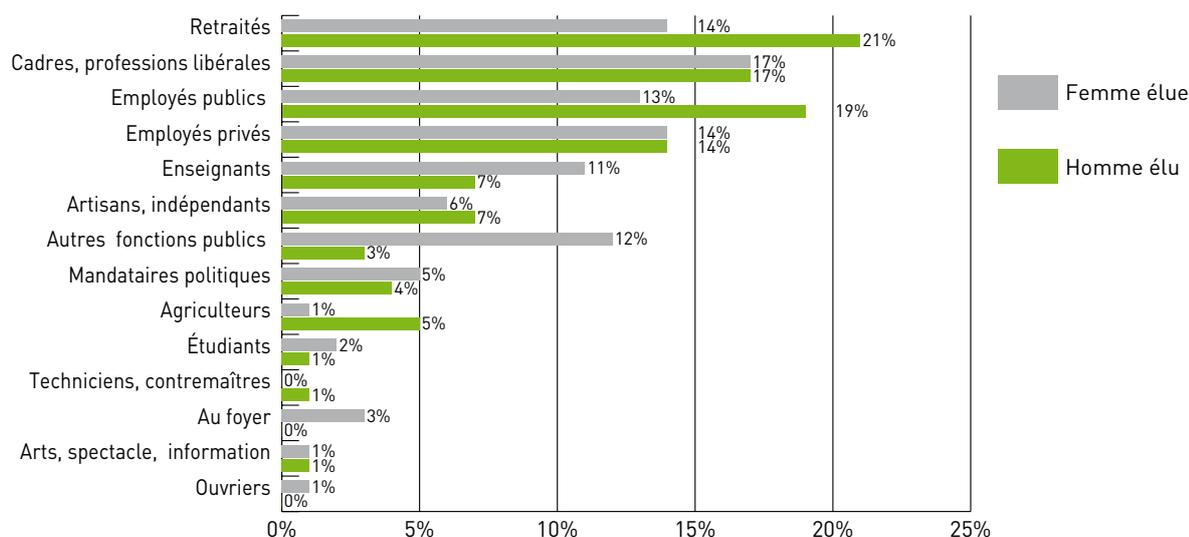
À la rentrée politique suite aux élections de 2023, nous avons recensé 348 femmes élues, qui se répartissent de la manière suivante :

- 19 femmes Bourgmestres sur 100 communes⁴⁸, soit 19%,
- 57 échevines, soit 25%,
- 272 conseillères, soit 24%.

⁴⁸ Depuis le 1^{er} septembre 2023, le Luxembourg compte officiellement 100 communes.



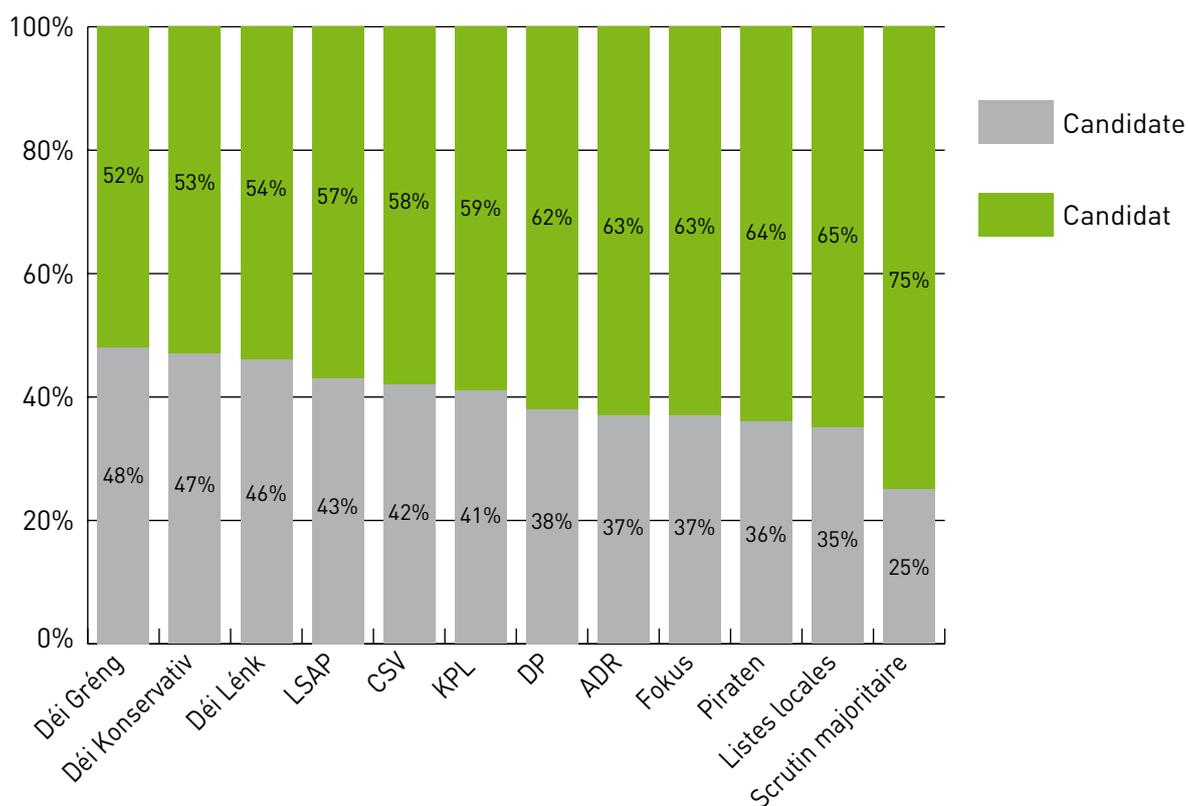
Graphique 30 : Les élus selon le genre et les catégories socio-professionnelles aux élections communales de 2023



Des différences significatives sont observées dans deux catégories socio-professionnelles entre les élus et les élues lors des élections communales luxembourgeoises de 2023 (Graphique 30). Plus d'une élue sur trois (36%) travaille dans le secteur public (enseignants, employés et fonctionnaires publics), contre 29% des élus masculins. Le secteur public demeure ainsi la catégorie socio-professionnelle la plus représentée chez les femmes et les hommes élus. Par ailleurs, 21% des élus masculins sont retraités, comparativement à 14% des élues lors de ce scrutin.

La répartition par genre des candidats sur les listes des partis politiques montre que l'objectif paritaire en politique reste encore éloigné en 2023 (Graphique 31). Dans les 46 communes où s'applique le scrutin majoritaire, la représentation féminine est particulièrement faible. En outre, une commune ne comptait aucune candidature féminine, tandis que sept autres n'en avaient qu'une seule. Comme lors des élections de 2017, les listes locales non affiliées politiquement demeurent parmi les moins féminisées : avec seulement 35% de femmes sur le total des candidats. Aucun parti politique n'a atteint un taux de candidatures féminines égal à 50%. Les taux de féminisation des listes varient entre 36% et 48% pour les différents partis du pays. En 2017, seuls Déi Gréng et Déi Lénk avaient atteint la parité hommes-femmes, mais en 2023, aucune formation politique n'a réussi à maintenir cette parité.

Graphique 31 : Les candidats (de toute nationalité) selon le genre et les partis politiques aux élections communales de 2023



Les femmes représentent 31% des élus locaux, mais leur répartition à travers les partis politiques demeure inégale. Il convient également de distinguer, dans les communes à scrutin proportionnel, les grandes formations politiques, qui se partagent la majorité des sièges, et les petites formations, qui n'ont que très peu d'élus. Par exemple, Déi Lénk compte trois femmes et trois hommes parmi ses élus, le KPL a un seul élu masculin, tandis que l'ADR a deux femmes sur neuf élus, et le Parti Pirate, trois femmes sur 13 élus. Les trois principaux partis du pays se situent autour de 30% de femmes élues, avec 32% pour le LSAP, 28% pour le CSV et le DP. La proportion de femmes élues est similaire dans les communes à scrutin majoritaire. À noter que le parti Déi Gréng affiche un taux de représentation féminine largement supérieur à celle des hommes, avec 58% de candidates élues (37 femmes élues contre 27 hommes élus sur les listes de cette formation), ce qui témoigne de l'efficacité de leur politique en faveur de la parité.



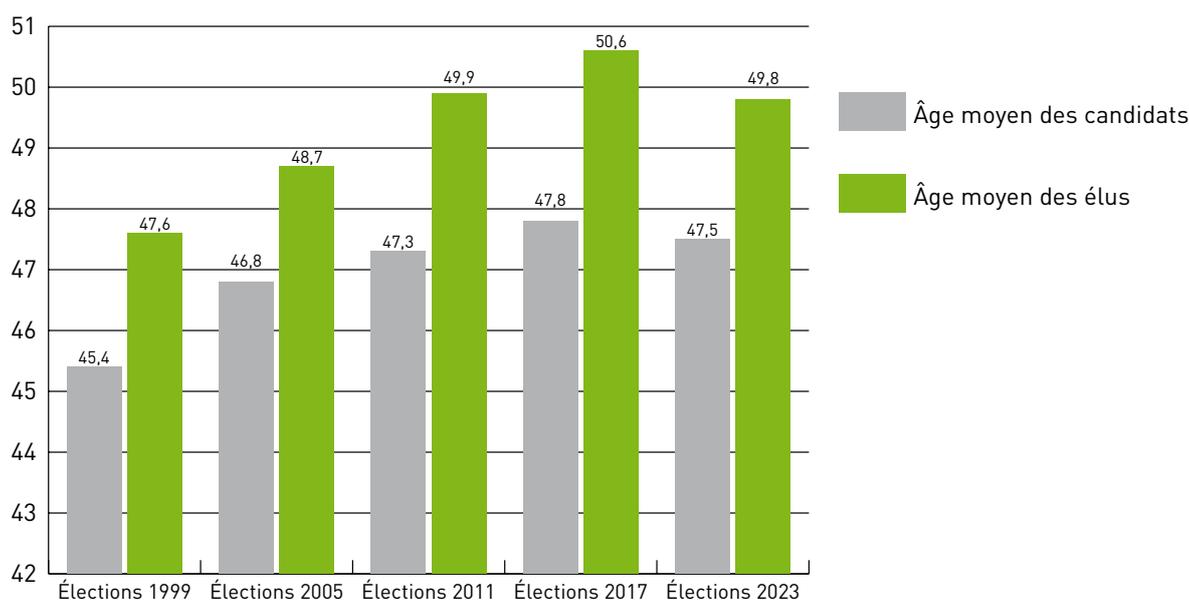
Tableau 20 : Femmes et hommes élus (de toute nationalité) selon les partis politiques aux élections communales de 2023 (ordre décroissant nombre d'élus)

| Partis politiques | Femmes élues | Hommes élus | Total des élus | Part des femmes élues |
|---------------------|--------------|-------------|----------------|-----------------------|
| Scrutin majoritaire | 107 | 281 | 388 | 28% |
| CSV | 55 | 138 | 193 | 28% |
| LSAP | 50 | 105 | 155 | 32% |
| Listes locales | 46 | 101 | 147 | 31% |
| DP | 37 | 97 | 134 | 28% |
| Déi Gréng | 37 | 27 | 64 | 58% |
| Piraten | 3 | 10 | 13 | 23% |
| ADR | 2 | 7 | 9 | 22% |
| Déi Lénk | 3 | 3 | 6 | 50% |
| KPL | 0 | 1 | 1 | 0% |
| Total | 340 | 770 | 1110 | 31% |

2.3. Le profil des candidats et des élus selon l'âge

L'âge moyen des candidats de nationalités diverses ayant participé aux élections communales de 2023 est de 47,5 ans. Il reste stable par rapport aux scrutins de 2011 et 2017 (Graphique 32). Toutefois, il convient de noter une augmentation par rapport aux élections communales de 1999 et 2005. À cette époque, les candidats étrangers étaient en moyenne plus jeunes que leurs homologues luxembourgeois, une différence qui n'est plus observable de nos jours. De manière générale, les élus présentent un âge moyen sensiblement plus élevé que celui des candidats. Depuis 2011, l'âge moyen des élus aux élections communales au Luxembourg a atteint 50 ans.

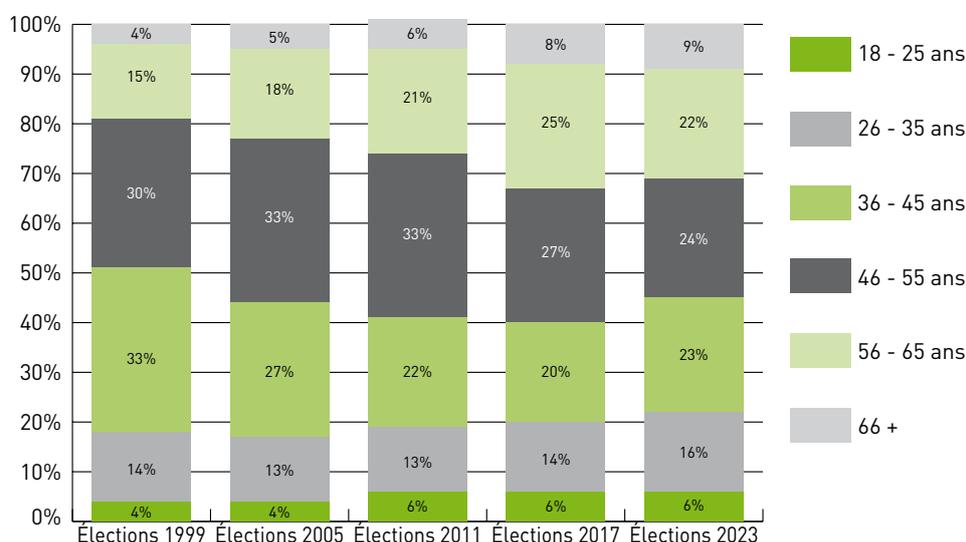
Graphique 32 : L'âge moyen des candidats et des élus de toute nationalité aux élections communales de 1999 à 2023



L'analyse diachronique de la répartition des candidats par tranche d'âge révèle (Graphique 33), d'une part, une sous-représentation persistante des individus âgés de 35 ans ou moins, et d'autre part, une augmentation notable de la proportion des candidats âgés de 56 ans et plus. Ces derniers représentaient 19% des candidats en 1999, proportion qui a atteint 31% lors des élections communales de 2023. Parallèlement, les deux principales tranches d'âge des candidats, à savoir celles de 36 à 45 ans et de 46 à 55 ans, ont connu une diminution progressive au fil des scrutins.

En dépit de la faible présence des candidats de moins de 35 ans, leur taux est néanmoins passé de 18% en 1999 à 22% en 2023.

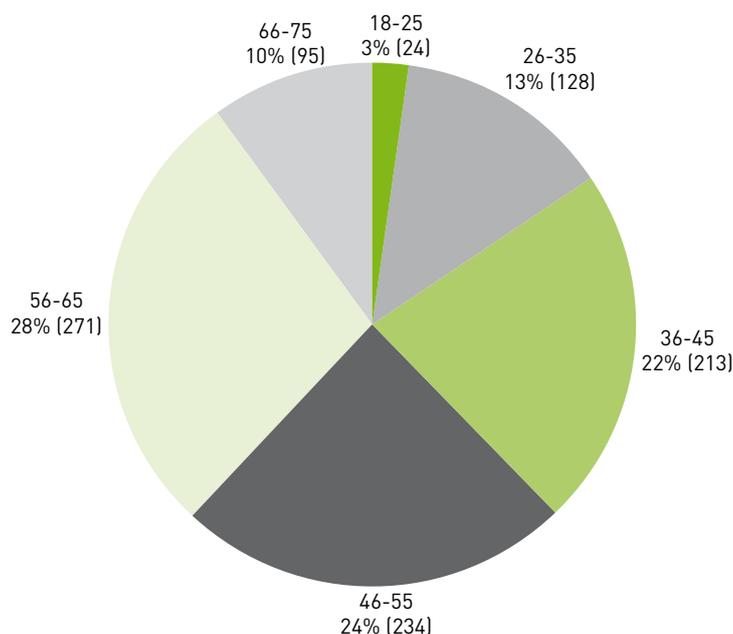
Graphique 33 : Évolution des candidats de toute nationalité selon les tranches d'âge aux élections communales de 1999 à 2023



L'analyse des données (Graphique 34) révèle des tendances similaires concernant l'évolution des classes d'âge chez les élus, mais de manière encore plus marquée. Les élus âgés de 56 ans et plus apparaissent nettement surreprésentés, comprenant 38% de l'ensemble des élus. En revanche, une sous-représentation significative est observée chez les jeunes élus, en particulier dans la classe d'âge 18-25 ans, qui ne constitue que 3% des élus, soit seulement 24 individus.

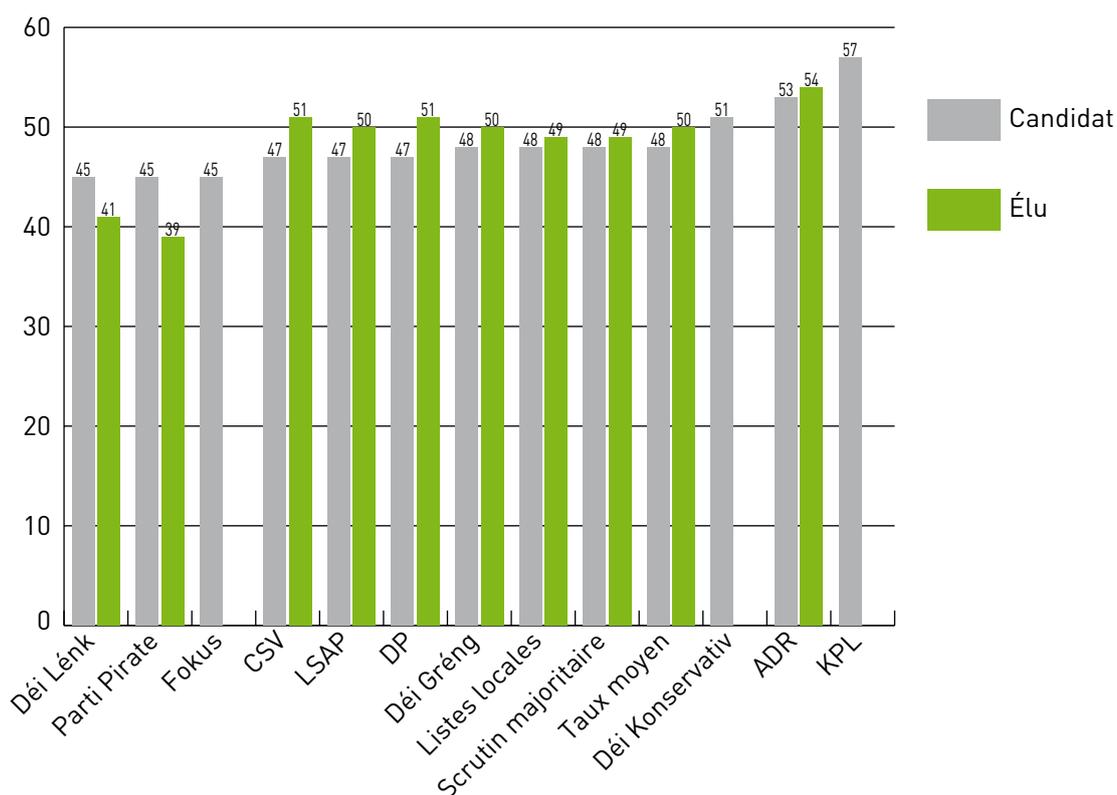


**Graphique 34 : Élus de toute nationalité
par tranches d'âge aux élections communales de 2023**



Le graphique 35 présente la répartition de l'âge moyen des candidats et des élus par formation politique lors des élections communales de 2023. L'âge moyen global des candidats et des élus, calculé pour ces élections, s'établit respectivement à 47,5 ans et 49,8 ans (Graphique 32). Les partis Déi Konservativ, ADR et KPL se distinguent en ayant proposé des candidats dont l'âge moyen est supérieur à celui de l'ensemble des candidats. Concernant les élus, la formation ADR se démarque également avec des élus dont l'âge moyen dépasse celui de l'ensemble des élus. En revanche, les élus des partis Déi Lénk et Pirate affichent une moyenne d'âge nettement inférieure à celle observée pour l'ensemble des élus.

Graphique 35 : L'âge moyen des candidats et des élus selon les formations politiques aux élections communales de 2023⁴⁹



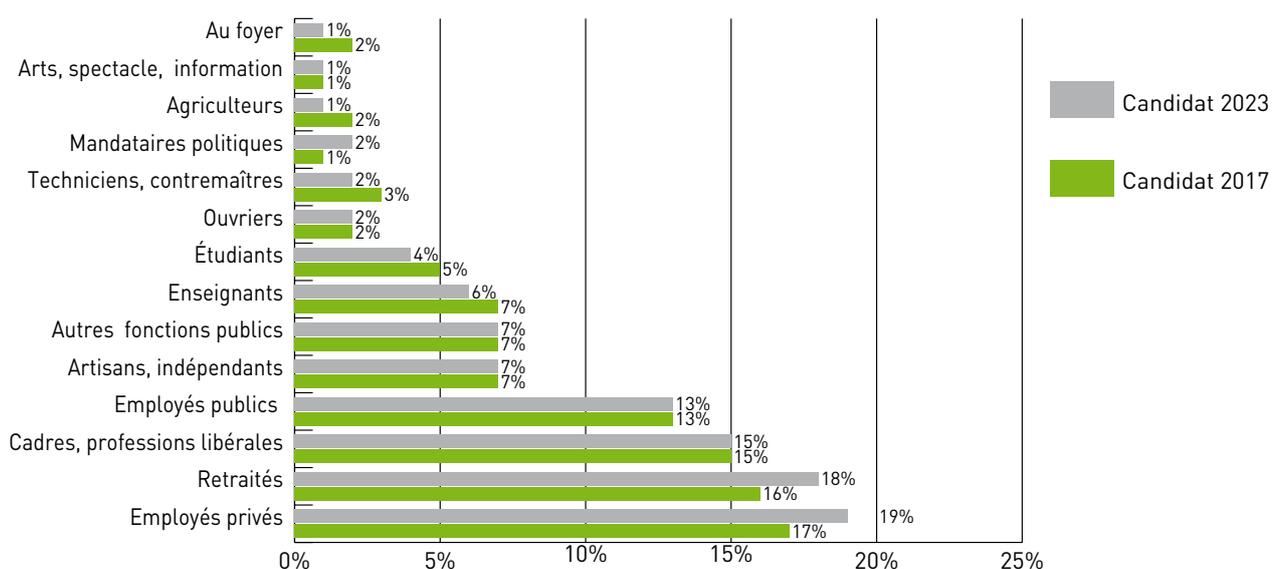
2.4. Le profil des candidats et des élus selon les catégories socioprofessionnelles (CSP)

Le graphique 36 présente les données relatives à l'appartenance professionnelle des candidats ayant participé aux élections communales de 2017 et 2023. Le graphique 37 fournit des informations similaires concernant les professions des élus communaux issus des mêmes scrutins. Une analyse comparative de ces deux graphiques est proposée. Afin d'améliorer la lisibilité des données, certaines catégories socioprofessionnelles ont été regroupées en fonction de leur proximité conceptuelle. Ainsi, les employés publics, les autres fonctionnaires et les enseignants sont consolidés sous la catégorie des employés du secteur public, tandis que les employés du secteur privé et les salariés des arts, du spectacle et de l'information sont regroupés sous la dénomination d'employés du secteur privé. Ces deux grandes catégories professionnelles représentent environ la moitié (45 à 47%, selon les cas) des candidats et des élus pour les élections de 2017 et 2023. Deux autres ensembles socioprofessionnels, moins représentés parmi les candidats et les élus, sont également regroupés. Les artisans, travailleurs indépendants et agriculteurs sont inclus sous l'appellation générale d'indépendants, tandis que les ouvriers, techniciens et contremaîtres sont réunis sous la catégorie de travailleurs manuels.

49 KPL a un seul élu

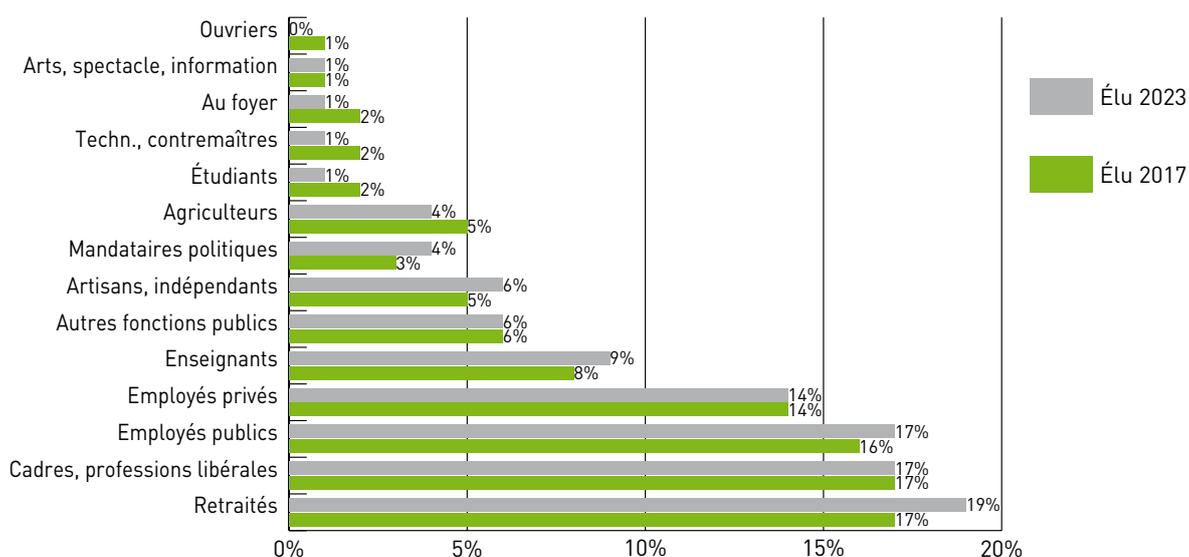


Graphique 36 : Les candidats de toute nationalité selon les CSP aux élections communales de 2017 à 2023



Certaines différences notables apparaissent dans la répartition des données entre les candidats et les élus des élections de 2017 et 2023. Par exemple, 27% et 26% des candidats lors des scrutins de 2017 et 2023 sont issus du secteur public. Cependant, la proportion de cette catégorie parmi les élus augmente à 30% en 2017 et à 32% en 2023. La part relative des élus issus du secteur public dépasse donc significativement celle des candidats, ce qui suggère que l'appartenance à cette catégorie professionnelle pourrait favoriser l'élection en tant que conseiller communal. En revanche, la tendance inverse est observée pour les employés du secteur privé. Cette catégorie représente 18% et 20% des candidats lors des élections de 2017 et 2023, mais leur part parmi les élus diminue à 15% pour ces deux années électorales. Les cadres et professions libérales sont bien représentés avec chaque fois 15% des candidats en 2017 et 2023, alors que leur part parmi les élus est légèrement supérieure avec 17%. Une autre variation concerne les professions manuelles, peu représentés dans l'ensemble des candidats. Les ouvriers, techniciens et contremaîtres constituent respectivement 5% et 4% du total des candidats en 2017 et 2023, mais leur proportion parmi les élus chute à 3% en 2017 et à 1% en 2023. A l'inverse, les agriculteurs, ancrés dans les petites communes à caractère rural ne représentent que 1% des candidats en 2023, mais 4% des élus en 2023. Les variations observées pour les autres catégories socioprofessionnelles suivent des tendances similaires pour les deux élections.

Graphique 37 : Les élus de toute nationalité selon les CSP aux élections communales de 2017 à 2023



2.5. Les candidats et les élus selon les partis politiques

La constitution de listes complètes pour l'ensemble des 56 communes à scrutin proportionnel représente un défi considérable pour les différentes formations politiques. Le tableau 20 illustre clairement qu'aucun parti n'a présenté une liste dans l'ensemble des 56 communes concernées sous leur propre étiquette. D'une part, les partis politiques sont représentés en fonction de leurs forces politiques à l'échelle nationale, d'autre part, dans certaines communes, il a pu y avoir des listes locales proches des principales formations politiques du pays.

Tableau 21 : Présence des candidats et des élus de toute nationalité selon les partis politiques et les (56 communes) à scrutin proportionnel lors des élections communales de 2023

| Partis politiques | Nombre de listes communales | Nombre de candidats | Nombre d'élus | Part dans l'ensemble des élus |
|-------------------|-----------------------------|---------------------|---------------|-------------------------------|
| ADR | 11 | 167 | 9 | 5% |
| CSV | 45 | 601 | 193 | 32% |
| Déi Gréng | 36 | 491 | 64 | 13% |
| Déi Konservativ | 2 | 38 | 0 | 0% |
| Déi Lénk | 7 | 135 | 6 | 4% |
| DP | 47 | 623 | 134 | 22% |
| Fokus | 3 | 63 | 0 | 0% |
| KPL | 3 | 49 | 1 | 2% |
| LSAP | 39 | 529 | 155 | 29% |
| Pirate Partei | 13 | 202 | 13 | 6% |
| Listes locales | 21 | 374 | 147 | 39% |



Les principaux partis, à savoir le DP, le CSV et le LSAP, ont respectivement soumis des listes dans 47, 45 et 39 communes, tandis que le parti écologique (Déi Gréng) a présenté des listes dans 36 communes. Les formations plus modestes ont déposé des listes selon leurs capacités : le Parti Pirate présent dans 13 communes, l'ADR dans 11 et Déi Lénk dans sept municipalités. Enfin, Fokus et le KPL ont proposé trois listes et Déi Konservativ deux listes communales.

En 2017, neuf listes locales avaient été recensées, contre 21 en 2023, ce qui représente une augmentation notable par rapport au nombre de communes à scrutin proportionnel. Par « listes locales », nous entendons des listes de type citoyen, sans affiliation explicite à une formation politique traditionnelle.

Les chances d'être élu dépendent de plusieurs facteurs, notamment du nombre de candidats en compétition, de la taille de la formation politique et de la notoriété locale. Dans les communes à scrutin proportionnel, le score d'un candidat est déterminé par le cumul des votes de liste et des votes nominatifs. Un candidat bénéficiant d'un vote de liste substantiel, en plus de nombreux votes nominatifs, se trouvera dans une position favorable à l'élection. Ainsi, un candidat figurant sur une liste du CSV (32%), du DP (22%) ou du LSAP (29%) ou une liste locale (39%) aura davantage de chances d'être élu que s'il se présente sur la liste d'une petite formation politique.

2.6. Taux de renouvellement des candidatures

Nous allons examiner la question des candidats aux élections communales de 2023 qui s'étaient déjà présentés en 2017. Dans notre étude sur les élections communales de 2017, nous avons observé un taux de renouvellement de 43%. Autrement dit, sur les 3 575 candidats en 2017, 1 520 avaient déjà présenté leur candidature en 2011. Qu'en est-il pour les candidats des élections de 2023, c'est-à-dire combien de candidats de 2023 étaient également en lice en 2017 ?

Parmi les 3 854 candidats de 2023, 1 337 avaient déjà participé aux élections communales de 2017, ce qui correspond à un taux de renouvellement de 35%. Ce pourcentage est nettement inférieur à celui des élections précédentes, ce qui s'explique notamment par le nombre de candidats bien plus élevé cette année par rapport aux élections communales de 2017 (3 575 candidats).

Tableau 22 : Taux de renouvellement des candidats (de toute nationalité) selon les variables socio-démographiques aux élections communales de 1999 à 2023

| | Part des candidats de 2005 présents aux élections de 1999 | Part des candidats de 2011 présents aux élections de 2005 | Part des candidats de 2017 présents aux élections de 2011 | Part des candidats de 2023 présents aux élections de 2017 |
|---|---|---|---|---|
| Taux moyen de renouvellement des candidatures | 39% | 41% | 43% | 35% |
| Genre | | | | |
| Hommes | 46% | 46% | 48% | 42% |
| Femmes | 22% | 31% | 33% | 24% |
| Total | 39% | 41% | 43% | 35% |
| Tranches d'âge | | | | |
| 18-25 | 1% | 3% | 4% | 6% |
| 26-35 | 22% | 19% | 25% | 22% |
| 36-45 | 30% | 32% | 34% | 33% |
| 46-55 | 47% | 46% | 48% | 39% |
| 56-65 | 53% | 60% | 61% | 51% |
| 66+ | 65% | 66% | 69% | 58% |
| Total | 39% | 41% | 43% | 35% |
| Catégories socioprofessionnelles | | | | |
| Agriculteurs | 51% | 64% | 67% | 63% |
| Artisans, indépendants | 34% | 38% | 33% | 27% |
| Cadres, professions libérales | 39% | 42% | 44% | 41% |
| Mandataires politiques | 80% | 79% | 77% | 64% |
| Arts, spectacles, information | 42% | 42% | 49% | 35% |
| Enseignants | 40% | 46% | 47% | 35% |
| Employés publics | 42% | 46% | 43% | 42% |
| Autres fonctionnaires publics | 28% | 32% | 35% | 26% |
| Employés privés | 36% | 30% | 36% | 25% |
| Techniciens, contremaîtres | 36% | 40% | 40% | 24% |
| Ouvriers | 34% | 23% | 35% | 19% |
| Étudiants | 3% | 5% | 7% | 8% |
| Retraités | 57% | 60% | 59% | 47% |
| Au foyer | 19% | 45% | 44% | 12% |
| Total | 39% | 41% | 43% | 35% |
| Partis politiques | | | | |
| ADR | 29% | 26% | 30% | 20% |
| CSV | 41% | 41% | 44% | 40% |
| Déi Gréng | 35% | 35% | 42% | 35% |
| Déi Lénk | 28% | 27% | 40% | 32% |
| KPL | | 44% | 49% | 35% |
| DP | 41% | 41% | 40% | 38% |
| LSAP | 41% | 44% | 47% | 37% |
| Pirate Partei | | | 6% | 10% |
| Fokus | | | | 10% |



| | Part des candidats de 2005 présents aux élections de 1999 | Part des candidats de 2011 présents aux élections de 2005 | Part des candidats de 2017 présents aux élections de 2011 | Part des candidats de 2023 présents aux élections de 2017 |
|--------------------|---|---|---|---|
| Déi Konservativ | | | | 13% |
| Listes locales | 37% | 47% | 35% | 30% |
| Total | 38% | 41% | 43% | 35% |
| Scrutin | | | | |
| Proportionnel | 38% | 38% | 41% | 33% |
| Majoritaire | 42% | 48% | 47% | 44% |
| Total | 39% | 41% | 43% | 35% |
| Nationalité | | | | |
| Luxembourgeois | | 43% | 44% | 37% |
| Étrangers | | 18% | 25% | 11% |
| Total | | 41% | 43% | 35% |

Les taux de renouvellement des candidatures aux élections communales varient de manière significative en fonction de certaines variables. Cependant, ces variations sont davantage liées aux catégories descriptives présentées en ligne qu'aux différences entre les années électorales (présentées en colonnes). Par exemple, les hommes se présentent aux élections de manière bien plus fréquente que les femmes pour toutes les années observées. Cette disparité de genre a déjà été mise en évidence dans d'autres indicateurs politiques que nous étudions dans ce rapport : les hommes participent plus souvent au vote passif, c'est-à-dire qu'ils sont plus enclins à se porter candidats, et leur probabilité d'être élus est généralement plus élevée.

Pour toutes les années électorales présentées dans le tableau 21, les candidats âgés de 46 ans et plus sont proportionnellement plus nombreux à renouveler leur candidature que la moyenne générale, tandis que les candidats âgés de 45 ans et moins renouvellent leur participation plus rarement.

Parmi les catégories socioprofessionnelles, les agriculteurs, les retraités et les mandataires politiques sont ceux qui s'engagent le plus durablement dans le processus électoral. Les autres catégories se situent soit dans la moyenne des candidats, soit en deçà.

En termes de formations politiques, les partis présentant les taux de renouvellement les plus élevés sont le CSV, le LSAP, le DP et le KPL. De plus, dans les petites communes, qui utilisent le scrutin majoritaire, le taux de renouvellement des candidatures est supérieur à la moyenne, contrairement aux communes plus peuplées, où s'applique le scrutin proportionnel. Par ailleurs, les candidats de nationalité luxembourgeoise sont plus susceptibles de figurer sur les listes électorales d'une élection à l'autre que les candidats étrangers.

Enfin, parmi les 1 337 candidats ayant participé aux élections communales de 2023 et de 2017, 621 ont été élus, représentant ainsi 56% de l'ensemble des élus en 2023, un chiffre légèrement inférieur à celui de 2017 (62%). Ces données mettent en lumière certaines dynamiques de reproduction dans le champ politique local au Luxembourg.

3. Les pratiques de sensibilisation au niveau communal

La réduction de l'écart de participation électorale entre les citoyens natifs et les électeurs d'origine immigrée, observé dans tous les pays de l'Union européenne, requiert l'adoption de politiques ciblées. L'inclusion politique, principalement orientée vers l'inscription sur les listes électorales et la participation au vote des résidents étrangers, doit se déployer à deux niveaux : politique et opérationnel. Le premier niveau relève de la responsabilité législative, incluant la définition du droit de vote et des conditions et des procédures d'inscription et de scrutin. Au second niveau, les actions de sensibilisation peuvent être prises en charge par les autorités locales, les partis politiques et la société civile.

Pour être efficaces, ces actions doivent être adaptées aux besoins spécifiques des électeurs étrangers et naturalisés. Des études montrent que, dans de nombreux pays de l'UE, les électeurs étrangers manquent d'informations claires sur les périodes d'inscription et les procédures à suivre. Les sites gouvernementaux fournissent souvent ces informations uniquement dans la ou les langues nationales du pays d'accueil, et les communications officielles ne clarifient pas suffisamment le droit de vote et les démarches à suivre (Yilmaz, 2023 : 19). Pour améliorer le ciblage, il peut être nécessaire de diffuser des informations dans la langue maternelle des électeurs. Travailler par l'intermédiaire d'associations ou de volontaires issus du même groupe ethno-national représente une autre piste (Pons et Liegey, 2019 : 4).

Cependant, des exemples d'initiatives réussies existent tant dans l'UE qu'en Suisse, et au Luxembourg (Besch et Dubajic, 2018 : 35, 81). Certaines de ces recherches-actions récentes ont démontré l'efficacité de campagnes de mobilisation électorale menées porte à porte, par des démarcheurs formés, sans distinction particulière de l'origine des personnes contactées. Ces campagnes ont permis d'augmenter significativement la participation électorale des résidents étrangers (Pons et Liegey, 2019 : 2-5). L'initiative *VoteBrussels* en est un exemple : lors des élections municipales d'octobre 2018 à Bruxelles, elle visait à accroître l'inscription des citoyens non belges sur les listes électorales. Le taux d'inscription des citoyens mobiles de l'UE a considérablement augmenté dans la région bruxelloise par rapport aux élections de 2012. Cette initiative a également mis en lumière une différence significative des taux d'inscription entre Bruxelles, la Flandre et la Wallonie, où une campagne comparable n'a pas été organisée (Russo et Huddleston, 2021 : 503, 513).

L'analyse de campagnes de recherche-action comme *VoteBrussels* et d'autres études similaires (notamment en France et en Suisse) permet de dégager cinq enseignements (Russo et Huddleston, 2021 : 514; Sciarini et Maye, 2020 : 22; Strudel et coll., 2023 : 12, 18-19; Yilmaz, 2023 : 11) :

- Les femmes s'inscrivent en proportion plus importante que les hommes à la suite de ces campagnes.
- Plus la population de la commune investie par l'action est grande, plus le nombre de nouveaux électeurs inscrits est élevé.



- Dans les municipalités, où la population de personnes issues de l'immigration non UE est élevée, le nombre d'inscriptions reste faible.
- L'attachement des étrangers à leur commune d'installation représente un facteur de mobilisation électorale important. Dans les communes qui organisent régulièrement (et en-dehors des périodes électorales) des activités d'intégration et d'information pour les résidents étrangers, le taux d'inscription et de participation électorale est plus élevé.
- Dans certaines communautés immigrées, bien que le taux d'inscription soit faible, la participation électorale est paradoxalement élevée, suggérant que les électeurs inscrits sont particulièrement politisés et motivés.

Ces résultats montrent que des politiques, combinant l'information ciblée et l'engagement communautaire, peuvent contribuer à réduire l'écart de participation électorale entre citoyens natifs et électeurs étrangers.

Au Luxembourg, le CEFIS recense depuis les élections communales de 2005 les actions de sensibilisation ou les pratiques administratives qui sont mises en place par les administrations communales pour inciter les personnes de nationalité étrangère à s'inscrire sur les listes électorales. L'objectif est de mettre en avant certaines pratiques qui permettent d'augmenter le nombre d'inscrits.

Dans le cadre de l'évaluation de la campagne de sensibilisation, le CEFIS a envoyé un questionnaire structuré (il est consultable en annexe) à l'ensemble des communes et toutes y ont répondu. Les questions portaient sur les actions de sensibilisation mises en œuvre ainsi que sur l'impact de ces actions sur base d'une autoévaluation réalisée par ces mêmes communes. Une partie de ce chapitre repose sur l'analyse des réponses à ce questionnaire. Par ailleurs, les communes ont été invitées à annexer une copie du matériel de sensibilisation utilisé que nous avons également pris en compte.

Il est intéressant de souligner que l'intégralité des communes dit avoir, d'une façon ou d'une autre, incité ou facilité l'inscription des étrangers sur les listes électorales, bien que le degré d'engagement varie beaucoup d'une commune à l'autre.

Anticipant une intensification de la communication digitale en ligne, nous nous sommes également penchés de façon plus méthodique sur les sites Internet des communes ainsi que sur les comptes que les communes administrent sur les différentes plateformes de réseaux sociaux.

Dans ce sens, nous avons observé la façon dont les communes abordaient la question des élections sur leur site Internet. Nous avons également parcouru les réseaux sociaux des communes et analysé toutes les publications postées entre le 11 juillet 2022 et le 17 avril 2023 inclus. Ces dates correspondent au lendemain de la suppression de la clause de durée de résidence de cinq ans en vigueur jusque-là pour permettre aux étrangers de voter aux élections communales et à la date limite des inscriptions auprès de la commune de résidence.

Nous avons parcouru les différentes pages administrées par les communes, retenu les dates auxquelles les communes ont publié du contenu en relation avec les inscriptions, ainsi que les langues utilisées et le type de contenu. Nous avons scruté le contenu des plateformes *Facebook*, *Instagram*, *TikTok* et *X* (anciennement *Twitter*). Ces plateformes sont les plus utilisées au Luxembourg d'après les chiffres du STATEC (2021)⁵⁰.

3.1. Aperçu global des actions des communes

3.1.1. Envoi de lettres personnalisées

Lors de l'analyse des actions menées par les communes dans le cadre des élections communales de 2017, nous retenions que l'envoi de lettres personnalisées était l'action la mieux évaluée par les responsables communaux. L'envoi de lettres paraissait, selon eux, la mesure qui a produit le plus grand impact sur le nombre d'inscrits. Ce n'est donc pas surprenant que 62 communes, soit plus de 60% des communes, aient décidé d'envoyer des lettres personnalisées pour inciter l'inscription des résidents étrangers sur les listes électorales.

Il était effectivement plus aisé pour les communes de cibler les destinataires, car il suffisait de s'adresser à l'ensemble des résidents non-détenteurs de la nationalité luxembourgeoise âgés d'au moins 18 ans. Cela contraste avec les élections précédentes, où seuls les étrangers ayant résidé au Luxembourg pendant au moins cinq ans pouvaient bénéficier du droit de vote aux élections communales. Huit communes ont opté pour l'envoi de la lettre à l'ensemble de leurs résidents, tandis que les autres ont ciblé spécifiquement les résidents étrangers majeurs. De plus, un nombre significatif de communes ont restreint l'envoi aux résidents étrangers qui n'étaient pas encore inscrits sur les listes électorales.

Pas moins de 35 communes ont utilisé les modèles de lettres en cinq langues (luxembourgeois, français, allemand, anglais et portugais) proposées par le ministère de la Famille et de l'Intégration parmi les outils de sensibilisation de la campagne nationale.

La date d'envoi de ces lettres varie d'une commune à l'autre. Toutefois, une légère intensification des envois a pu être observée au cours du mois de mars 2023. Néanmoins, certaines communes ont informé leurs résidents étrangers dès octobre 2022. Deux communes ont adressé des lettres personnalisées à deux reprises. Nous disposons de l'information qu'au moins une commune, la commune de Bech, a adressé un courrier personnalisé avec un formulaire prérempli et une enveloppe préimprimée.

La grande majorité des communes a eu recours au multilinguisme et a rédigé la lettre personnalisée en plusieurs langues. Tout comme en 2017, le français est la langue la plus utilisée. En 2023 une seule des 62 communes ayant communiqué par courrier n'a pas envoyé de version française (Graphique 38). L'utilisation du luxembourgeois a augmenté; alors qu'uniquement 20% des communes l'avaient utilisé pour les élections de 2017, elles étaient 35% à y avoir recours pour les élections de 2023.

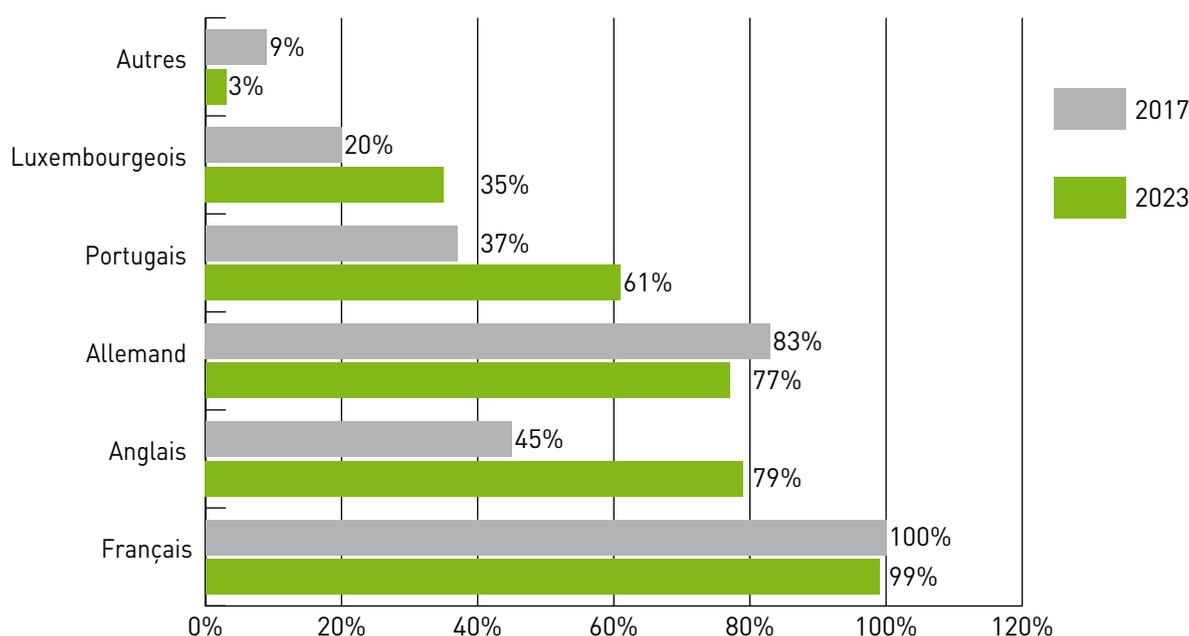
50 STATEC ; enquête TIC, 2021.



Le changement le plus important est le recours à la langue anglaise. 79% des communes qui ont envoyé un courrier personnalisé ont décidé de communiquer en anglais, alors qu'elles n'étaient que 45% lors des dernières élections. L'anglais devance même l'allemand qui est utilisé par 77% des communes. L'utilisation du portugais a également augmenté, car 61% des communes ayant envoyé un courrier y ont ajouté une traduction portugaise.

2 communes ont utilisé d'autres langues : Sanem a également communiqué en italien et Wiltz en BCMS⁵¹.

Graphique 38 : Langues des lettres personnalisées envoyées par les communes aux électeurs étrangers potentiels lors des campagnes d'inscription sur les listes électorales de 2017 et 2023



3.1.2. Élaboration de supports spécifiques à la commune

Les communes qui affirment avoir spécialement élaboré des messages vidéo sur l'inscription électorale sont au nombre de 21. Dans l'analyse des réseaux sociaux des communes, nous n'avons retrouvé de vidéo que sur les plateformes de huit communes seulement. Il est néanmoins tout à fait possible que les communes aient diffusé des messages vidéo sur d'autres supports ; notamment sur les écrans installés dans l'espace public⁵². Nous ne disposons cependant pas d'assez de données pour analyser la diffusion de ces vidéos de façon exhaustive.

Le contenu vidéographique publié par huit communes a pu mettre en évidence quelques bonnes pratiques. Pour sept d'entre elles, ce sont des citoyens ayant des origines étran-

⁵¹ BCMS, acronyme pour «Bosnien, Croate, Monténégrin et Serbe», langues placées en ordre alphabétique. Les langues de l'ancienne Yougoslavie, proches du point de vue linguistique, sont intercompréhensibles par leurs locuteurs respectifs, mais elles sont considérées comme des langues distinctes pour des raisons historiques et politiques.

⁵² Par exemple, la commune de Hesperange diffusait le message sur un écran situé sur la façade du centre culturel CELO.

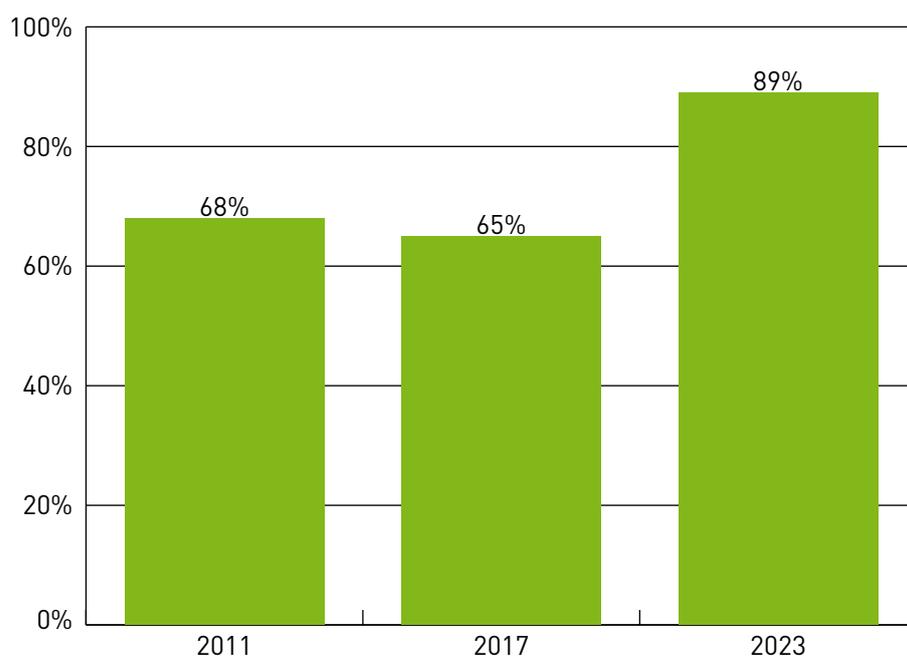
gères qui sont les protagonistes des vidéos. Ils y expliquent l'importance de s'inscrire sur les listes électorales et le font souvent en plusieurs langues. Aux trois langues officielles s'ajoutent ainsi l'anglais, l'arabe, l'italien, le néerlandais, le portugais et le BCMS. Trente-neuf communes ont élaboré des dépliants appelant à l'inscription électorale. Comme pour l'envoi de la lettre personnalisée, la date de diffusion de ce document varie selon la commune avec une légère hausse pendant le mois de mars.

3.1.3. Participation à la Journée nationale d'inscription et autres événements

Pour faciliter l'inscription des résidents étrangers sur les listes électorales en vue des élections communales, le ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région, le ministère de l'Intérieur, le ministère de l'Égalité entre les femmes et les hommes et le SYVICOL ont invité toutes les communes du pays à participer à la journée nationale d'inscription⁵³. Cette journée a eu lieu le samedi 18 mars 2023 et a donné la possibilité aux citoyens de se présenter auprès du bureau de la population de la commune pendant un jour habituellement non ouvrable afin de s'inscrire directement sur les listes électorales. Les organisateurs ont invité les communes à utiliser cette journée pour motiver les résidents à participer activement aux affaires locales et à se familiariser avec la politique, la vie associative et culturelle et les associations communales.

La journée nationale d'inscription existe depuis les élections de 2011. La première édition a eu lieu le 18 juin 2011. En 2017, il y a même eu 2 journées nationales d'inscription : le 13 mai 2017 et le 1er juillet 2017. Avec 89%, la participation des communes a atteint un important niveau (Graphique 39).

Graphique 39 : Pourcentage de communes luxembourgeoises participant à la journée nationale d'inscription



La Journée nationale d'inscription a parfois été combinée à d'autres actions. Dix communes avaient ainsi des stands d'information mis en place par des associations du domaine du vivre-ensemble interculturel. Cinq ont invité des associations de la commune. Dix-huit ont donné la possibilité aux citoyens de rencontrer les partis politiques, ainsi que les responsables politiques des communes. Treize ont ajouté à la journée de sensibilisation des activités à caractère festif, par exemple un encadrement musical.

Bien que la Journée nationale d'inscription ait été fixée à une date précise, de nombreuses communes ont décidé de fournir des efforts de sensibilisation au-delà de cette date. Treize communes ont organisé un autre événement communal d'inscription. Vingt-cinq ont organisé des séances d'information pour les résidents étrangers de leur commune. Trente ont mis en place des stands d'information (lors de fêtes, de braderies, dans des rues commerciales, lors d'activités culturelles ou sportives). Trente et une ont donné la possibilité aux résidents étrangers de s'inscrire sur les listes électorales lors d'autres événements de la commune (par exemple, réception des nouveaux arrivants, fêtes de l'amitié). Pas moins de 73 communes affirment que les employés et fonctionnaires ont fourni des efforts de sensibilisation aux guichets de la commune et quatre témoignent même avoir fait du porte-à-porte pour inviter les étrangers à s'inscrire.

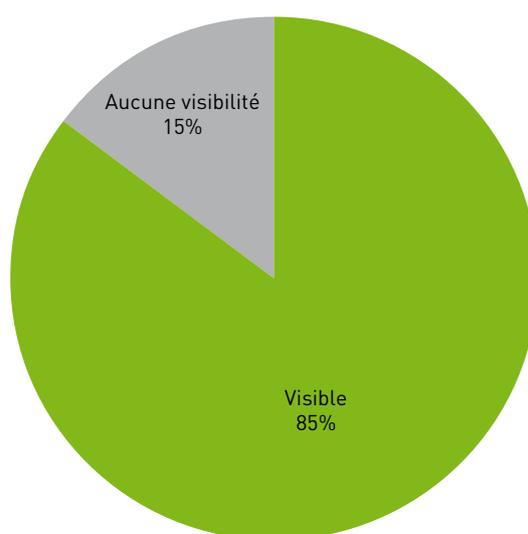
Il semble intéressant de souligner qu'un effet collatéral positif de la Journée nationale d'inscription a été l'intensification de la communication des communes sur les réseaux sociaux. En effet, un nombre conséquent de communes a communiqué sur l'inscription des étrangers sur les listes électorales uniquement dans le cadre de cette journée. Sur l'ensemble des 304 publications faites sur *Facebook* pendant la période analysée, 146 l'ont été pendant le mois de mars 2023, soit quasiment la moitié. Elles concernaient presque toutes des invitations à la Journée nationale d'inscription. Nous pouvons donc déjà affirmer que cette journée a contribué à donner de la visibilité aux informations concernant le droit de vote pour les étrangers, du moins sur les réseaux sociaux.

3.1.4. La communication en ligne avant tout

Sur les 102 communes, quasiment la totalité (100 municipalités) affirme avoir communiqué à travers leur site Internet. Soixante-dix-neuf ont utilisé les réseaux sociaux, 63 ont utilisé le bulletin communal et 81 ont fait des affichages dans les locaux de l'administration communale. Vingt-huit communes ont utilisé d'autres voies de communication comme des annonces dans l'application de voisinage *Hoplr*, des articles dans les magazines édités par les communes ou des affichages dans les abribus.

Nous avons observé la façon dont les 102 communes ont présenté sur leur site Internet l'inscription des étrangers sur les listes électorales. Cet exercice a été réalisé pendant la période du 20 au 27 mars 2023. Il s'agit d'une vue instantanée, spécifique à cette période. Elle ne produit pas une information exhaustive sur la communication des communes, mais témoigne d'un état de la situation à quelques semaines de la clôture des listes (Graphique 40).

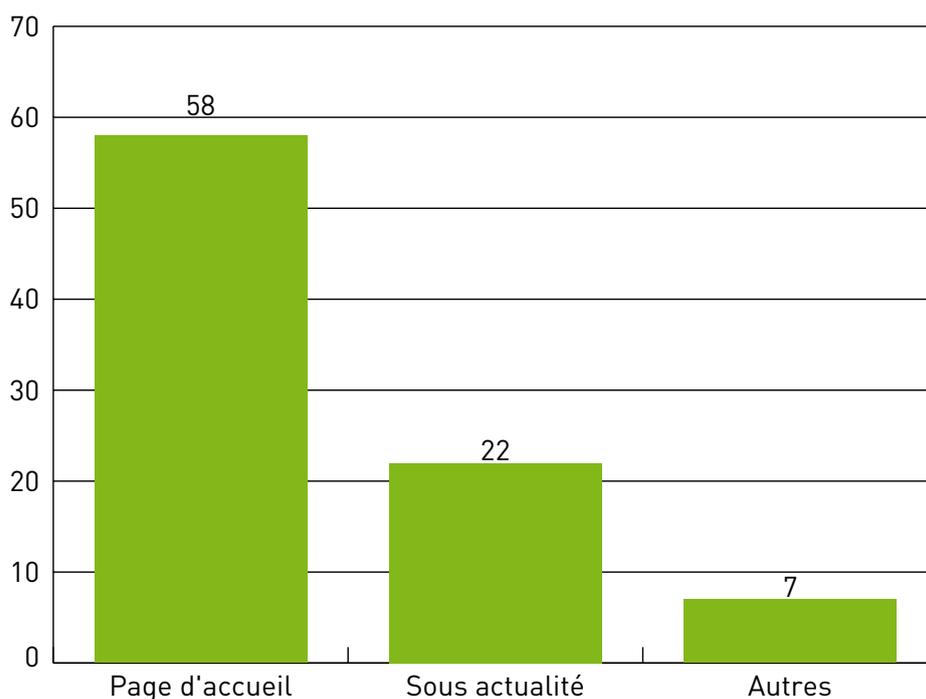
Graphique 40 : Visibilité de la campagne d'inscription d'électeurs étrangers sur les sites Internet des communes



Sur 102 communes, 87 font preuve d'une certaine visibilité sur la campagne d'information. Pour 15 communes, nous n'avons trouvé aucune information sur ce thème précis. Certes, cela ne signifie pas que ces 15 communes ne diffusent pas l'information ou ne l'ont pas diffusé par le passé. En effet, lorsqu'une commune communique sur la page des actualités, l'information disparaît dans certains cas après quelques semaines.

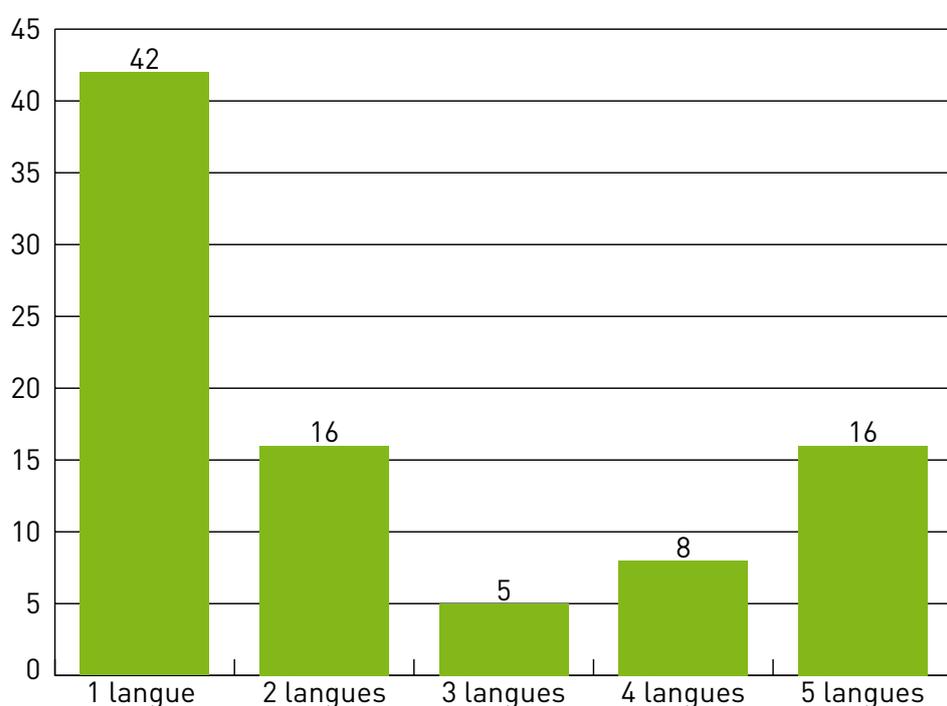
Sur les sites Internet des communes, nous avons également identifié la rubrique dans laquelle l'information était publiée (Graphique 41).

Graphique 41 : Place de l'information concernant l'inscription électorale sur la page internet des communes



Sur les 87 communes qui abordent la question de l'inscription des étrangers sur les listes électorales, 58 d'entre elles ont placé l'information directement sur la page d'accueil de leur site internet. L'information bénéficie ainsi d'une très bonne visibilité. Vingt-deux communes l'ont placée sous la rubrique « actualité », avec l'inconvénient de la temporalité soulignée ci-dessus. L'information est visible certes, mais peu de temps. Elle peut disparaître avec l'arrivée de nouvelles informations. Enfin, sept communes l'ont placée sous une autre catégorie, par exemple sous l'onglet « vos démarches » ou sous l'onglet « bureau de la population ». L'avantage de ce troisième type d'insertion est la pérennité de l'information, contrairement à la rubrique « actualité ». Ce type de placement a cependant l'inconvénient de la visibilité, en effet, il faut chercher l'information pour la trouver.

Graphique 42 : Nombre de langues utilisées sur les sites Internet des communes informant sur l'inscription électorale des étrangers



Quarante-deux communes utilisent une seule langue pour diffuser l'information et 16 communes en utilisent deux (Graphique 42). La majorité préfère les langues française et luxembourgeoise pour leur site internet. Vingt-neuf communes recourent au multilinguisme et proposent l'accès à l'information dans trois langues ou plus. L'affichage multilingue constitue une bonne pratique, qui accroît les chances du message d'être transmis à un plus grand nombre de personnes.

Notre investigation a permis de constater que l'ensemble des communes a une page sur le réseau social *Facebook*. Sur les 102 communes, seulement 23 n'ont pas communiqué sur le droit de vote des étrangers. Plus de trois quarts des communes ont utilisé cette plateforme pour informer les résidents étrangers de leur droit d'inscription sur les listes électorales. Pour les communes de Hesperange et de Vichten, il nous est impossible de faire une analyse de la communication, car les publications passées ont été supprimées des pages *Facebook*.

La commune de Strassen se distingue comme la commune qui a le plus communiqué concernant le droit de vote des étrangers sur *Facebook* (Tableau 22). Elle a posté un total de 21 publications entre le 27 juillet 2022 et le 14 avril 2023. Ces publications comprennent des vidéos spécialement conçues par la commune et informant les citoyens en plusieurs langues : allemand, anglais, espagnol, français, italien, luxembourgeois et portugais.

Tableau 23 : Nombre de publications sur l'inscription des résidents étrangers postées par les communes sur Facebook

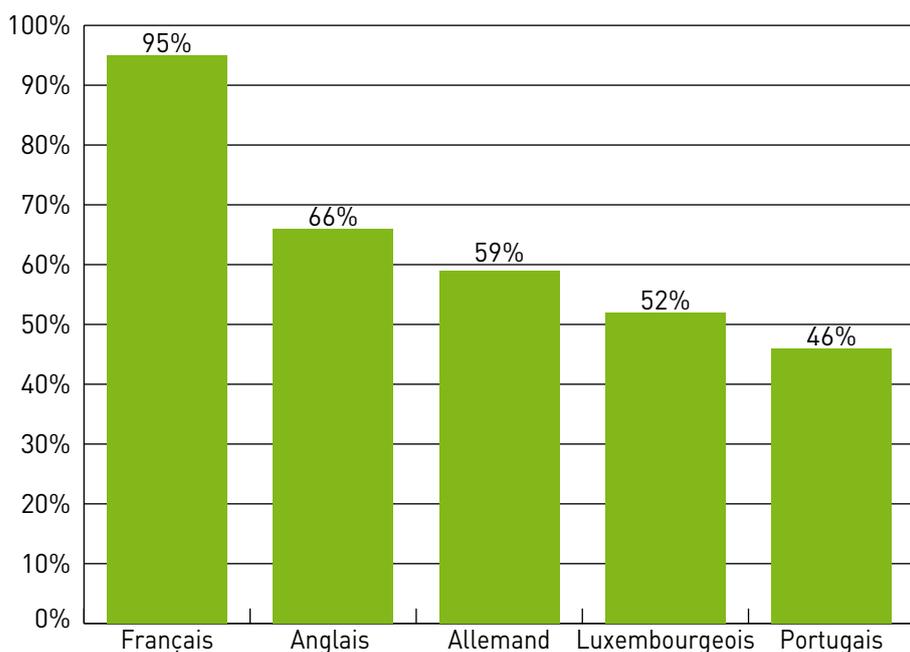
| | Communes | Nombre de publications |
|----|--|------------------------|
| 1 | Strassen | 21 |
| 2 | Mamer | 16 |
| 3 | Bettembourg | 14 |
| 4 | Luxembourg, Waldbillig | 10 |
| 5 | Bissen, Grevemacher | 9 |
| 6 | Esch-sur-Alzette, Wilz | 8 |
| 7 | Consdorf, Kiischpelt, Schifflange | 7 |
| 8 | Kehlen, Leudelange, Mertert | 6 |
| 9 | Dudelange, Echternach, Helperknapp, Nommer, Reckange-sur-Mess, Walferdange | 5 |
| 10 | Diekirch, Differdange, Frisange, Manternach, Parc Hosingen, Rosport-Mompach, Rumelange, Schengen, Steinfert, Weiswampach | 4 |

60 communes, soit 58% des communes luxembourgeoises, ont partagé sur leurs réseaux sociaux le contenu de la campagne « *Je peux voter* » du Département de l'Intégration du ministère de la Famille et de l'Intégration.

Le français devient la langue la plus utilisée sur *Facebook* et sur les autres réseaux sociaux pour communiquer sur le droit de vote des étrangers, devant l'anglais, l'allemand et le luxembourgeois (Graphique 43). Il est intéressant de souligner que le portugais est utilisé par plus d'un tiers des communes sur *Facebook* (36 communes). Deux communes, Mamer et Parc Hosingen, ont choisi de partager une campagne élaborée par deux classes de l'école primaire Reenert de Wiltz et qui informe les personnes du droit de vote des étrangers en différentes langues : albanais, allemand, français, espagnol, grec, italien, japonais, néerlandais, polonais, portugais, BCMS, ukrainien et vietnamien. La commune de Roeser est la seule à avoir communiqué en langue arabe sous le support vidéo.



Graphique 43 : Langue utilisée par les communes luxembourgeoises sur Facebook pour communiquer sur l'inscription électorale des étrangers



Les trois autres plateformes de médias sociaux scrutées par l'équipe du CEFIS sont *Instagram*, *TikTok* et *X*. Celles-ci sont nettement moins utilisées par les municipalités. Uniquement 15 communes ont communiqué sur *Instagram* à propos du droit de vote des étrangers. Schiffange est en tête avec cinq publications sur ce réseau social. Seule la Ville de Luxembourg a communiqué sur la plateforme *X* à huit reprises, entre le 27 novembre 2022 et le 16 avril 2023. La plateforme *TikTok*, visant un public généralement plus jeune, est uniquement utilisée par la Ville de Differdange, qui y a communiqué sur le droit des étrangers en mars 2023. Nous pouvons donc conclure que la présence et l'activité des communes sur d'autres réseaux sociaux que *Facebook* restent encore insignifiantes.

3.1.5. Collaborations entre différents acteurs

Presque le quart des communes luxembourgeoises (25 communes) déclarent avoir privilégié une approche collaborative et avoir travaillé avec d'autres acteurs pour la mise en place d'une stratégie de sensibilisation au droit de vote des résidents étrangers.

Les communes citent leur collaboration avec un certain nombre d'associations. Les noms du Zentrum fir politesch Bildung, du CEFIS, de l'ASTI et du CLAE reviennent régulièrement et le plus souvent dans les réponses fournies par les communes. La commune de Luxembourg affirme également avoir travaillé avec des associations de différentes communautés étrangères et la commune de Bettembourg a travaillé avec la Maison de jeunes et de la culture, qui se trouve sur son territoire.

Les communes du canton de Réding ont souligné leur collaboration dans le cadre de leur syndicat Intercommunal Kanton Réiden, c'est-à-dire une collaboration entre plusieurs communes.

Trois communes mentionnent un travail conjoint avec le MIFA et uniquement quatre parlent d'une collaboration avec les commissions consultatives communales d'intégration. Dix-neuf communes affirment cependant avoir informé leur commission de l'existence de la formation de multiplicateurs offerte par le CEFIS. 10 affirment que des membres de leur commission y ont effectivement participé. Le SYVICOL est mentionné par une seule commune : Niederanven.

3.1.6. L'utilisation du kit de communication « *Je peux voter* »

Le Département de l'intégration du MIFA a mis à disposition des communes luxembourgeoises un kit de communication dans le cadre de la campagne « *Je peux voter* ». Ce kit contient des outils de communication, destinés à être utilisés afin d'encourager un maximum de personnes de nationalité étrangère à s'inscrire sur les listes électorales.

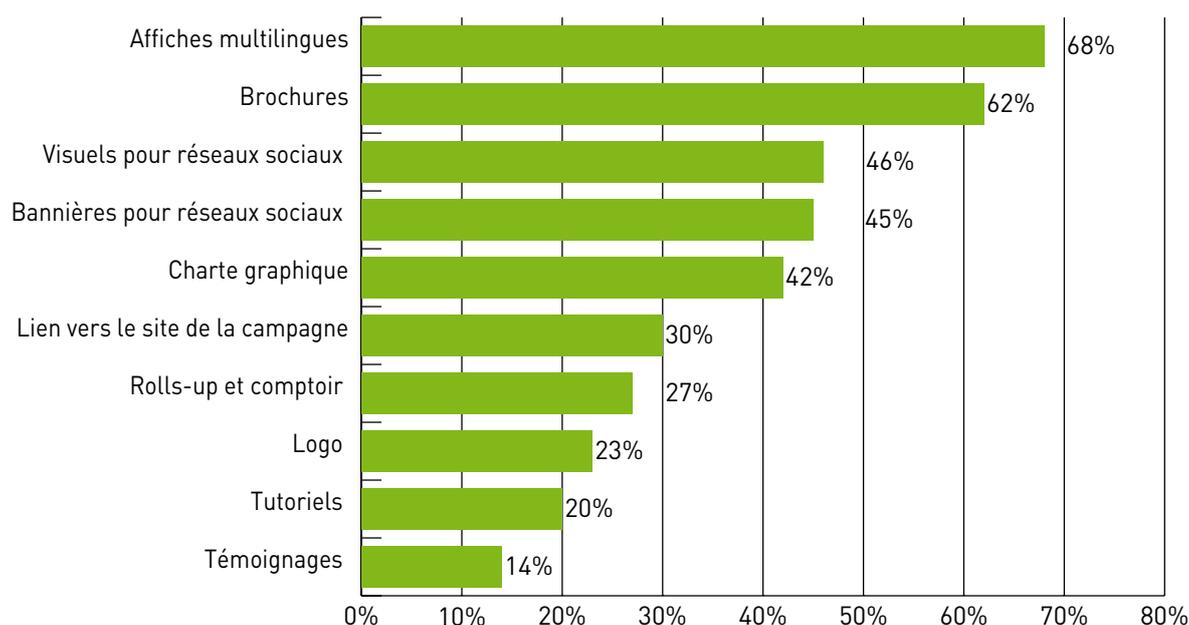
Le kit de communication comprenait :

- La charte graphique de la campagne
- Le logo de la campagne (différentes langues, différents formats)
- Des affiches informatives en PDF
- Des brochures de la campagne en PDF
- Un modèle de lettre à adresser aux citoyens des communes
- Des liens vers les canaux de réseaux sociaux du MIFA
- Des bannières pour les sites internet et réseaux sociaux
- Des visuels pour les sites et réseaux sociaux
- Des vidéos de témoignages
- Des tutoriels explicatifs
- Des rolls-up et comptoirs.

Selon leurs déclarations, 92 des 102 communes affirment s'être servies des différents outils de la campagne « *Je peux voter* » pour sensibiliser leurs administrés au droit de vote des résidents étrangers.



Graphique 44 : Taux d'utilisation par les communes des outils de la campagne « Je peux voter »



Les affiches multilingues ont été utilisées par 68% des communes. Les témoignages vidéo ainsi que les tutoriels ont été nettement moins utilisés, mais nous pouvons supposer que cela a un lien avec la date de leur mise en ligne. En effet, tous les outils n'ont pas été mis à disposition au même moment. Le matériel vidéo est le dernier support à avoir été mis en ligne par le ministère.

Sur 102 communes, 86% affirment être satisfaites de cette campagne. Quatorze ont préféré ne pas s'exprimer sur cette question et deux communes ont communiqué leur insatisfaction. Une commune a souligné que le groupe cible n'était pas clair au premier regard, c'est-à-dire que la campagne ne permettait pas d'identifier rapidement que les personnes visées étaient les ressortissants étrangers. Une autre exprime son mécontentement quant au choix des couleurs et de la charte graphique.

3.2. L'auto-évaluation de l'impact des différentes actions des communes

Dans le questionnaire adressé aux communes, nous leur demandons de faire un bilan, de fournir une appréciation des actions de sensibilisation que la commune a menées. Bien que l'intégralité des communes ait répondu au questionnaire, seules 61 d'entre elles ont choisi d'effectuer cet exercice d'autoévaluation de leurs actions. Nous observons également qu'un certain nombre de communes n'a pas été exhaustif dans ses réponses. Nous savons, par notre présence sur le terrain et notre travail en réseau, que certaines communes ont mené des actions qu'elles n'ont pas par la suite évaluées dans le formulaire.

Cela peut s'expliquer par différentes raisons, mais nous supposons qu'il semble souvent difficile, voire impossible, d'évaluer l'impact d'une action, car ses effets ne sont pas

forcément immédiats et donc difficilement mesurables par les employés communaux ou les présidents des commissions communales consultatives d'intégration, qui ne sont pas nécessairement outillés pour ce type de mission. Il peut être particulièrement complexe de mesurer l'impact d'une publication sur les réseaux sociaux par exemple. La relation de cause à effet est difficile à établir pour un certain nombre d'activités, d'autant qu'il était possible de s'inscrire non seulement à la commune, mais également en ligne. Il est donc tout à fait possible que les répondants aient préféré s'abstenir pour cette raison. Cela étant, dans l'éclairage particulier porté sur un certain nombre de communes, nous tentons de confronter l'autoévaluation, comme d'autres éléments informatifs, avec les données détaillées dont dispose le CEFIS à propos des inscriptions sur les listes électorales.

Deux actions sont largement évaluées dans ces questionnaires : la participation à la Journée nationale d'inscription et l'envoi de la lettre personnalisée incitant les habitants étrangers à s'inscrire sur les listes électorales.

Pour les 44 communes ayant évalué la participation à la Journée nationale d'inscription, l'appréciation est plutôt négative. La moyenne donnée à cette action est de 3 sur 10. Dix-neuf communes attribuent même la note la plus faible : 1 ! Seules huit communes attribuent une note positive (entre 5 et 10) à la Journée nationale d'inscription. Certaines communes ont annoté le questionnaire soulignant la faible participation des résidents étrangers à cette journée organisée à leur intention. Afin de nuancer ce bilan, soulignons ce que nous avons déjà relevé dans le point 2.3. L'organisation de la Journée nationale d'inscription a eu comme effet collatéral positif une intensification de la communication concernant l'inscription des étrangers sur les réseaux sociaux. Avec un taux d'inscription en ligne sur *Myguichet.lu*, il est tout à fait possible qu'un nombre conséquent d'étrangers ait eu accès à l'information par le biais des réseaux sociaux et ait préféré s'inscrire électroniquement, sans devoir se déplacer à l'administration communale. Par ailleurs, lorsque la Journée nationale d'inscription s'inscrit dans une démarche stratégique précise encadrée par des événements spécifiques, elle peut avoir un impact important comme nous le verrons dans le cas particulier de certaines communes.

Les 39 communes ont évalué l'envoi des lettres personnalisées aux résidents. La moyenne attribuée par elles à cette action est de six sur dix. Trois communes ont même estimé que cette action est d'une efficacité maximale, lui attribuant la note de 10. De plus, 44 communes ont affirmé avoir utilisé d'autres types de communications ciblées comme les dépliants. Cette technique de communication a eu la cote 5 sur 10 auprès des communes qui ont répondu.

Si le taux de réponse pour l'évaluation d'autres actions est trop bas pour en tirer des conclusions générales, il convient toutefois de relever que certaines communes ont profité d'événements spécifiques pour sensibiliser à l'inscription électorale comme une fête de réception des nouveaux arrivants ou un marché communal.

D'une manière générale, les communes qui produisent des efforts de sensibilisation dans une démarche à long terme, impliquant durablement leurs résidents étrangers, évaluent plus positivement l'efficacité de leurs actions. Une recherche évaluative sur des politiques communales concernant la participation des résidents étrangers au vote lors des élections municipales à Genève arrive à des conclusions similaires. L'attache-



ment des étrangers à leur commune d'installation représente un facteur de mobilisation électorale important. Dans les communes qui organisent régulièrement des activités d'information et d'intégration pour migrants, l'inscription sur les listes d'électeurs et la participation électorale effective des migrants s'avère plus ample (Sciarini et Maye, 2020 : 22).

3.3. Focalisation sur certaines communes

Nous avons élaboré un rapport d'observation détaillé sur les communes présentant des taux de croissance⁵⁴ significatifs en ce qui concerne les nouvelles inscriptions d'électeurs étrangers au cours de la période de référence, allant du 11 juin 2022 au 17 avril 2023. Cette période coïncide en grande partie avec la campagne nationale d'inscription. Le CE-FIS s'efforce d'identifier les facteurs explicatifs de ces résultats à travers une analyse détaillée suite à l'étude : (1) des dates d'inscription ; (2) des caractéristiques spécifiques des communes ; (3) des réponses aux questionnaires ; (4) d'autres observations de terrain ; et (5) des entretiens téléphoniques avec des interlocuteurs communaux. De plus, des échanges ont été réalisés avec trois des cinq conseillers à l'intégration⁵⁵ afin de recueillir leur expérience de terrain.

Le critère principal pour la sélection des communes étudiées repose sur les taux de croissance les plus élevés en matière d'inscriptions de nouveaux électeurs. Pour cela, nous avons retenu les communes ayant enregistré au moins 60 nouvelles inscriptions, tout en présentant un taux de croissance supérieur à la moyenne nationale.

Nous avons aussi inclus dans l'échantillon les deux principales villes du pays : la ville de Luxembourg, qui affiche le taux de croissance le plus élevé, et la ville d'Esch-sur-Alzette. De plus, nous avons pris en compte des variables telles que la taille des communes pour assurer la présence de petites communes à scrutin majoritaire et en même temps de communes plus peuplées à scrutin proportionnel. La répartition géographique des communes, sélectionnées à travers toutes les régions du pays, a également été respectée. Ce sont les raisons pour lesquelles certaines communes furent choisies même si elles ne figurent pas parmi les premières du classement du taux de croissance (Tableau 23).

Nous mettons en garde contre une interprétation abusive des résultats de notre travail. Il ne faut pas établir de lien systématique ou mécanique entre le taux de croissance des inscriptions de nouveaux électeurs observés quantitativement et l'efficacité des actions de sensibilisation mises en œuvre dans les communes.

54 Pour cela, nous nous référons à la date du 17 avril 2023, en vérifiant pour les inscrits à ce moment-là, la date de leur inscription sur les listes électorales. De légers décalages peuvent exister si on base le calcul des taux de croissance sur la soustraction entre le nombre d'inscrits au 17 avril 2023 et le nombre d'inscrits au 11 juin 2022 (chapitre 1).

55 Le titre de ces responsables a été modifié en janvier 2024 devenant « conseillers au vivre-ensemble interculturel ».

**Tableau 24 : Taux de croissance des inscriptions
de nouveaux électeurs dans les 14 communes sélectionnées**

| | Communes | Inscrits en juin 2022 | Inscrits en avril 2023 | Nombre de nouveaux inscrits | Taux de croissance |
|----|------------------|--------------------------|---------------------------|--------------------------------|-----------------------|
| 1 | Luxembourg | 4 641 | 12 626 | 7 985 | 172,1% |
| 2 | Lenningen | 61 | 157 | 96 | 157,4% |
| 3 | Kopstal | 184 | 463 | 279 | 151,6% |
| 4 | Strassen | 557 | 1 338 | 781 | 140,2% |
| 5 | Hesperange | 691 | 1 651 | 960 | 138,9% |
| 6 | Leudelange | 100 | 234 | 134 | 134,0% |
| 7 | Bertrange | 373 | 860 | 487 | 130,6% |
| 8 | Lintgen | 146 | 309 | 163 | 111,6% |
| 9 | Bech | 68 | 140 | 72 | 105,9% |
| 10 | Roeser | 245 | 501 | 256 | 104,5% |
| 11 | Schifflange | 384 | 759 | 375 | 97,7% |
| 12 | Bettembourg | 522 | 1 003 | 481 | 92,1% |
| 13 | Wiltz | 344 | 625 | 281 | 81,7% |
| 14 | Esch-sur-Alzette | 1687 | 3030 | 1343 | 79,6% |

3.3.1. Luxembourg-ville

La Ville de Luxembourg, la plus grande agglomération du pays, a enregistré la plus forte augmentation absolue du nombre d'inscriptions. En juin 2022, la ville comptait 4 715 inscrits, un chiffre qui a augmenté de 172,1% pour atteindre 12 626 inscrits en avril 2023, soit une augmentation de 7 985 nouveaux inscrits. Malgré ce taux de croissance exceptionnel, le plus élevé du pays (Tableau 23), le taux d'inscription dans la commune s'établit à 15,9%, restant inférieur à la moyenne nationale de 19,8%. La capitale se place ainsi au 92e rang sur 102 communes à l'échelle nationale.

Deux données importantes ressortent de l'analyse des inscriptions dans la capitale. D'abord, 82,7% des nouvelles inscriptions sont réalisées par voie électronique, donc à travers la plateforme *Myguichet.lu*. Ensuite, plus de la moitié des nouvelles inscriptions sont le fait de nouveaux arrivants (4 001 sur 7 985 nouveaux inscrits vivent au GDL depuis moins de 5 ans).

Les communautés nationales les plus représentées parmi les inscriptions enregistrées concernent les ressortissants des pays de l'UE, dont les Français, qui constituent également la première nationalité étrangère installée dans la commune. Les Français viennent largement en tête avec 2 085 nouvelles inscriptions devant les Italiens avec 825 et les Portugais avec 537 nouvelles inscriptions.

Pour les groupes nationaux comptant au moins 100 nouveaux inscrits durant la période de la campagne, la proportion de nouveaux arrivants inscrits est particulièrement élevée parmi les ressortissants de pays non membres de l'Union européenne. On observe ainsi des parts significatives chez les nouveaux arrivants ressortissants turcs (+83,0% par rapport au nombre de nouvelles inscriptions durant la période de référence), indiens (+82,6%), russes (+80,3%) et britanniques (+61%). Cette situation particulière, déjà soulignée dans le chapitre précédent (Tableau 8), contraste avec la tendance généralement



observée, selon laquelle le taux d'inscription des nouveaux électeurs augmente avec le nombre d'années passées sur le territoire. Ce phénomène est régulièrement documenté dans des études de terrain (Gherghina et Huan-Kai, 2016 : 469; Kelbel et coll., 2024 : 11-12; Strudel et coll., 2023 : 11; Wass et coll., 2015 : 415 et 418; Yilmaz, 2023 : 13-14). Toutefois, dans le cas analysé, les nouveaux arrivants non européens s'inscrivent proportionnellement plus que les résidents de longue date appartenant aux mêmes groupes nationaux (Tableau 24).

Des inscriptions, certes en nombre plus petit, se remarquent également parmi les résidents de nationalités non européennes, comme les Afghans (+27 nouvelles inscriptions), les Syriens (+24), les Éthiopiens (+22) et les Érythréens (+13). On peut estimer que la plupart de ces nouveaux inscrits bénéficient de la protection internationale.

Tableau 25 : La répartition par nationalité des nouveaux inscrits aux élections communales à la VDL (2023) – Groupes nationaux avec au moins 100 nouveaux inscrits

| | Nationalité | Total des nouveaux inscrits durant la période de référence | Nouveaux arrivants inscrits (avec moins de cinq ans de résidence) | Part des nouveaux arrivants parmi les nouvelles inscriptions |
|----|-------------|--|---|--|
| 1 | française | 2 085 | 792 | 38,0% |
| 2 | italienne | 825 | 386 | 46,8% |
| 3 | portugaise | 537 | 218 | 40,6% |
| 4 | indienne | 430 | 355 | 82,6% |
| 5 | allemande | 411 | 200 | 48,7% |
| 6 | belge | 382 | 143 | 37,4% |
| 7 | espagnole | 363 | 182 | 50,1% |
| 8 | grecque | 192 | 89 | 46,4% |
| 9 | roumaine | 192 | 94 | 49,0% |
| 10 | britannique | 146 | 89 | 61,0% |
| 11 | polonaise | 170 | 84 | 49,4% |
| 12 | russe | 122 | 98 | 80,3% |
| 13 | turque | 100 | 83 | 83,0% |

Si l'on considère les groupes nationaux avec un électorat potentiel total d'au moins 300 électeurs, onze nationalités font preuve d'un taux d'inscription supérieur au taux global de la Ville de Luxembourg (15,9%). Parmi celles-ci se trouve la plus grande communauté étrangère de la capitale, les Français (18%). D'autres communautés de taille importante, comme les Belges (19,3%), les Allemands (24,8%) et les Indiens (22,9%), figurent aussi dans cette liste. La communauté portugaise, deuxième groupe d'étrangers à Luxembourg-ville, a un taux proche du taux d'inscription global, de la même manière que les Italiens.

**Tableau 26 : La répartition par nationalité des inscrits
aux élections communales à la VDL (2023) –
Groupes nationaux avec au moins 100 nouveaux inscrits**

| Nationalité | Électeurs étrangers inscrits | Électeurs étrangers potentiels (non inscrits) | Population adulte étrangère | Taux d'inscrits |
|---------------|------------------------------|---|-----------------------------|-----------------|
| allemande | 809 | 2 451 | 3 260 | 24,8% |
| indienne | 455 | 1 530 | 1 985 | 22,9% |
| belge | 741 | 3 090 | 3 831 | 19,3% |
| néerlandaise | 163 | 712 | 875 | 18,6% |
| turque | 100 | 453 | 553 | 18,1% |
| française | 3 220 | 14 625 | 17 845 | 18,0% |
| portugaise | 1 632 | 8 670 | 10 302 | 15,8% |
| italienne | 1 347 | 7 384 | 8 731 | 15,4% |
| britannique | 206 | 1 148 | 1 354 | 15,2% |
| grecque | 273 | 1 613 | 1 886 | 14,5% |
| irlandaise | 152 | 893 | 1 045 | 14,5% |
| polonaise | 213 | 1 357 | 1 570 | 13,6% |
| suédoise | 101 | 660 | 761 | 13,3% |
| américaine | 120 | 798 | 918 | 13,1% |
| russe | 122 | 856 | 978 | 12,5% |
| espagnole | 508 | 3 726 | 4 234 | 12,0% |
| roumaine | 239 | 1 906 | 2 145 | 11,1% |
| autres | 2 225 | 14 827 | 17 052 | 13,0% |
| Total général | 12 626 | 66 699 | 79 325 | 15,9% |

La Ville de Luxembourg a multiplié les efforts de mobilisation. La commune a adopté une communication proactive utilisant des moyens diversifiés. Pour atteindre tous les résidents de nationalité étrangère pas encore inscrits sur les listes électorales, une lettre personnalisée en cinq langues (en allemand, anglais, français, luxembourgeois et portugais) a été envoyée à 70 166 personnes le 13 mars 2023. La commune a également élaboré un dépliant appelant à l'inscription électorale. Les responsables de la municipalité affirment que les employés communaux ont sensibilisé les résidents étrangers aux guichets de la commune.

L'administration communale de Luxembourg a réalisé une communication digitale par divers biais. Notamment :

- sur le site Internet de la commune,
- sur les réseaux sociaux qu'elle administre,
- par des annonces insérées tous les mercredis dans la newsletter locale forte de 15 000 abonnés,
- par des messages diffusés sur l'application de voisinage *Hoplr*.

La commune a également communiqué à partir de son magazine *City Mag* dans le cadre de la campagne du MIFA « *Je peux voter* ». Elle a publié des informations relatives à l'inscription électorale dans toutes les éditions de cette publication de décembre 2022 à mars 2023 (avec un grand article dans l'édition de décembre). Un affichage dans les autobus municipaux a aussi été mis en place (75 affiches en format A2).



Lors de la Journée nationale d'inscription du samedi 18 mars 2023, la commune a ouvert ses guichets et elle a également organisé un évènement à caractère festif (un encadrement musical y était offert) à la Place d'Armes avec comme objectif de sensibiliser les électeurs potentiels. Un stand informatif, mis en place par les membres de la commission consultative communale d'intégration, était actif avec la participation du collège échevinal et du conseil communal. Radio Latina, la radio lusophone du Luxembourg a émis en direct de l'évènement.

La commune a également organisé, coorganisé ou soutenu différentes séances d'information destinées à des communautés nationales ou linguistiques.

- Le 1^{er} décembre 2022 et le 1^{er} mars 2023, journée de sensibilisation pour la communauté roumaine du Luxembourg.
- Le 19 mars 2023 pour la communauté lusophone.
- Le 7 avril 2023 pour la communauté africaine, capverdienne et celle du Monténégro.
- La commune a mis en place des stands d'information et des actions organisées en collaboration avec la commission consultative d'intégration comme au *Bazar international* les 11-12 novembre 2022.
- La Ville de Luxembourg a participé au Festival des migrations, des cultures et de la citoyenneté les 25-26 février 2023.

Les électeurs potentiels ont également été approchés à l'occasion de différents évènements organisés par la commune, mais qui n'avaient pas comme objet principal l'inscription sur les listes électorales.

- Le festival *Musiq Cité* organisé le 9 décembre 2022 au Conservatoire de la Ville de Luxembourg.
- Les fêtes de bienvenue organisées par la Ville pour les nouveaux résidents : le 9 novembre 2022, le 16 novembre 2022 et le 14 décembre 2022.
- Le *City Breakfast* du 22 février 2023 en présence de journalistes.
- La fête interculturelle au Centre culturel de Hollerich, le 4 mars 2023.
- Lors de la 9^e rencontre Intégration et Interculturalité organisée le 22 mars 2023, l'une des thématiques portait sur la participation politique.
- La commune a sensibilisé les participants aux cours de langue et de culture luxembourgeoise organisés par la Ville de Luxembourg.

Dans son engagement, la commune a collaboré avec de nombreux partenaires associatifs, dont l'association Roumanie-Luxembourg, l'ASTI, le CLAE et le Zentrum fir politesch Bildung. Elle a relayé la formation des multiplicateurs du CEFIS aux employés de la commune et aux membres de la CCCI, qui ont été plusieurs à y participer. Elle a largement eu recours aux outils de communication de la campagne « *Je peux voter* » du MIFA, mais s'est aussi dotée de sa propre communication et de son propre dépliant.

La chronologie des inscriptions (Tableau 25) montre qu'elles ont décollé progressivement en automne 2022, moment où les premières activités de sensibilisation ont été organisées. Elles prennent de l'ampleur à partir du début de l'année 2023, pour culminer au mois de mars et durant les deux premières semaines d'avril. Cette évolution, qui s'accélère vers la fin officielle des inscriptions, est en concordance avec ce qui a été observé sur l'ensemble du pays (voir la section 1.11 de ce rapport).

Tableau 27 : Nombre de nouvelles inscriptions enregistrées à la Ville de Luxembourg durant la période de référence (juin 2022-avril 2023)

| Juin 2022 | Juil. 2022 | Août 2022 | Sept 2022 | Octobre 2022 | Novembre 2022 | Décembre 2022 | Janvier 2023 | Février 2023 | Mars 2023 | Avril 2023 |
|-----------|------------|-----------|-----------|--------------|---------------|---------------|--------------|--------------|-----------|------------|
| 4 | 19 | 43 | 58 | 99 | 126 | 206 | 574 | 788 | 3 269 | 2 799 |

Le 17 avril, journée de clôture des inscriptions sur les listes électorales, la capitale comptabilise le plus grand nombre d'inscriptions sur une journée, soit 543 personnes. Le jour précédent, elles étaient 396 à s'être inscrites. On remarque également 27 jours avec au moins 100 inscriptions, dont 16 qui se situent au mois de mars et 11 au mois d'avril. L'intensification des inscriptions a bien eu lieu durant les deux derniers mois de la période de référence.

Dans son autoévaluation, la commune identifie la Journée nationale d'inscription ainsi que l'envoi de lettres personnalisées comme des mesures efficaces pour mobiliser. Ces deux activités ont eu lieu à cinq jours d'intervalle : le 13 mars 2023, l'envoi des courriers et le 18, la journée nationale d'inscription. Le nombre d'inscriptions s'avère effectivement plus important pour ces dates, atteignant 253 nouveaux inscrits, le 14 mars, et 212, le 18 mars 2023. L'évaluation de la commune semble adéquate. Ses mesures ont contribué à augmenter le nombre d'inscrits. L'approche personnalisée ainsi que la combinaison de différentes activités semblent être une bonne formule.

3.3.2. Lenningen

La petite commune à scrutin majoritaire de Lenningen se situe dans la région orientale du Luxembourg et se compose de deux localités : Canach et Lenningen. Elle se distingue comme la deuxième commune du pays en matière de croissance du nombre d'inscrits sur les listes électorales. Entre juin 2022 et le 17 avril 2023, le nombre d'étrangers inscrits a augmenté de 157,4% (soit de 96 personnes), ce qui place la commune en deuxième position au niveau national. La commune atteint un taux d'inscription des résidents étrangers de 30,5% occupant le cinquième rang au niveau national. Cette progression est notable, comparée au taux d'inscription de 17% observé lors des élections communales de 2017. Canach affiche un taux d'inscription de 31,5% (contre 16% en 2017), tandis que celui de Lenningen est de 25,3% (contre 21% en 2017). Environ un tiers des nouvelles inscriptions ont été effectuées par voie électronique.

Conformément à la tendance observée à l'échelle nationale, la majorité des inscriptions ont eu lieu en mars et avril 2023, avec des pics les 5 et 15 avril, correspondant à des augmentations de 12 et 6 inscriptions, respectivement. Les inscriptions les plus fréquentes concernent les ressortissants portugais (+35), suivis des Allemands (+8) et des Belges (+6).

Afin de favoriser l'inscription des étrangers, la commune a envoyé, le 16 novembre 2022, une lettre personnalisée en cinq langues (allemand, anglais, français, luxembourgeois et portugais) à tous les résidents étrangers adultes non-inscrits. De plus, une opportunité d'inscription a été offerte lors de la réception des nouveaux résidents le 25 janvier 2023, une initiative que la commune a évaluée à «5 sur 10» sur le plan de



l'efficacité. Aucune inscription n'a été réalisée lors de la journée nationale d'inscription du 18 mars, malgré la communication déployée. Bien que les bureaux communaux aient été exceptionnellement ouverts un jour non ouvrable, l'absence d'activités complémentaires a sans doute limité l'impact de cette journée.

Les agents communaux ont également sensibilisé à l'inscription électorale directement aux guichets de la commune, tandis que la communication s'est poursuivie sur le site Internet de la commune, les réseaux sociaux et le bulletin communal. Divers outils de la campagne nationale ont été utilisés, incluant des affiches multilingues, une lettre type en cinq langues et un tutoriel d'inscription de *MyGuichet.lu*.

Il convient de souligner le taux d'inscription élevé des communautés française et portugaise, qui représentent les deux groupes étrangers les plus importants de la commune (Tableau 26).

Tableau 28 : La répartition par nationalité des inscrits aux élections communales dans la commune de Lenningen (2023)

| Nationalité | Électeurs étrangers inscrits | Électeurs étrangers potentiels (non inscrits) | Population adulte étrangère | Taux d'inscrits |
|---------------|------------------------------|---|-----------------------------|-----------------|
| française | 23 | 32 | 55 | 41,8% |
| néerlandaise | 5 | 8 | 13 | 38,5% |
| portugaise | 54 | 93 | 147 | 36,7% |
| espagnole | 8 | 14 | 22 | 36,4% |
| allemande | 13 | 29 | 42 | 31,0% |
| autres | 54 | 182 | 236 | 22,9% |
| Total général | 157 | 358 | 515 | 30,5% |

3.3.3. Kopstal

Entre le 11 juin 2022 et le 17 avril 2023, la commune de Kopstal a enregistré une progression de 151,6% des inscriptions sur les listes électorales, passant de 184 à 463 inscrits, soit une augmentation de 279 personnes. Près de deux tiers de ces nouvelles inscriptions ont été effectués par voie électronique. Au 17 avril 2023, le taux d'inscription global de la commune atteignait 28,2%, plaçant Kopstal au 11e rang parmi les communes du Luxembourg, un chiffre nettement supérieur à la moyenne nationale de 19,8%.

Durant la période allant de mars à mi-avril 2023, 225 nouvelles inscriptions ont été recensées, avec des pics les 17 avril (+45 inscriptions), 18 mars (+16), 20 mars (+12) et 14 avril (+10). Sur la période allant de juin 2022 à avril 2023, 206 inscriptions ont été enregistrées dans la localité de Bridel et 73 dans la localité plus petite de Kopstal. Parmi ces nouveaux inscrits, 113 sont des résidents récents (présents au Luxembourg depuis moins de cinq ans) et 166 sont des résidents de longue date (plus de cinq ans).

L'augmentation des inscriptions a été principalement observée chez les ressortissants français (+63), surpassant significativement les autres nationalités, notamment les Belges (+29 électeurs), les Italiens (+24), les Allemands (+18) et les Portugais (+11).

Les ressortissants français et italiens présentent des taux d'inscription supérieurs à la moyenne communale, tandis que les Belges et les Portugais sont en deçà (Tableau 27).

Tableau 29 : La répartition par nationalité des inscrits aux élections communales dans la commune de Kopstal (2023)

| Nationalité | Électeurs étrangers inscrits | Électeurs étrangers potentiels (non inscrits) | Population adulte étrangère | Taux d'inscrits |
|---------------|------------------------------|---|-----------------------------|-----------------|
| française | 147 | 235 | 382 | 38,5% |
| néerlandaise | 11 | 19 | 30 | 36,7% |
| allemande | 30 | 58 | 88 | 34,1% |
| italienne | 38 | 83 | 121 | 31,4% |
| britannique | 14 | 34 | 48 | 29,2% |
| belge | 44 | 122 | 166 | 26,5% |
| espagnole | 12 | 35 | 47 | 25,5% |
| grecque | 11 | 37 | 48 | 22,9% |
| portugaise | 39 | 143 | 182 | 21,4% |
| autres | 117 | 412 | 529 | 22,1% |
| Total général | 463 | 1 178 | 1 641 | 28,2% |

La commune a entrepris une campagne de sensibilisation dès octobre 2022, en utilisant des évènements tels que le *Welcome Brunch* du 23 octobre 2022 et le *Wanter Maart* des 25-26 novembre 2022 pour informer les citoyens concernant leur droit de vote sur des stands d'information. Ces évènements ont été jugés positifs par la commune, avec des évaluations d'efficacité respectives de sept et huit sur dix. Bien que les pics d'inscription ne coïncident pas avec ces dates, il est possible que ces actions aient contribué à la sensibilisation.

Le 18 mars 2023, à l'occasion de la Journée nationale d'inscription, la commune a envoyé des invitations en français et en anglais, incitant les citoyens à s'inscrire. Cette journée a été accompagnée de rencontres avec un conseiller à l'intégration et des représentants de partis politiques autour de discussions thématiques sur le droit de vote et les compétences communales. Un encadrement festif, incluant des animations culinaires, a également été organisé. Malgré ces efforts, la commune n'a pas évalué cette initiative de manière très positive, bien que 16 nouvelles inscriptions aient été enregistrées ce jour-là, représentant un pic notable pour la commune.

En matière de communication, la commune de Kopstal a envoyé des courriers personnalisés en français, allemand et anglais à deux reprises, en novembre 2022 et en avril 2023, à tous les résidents étrangers adultes. La communication digitale s'est concentrée sur le site officiel de la commune, incluant des liens vers la campagne nationale « Je peux voter » et la plateforme *MyGuichet.lu*. La commune a également communiqué sur *Facebook*, le service de messagerie gratuit *SMS to Citizens* et le bulletin communal. De plus, des affiches ont été placées dans les locaux de l'administration municipale. Kopstal a utilisé divers outils de la campagne nationale, notamment la charte graphique, les bannières pour sites internet et le kit d'information fournis par le MIFA (comptoir, roll-ups, visuels pour les réseaux sociaux et QR code pour l'inscription en ligne).



3.3.4. Strassen

Le 10 juin 2022, la commune de Strassen comptabilisait 557 personnes inscrites sur les listes électorales. Durant la période de référence, 781 nouvelles inscriptions ont été enregistrées, soit une augmentation de 140,2%. Strassen se distingue par un profil atypique en matière d'inscriptions, avec un élan notable dès octobre 2022, où 123 nouveaux inscrits ont été recensés à la suite de l'envoi d'une lettre personnalisée. Cet envoi semble avoir eu un effet précoce et significatif, stimulant les inscriptions bien avant les élections, ce qui contraste avec la tendance observée dans d'autres communes, où un tel volume d'inscriptions à huit mois des élections est rare.

Les inscriptions se sont ensuite stabilisées entre novembre 2022 et février 2023, avec une moyenne de plusieurs dizaines par mois, avant de connaître un rebond en mars (168 nouvelles inscriptions) et durant les 17 premiers jours d'avril (327 nouvelles inscriptions). Huit journées ont enregistré plus de 20 inscriptions, avec un pic le 17 avril (+67), suivis du 14 avril (+53), du 7 et du 16 avril (+34 pour chacune). Par ailleurs, 72,6% des nouvelles inscriptions à Strassen ont été effectuées par voie électronique.

La moitié des nouveaux inscrits (390 électeurs) sont des résidents récemment arrivés au Luxembourg, habitant le pays depuis moins de cinq ans, un phénomène partagé avec la Ville de Luxembourg. Cette proportion élevée de nouveaux arrivants parmi les populations étrangères de ces deux communes est à souligner.

Strassen a su mobiliser non seulement les communautés françaises, roumaines, et celles des autres pays de l'Union européenne, mais également des ressortissants de pays tiers (notamment des Indiens, Turcs, Russes et Chinois). Sur la base des nationalités inscrites, il est probable que certains réfugiés aient également été enregistrés. Le 17 avril 2023, la commune affichait un taux d'inscription de 26,9%, la plaçant au 17e rang au niveau national.

Douze groupes nationaux présentent un taux d'inscription supérieur à la moyenne communale, parmi lesquels les quatre groupes étrangers les plus importants au niveau national : Français, Italiens, Portugais et Belges. Les ressortissants turcs, danois, néerlandais et indiens affichent également des taux d'inscription élevés (Tableau 28).

Tableau 30 : La répartition par nationalité des inscrits aux élections communales dans la commune de Strassen (2023)

| Nationalité | Électeurs étrangers inscrits | Électeurs étrangers potentiels (non inscrits) | Population adulte étrangère | Taux d'inscrits |
|--------------|------------------------------|---|-----------------------------|-----------------|
| turque | 25 | 37 | 62 | 40,3% |
| danoise | 62 | 102 | 164 | 37,8% |
| française | 332 | 734 | 1 066 | 31,1% |
| portugaise | 150 | 344 | 494 | 30,4% |
| néerlandaise | 17 | 40 | 57 | 29,8% |
| belge | 122 | 296 | 418 | 29,2% |
| indienne | 55 | 140 | 195 | 28,2% |
| britannique | 25 | 64 | 89 | 28,1% |

| Nationalité | Électeurs étrangers inscrits | Électeurs étrangers potentiels (non inscrits) | Population adulte étrangère | Taux d'inscrits |
|---------------|------------------------------|---|-----------------------------|-----------------|
| italienne | 143 | 375 | 518 | 27,6% |
| roumaine | 19 | 51 | 70 | 27,1% |
| irlandaise | 16 | 43 | 59 | 27,1% |
| roumaine | 49 | 133 | 182 | 26,9% |
| espagnole | 49 | 148 | 197 | 24,9% |
| grecque | 38 | 134 | 172 | 22,1% |
| brésilienne | 13 | 49 | 62 | 21,0% |
| polonaise | 17 | 69 | 86 | 19,8% |
| autres | 182 | 776 | 958 | 19,0% |
| Total général | 1 338 | 3 642 | 4 980 | 26,9% |

La commune de Strassen a déployé une variété de moyens pour inciter les résidents étrangers à participer aux élections :

- Une lettre personnalisée en quatre langues (luxembourgeois, allemand, anglais, français) a été envoyée une première fois le 3 octobre 2022 aux résidents étrangers non-inscrits, générant 123 nouvelles inscriptions. Cette initiative a été renouvelée le 13 février 2023.
- La commune a promu la campagne officielle « *Je peux voter* » dans son magazine communal, sur son site internet et sur ses pages de réseaux sociaux. Strassen s'est distinguée comme l'une des communes les plus actives en matière de sensibilisation au droit de vote des étrangers sur les réseaux sociaux.
- Des employés municipaux ont participé à la formation des multiplicateurs du CEFIS.
- Des stands d'information et de sensibilisation ont été organisés lors de la fête pour les nouveaux arrivants (1er mars 2023) et du marché local (14 avril 2023), permettant aux citoyens de s'inscrire directement sur place. Le 14 avril, un pic de 53 inscriptions témoigne du succès de cette démarche. La commune a également pris part à la Journée nationale d'inscription le 18 mars 2023, où les citoyens pouvaient rencontrer des représentants politiques et des responsables communaux.
- Des bénévoles, membres de la CCCI, ont mené des actions de porte-à-porte pour sensibiliser les résidents étrangers.
- Le service du vivre-ensemble interculturel de Strassen a coordonné la réalisation de 14 vidéos, mettant en avant les représentants des nationalités les plus nombreuses dans la commune (Français, Chinois, Roumains, Grecs, Allemands, Indiens, Espagnols, Belges, Portugais, Italiens, Néerlandais, Anglais et Slovaques). Ces vidéos, produites par un vidéographe professionnel, ont été largement visionnées, stimulant la campagne de sensibilisation sur les réseaux sociaux, bien qu'il soit difficile d'évaluer leur impact précis.



3.3.5. Hesperange

La commune de Hesperange se distingue comme la commune ayant enregistré le deuxième plus grand nombre d'inscriptions en une seule journée, après la Ville de Luxembourg. Le 19 mars 2023, elle a comptabilisé 298 inscriptions. Entre le 11 juin 2022 et le 17 avril 2023, le nombre total d'inscrits est passé de 691 à 1 651, soit une augmentation de 138,9%. Un peu plus de la moitié (51,1%) de ces nouvelles inscriptions ont été effectuées par voie électronique. Au 17 avril 2023, le taux global d'inscription de la commune atteignait 23,6%, ce qui la plaçait au 39e rang au niveau national.

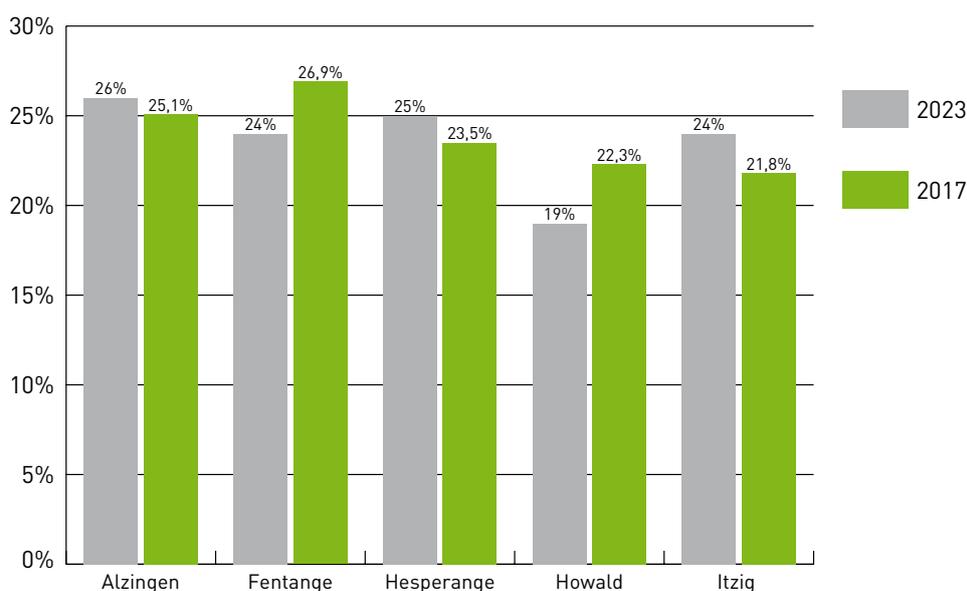
Parmi les nouveaux inscrits, les ressortissants français constituent le groupe le plus représenté, avec une augmentation de 325 personnes, suivis par les Portugais (+81), les Belges (+61) et les Indiens (+59). Les ressortissants de pays tiers à l'Union européenne représentaient 234 nouveaux inscrits. Concernant la mobilisation des nouveaux résidents présents au Luxembourg depuis moins de cinq ans, la commune de Hesperange affiche un taux d'inscription de 38,5% (370 personnes). Les taux d'inscription des Indiens, Allemands, Irlandais, Néerlandais, Français, Belges et Portugais dépassent la moyenne communale (Tableau 29).

Tableau 31 : La répartition par nationalité des inscrits aux élections communales dans la commune de Hesperange (2023)

| Nationalité | Électeurs étrangers inscrits | Électeurs étrangers potentiels (non inscrits) | Population adulte étrangère | Taux d'inscrits |
|---------------|------------------------------|---|-----------------------------|-----------------|
| indienne | 61 | 107 | 168 | 36,3% |
| allemande | 99 | 193 | 292 | 33,9% |
| irlandaise | 23 | 47 | 70 | 32,9% |
| néerlandaise | 21 | 47 | 68 | 30,9% |
| française | 501 | 1 181 | 1 682 | 29,8% |
| belge | 107 | 299 | 406 | 26,4% |
| portugaise | 270 | 836 | 1 106 | 24,4% |
| espagnole | 48 | 161 | 209 | 23,0% |
| grecque | 31 | 107 | 138 | 22,5% |
| britannique | 17 | 59 | 76 | 22,4% |
| italienne | 147 | 680 | 827 | 17,8% |
| autres | 326 | 1 635 | 1 961 | 16,6% |
| Total général | 1 651 | 5 352 | 7 003 | 23,6% |

Entre 2017 et 2023, la croissance du nombre d'inscrits s'est élevée à 74,2% pour l'ensemble de la commune. Toutefois, des variations importantes sont observées selon les localités : la localité d'Alzingen a enregistré une augmentation de 105,4%, tandis que Howald a connu une hausse de 90,1%. Le taux d'inscription varie ainsi significativement d'une localité à l'autre. Malgré l'élargissement du droit de vote aux résidents sans condition de durée de séjour, la commune a réussi à accroître le taux d'inscription des électeurs étrangers dans les localités de Fentange et de Howald (Graphique 45).

Graphique 45 : Inscriptions électorales selon les localités dans la commune de Hesperange



Le 19 mars 2023, la commune a organisé une journée locale d'inscription intégrant une dimension festive et culinaire, avec plusieurs objectifs principaux :

- Encourager un plus grand nombre de résidents non-luxembourgeois à s'inscrire sur les listes électorales.
- Favoriser la participation citoyenne et politique des jeunes et des adultes de la commune.
- Mettre en œuvre des actions concrètes issues des recommandations des participants à l'atelier citoyen de novembre 2022, qui portait sur divers aspects de la vie sociale et politique locale. Parmi ces recommandations figuraient l'organisation d'une foire aux partis politiques, l'encouragement à donner la parole aux candidats non-luxembourgeois, la communication multilingue, ainsi que l'organisation d'assemblées citoyennes et de sessions de questions-réponses avec le conseil communal.

Durant l'atelier citoyen et la journée d'inscription, les résidents ont pu échanger sur le droit de vote et réfléchir aux moyens d'intéresser davantage de personnes à la politique communale. L'évènement a permis 298 nouvelles inscriptions sur place, témoignant de son succès.

L'implication active des résidents non-luxembourgeois, invités par lettre personnalisée en différentes langues, ainsi que l'intégration de cette journée dans une démarche collective à long terme, a vraisemblablement contribué au nombre élevé de participants et d'inscriptions sur les listes. Des recherches suisses ont montré des résultats similaires dans certaines communes genevoises ayant adopté des initiatives comparables à celles de Hesperange (Sciarini et Maye, 2020 : 22). Le choix d'organiser cet évènement un di-



manche, plutôt qu'un samedi, s'est probablement avéré judicieux, car en proposant des activités pour tous les âges, l'évènement a pris un caractère familial.

La commune a également sensibilisé ses employés à l'importance de la participation électorale. La communication publique a été principalement assurée par le site Internet officiel, qui proposait un lien direct vers la campagne « *Je peux voter* ». La commune a également diffusé des informations sur les réseaux sociaux, dans le bulletin communal, et par affichage dans ses locaux administratifs. En outre, Hesperange a utilisé plusieurs outils de communication développés dans le cadre de la campagne « *Je peux voter* », tels que le logo, des brochures et affiches multilingues, le bus de l'inscription, et le kit d'information comprenant : comptoirs, roll-ups, et visuels pour les réseaux sociaux.

3.3.6. Leudelange

Leudelange, une petite commune soumise au scrutin majoritaire, présentait au 10 juin 2022 un total de 101 électeurs inscrits. Durant la période de référence, 134 nouvelles inscriptions ont été enregistrées, représentant une croissance de 131,7%. Une majorité significative de ces inscriptions (61,9%) a été effectuée par voie électronique. Au 17 avril 2023, le taux global d'inscription dans la commune atteignait 26,0%, plaçant Leudelange à la 22e position nationale, bien au-dessus de la moyenne nationale de 19,8%.

Les inscriptions ont véritablement commencé à augmenter à partir de mars 2023, ce mois étant le plus prolifique en termes d'enregistrements. La journée nationale d'inscription du 18 mars a constitué le point culminant, avec 29 nouvelles inscriptions, suivie de la journée du 17 avril, qui a comptabilisé 12 inscriptions.

La majorité des nouveaux électeurs inscrits sont des résidents de longue date, représentant 75,2% des inscriptions (+101 électeurs), tandis que ceux vivant au Luxembourg depuis moins de cinq ans constituaient 24,8% des nouveaux inscrits (+33 électeurs). Parmi les principales nationalités mobilisées, les Français occupent la première place avec 45 nouvelles inscriptions, suivis des Portugais (+13), des Belges (+12), des Italiens (+9) et des Espagnols (+8).

Le 27 février 2023, une lettre personnalisée en français et en anglais a été envoyée à tous les résidents étrangers non encore inscrits sur les listes électorales. Pour la journée nationale d'inscription, la commune a ouvert ses portes de 9 h à 16 h, offrant aux résidents la possibilité de rencontrer la commission d'intégration dans un cadre convivial autour de cafés et croissants. Ces initiatives ont reçu une évaluation d'efficacité de sept sur dix. En parallèle, la commune a promu l'inscription électorale via le lien « *Je peux voter* » sur son site Internet, et a mis en place des affiches dans ses locaux administratifs. Elle a également communiqué via *Facebook* et l'application *SMS to Citizens*.

Leudelange se distingue par un taux d'inscription particulièrement élevé parmi les communautés étrangères, notamment chez les Belges et les Français (Tableau 30). Le taux d'inscription des Portugais dépasse également leur moyenne nationale, témoignant d'une mobilisation significative dans la commune.

**Tableau 32 : La répartition par nationalité des inscrits
aux élections communales dans la commune de Leudelange (2023)**

| Nationalité | Électeurs étrangers inscrits | Électeurs étrangers potentiels (non inscrits) | Population adulte étrangère | Taux d'inscrits |
|---------------|------------------------------|---|-----------------------------|-----------------|
| espagnole | 9 | 14 | 23 | 39,1% |
| belge | 33 | 66 | 99 | 33,3% |
| française | 75 | 155 | 230 | 32,6% |
| britannique | 6 | 15 | 21 | 28,6% |
| allemande | 10 | 29 | 39 | 25,6% |
| portugaise | 37 | 115 | 152 | 24,3% |
| italienne | 15 | 57 | 72 | 20,8% |
| autres | 49 | 214 | 263 | 18,6% |
| Total général | 234 | 665 | 899 | 26,0% |

3.3.7. Bertrange

Cette commune située au centre du pays, régie par le scrutin proportionnel, comptait 373 électeurs inscrits au 10 juin 2022. À la fin de la période d'inscription, 487 électeurs supplémentaires avaient rejoint les listes, correspondant à un taux de croissance de 130,6%. La moitié des nouvelles inscriptions ont été effectuées par voie électronique. Au 17 avril 2023, le taux d'inscription global dans la commune atteignait 23,7%, plaçant la municipalité à la 37^e position parmi les communes du pays, un chiffre supérieur à la moyenne nationale de 19,8%.

Depuis le mois de janvier 2023, il y a eu des inscriptions quasi en continu. Le mois de janvier 2023 a été particulièrement prolifique, avec 190 inscriptions, dépassant de loin le mois de mars, qui en comptabilisait 114. Durant les 17 premiers jours d'avril, 99 nouveaux électeurs se sont inscrits. Ce profil d'inscription est atypique comparé à la majorité des communes, où les pics se sont concentrés principalement en mars et avril 2023.

Plusieurs facteurs peuvent expliquer le succès du mois de janvier :

- Le 2 janvier 2023, la commune a envoyé une lettre personnalisée en français et en anglais aux citoyens étrangers non-inscrits.
- Le 19 janvier 2023, lors de la réception des nouveaux arrivants, 21 personnes se sont inscrites directement sur place.
- Un brunch convivial a été organisé le 29 janvier 2023, comprenant des animations et la possibilité de s'inscrire sur place. Des stands d'information, en collaboration avec le Zentrum fir politesch Bildung et son attraction *Super-Wal-Kiermes*, étaient présents. Cet événement a rassemblé 441 participants et a obtenu la note maximale d'efficacité de dix sur dix. Le succès est confirmé par les chiffres, avec 133 inscriptions ce jour-là.
- Le nombre d'inscriptions du 29 janvier dépasse de loin les pics atteints le 17 avril (17 inscrits), ainsi que le 14 et le 16 avril (16 inscrits à chacune de ces dates).



Parmi les nouveaux inscrits, 42,5% (207 électeurs) sont des résidents établis depuis moins de cinq ans au Luxembourg, tandis que 57,5% (280 électeurs) sont des personnes résidant dans le pays depuis au moins cinq ans. Les nationalités les plus représentées sont les Français (119 inscriptions), suivis des Italiens (51), des Allemands (35), des Belges (28), des Portugais (24), des Indiens (23) et des Grecs (22).

La commune a également participé à la journée nationale d'inscription du 18 mars, bien que l'efficacité de cette initiative ait été évaluée à quatre sur dix par la municipalité (9 inscrits). En outre, la commune a sensibilisé ses employés en contact avec le public et a diffusé des informations sur le droit de vote via son site Internet, avec un lien vers la campagne « *Je peux voter* », ainsi que sur *Facebook*. La municipalité a largement utilisé les outils de communication de la campagne nationale.

Les groupes nationaux les plus importants de la commune, notamment les Allemands, Français, Indiens, Italiens et Portugais, affichent des taux d'inscription supérieurs à la moyenne communale (Tableau 31).

Tableau 33 : La répartition par nationalité des inscrits aux élections communales dans la commune de Bertrange (2023)

| Nationalité | Électeurs étrangers inscrits | Électeurs étrangers potentiels (non inscrits) | Population adulte étrangère | Taux d'inscrits |
|---------------|------------------------------|---|-----------------------------|-----------------|
| allemande | 53 | 114 | 167 | 31,7% |
| française | 201 | 497 | 698 | 28,8% |
| indienne | 23 | 57 | 80 | 28,8% |
| italienne | 124 | 324 | 448 | 27,7% |
| portugaise | 110 | 321 | 431 | 25,5% |
| grecque | 27 | 92 | 119 | 22,7% |
| belge | 64 | 237 | 301 | 21,3% |
| britannique | 17 | 67 | 84 | 20,2% |
| espagnole | 24 | 102 | 126 | 19,0% |
| autres | 217 | 958 | 1 175 | 18,5% |
| Total général | 860 | 2 769 | 3 629 | 23,7% |

3.3.8. Lintgen

La commune de Lintgen, régie par un scrutin proportionnel, se compose de trois localités : Lintgen (945 électeurs étrangers potentiels), Gosseldange (210 électeurs étrangers potentiels) et la petite localité de Prettingen (30 électeurs étrangers potentiels). Au 10 juin 2022, le nombre initial d'électeurs étrangers inscrits s'élevait à 146 personnes. À la fin de la période de référence, ce chiffre avait augmenté de 163 personnes, représentant une croissance de 111,6%. Parmi ces nouvelles inscriptions, 65% ont été effectuées par voie électronique.

Au 17 avril 2023, le taux global d'inscription de la commune atteignait 26,1%, positionnant Lintgen à la 21e place au niveau national, bien au-dessus de la moyenne nationale de 19,8%. Depuis 2017, la commune a doublé son nombre d'électeurs étrangers.

Le mois de mars a été particulièrement productif avec 73 nouvelles inscriptions, suivi par le mois d'avril avec 52 inscriptions. Le pic des inscriptions a été enregistré le 18 mars, à l'occasion de la Journée nationale d'inscription, avec 8 nouvelles inscriptions. De manière générale, des inscriptions ont été enregistrées presque quotidiennement entre le début du mois de mars et le 17 avril 2023.

Parmi les nouveaux inscrits, 25,8% (42 électeurs) résident au Luxembourg depuis moins de cinq ans, tandis que 74,2% (121 électeurs) y vivent depuis plus de cinq ans. Les Français constituent la majorité des nouveaux inscrits (+44), suivis des Portugais (+24), des Allemands (+11), des Roumains (+10) et des Belges (+8). En termes de répartition, 135 des nouveaux inscrits sont des ressortissants de l'Union européenne, tandis que 28 sont originaires de pays tiers.

Le 9 février 2022, la commune a diffusé un dépliant incitant à l'inscription électorale auprès de tous les résidents étrangers. Une soirée d'information a été organisée le 9 mars, avec possibilité d'inscription sur place, et la commune a participé à la Journée nationale d'inscription du 18 mars. Ces deux événements ont connu une faible affluence, évaluée à deux et quatre sur dix respectivement, et n'ont pas coïncidé avec les pics d'inscriptions.

La commune a communiqué via son site Internet, en incluant des liens vers la campagne nationale « *Je peux voter* » et *MyGuichet.lu*. Elle a également utilisé des brochures multilingues, les bannières pour les sites web et réseaux sociaux, ainsi que le logo de la campagne nationale.

Lintgen se distingue par des taux d'inscription élevés parmi les ressortissants français et allemands. Les Portugais, bien que sous la moyenne communale, affichent un taux d'inscription supérieur à leur moyenne nationale (Tableau 32).

Tableau 34 : La répartition par nationalité des inscrits aux élections communales dans la commune de Lintgen (2023)

| Nationalité | Électeurs étrangers inscrits | Électeurs étrangers potentiels (non inscrits) | Population adulte étrangère | Taux d'inscrits |
|---------------|------------------------------|---|-----------------------------|-----------------|
| française | 56 | 84 | 140 | 40,0% |
| allemande | 17 | 37 | 54 | 31,5% |
| roumaine | 12 | 29 | 41 | 29,3% |
| belge | 13 | 35 | 48 | 27,1% |
| portugaise | 114 | 391 | 505 | 22,6% |
| italienne | 12 | 44 | 56 | 21,4% |
| autres | 85 | 256 | 341 | 24,9% |
| Total général | 309 | 876 | 1 185 | 26,1% |



3.3.9. Bech

La commune de Bech, située dans l'est du Luxembourg, affiche le taux d'inscription le plus élevé du pays, atteignant 49,6%. Cette petite commune, régie par le scrutin majoritaire, est composée de dix localités. Au cours de la période de référence, 72 nouvelles inscriptions ont été enregistrées, venant s'ajouter aux 68 électeurs inscrits en mai 2022, soit une croissance de 105,9%.

Une caractéristique notable de cette commune est le pic d'inscriptions en novembre 2022, avec 26 nouveaux électeurs, dépassant les mois de février 2023 (+18 inscriptions) et avril 2022 (+16). De plus, seulement 5,6% des inscriptions ont été effectuées sur la plateforme numérique *MyGuichet.lu*, ce qui constitue une exception parmi les communes du pays.

Près des trois quarts des nouveaux inscrits (59 sur 72) résident au Luxembourg depuis au moins cinq ans, soulignant une prédominance de résidents de longue durée parmi les électeurs de la commune.

Durant la période étudiée, les citoyens français furent les plus représentés parmi les nouveaux inscrits (+13 électeurs), suivis des Portugais (+10), des Allemands (+8), des Britanniques (+6) et des Afghans (+6).

La commune a envoyé deux vagues de courriers personnalisés aux résidents étrangers, le 21 octobre 2022 et le 9 février 2023. Particularité de Bech, ces courriers incluaient un formulaire d'inscription prérempli, nécessitant seulement une signature avant son retour. Les dates des pics d'inscription et le faible recours à *MyGuichet.lu* suggèrent que cet envoi postal est à l'origine de la majorité des inscriptions. Une démarche d'ailleurs jugée très efficace par la commune, qui l'a évaluée à 10 sur 10.

Enfin, la commune de Bech se distingue par des taux d'inscription élevés parmi les différents groupes nationaux, bien que ces groupes restent de petite taille (Tableau 33).

Tableau 35 : La répartition par nationalité des inscrits aux élections communales dans la commune de Bech (2023)

| Nationalité | Électeurs étrangers inscrits | Électeurs étrangers potentiels (non inscrits) | Population adulte étrangère | Taux d'inscrits |
|---------------|------------------------------|---|-----------------------------|-----------------|
| belge | 18 | 7 | 25 | 72,0% |
| italienne | 15 | 7 | 22 | 68,2% |
| française | 24 | 23 | 47 | 51,1% |
| allemande | 11 | 12 | 23 | 47,8% |
| portugaise | 28 | 42 | 70 | 40,0% |
| autres | 44 | 51 | 95 | 46,3% |
| Total général | 140 | 142 | 282 | 49,6% |

3.3.10. Roeser

Située dans le sud du pays, la commune de Roeser se constitue de sept localités, dont les trois les plus grandes (Berchem, Roeser et Crauthem) présentent le plus fort potentiel d'électeurs étrangers. En 2017, le taux d'inscription d'électeurs étrangers (calculé par rapport au nombre de résidents étrangers ayant au moins cinq ans de séjour au Luxembourg, selon la loi à l'époque) y était de 22,9%. Ce taux d'inscription s'élève actuellement à 23,2%, ce qui place la commune au 42e rang national.

Au 10 juin 2022, 245 électeurs étaient inscrits dans la commune de Roeser. Ce chiffre a doublé, pour atteindre 501 inscrits à la fin de la période de référence le 17 avril 2023, suite à l'ajout de 256 nouvelles inscriptions. Malgré la suppression en 2022 de la condition de durée de résidence pour l'inscription électorale, la commune a donc pu maintenir son taux d'électeurs étrangers stable, en dépit de l'augmentation substantielle du nombre de votants potentiels.

Par rapport à 2017, la commune a su augmenter significativement le nombre d'électeurs pour les cinq principales localités et surtout la localité de Roeser qui a su doubler le nombre des électeurs étrangers (passant de 53 à 114).

Parmi les nouvelles inscriptions durant la période de référence étudiée, la moitié (53,1%) ont été effectuées par voie électronique. Le mois de mars 2023 a été le plus productif en matière d'inscriptions, avec 108 nouveaux électeurs, suivi des mois d'avril (+74) et de février (+50).

Ces augmentations coïncident chronologiquement avec des actions spécifiques de sensibilisation à l'inscription électorale entreprise par la commune :

- Une journée porte ouverte combinée à une soirée d'information sur l'inscription électorale, le 17 octobre 2022, évaluée à 6/10 par la commune sur le plan de l'efficacité.
- L'envoi de lettres personnalisées aux étrangers non-inscrits, le 13 février 2023, évalué à 8/10.
- La participation à la Journée nationale d'inscription, le 18 mars, jugée à 5/10.
- La réception des nouveaux arrivants, le 27 mars 2023, notée à 4/10.

La commune a mobilisé divers outils de communication développés par le MIFA (afiches multilingues, bannières pour sites Internet et médias sociaux, lettres types incitant à l'inscription). La CCCI de la commune a diffusé cinq vidéos à partir du 30 mars 2023. La commune a également sensibilisé ses employés de guichet et communiqué sur divers canaux (site web, bulletin communal, affichage, réseaux sociaux, *SMS to Citizens*). Fait notable, Roeser est la seule commune analysée dans notre échantillon à avoir communiqué en arabe. L'implication d'une personne arabophone, particulièrement active dans la campagne de sensibilisation, qui a également participé à la formation des multiplicateurs du CEFIS, montre ici l'importance des initiatives personnelles.



Un tiers (34%) des nouveaux inscrits (soit 87 électeurs) sont des résidents établis depuis moins de cinq ans au Luxembourg, tandis que 66% (soit 159 électeurs) résident dans le pays depuis au moins cinq ans. Les Français constituent le groupe national le plus représenté parmi les nouveaux inscrits (+82 électeurs), suivi des Portugais (+32), des Belges (+21), des Allemands (+17), des Italiens (+16) et des Indiens (+10). Trois des quatre principaux groupes nationaux de la commune (les Belges, les Français et les Portugais) affichent un taux d'inscription égal ou supérieur au taux général de la commune (Tableau 34).

Tableau 36 : La répartition par nationalité des inscrits aux élections communales dans la commune de Roeser (2023)

| Nationalité | Électeurs étrangers inscrits | Électeurs étrangers potentiels (non inscrits) | Population adulte étrangère | Taux d'inscrits |
|---------------|------------------------------|---|-----------------------------|-----------------|
| allemande | 27 | 37 | 64 | 42,2% |
| belge | 45 | 94 | 139 | 32,4% |
| française | 136 | 367 | 503 | 27,0% |
| portugaise | 132 | 438 | 570 | 23,2% |
| italienne | 48 | 219 | 267 | 18,0% |
| autres | 113 | 502 | 615 | 18,4% |
| Total général | 501 | 1 657 | 2 158 | 23,2% |

3.3.11. Schifflange

La commune de Schifflange comptabilisait 384 électeurs inscrits au 10 juin 2022. Avec l'ajout de 375 nouvelles inscriptions au cours de la période de référence, le nombre d'inscrits a monté à 759 électeurs le 17 avril 2023. Ce qui représente une augmentation de 97,7%. Parmi ces nouvelles inscriptions, la moitié (52,0%) ont été effectuées par voie électronique.

Les mois les plus performants pour les inscriptions étaient : avril 2023 (jusqu'au 17 avril) avec 148 nouvelles inscriptions, suivi par mars (+112) et février (+82). Le pic des inscriptions a été observé le 17 avril, avec 47 enregistrements en une seule journée. Schifflange a réussi à accroître le nombre d'inscrits et le taux d'inscription parmi les ressortissants portugais (+107), français (+89), allemands (+20), italiens (+14), indiens et brésiliens (+11) (Tableau 35).

La commune de Schifflange avait élaboré un Plan communal d'intégration. Elle avait fait de la promotion de la participation électorale des résidents étrangers une priorité. Depuis septembre 2022, lors d'une réunion d'information à destination du personnel communal et des habitants de Schifflange sur la transition du Plan communal d'intégration au *Pakt vum Zesummeliewen* (Pacte du vivre-ensemble interculturel), une sensibilisation accrue à la participation électorale des résidents étrangers a été observée. La commune a ensuite informé les habitants lors de la Fête des Cultures et mis en place, en février 2023, une formation de multiplicateurs pour les membres de la commission consultative communale d'intégration.

La dynamique d'inscription s'est véritablement intensifiée à partir de l'envoi, en février 2023, d'une lettre personnalisée multilingue encourageant l'inscription électorale pour se poursuivre quasiment en continu jusqu'au 17 avril. D'autres actions ont suivi : une formation de multiplicateurs locaux fin février 2023, la participation à la Journée nationale d'inscription du 18 mars 2023 combinée à une sensibilisation des jeunes électeurs. Les actions de la commune se sont conclues par l'envoi d'un dépliant bilingue aux électeurs potentiels peu avant la clôture des inscriptions, ainsi que par la distribution de brochures de la campagne « *Je peux voter* ».

En complément des outils de communication développés par le MIFA, la commune a produit un dépliant en collaboration avec le CEFIS, ainsi que des vidéos diffusées sur l'écran électronique devant l'hôtel de ville. Les formateurs des cours de langue ont également sensibilisé les participants au droit à l'inscription électorale. Schifflange a utilisé divers canaux de communication, notamment son site Internet, son bulletin communal, les réseaux sociaux, le service *SMS to Citizens*, et *YouTube*. Elle a été la commune la plus active sur *Instagram*.

Tableau 37 : La répartition par nationalité des inscrits aux élections communales dans la commune de Schifflange (2023)

| Nationalité | Électeurs étrangers inscrits | Électeurs étrangers potentiels (non inscrits) | Population adulte étrangère | Taux d'inscrits |
|---------------|------------------------------|---|-----------------------------|-----------------|
| allemande | 29 | 48 | 77 | 37,7% |
| française | 129 | 307 | 436 | 29,6% |
| belge | 21 | 68 | 89 | 23,6% |
| cap-verdienne | 19 | 62 | 81 | 23,5% |
| brésilienne | 12 | 41 | 53 | 22,6% |
| monténégrine | 23 | 79 | 102 | 22,5% |
| indienne | 13 | 46 | 59 | 22,0% |
| italienne | 58 | 229 | 287 | 20,2% |
| portugaise | 331 | 1313 | 1644 | 20,1% |
| autres | 124 | 714 | 838 | 14,8% |
| Total général | 759 | 2 907 | 3 666 | 20,7% |

3.3.12. Bettembourg

Avant la campagne de sensibilisation, 522 personnes étaient inscrites sur les listes électorales de la commune de Bettembourg. Suite à cette campagne, le nombre d'inscriptions a presque doublé, avec une augmentation de 92,1%, soit 481 inscriptions supplémentaires. Parmi celles-ci, la moitié (50,3%) ont été effectuées par voie électronique. Au 17 avril 2023, le taux global d'inscription dans la commune s'élevait à 27,5%, positionnant Bettembourg au 14e rang national. Ce taux dépasse largement la moyenne nationale, qui est de 19,8%.

Les mois les plus dynamiques pour les nouvelles inscriptions ont été février (102 inscriptions), mars (184 inscriptions) et la première quinzaine d'avril (140 inscriptions). En février, une lettre personnalisée a été adressée aux habitants, ce qui a entraîné une



augmentation notable du nombre d'inscrits. Entre le 22 février et le 6 mars, plus de dix inscriptions quotidiennes ont été observées sur sept jours distincts. Le 17 avril, jour de clôture des listes, 30 inscriptions ont été effectuées.

Parmi les nouvelles inscriptions, la communauté française de la commune a été particulièrement active (+183 nouveaux électeurs), suivie de la communauté portugaise (+79) contribuant à leur taux d'inscription au-dessus de la moyenne communale.

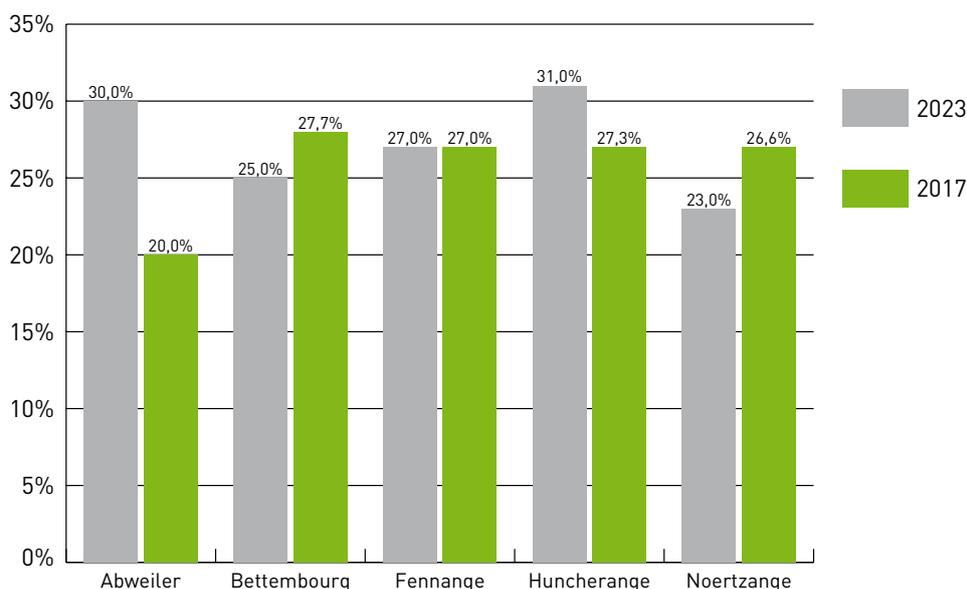
En outre, 159 nouveaux arrivants (résidant depuis moins de cinq ans au Luxembourg) ont été inscrits entre juin 2022 et avril 2023, représentant 33% des nouvelles inscriptions.

Tableau 38 : La répartition par nationalité des inscrits aux élections communales dans la commune de Bettembourg (2023)

| Nationalité | Électeurs étrangers inscrits | Électeurs étrangers potentiels (non inscrits) | Population adulte étrangère | Taux d'inscrits |
|---------------|------------------------------|---|-----------------------------|-----------------|
| allemande | 38 | 64 | 102 | 37,3% |
| française | 265 | 495 | 760 | 34,9% |
| népalaise | 17 | 33 | 50 | 34,0% |
| belge | 42 | 94 | 136 | 30,9% |
| portugaise | 372 | 899 | 1 271 | 29,3% |
| italienne | 75 | 209 | 284 | 26,4% |
| monténégrine | 12 | 47 | 59 | 20,3% |
| autres | 182 | 800 | 982 | 18,5% |
| Total général | 1 003 | 2 641 | 3 644 | 27,5% |

À la fin de la période de référence, les différentes localités de la commune de Bettembourg présentent des résultats contrastés. On observe une diminution d'un tiers de la proportion d'électeurs inscrits parmi l'ensemble des électeurs potentiels dans la très petite localité d'Abweiler entre 2017 et 2023. En revanche, les autres localités de la commune se maintiennent à peu près (Fennange) ou enregistrent un léger recul (Huncherange) ou même une légère augmentation (Bettembourg, Noertzange) de leur part d'électeurs inscrits (Graphique 46). Ce succès relatif doit être interprété à la lumière de la modification de la législation électorale, qui permet désormais l'inscription des migrants résidant au Luxembourg depuis moins de cinq ans. Cette évolution a considérablement augmenté le nombre d'électeurs étrangers potentiels à enregistrer.

Graphique 46 : Taux d'inscription selon les localités de la commune Bettembourg



La commune a mis en place une série d'initiatives de sensibilisation dès décembre 2022, telles que :

- La présence du bus « *Je peux voter* » et de membres de la CCCI lors du marché de Noël à Bettembourg (le 3 décembre 2022).
- La publication d'articles sur les élections dans le magazine communal *Eise Buet* (en décembre 2022 et mars 2023).
- La distribution du sac « *Je peux voter* » aux nouveaux inscrits (à partir de février 2023).
- L'attraction *Super-Wal-Kiermess* du ZpB lors de l'inauguration du marché hebdomadaire de Bettembourg (le 14 mars 2023).
- La participation de membres de la CCCI lors de la réception pour les nouveaux arrivants (le 20 mars 2023).
- La réalisation et la diffusion de vidéos de sensibilisation en plusieurs langues sur les réseaux sociaux.

3.3.13. Wiltz

Cette commune du nord du pays, soumise au scrutin proportionnel, comptait 344 électeurs étrangers au 10 juin 2022. Au terme de la période de référence, 281 inscriptions supplémentaires ont été enregistrées, représentant une croissance de 81,7%. Un tiers



de ces nouvelles inscriptions (33,5%) ont été effectuées par voie électronique. Au 17 avril 2023, la commune affichait un taux d'inscription global de 21,5%, la plaçant à la 52e position parmi les communes du pays. Les inscriptions ont commencé à démarrer au mois de février 2023 avec 26 inscriptions. Le mois de mars a été le plus dynamique de la campagne d'inscription avec 146 nouvelles inscriptions. Entre le 1^{er} et le 17 avril, 101 inscriptions ont été enregistrées, dont 32 lors de la dernière journée d'inscription. La deuxième journée la plus prolifique était la Journée nationale d'inscription du 18 mars avec 26 inscrits, suivie du 14 avril (21 inscrits). Parmi les nouvelles inscriptions, 41,3% (116 électeurs) concernaient des résidents installés depuis moins de cinq ans au Luxembourg.

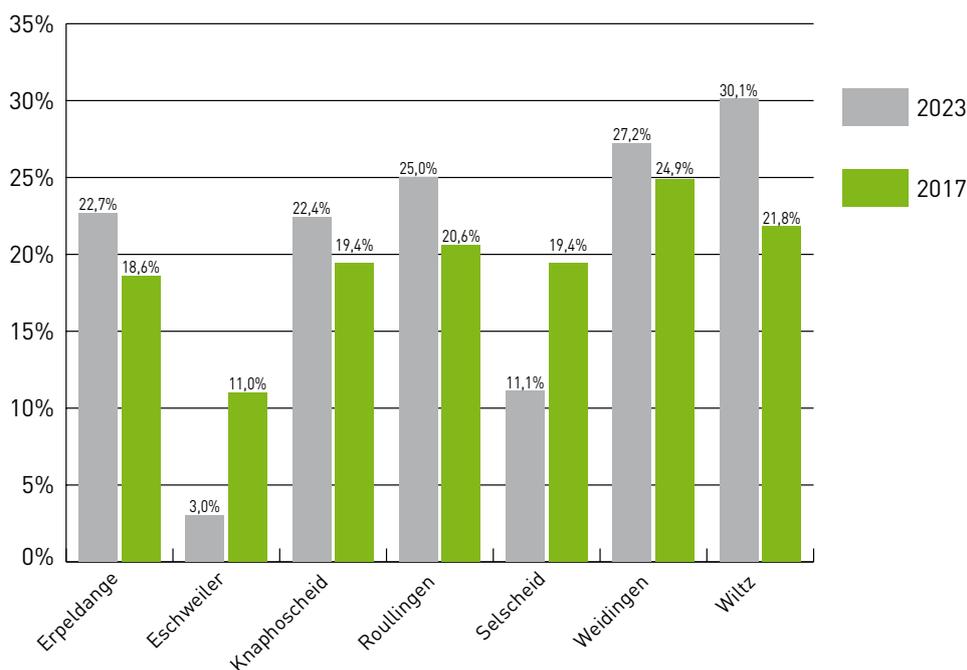
Les Portugais se distinguent avec 87 nouvelles inscriptions, dépassant largement les autres nationalités telles que les Belges (+35 inscriptions), les Bosniens (+17), ainsi que les Capverdiens et les Italiens (+15 pour chacune de ces nationalités). Il est également notable que certaines inscriptions proviennent de groupes bénéficiant probablement d'un statut de protection internationale, notamment des Irakiens, Érythréens et Éthiopiens. Les Portugais représentent la plus grande communauté étrangère de la commune et leur taux d'inscription, qui s'élève à 24,5%, dépasse significativement celui de cette nationalité à l'échelle du Luxembourg. Les Monténégrins et les Bosniens ont le taux d'inscription le plus élevé (Tableau 37).

Tableau 39 : La répartition par nationalité des inscrits aux élections communales dans la commune de Wiltz (2023)

| Nationalité | Électeurs étrangers inscrits | Électeurs étrangers potentiels (non inscrits) | Population adulte étrangère | Taux d'inscrits |
|---------------|------------------------------|---|-----------------------------|-----------------|
| monténégrine | 15 | 39 | 54 | 27,8% |
| bosnienne | 25 | 67 | 92 | 27,2% |
| portugaise | 279 | 860 | 1 139 | 24,5% |
| allemande | 17 | 54 | 71 | 23,9% |
| italienne | 21 | 70 | 91 | 23,1% |
| française | 35 | 133 | 168 | 20,8% |
| cap-verdienne | 19 | 75 | 94 | 20,2% |
| belge | 91 | 378 | 469 | 19,4% |
| autres | 123 | 600 | 723 | 17,0% |
| Total général | 625 | 2 276 | 2 901 | 21,5% |

Si le nombre d'inscriptions a progressé en valeur absolue entre 2017 et 2023, pour la commune dans son ensemble et dans les localités qui la composent, le taux d'inscription a baissé pour l'ensemble des localités par rapport à 2017, excepté pour la petite localité d'Eschweiler. Ceci est dû principalement à l'élargissement du droit de vote aux ressortissants étrangers avec moins de cinq ans de résidence au Luxembourg. À noter que les deux principales localités qui composent la commune le taux d'inscription le plus élevé : Wiltz avec 21,8% et Weidingen avec 24,8% (Graphique 47).

Graphique 47 : Taux d'inscription selon les localités de la commune de Wiltz



En février 2023, une lettre personnalisée en 5 langues (français, allemand, anglais, portugais et BCMS) a été adressée à tous les résidents étrangers de la commune non encore inscrits sur les listes électorales. Cette action a été évaluée en termes d'efficacité 10 sur 10. C'est également après l'envoi de ce courrier que les inscriptions commencent dans cette commune.

Wiltz a communiqué par différents biais :

- En utilisant les supports de la campagne « *Je peux voter* » et en élaborant ses propres supports qui ont été distribués au Biergeramt dès janvier 2023.
- Sur les réseaux sociaux.
- Sur le site Internet avec des liens vers *Myguichet.lu*.
- Dans le bulletin communal et les newsletters de la commune.
- Par un affichage dans les locaux de l'administration communale (avec des informations sur les compétences, les organes et les services de la commune de Wiltz, des calicots affichés du 15 mars jusqu'au 17 avril sur le territoire de la commune et une campagne d'information sur les panneaux électriques de la commune de février jusqu'au 17 avril 2023).
- En participant à la Journée nationale d'inscription.
- Les employés communaux aux guichets de la commune ont sensibilisé la population.

La commune souligne dans son évaluation la difficulté d'évaluer l'efficacité des différentes méthodes de communication.



3.3.14. Esch/Alzette

À Esch-sur-Alzette, 1 687 personnes étaient inscrites sur les listes électorales pour les élections communales au 10 juin 2022. Durant la période de référence, 1 343 nouvelles inscriptions ont été enregistrées, portant le total à 3 030 inscrits, soit une augmentation de 75,2%. Le taux d'inscription de la commune atteint ainsi 18%, ce qui la place en dessous de la moyenne nationale (19,8%), avec un classement au 82e rang national.

Les inscriptions ont fortement augmenté à Esch-sur-Alzette en mars et en avril (jusqu'au 17 avril), avec chaque fois un total de 500 nouvelles inscriptions pour mars et mi-avril. Les dates les plus marquantes incluent le 17 avril 2023 (dernier jour de la campagne) avec 189 inscriptions, le 18 mars 2023 (Journée nationale d'inscription) avec 86 inscrits, et le 14 avril 2023 avec 82 inscrits. Par ailleurs, 40% des inscriptions ont été effectuées par voie électronique.

Les ressortissants portugais ont enregistré 420 nouvelles inscriptions, dépassant largement les Français (217 inscrits) et les Italiens (86 inscrits). Toutefois, ce sont les Français qui ont connu la plus forte progression relative (+130,7%) entre le 10 juin 2022 et le 17 avril 2023. Parmi les nouveaux inscrits, 558 (soit 41,6% des inscriptions durant la période de référence) sont des résidents étrangers présents au Luxembourg depuis moins de cinq ans (Tableau 38).

Tableau 40 : La répartition par nationalité des inscrits aux élections communales dans la commune d'Esch-sur-Alzette (2023) – Groupes nationaux avec au moins 25 inscrits

| Nationalité | Électeurs étrangers inscrits | Électeurs étrangers potentiels (non inscrits) | Population adulte étrangère | Taux d'inscrits |
|---------------|------------------------------|---|-----------------------------|-----------------|
| irlandaise | 33 | 70 | 103 | 32,0% |
| allemande | 68 | 198 | 266 | 25,6% |
| française | 384 | 1 205 | 1 589 | 24,2% |
| turque | 20 | 66 | 86 | 23,3% |
| belge | 74 | 276 | 350 | 21,1% |
| italienne | 239 | 919 | 1 158 | 20,6% |
| indienne | 57 | 243 | 300 | 19,0% |
| portugaise | 1 531 | 6 771 | 8 302 | 18,4% |
| monténégrine | 68 | 344 | 412 | 16,5% |
| serbe | 26 | 133 | 159 | 16,4% |
| cap-verdienne | 48 | 248 | 296 | 16,2% |
| espagnole | 40 | 237 | 277 | 14,4% |
| brésilienne | 27 | 230 | 257 | 10,5% |
| autres | 415 | 2 869 | 3 284 | 12,6% |
| Total général | 3 030 | 13 809 | 16 839 | 18,0% |

La commune a mis en œuvre une stratégie de mobilisation diversifiée :

- Envoi de lettres personnalisées en français, allemand, anglais et portugais entre le 20 et le 24 février 2023 à tous les résidents non-inscrits.
- Installation de stands d'information dans les rues commerçantes et lors de festivités, notamment le 10 septembre et le 8 octobre 2022, ainsi que le 18 mars et le 4 avril 2023.
- Participation à la Journée nationale d'inscription du 18 mars, accompagnée de stands d'information, de spécialités culinaires et d'un encadrement musical. Cette activité correspond à un pic d'inscriptions.
- Collaboration avec le CEFIS pour relayer les formations des multiplicateurs.
- Création de dépliants incitant à l'inscription électorale dès février 2023.
- Réalisation de vidéos en plusieurs langues avec des résidents ambassadeurs de leurs communautés, diffusées tardivement à partir du 13 avril, à quatre jours de la clôture des listes électorales. Ces vidéos ont tout de même accumulé plusieurs centaines de vues.
- Communication sur le site Internet de la commune avec des liens vers *Mygichet.lu* et *Jepeuxvoter.lu*.
- Diffusion d'informations dans le bulletin communal et au sein des locaux de l'administration communale.

La commune a également utilisé divers outils de la campagne nationale, tels que le logo officiel, les bannières pour sites Internet et réseaux sociaux, les liens vers les réseaux sociaux du MIFA, le bus d'inscription, le kit d'information, la lettre type multilingue (en cinq langues), sept vidéos témoignages, ainsi que les visuels et QR codes pour les réseaux sociaux (*Facebook* et *X*).



4. Formation des multiplicateurs

Des études récentes documentent le cas de certains exemples de formation et d'action de démarcheurs sociaux, formés pour inciter les électeurs étrangers à s'inscrire sur les listes électorales dans des pays tels que la France, la Belgique et la Suisse (Pons et Liegey, 2019 ; Russo et Huddleston, 2021 ; Sciarini et Maye, 2020). Le cas des multiplicateurs au Luxembourg précède ces initiatives. En effet, le CEFIS a organisé pour la première fois, dans le cadre de la campagne nationale « *Je peux voter* » pour les élections communales de 2011, une formation destinée à des multiplicateurs. Cette initiative, soutenue par l'Office luxembourgeois de l'accueil et de l'intégration (OLAI) et en collaboration avec le *Migration Policy Group* (MPG), s'est déroulée du 29 mars au 5 avril 2011. Durant cette période, vingt-deux multiplicateurs ont été formés pour informer et encourager les résidents étrangers à s'inscrire sur les listes électorales.

La majorité des multiplicateurs de cette première vague ont jugé que les informations transmises et les échanges d'expériences entre participants ont été particulièrement enrichissants. En raison de ces retours positifs, le CEFIS a renouvelé l'initiative pour les élections communales de 2017, bénéficiant cette fois-ci du soutien du ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région. En 2017, ce sont 231 multiplicateurs qui ont suivi la formation⁵⁶. Pour les élections communales de 2023, le CEFIS a de nouveau mis en place cette formation, avec un objectif similaire : informer et sensibiliser les ressortissants étrangers à la nécessité de s'inscrire sur les listes électorales. Cette approche ciblée reposait sur le principe selon lequel une campagne adaptée à un public spécifique génère un impact plus significatif. Ce chapitre du rapport se consacre à l'évaluation de l'expérience des multiplicateurs lors des dernières élections locales au Luxembourg.

4.1. Les objectifs de la formation des multiplicateurs

Un multiplicateur se définit comme un individu de nationalité étrangère ou luxembourgeoise. Il occupe une position influente au sein de sa communauté (lusophone, française, britannique, roumaine, indienne, etc.) ou de son groupe social particulier (femmes, jeunes de moins de 25 ans, ouvriers, etc.). Il s'agit d'une personne reconnue au sein de son réseau, disposant d'un capital social qu'elle peut mobiliser pour diffuser des informations relatives aux élections. Grâce à son influence, le multiplicateur incite les membres de sa communauté ou les interlocuteurs de son entourage à s'inscrire sur les listes électorales, enclenchant ainsi un effet de « contagion sociale ». Le processus, amorcé par l'action de ces personnes clés, s'étend progressivement tant au niveau local qu'à l'échelle nationale.

La formation des multiplicateurs poursuit également un objectif secondaire, plus implicite : créer du lien social à travers la campagne de sensibilisation à l'inscription électorale. Cette initiative vise à favoriser les échanges entre ces acteurs socialement influents issus de différentes communautés du pays. Bien que l'objectif fût ambitieux, il a produit des résultats tangibles. Lors de la campagne de 2023, de nombreux multiplicateurs ayant déjà participé en 2017 ont exprimé leur volonté de poursuivre leur

⁵⁶ Pour une analyse complète de cette formation, voir *Les élections communales d'octobre 2017*, op.cit, pp. 77-104.

engagement. Des initiatives collectives se sont ainsi développées au fil de la campagne. Parmi elles, la réactivation d'une page *Facebook*, initialement créée en 2017, a permis de maintenir des échanges entre les multiplicateurs. Cette page, rassemblant près de 200 membres, a été un espace d'échange et de collaboration tout au long de la campagne, facilitant les invitations et le partage d'informations. Le CEFIS s'efforce de maintenir cette plateforme active en dehors des périodes électorales, afin de rappeler que l'inscription sur les listes électorales communales et européennes est possible tout au long de l'année. Le réseau des multiplicateurs a également été mobilisé en vue des élections européennes du 9 juin 2024, comme ce fut le cas pour le scrutin européen de 2019.

4.2. Déroutement et organisation des formations de multiplicateurs

Lors de la rentrée 2022, un appel à participation a été diffusé au sein du réseau du CEFIS ainsi que par les réseaux de ses partenaires. Le Département du vivre ensemble du ministère de la Famille a relayé cette initiative via son site officiel et sa newsletter. Plusieurs associations ont également contribué à cet appel, et quelques articles de presse ont mentionné la formation des multiplicateurs.

La formation a été dispensée avec une certaine flexibilité en termes de modalités organisationnelles. Par exemple, sous la forme de deux sessions en soirée de 3 heures, totalisant ainsi 6 heures de formation ou dans un format accéléré de 3 heures, suffisant pour certains participants. Les sessions ont été proposées à la fois en présentiel et en ligne, avec pour avantage, dans ce dernier cas, une participation élargie. Cependant, les séances à distance ont présenté l'inconvénient de réduire l'interactivité entre les formateurs et les participants, ainsi qu'entre les participants eux-mêmes. Les formations ont été proposées en quatre langues : luxembourgeois, français, anglais et portugais. Les sessions en ligne se déroulaient en français avec une traduction simultanée en anglais, lorsque cela était possible. Au total, 21 formations de multiplicateurs ont eu lieu, entre le 28 avril 2022 et le 7 mars 2023, selon différents formats. Chaque formation complète comportait trois volets principaux : les conditions d'inscription des électeurs étrangers, les compétences politiques des communes et la mise en œuvre d'un projet de sensibilisation des électeurs potentiels.

Le module sur les conditions d'inscription électorale s'est imposé comme essentiel à la lumière des récentes modifications de la loi électorale. Celles-ci ont notamment abrogé la condition de résidence préalable de cinq ans et ont réduit de 87 à 55 jours avant les élections la date limite d'inscription. En outre, cette partie visait à corriger les fausses informations circulant sur les critères d'inscription.

La partie relative aux compétences communales revêt une importance similaire, car elle permet d'expliquer le rôle de l'administration communale, du collège des bourgmestre et échevins, ainsi que du conseil communal dans la gestion quotidienne des affaires locales. Ce volet répond à une interrogation fréquente des participants : « Pourquoi voter ? ».



« Il faut expliquer le rôle des communes parce qu'en Grèce ce n'est pas tout à fait la même chose et pour les personnes qui vivent ici, c'est très important de connaître ce que font les communes⁵⁷. »

« Mais il faut expliquer le rôle de la commune, l'importance de la participation citoyenne, le rôle de la politique, expliquer par exemple ce qui arrive quand on ne s'intéresse plus à la politique et la montée des extrêmes. En Europe on observe ça depuis la dernière décennie. »

La troisième partie de la formation aborde l'activité des multiplicateurs en plein cœur. La formation requiert un engagement moral et une forte motivation de la part des participants, afin de mener à bien des actions d'information et de sensibilisation concernant la participation électorale des résidents étrangers. Toutefois, la prise de parole en public, la discussion de sujets politiques, ainsi que l'interaction avec des personnes dans des contextes variés, comme dans la rue ou à domicile, ne sont pas des compétences accessibles à tous. D'où l'importance de proposer des mises en situation aux participants, les invitant à réfléchir sur les actions de sensibilisation qu'ils souhaitent entreprendre, en se posant des questions telles que : comment organiser une action de sensibilisation ? Quel public viser ? Etc.

La formation accélérée, aussi appelée « light », a été modulée en fonction du profil des participants. Des sessions accélérées ont été organisées pour des individus déjà avertis, ayant une connaissance du système politique et électoral luxembourgeois, tels que les anciens multiplicateurs, ou encore les agents du ministère de la Famille et les membres du Conseil national pour Étrangers (CNE). Ces sessions avaient principalement une fonction de révision.

Les formations accélérées ont également été dispensées à des professionnels en contact régulier avec des résidents étrangers dans le cadre de leurs activités professionnelles. Il s'agissait de formateurs en langue du centre Lucien Huss ou de l'Institut national des langues, ainsi que d'éducateurs de Caritas. À la suite de cette formation, les formateurs intégreraient la question du droit de vote des étrangers aux élections communales dans leurs cours de langue ou lors de leurs interactions avec la population étrangère.

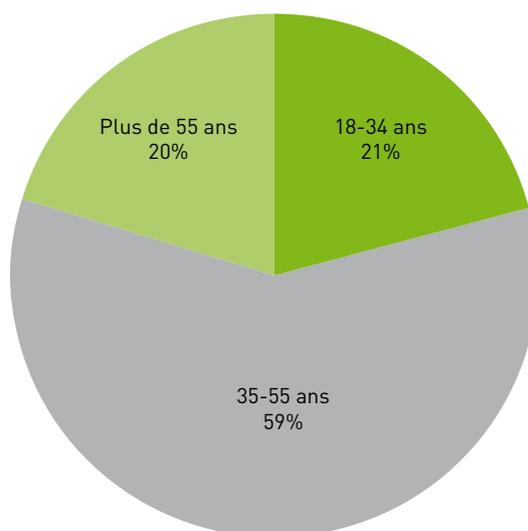
La majorité des formations en présentiel ont eu lieu à Luxembourg-Ville, bien que certaines sessions aient été organisées à Esch-sur-Alzette, Esch-Belval, Schifflange et Wiltz, en réponse à des demandes d'associations locales. Un badge comportant le logo du CEFIS et le nom du multiplicateur a été délivré à toutes les personnes ayant terminé la formation, qu'elle soit complète ou accélérée. L'objectif de ce badge est de conférer visibilité et légitimité au multiplicateur lorsqu'il intervient en public.

4.3. Quelques caractéristiques des multiplicateurs

L'âge, la nationalité et le lieu de résidence des multiplicateurs ont été recensés dans la mesure du possible. Pour les formations en ligne ou les formations organisées par d'autres associations, ces données n'ont pas pu être récoltées systématiquement.

57 Toutes les citations en italique dans le texte proviennent des entretiens avec les multiplicateurs.

Graphique 48 : Les participants selon l'âge à la formation des multiplicateurs en 2023



Concernant l'âge des participants, un taux de non-réponse important de 57% est observé. Parmi les 134 répondants pour lesquels le CEFIS dispose de données relatives à l'âge, la majorité (59%) des multiplicateurs est âgée de 35 à 55 ans (Graphique 48). Dans le but de toucher les étrangers de moins de 25 ans, qui affichent le taux d'inscription électorale le plus bas, certaines formations étaient organisées en collaboration avec ZpB, Jugendrot et l'Université du Luxembourg. Toutefois, le CEFIS, n'étant pas l'organisateur principal de ces événements, n'a pas pu recueillir les données sur l'âge de ces participants, qui étaient toutefois majoritairement des jeunes.

En ce qui concerne la nationalité des multiplicateurs, un taux de non-réponse de 48% est également observé. Parmi les 161 répondants, 60% sont de nationalité étrangère et 40% sont Luxembourgeois. Les participants de nationalité étrangère représentent 36 nationalités différentes, dont 26 sont non européennes. Au sujet du genre, les répondants se composent de 129 hommes et 102 femmes, ce qui correspond à 44% de femmes parmi les multiplicateurs. Enfin, ces multiplicateurs proviennent de 45 communes réparties à travers le pays.

4.4. L'auto-évaluation du travail des multiplicateurs

Un questionnaire a été distribué aux multiplicateurs dans le but de recueillir leurs impressions au sujet de cette nouvelle expérience durant la campagne de 2023. L'objectif principal de cette évaluation est d'identifier les obstacles rencontrés par les multiplicateurs, ainsi que de recueillir leurs propositions concrètes pour améliorer leur formation.

Le questionnaire a été envoyé par courriel sous forme d'un formulaire en ligne disponible en trois langues : anglais, français et portugais. Il comportait 28 questions majoritairement fermées, ainsi que quelques questions semi-ouvertes permettant d'apporter des précisions personnelles à la suite de l'option «autre, veuillez préciser».



Sur un total de 311 multiplicateurs sollicités, 59 ont répondu au questionnaire, ce qui correspond à un taux de réponse de 19%, peu élevé, mais jugé acceptable pour ce type d'enquête ciblée en ligne. Par ailleurs, neuf entretiens semi-directifs ont été menés avec des multiplicateurs bénévoles, disposés à partager leur expérience. Ces entretiens complètent les résultats du questionnaire, en apportant des éléments de réflexion plus approfondis et concrets. Les entretiens révèlent un niveau global de satisfaction des multiplicateurs concernant la formation, tant sur le plan de l'organisation (en présentiel ou en ligne) que sur les aspects pédagogiques et le contenu proposé.

« Le CEFIS a fait un bon travail, un excellent travail même, car je n'ai jamais vu d'initiative de ce genre en Inde : Sensibiliser les gens aux élections, à la manière dont ils peuvent y participer et aux règles de base à respecter. »

« Certains de mes amis se sont inscrits aux élections, mais ils ne savaient pas trop comment s'y prendre, ils ont entendu plusieurs choses, qu'il y a des colonnes... dans l'ensemble ils étaient un peu confus. Et après cette formation j'ai pu leur simplifier les choses, leur donner l'impression que c'était plus simple, donc c'était vraiment une bonne partie de la formation. »

Les sections 4.5, 4.6, 4.7 et 4.8 de ce chapitre rendent compte des résultats obtenus grâce aux 59 enquêtes récoltées et aux neuf entretiens réalisés.

4.5. Motivations des multiplicateurs

Les répondants au questionnaire en ligne affirment à 98% avoir organisé (ou avoir pris part) à des actions en faveur de l'inscription des étrangers sur les listes électorales. Les raisons qui poussent les multiplicateurs à participer à cette formation et aux actions sont variées, mais une chose leur est commune : l'intérêt pour la politique et le sentiment de servir à quelque chose.

« Je suis toujours intéressée à participer dans ma commune et c'est pour cela que je suis dans la commission d'intégration, dans la commission des loyers et que je suis écrivaine publique et, avec vous, multiplicatrice. Je m'investis là où je crois que je peux apporter quelque chose. »

« Pour moi, les actions sur le terrain c'est une façon de remercier que je suis là avec le soutien de l'État. Comme je ne fais rien et que je suis à la maison, c'est une façon de se sentir utile. »

Pour des ressortissants de pays tiers, l'ouverture du droit de vote à des résidents étrangers est parfois une chose nouvelle.

« À un niveau plus personnel, je me suis senti si touché de pouvoir être impliqué... dans un pays comme le Luxembourg, qui accorde le droit de vote aux étrangers, c'est une chose si importante pour moi parce que, venant d'Inde, je n'ai jamais vu de telles choses, alors j'ai commencé à m'impliquer à un niveau personnel et ensuite j'ai voulu transmettre des messages aux gens. »

4.6. Les actions des multiplicateurs

Nous avons demandé les types d'actions que les multiplicateurs avaient menées sur base de questions fermées (7 items) et d'une question semi-ouverte sous la catégorie « autre ».

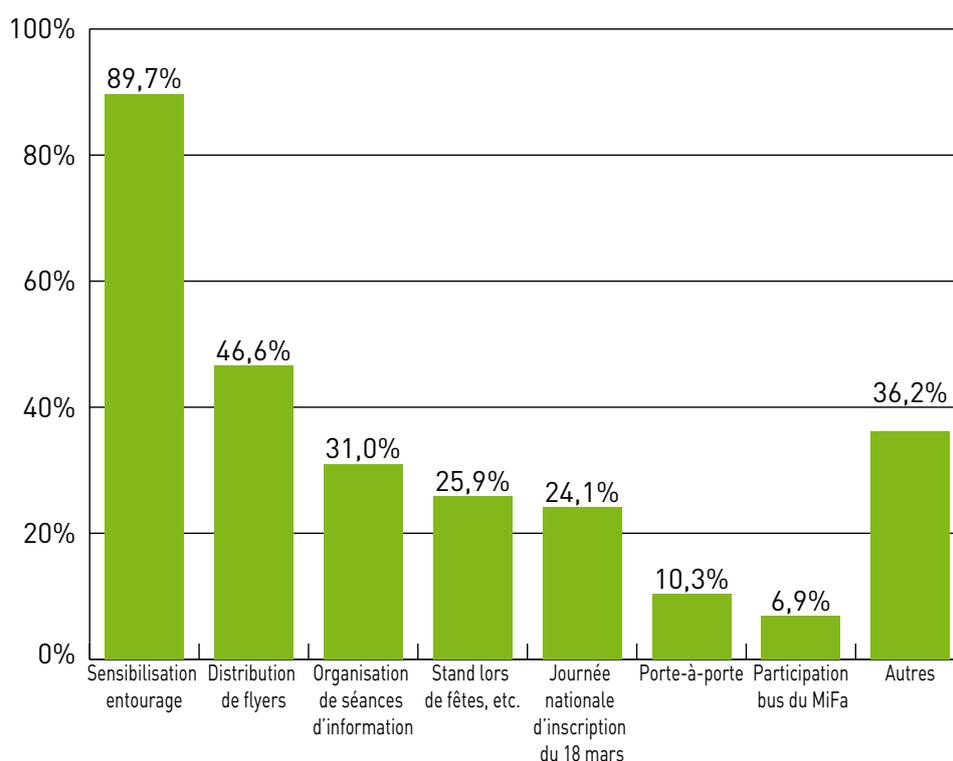
« Oui, j'ai organisé des réunions, une à l'université dans ma classe et quelques sessions chez moi, pour les amis et les voisins, j'étais tellement impliquée que chaque fois que je me rendais chez un ami, je commençais à parler des élections et ils disaient tous 'oh, pas encore les élections !' »

Les multiplicateurs privilégient la proximité (Graphique 49). L'une des premières choses que réalisent les multiplicateurs s'avère, de manière évidente, l'information de leur entourage immédiat sur leurs droits politiques à un taux très majoritaire de 90%. Le terme entourage recouvre plusieurs réalités différentes. Il peut s'agir selon le cas du cercle familial, des amis, des voisins, des collègues au travail, des condisciples en classe, etc. Comme observé durant la campagne de 2017, l'entourage se prolonge par le réseau pour mener des actions. Suivant les modes d'insertion sociales ou selon les choix des multiplicateurs, celui-ci est soit de type géographique (les voisins), soit ethnique (les personnes de même origine), soit organisationnel (les collègues).

« Dans le boulot, il y a des actions de bouche à oreille, j'ai parlé avec pas mal de gens, toute mon équipe d'abord. »

« Oui, par le bouche à oreille, en discutant avec les gens étrangers, les gens portugais de mon village, même à l'arrêt de bus, mais en parlant surtout. »

Graphique 49 : Avez-vous organisé des actions, si oui, lesquelles ? (Plusieurs réponses possibles)



Ensuite, 47% des répondants affirment avoir distribué des dépliant principalement ceux du ministère de la Famille et de l'Intégration (MIFA).

« J'ai participé au Festival des migrations, j'ai parlé avec tout le monde, j'ai donné des flyers au LuxExpo, j'allais au stand du CEFIS prendre les flyers et je faisais le tour des stands, je n'avais pas mon stand personnel. »



«Au travail, j'ai pris les grands posters et je les ai mis à côté des toilettes parce que là tout le monde passe, le patron m'a dit il n'y a pas de problèmes. Je les ai mis depuis la première formation jusqu'au mois d'avril 2023, les gens l'ont respecté, personne ne les a enlevés. Mais les petits flyers j'en ai mis partout, j'en ai distribué aux amis, une fois j'en ai déposé sous les serviettes.»

Trois autres types d'action sont cités souvent par les répondants, 31% déclarent avoir organisé des séances d'information, 26% ont participé à des stands lors de fêtes et 24% ont participé à la Journée nationale d'inscription du 18 mars 2023. Enfin, parmi les items les moins cités, 10% déclarent avoir fait du porte-à-porte et 7% ont participé au bus d'inscription du MIFA, notamment lors du Festival des migrations où le Ministère était également présent.

«Les actions sur le terrain c'était une manière personnelle de contacter des personnes, parce que ma cible n'était pas seulement ma communauté mais toutes les personnes que je voyais susceptibles d'être électeur potentiel. Aussi bien dans les supermarchés, dans les transports publics, je les contactais et j'échangeais avec elles le numéro de téléphone et en leur disant que plus tard on va organiser quelque chose pour mieux expliquer.»

La catégorie «autres» regroupe des initiatives personnelles et diversifiées, organisées en mobilisant ses réseaux personnels, professionnels, communautaires ou en saisissant les occasions, qui se présentaient au multiplicateur. Celles-ci s'inscrivent dans le cadre :

- d'une communauté particulière (sensibilisation des enfants à l'école polonaise, courrier des élus consulaires via la liste électorale des résidents français...);
- d'un public particulier (promotion dans le cadre de table ronde du Jugendrot/CGJL dans les écoles secondaires, promotion sur le site web www.jonkwilt.lu et promotion via les réseaux sociaux et la newsletter mensuelle du Jugendrot/CGJL);
- d'une commune (atelier citoyen PvZ, action dans le bureau de la population, dans la commission consultative communale d'intégration, participation à la journée d'information sur les élections communales à Burmerange, etc.);
- de cours ou de pratiques de langues (cours du soir ou cours de langues pour adultes, sensibilisation lors d'un café des langues);
- d'évènements associatifs ou d'espaces publics ou citoyens (comme le Festival des Migrations à Esch);
- de communication dans les médias (article dans un journal d'étudiants, entretiens à la radio et un engagement sur les réseaux sociaux);
- ou d'un investissement visuel de l'espace public (autocollants sur poubelles, poteaux, etc.).

«J'ai pu donner des informations à des participants d'une association d'Italiens à Luxembourg, on avait fait une soirée d'information à la Dante Alighieri dans le Grund et c'est là que nous avons fait une conférence, les organisateurs ont même imprimé une centaine d'affichettes et une dizaine d'affiches. J'ai expliqué à quoi consistait ce défi, j'avais les chiffres des participants étrangers des élections précédentes et j'ai dit dans cet exposé que je souhaite arriver à 25% pour avoir une amélioration par rapport aux élections précédentes.»

«C'était la Journée nationale d'inscription qu'ils ont fait devant la commune et donc j'étais là pour informer les gens.»

« Lors de la foire elle-même, je suis allée voir les principales stations de radio, j'ai dit « regardez les gens, nous avons nos stands ici, vous ne voulez pas nous interviewer ? Sur Radio Latina, j'ai également dit que j'étais une multiplicatrice et que j'aimerais travailler, et ils m'ont donné l'opportunité de faire une interview le jour même. »

« Nous nous sommes engagés à sensibiliser les personnes qui participent aux messes du samedi et du dimanche à Bettembourg, Differdange, Dudelange, Esch-sur-Alzette et Rodange. Appel élargi à ce public par des distributions de tracts et dialogues informels à la sortie de l'église. »

Les multiplicateurs se sont fixés des objectifs réalisables à leur échelle (Graphique 50). Près de 60% des actions ont été réalisées au niveau communal (avec en plus 34% à l'échelle du quartier) et 42% au niveau national (souvent au sein de la communauté d'origine ou du groupe du multiplicateur), alors que 15% déclarent avoir mené des actions au niveau régional (ou du canton) en profitant notamment de leurs réseaux (sensibilisation au sein de leur association, communauté).

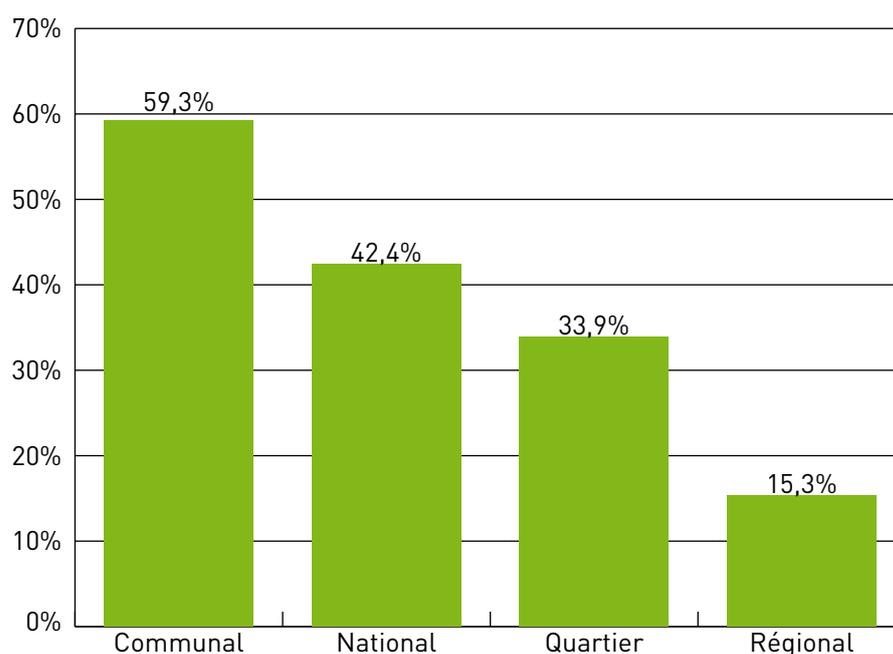
« Si nous voulions organiser un atelier ou autre chose, le CEFIS fournissait le matériel et tout le reste. Si nous savons qu'il y a des événements et que nous pouvons y aller, nous voulons participer et faire en sorte que les gens s'inscrivent à ces événements. »

« Nous avons contacté, en vue de la mobilisation de tous les migrants, les responsables de la communauté capverdienne et de la communauté italienne du sud, ainsi que de la communauté lusophone du centre, pour qu'ils envoient des personnes à la formation des multiplicateurs et pour essayer d'organiser des réunions d'information et de sensibilisation dans le milieu des migrations. »

Pour un multiplicateur, il est important de donner l'exemple :

« Je termine en disant que cette fois, moi et mon confrère mexicain nous nous sommes aussi inscrits à la commune pour exercer notre citoyenneté active et pour donner l'exemple à la communauté catholique lusophone. »

**Graphique 50 : A quel niveau avez-vous travaillé ?
(Plusieurs réponses possibles)**



4.6.1. La communication en ligne

En matière de recours à la communication en ligne, les multiplicateurs ont surtout utilisé *Facebook*, *Instagram*, et *X* (anciennement *Twitter*). Un tiers d'entre eux (33%) ont eu recours à une liste d'adresses courriel comprenant souvent des adresses en lien avec leur milieu professionnel. Quinze pour-cent ont mis en place un site web et 11% ont mis en place un forum de discussion sur les réseaux sociaux (Graphique 51).

« Chaque fois, quand on avait des informations, je les mettais tout de suite sur la page,... alors ils étaient tous informés. Les choses importantes, ça me prend du temps. »

« Je connais une personne de nationalité grecque qui a fait des interviews avec des candidats et qui les a mises sur sa page Instagram, et je les ai utilisées aussi, parce qu'il y avait des candidats de tous les partis politiques, c'était pour un public plus grec et européen. »

« Sur FB beaucoup parce que je suis administrateur d'un groupe FB espagnol ici au Luxembourg, on est 11 000 membres, et puis les amis, ... »

« Sur FB j'ai mis des choses, toutes les vidéos de la page FB du Ministère de la Famille parce qu'il y avait pas mal de vidéos en français, anglais, italien, luxembourgeois. J'ai pris en photo des pages de la formation du CEFIS que j'ai aussi mises sur FB, comme ça les gens voient les choses essentielles. »

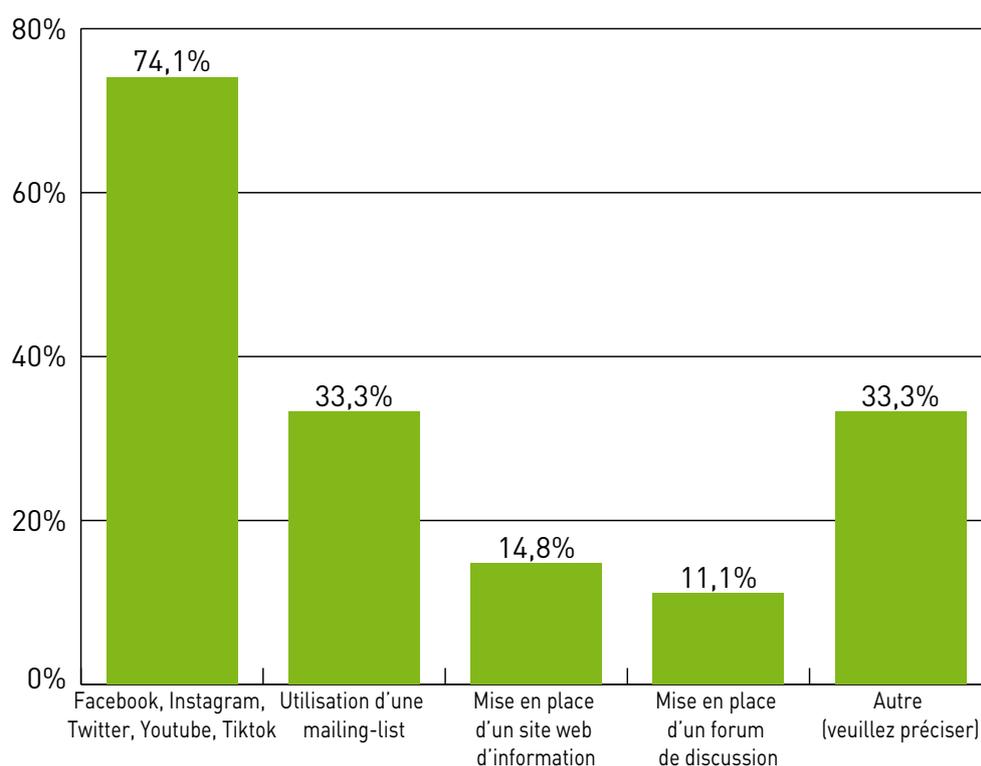
Dans la catégorie « Autres », les répondants ont cité des appels téléphoniques, l'utilisation de *LinkedIn*, *WhatsApp*, *Hoplr*, les publications locales et l'utilisation de vidéos de la campagne réalisés par le Zentrum fir politesch Bildung⁵⁸.

« Il y a plusieurs groupes distincts, car cela dépend du média que j'utilise. Sur Facebook, il s'agit presque exclusivement d'un public brésilien, de groupes communautaires sur Facebook. Il y a des professions distinctes, des sexes distincts. Sur LinkedIn, c'est un groupe beaucoup plus diversifié, moins de Brésiliens, et même mes posts sont plus en anglais. Il s'agit d'un public de personnes économiquement actives, à la recherche d'un emploi ou déjà employées, d'un niveau économique assez élevé. Le sexe et l'âge sont différents, mais il s'agit d'un public de cadres. Il y a aussi WhatsApp, qui n'est pas vraiment un média social, mais ce sont mes amis directs, mes contacts du Brésil, que j'ai souvent rencontrés. »

« J'ai parlé, en utilisant mon WhatsApp personnel. Je fais également partie du groupe Girls gone international, dans lequel j'ai trois amies. Le jour de son anniversaire, je lui ai dit « allez on va voter! » et elle m'a demandé par la suite comment j'avais voté. »

⁵⁸ Zentrum fir politesch Bildung (ZpB) [Centre pour la formation politique] est une Fondation luxembourgeoise qui a pour but de promouvoir la citoyenneté. Pour les élections communales, cette Fondation a mis en ligne des petites vidéos explicatives.

**Graphique 51 : Avez-vous utilisé la communication en ligne ?
Si oui lesquels ? (Plusieurs réponses possibles)**



4.6.2. Les collaborations

Près de la moitié des répondants (48%) disent avoir collaboré avec des organismes et associations ou d'autres multiplicateurs dans le cadre de la mise en place de leurs actions de sensibilisation. Dans cette question, nous demandions également de préciser le type d'association ou d'organisation qui avait été choisi comme partenaires. Parmi les réponses, on retrouve ces types d'organisations ou de structures :

- celles qui fonctionnent au sein des communautés migrantes (Associazione Lombardi, Associazione Campani, l'association Roumanie-Luxembourg, la paroisse catholique du sud...);
- les structures publiques comme le MIFA, les communes (Esch/Alzette, Hesperange,...), ou rattachées à des structures publiques au Luxembourg comme les organismes consultatifs des étrangers (CCCI - commissions communales consultatives d'intégration, CNE - Conseil national des étrangers), ou des acteurs rattachés à des structures publiques de l'étranger (conseillers consulaires français);
- des ASBL et organismes de la société civile, qui promeuvent la citoyenneté, comme : l'ASTI (Association de soutien aux travailleurs immigrés), l'Ensemble quartier Dudelange, Oasis Wiltz, Internet stuff, le Zentrum fir politesch Bildung, les membres du Jugendrot de la CGJL, la MESA (Maison de la transition - transition minett).



«La CCCI organise des promenades, ce sont des marches de 4 ou 5 km autour de Sanem, un dimanche sur deux, et là j'en profitais pour parler justement des élections, car il y a beaucoup de nouvelles personnes à chaque fois, on demande s'ils sont inscrits, etc.»

«Au Café Babel, on (Ensemble quartier Dudelange ASBL) m'avait accordé 30 minutes, cela s'est bien passé ; seulement tout le monde ne parlait pas français, il y avait de l'arabe, et j'ai demandé à d'autres personnes qui avaient compris d'expliquer aux autres.»

«La paroisse a organisé 2 séances publiques à Esch, 1 pour la communauté capverdienne et 1 pour la communauté italienne. Il y eu 2 repas conviviaux le dimanche à Esch pour la communauté lusophone.»

4.6.3. Les outils de communication

Questionnés sur l'utilisation des outils de communication mis à disposition des multiplicateurs, 81% des répondants déclarent avoir utilisé ceux du MIFA : notamment les dépliants multilingues (78%), le logo de la campagne (53%) et les affiches (47%). Les tutoriels de *MyGuichet.lu*, sont de petites vidéos explicatives de cinq minutes, qui expliquent la façon de s'inscrire sur les listes électorales. Plus d'un quart (28%) les ont utilisés. Enfin, 22% ont utilisé les bannières pour les sites Internet (Graphique 52).

«Oui, j'ai utilisé les petites vidéos 'Je peux voter' pour les personnes qui sont sur les réseaux sociaux.»

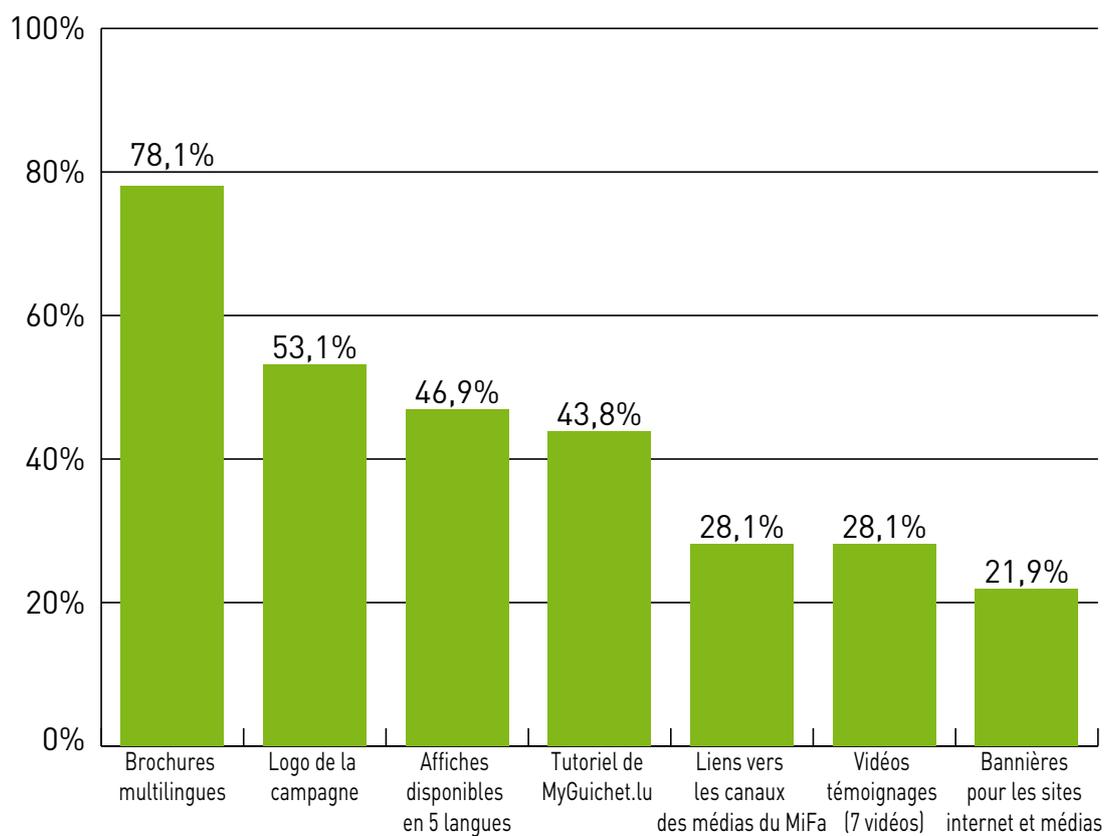
«J'ai pris avec moi des brochures que j'ai reçues à la maison pour les montrer aux gens, j'habite ici à Luxembourg-Ville.»

«La campagne 'Je peux voter'. J'ai surtout utilisé les liens pour y accéder. Je partageais ce que les représentants eux-mêmes affichaient. J'ai essentiellement utilisé le site Internet 'Je peux voter'.»

«Je pense que ces vidéos d'une à deux minutes ont également été très utiles. Les vidéos courtes se répandent vraiment vite et elles sont très faciles à comprendre.»

Beaucoup de multiplicateurs ont partagé des vidéos sur leurs réseaux sociaux personnels. Certains multiplicateurs ont aussi réalisé leur propre vidéo pour les diffuser auprès de leur public cible.

Graphique 52 : Avez-vous utilisé des outils de communication élaborés pour la campagne jepeuxvoter.lu du département de l'intégration du MiFA ? Si oui lesquels ?



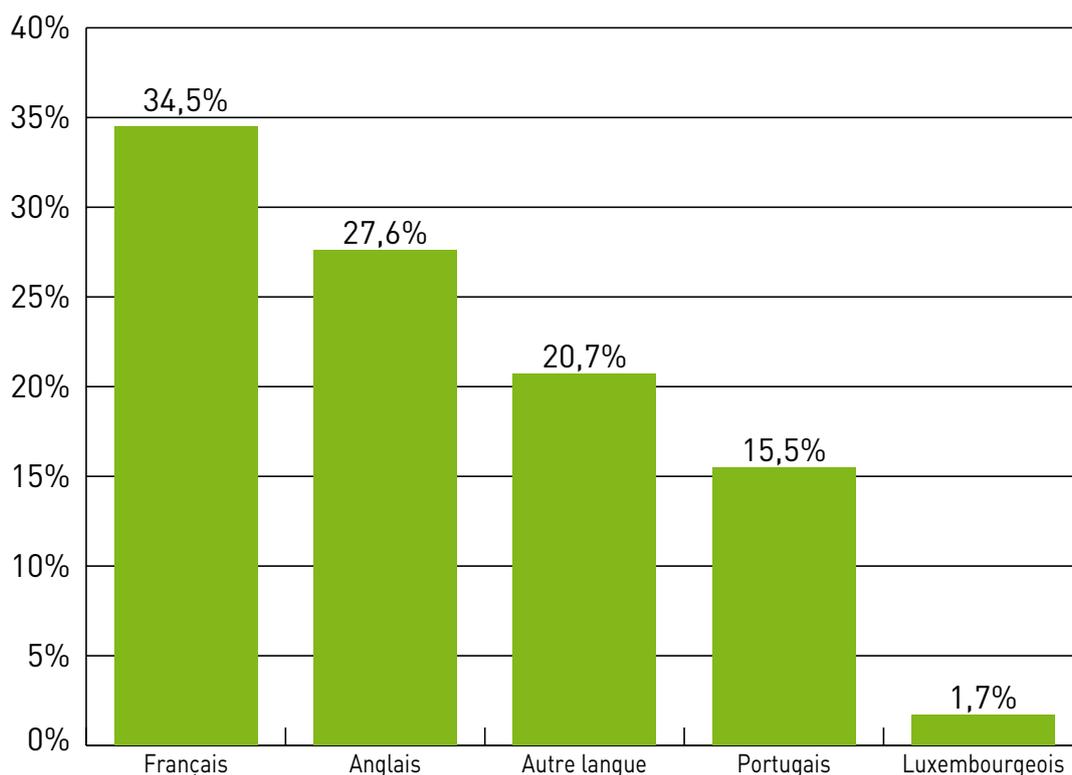
4.6.4. La question linguistique

Parmi les nombreuses compétences des multiplicateurs, la langue est certainement l'une des plus importantes. Issus de l'immigration pour la plupart, les multiplicateurs permettent d'entrer en contact avec les différentes communautés du Luxembourg à travers leur langue, ce qui a un impact direct en matière d'écoute et d'intérêt.

Le français et l'anglais sont les principales langues utilisées par les multiplicateurs. Le français est la langue étrangère la plus courante au Luxembourg. L'anglais est la langue la plus courante parmi les étrangers européens non francophones et les ressortissants de pays tiers, notamment les ressortissants des pays anglophones d'Afrique et les Indiens. Le portugais, langue parlée par la première communauté étrangère du pays, arrive en quatrième position avec un taux d'utilisation de 15,5%. Les lusophones comptent aussi dans leurs rangs les ressortissants des anciennes colonies portugaises, notamment le Brésil, la Guinée-Bissau ou le Cap-Vert. Dans la catégorie « autres langues » se regroupent l'italien, l'albanais, l'arabe, l'espagnol, le hongrois et le créole ; une diversité qui représente bien la population du Grand-Duché (Graphique 53).



Graphique 53 : Quelle langue avez-vous la plus utilisée ?



On pourra noter l'absence de langues telles que le chinois, le russe et celles issues de la région des Balkans ; croate, serbe, bosnien, macédonien.

4.7. Les difficultés du travail de multiplicateur

Nous avons abordé la question des difficultés que les multiplicateurs ont rencontrées au cours de cette campagne de sensibilisation. Parmi les problèmes cités, c'est le manque d'information qui ressort le plus. (Graphique 54). Les résidents étrangers ne possèdent pas une connaissance minimale du système électoral (62%) ou peu de connaissance sur le rôle des communes (55%), et puis, le manque d'intérêt par rapport à la politique luxembourgeoise (55%) et diverses réticences à s'inscrire (46%).

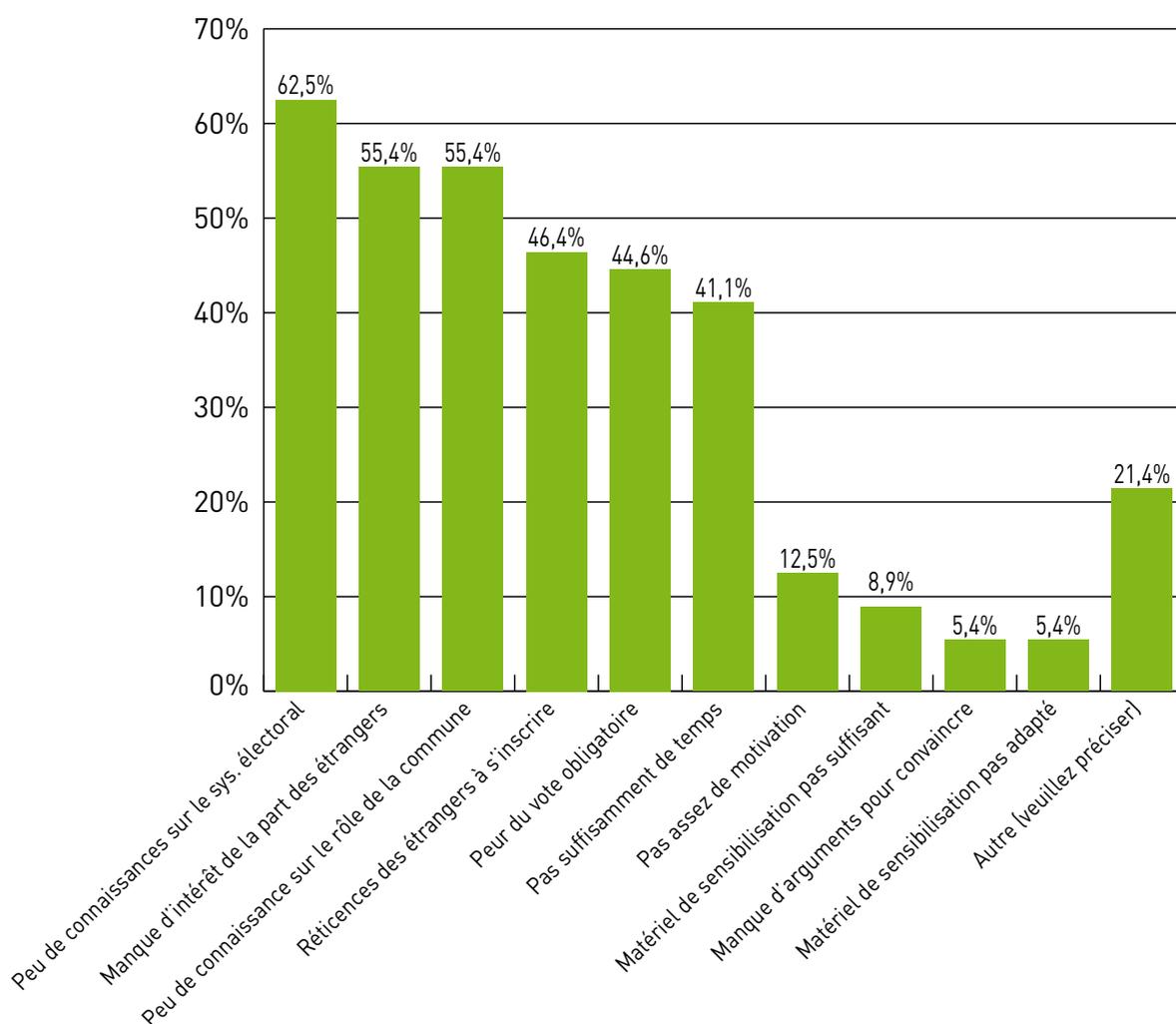
« Les gens ne sont pas habitués à voter, comme les Portugais par exemple. Ou bien ça ne les intéresse pas. Parce qu'ils restent ici deux ou trois ans et puis s'en vont. La tâche est énorme, il faut avoir le feu sacré. »

Ce manque d'intérêt est renforcé par le sentiment d'être instrumentalisé par les partis politiques. Ils semblent s'intéresser aux votes des étrangers uniquement en période électorale. C'est peut-être ce sentiment qui explique les réticences pour s'inscrire, selon près de la moitié des répondants (46%).

« Les résidents étrangers sont importants seulement pendant les élections et pas le reste de l'année, beaucoup de gens me disent ça. »

« Quand j'ai invité les gens à s'inscrire, 40% disent qu'ils ne sont pas intéressés. Et pourquoi ? Parce que le reste du temps on ne vient pas, on ne nous parle pas, quand on va à la commune on nous parle mal, alors ils ne sont pas intéressés. »

Graphique 54 : Quelles sont les principales difficultés que vous avez rencontrées au cours de cette campagne ?



Parmi les autres raisons, il y a la peur de l'obligation de vote (45%) et le manque de temps (44%).

« Le problème numéro un que j'ai trouvé c'est la peur de l'obligation de vote, si on peut le dire de façon un peu directe. Les gens ont peur que s'ils ne votent pas le 11 juin, la police débarque directement chez eux pour les emmener voter, il y a des gens qui pensent un peu comme ça. »

Enfin, les autres points négatifs avancés, mais loin derrière, sont le manque de motivation, le manque d'arguments et le matériel non adapté. Dans la catégorie « autre », on lit une réponse, somme toute assez simple, mais qui est très complexe : une fois inscrit qu'est-ce qu'il faut faire ensuite et pour qui dois-je voter ?

« Il y a des gens qui disent, oui je m'inscris, mais après je vote pour qui ? Je ne connais pas les candidats, je ne sais pas pour qui voter, et je dis toujours on est dans une campagne d'inscription, la campagne électorale va commencer après et donc certainement les partis politiques vont faire leur campagne électorale et ils vont dérouler leur programme et vous saurez pour qui voter, mais ils n'ont pas tort. La méconnaissance des partis politiques et des candidats, c'est principalement ça le problème. »

« J'ai une amie qui s'est inscrite, et quand il restait deux semaines pour voter, elle m'a appelé et m'a dit « oui, qu'est-ce que je fais maintenant. »



La complexité relève de la réponse à donner dans l'immédiat et de façon simple. Or, expliquer le système politique, les partis politiques, le système de vote (liste, nominative intra-liste et inter-liste) ou le vote par correspondance, tout cela nécessite justement du temps et de la patience pour les multiplicateurs, qui regrettent parfois le manque d'investissement et d'intérêt des résidents étrangers.

« J'ai d'autres cours dans le cadre du Contrat d'Accueil et d'Intégration (CAI), là on parle d'un autre public où a priori tout le monde s'intéresse aux élections et trouve cela très intéressant, pour eux, où c'est le plus difficile, c'est par exemple le panachage, voter pour un parti politique ou pour des candidats, le système avec des croix, etc., ce n'est pas facile. Là, j'ai utilisé la présentation du CEFIS, j'ai intégré des parties de la présentation dans ma présentation. »

« Il y a un manque d'investissement des étrangers, il y a des personnes qui vivent ici comme des décors, elles n'habitent pas ici vraiment, il y a des personnes qui viennent ici trois mois, 6 mois ou un an ... ok, elles ne connaissent rien, elles n'ont pas le temps, elles ont des soucis avec le logement. Mais après 10 ans, que tu me dis que tu ne connais rien à la politique mais qu'est-ce que tu fais là, ce n'est pas seulement un manque d'engagement politique, c'est un manque d'engagement avec le pays, un manque d'engagement social. Il y a des gens qui sont en ville depuis 12 ans, et ils ne sont jamais allés à Esch, voilà il y a ce manque d'intérêt, des fois je suis un peu désabusé. »

Ce désintérêt perçu par les multiplicateurs et dans des recherches précédentes du CEFIS (Manço et coll., 2015 : 26 - 27) peut être attribué à plusieurs raisons. La maîtrise limitée de la langue du pays d'accueil et les différences culturelles peuvent compliquer la compréhension des enjeux politiques locaux, rendant les débats difficiles à suivre pour les étrangers. En effet, les politologues luxembourgeois reconnaissent que la langue luxembourgeoise, utilisée dans la vie politique, en particulier au niveau local, représente un obstacle pour une plus grande inclusivité citoyenne (Schmit et coll., 2022 : 158). Cette situation peut renforcer un sentiment de déconnexion vis-à-vis de la politique.

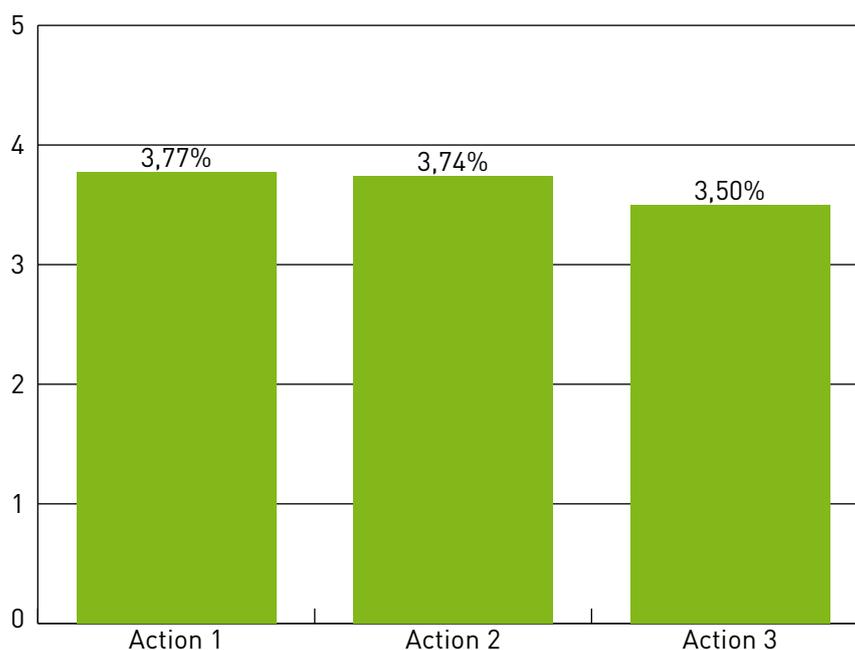
Le manque de représentation des intérêts des étrangers dans le système politique du pays d'accueil peut contribuer potentiellement à ce désengagement.

4.8. Les actions de sensibilisation

Toutes sortes d'actions ont été menées par les multiplicateurs lors de la campagne : du porte-à-porte, distribution de dépliants, contacts avec la famille, les voisins et les collègues, etc. Certains ont organisé des séances d'information dans le cadre de leur activité professionnelle. Ou bien ils ont mis en place un stand d'information, dans le cas notamment des multiplicateurs membres d'une CCI. Le questionnaire que le CEFIS a adressé aux multiplicateurs comprenait une question sur leur estimation à propos de l'efficacité de trois actions parmi les plus courantes, menées lors de la campagne de sensibilisation. Il leur était demandé une évaluation quant à l'impact de chacune de ces actions (graphique 55) à laquelle ils ont pris part. Il fallait attribuer une note de 1 (pas efficace) à 5 (très efficace).

La participation au Festival des migrations est régulièrement citée, de même que la participation à la Journée nationale d'inscription. Il s'agit là de moments privilégiés permettant le contact direct avec les étrangers.

**Graphique 55 : Pouvez-vous attribuer une note de 1 à 5 à ces trois actions :
1 signifiant « pas efficace » et 5 signifiant « très efficace »**



La moyenne des notes données par les multiplicateurs qui ont répondu à l'enquête varie entre 3,5 et 3,77, ce qui montre que les multiplicateurs évaluent plutôt positivement l'impact de leurs actions, même si l'évaluation n'est pas toujours évidente, à défaut d'indicateurs objectifs.

Les différents entretiens réalisés en parallèle de l'enquête évaluative soulignent l'aspect positif du travail de terrain ainsi que le devoir d'exemplarité des multiplicateurs :

« Donc donner l'exemple, c'est activer les gens à aller voter. Faire savoir que notre vie est dans le village, que nous soyons encore actifs ou retraités, notre vie se passe dans le village. C'est là qu'il y a les contacts avec les autres personnes et il faut faire sentir que nous apprécions de vivre ici et que l'on recherche les contacts. Si tu fermes les rideaux, tu montres que tu n'es pas intéressé. Il faut toujours ouvrir les rideaux, participer aux fêtes des quartiers. »

Les outils mis à disposition des multiplicateurs et les arguments sur l'importance de s'inscrire et la facilitation de la démarche administrative de l'inscription servent à rassurer les étrangers qui souhaitent participer pour la première fois aux élections communales.

« C'est important de les rassurer et de les encourager, on peut se désinscrire à tout moment, il n'y a pas de conséquence grave en cas d'abstention. Il y a un intérêt à la participation à la vie communale, parce que j'ai un grand nombre d'amis qui ont des enfants, alors pour les enfants, les écoles, tout ça c'est important, après pour les plus jeunes, il y a les centres sportifs ou les activités de loisir, les poubelles et tout ça. »

« J'ai insisté sur le fait qu'il suffisait de faire deux ou trois clics pour s'inscrire, pas besoin d'y consacrer du temps supplémentaire en dehors de vos heures de bureau, vous pouvez le faire au bureau. »



5. Les partis politiques et leur campagne de sensibilisation à l'inscription sur les listes électorales communales

Nous avons souhaité connaître le rôle qu'ont joué les partis politiques en matière de sensibilisation à l'inscription sur les listes électorales pour les élections communales de 2023. Pour cela, nous avons choisi d'avoir un triple regard : d'une part sur les réseaux sociaux des partis politiques, d'autre part sur le matériel distribué en version papier, et enfin un questionnaire a été envoyé à tous les partis politiques pour connaître leurs actions en matière de sensibilisation et leur évaluation de ces actions.

Nous nous sommes penchés uniquement sur les partis politiques qui se sont présentés dans au moins deux communes sous un même nom de parti. Les listes citoyennes (Biergerlëscht) ne sont donc pas concernées par notre étude, à l'exception de la propagande électorale écrite.

Pour l'analyse des réseaux sociaux, nous avons favorisé *Facebook*, car selon les données du STATEC (2023), ce dernier reste le réseau social le plus utilisé avec 82% de la population âgée de plus de 16 ans, devançant largement les autres réseaux comme *Instagram* ou *TikTok*, par exemple. Se focaliser sur *Facebook* nous a permis de nous assurer que tous les partis y administraient bien une page.

Nous avons donc scruté le contenu des pages officielles gérées par les partis politiques avec un regard particulier sur les deux communes les plus importantes du pays : les Ville de Luxembourg et d'Esch-sur-Alzette. Il s'agit, d'une part, des pages des sections nationales des partis politiques et des pages *Facebook* des sections locales des partis qui présentaient une liste dans ces deux communes. La période d'observation des publications sur les murs de ces pages s'étalait du premier janvier 2023 au 17 avril 2023 (échéance pour l'inscription sur les listes).

5.1. Les sections nationales

Au total, dix formations politiques se sont présentées aux élections communales. Il s'agit des partis suivants :

- ADR
- CSV
- Déi Gréng
- Déi Konservativ
- Déi Lénk
- DP
- Fokus
- KPL
- LSAP
- Pirate Partei

Lors du recensement des publications en lien avec l'inscription, nous avons observé et collecté plusieurs variables :

- Le contenu de la publication
- Le format
- Le nombre de mentions «j'aime»
- La date de publication
- La ou les langues utilisées
- Enfin, une observation générale sur les publications liées à la campagne électorale communale.

Quels sont les partis qui ont le plus de publications dédiées directement à la sensibilisation des résidents étrangers pour s'inscrire sur les listes électorales communales ? (Tableau 39)

Tableau 41 : Nombre de publications des partis politiques sur Facebook concernant l'inscription électorale des étrangers (2023)

| Formation politique | Nombre de publications | Nombre moyen de mentions «j'aime» |
|---------------------|------------------------|-----------------------------------|
| ADR | 0 | |
| CSV | 1 | 113 |
| Déi Gréng | 8 | 23 |
| Déi Konservativ | 0 | |
| Déi Lénk | 1 | 13 |
| DP | 3 | 65 |
| Fokus | 0 | |
| KPL | 0 | |
| LSAP | 1 | 18 |
| Pirate Partei | 1 | 3 |

Avec huit publications, Déi Gréng se distingue comme la formation politique qui a le plus publié pendant la période observée. Elle est suivie par le DP avec trois publications. CSV, Déi Lénk, LSAP et Pirate Partei n'ont publié qu'à une seule reprise, alors que les quatre autres formations politiques n'ont rien publié concernant spécifiquement l'inscription des résidents étrangers : ADR, Déi Konservativ, Fokus et KPL. Ces quatre partis ont par contre beaucoup de publications sur le droit de vote passif, étant à la recherche de candidats avant le dépôt des listes, mais leurs publications étaient toutes en langue luxembourgeoise.

Les dates des publications se situent presque toutes entre la mi-mars et l'échéance du 17 avril 2023. Concernant les formats des publications, il s'agit essentiellement d'informations sur le délai et les conditions d'inscription. Déi Gréng a réalisé une vidéo en langue portugaise et une autre multilingue (français, allemand, anglais, portugais, italien et serbo-croate) qui renvoyait également vers la page du site Internet du parti dédié à la sensibilisation à l'inscription⁵⁹. Le DP a également partagé un spot vidéo multilingue (français, luxembourgeois, anglais) qui a été réalisé par la section internationale du parti.

⁵⁹ Il s'agit de sites comme <https://wevote.lu>, <https://votamos.lu>, <https://wirwaehlen.lu>, <https://glasamo.lu>, <https://votiamo.lu> / dont les liens sont entretemps, au jour où nous écrivons ce rapport, désactivés.



Concernant les langues utilisées dans la communication, c'est également Déi Gréng qui en a utilisé le plus : les trois langues officielles du pays ainsi que l'anglais et le portugais presque systématiquement. Et l'italien et le serbo-croate à trois reprises.

Pour les autres partis, c'est le français et le luxembourgeois qui sont couramment utilisés. L'allemand (utilisé une seule fois) semble délaissé au profit de l'anglais et du portugais.

On peut émettre l'hypothèse que l'ADR qui n'était pas en faveur des mesures pour l'élargissement du corps électoral et a voté contre ce projet de loi 7 877 le 13 juillet 2022 n'a pas souhaité participer à la campagne. KPL, Fokus, Déi Konservativ ne sont pas représentés à la Chambre des Députés.

Le nombre de mentions «j'aime» est probablement le reflet du nombre d'abonnés à la page *Facebook* et aussi de la taille du parti. Voici le nombre d'abonnés (*followers*) pour chaque parti (ce nombre est arrondi à la centaine par *Facebook*) :

- ADR : 8 700
- CSV : 10 000
- Déi Gréng : 9 000
- Déi Konservativ : 2 100
- Déi Lénk : 5 200
- DP : 8 300
- Fokus : 1 000
- KPL : 2 100
- LSAP : 7 100
- Pirate Partei : 8 100

Remarquons enfin que les commentaires sous les publications étaient souvent très critiques à propos du droit de vote des étrangers et l'usage de la langue portugaise dans les publications, qui n'est pas une langue officielle. D'autres commentaires étaient très désobligeants envers le parti concerné ou la personnalité politique qui s'exprimait. Plus de la moitié des publications était fermée aux commentaires, probablement pour éviter ce phénomène de déferlement de commentaires haineux, désagréables, voire violents, propre aux réseaux sociaux.

5.2. Les sections locales de la Ville de Luxembourg et Esch-sur-Alzette

5.2.1. La Ville de Luxembourg

Lors des dernières élections communales, neuf listes politiques ont concouru sur le territoire de la Ville de Luxembourg :

- ADR
- CSV
- Déi Gréng
- Déi Lénk

- DP
- Fokus
- Mir d'Vollek
- LSAP
- Pirate Partei

Déi Konservativ et KPL n'ont pas présenté de listes sur la capitale, alors qu'une liste locale, Mir d'Vollek, s'est ajoutée.

Tableau 42 : Formations politiques participant aux élections communales de 2023 à Luxembourg-Ville et les publications de leur section locale sur Facebook concernant l'inscription électorale des étrangers

| Formation politique | Nombre de publications |
|---------------------|------------------------|
| ADR | 0 |
| CSV | 1 |
| Déi Gréng | 15 |
| Déi Lénk | 6 |
| DP | 1 |
| Fokus | 0 |
| LSAP | 5 |
| Mir d'Vollek | 0 |
| Pirate Partei | 0 |

À l'instar des tendances au niveau national, le parti Déi Gréng se distingue aussi à l'échelle de la ville de Luxembourg par la fréquence de ses publications sur *Facebook*. Elles surpassent de loin celles de Déi Lénk (6 publications) et du LSAP (5 publications). Le CSV et la DP ne comptabilisent qu'une publication chacun (Tableau 40). La majorité des publications des partis sur leurs pages *Facebook* a principalement consisté en des présentations de candidats. De manière générale, les partis de plus petite taille affichent un volume réduit de publications sur ce média social, quelle que soit la thématique abordée.

Un élément particulier, en lien avec l'objet de cette étude, mérite d'être mentionné. Les partis Déi Gréng et Déi Lénk ont mené des actions sur le terrain, parcourant les rues et quartiers de la Ville de Luxembourg pour distribuer des dépliants de sensibilisation. Par exemple, Déi Gréng a diffusé à partir de fin février 2023 un document intitulé *Ta Ville, ta décision. Inscris-toi !*, intégrant un code QR redirigeant vers les pages web de la campagne nationale d'inscription électorale. À ces actions de sensibilisation s'ajoutent des montages vidéo et des entretiens avec des candidats lusophones, diffusés également sur les sites internet des partis concernés. En outre, Déi Gréng a employé, dans ses communications relatives à l'inscription électorale, non seulement les langues officielles, mais aussi l'anglais, le portugais, l'allemand, l'italien et le BCMS⁶⁰ (par ordre alphabétique bosnien, croate, monténégrin, serbe).

⁶⁰ BCMS, acronyme pour «Bosnien, Croate, Monténégrin et Serbe», langues placées en ordre alphabétique. Les langues de l'ancienne Yougoslavie, proches du point de vue linguistique, sont intercompréhensibles par leurs locuteurs respectifs, mais elles sont considérées comme des langues distinctes pour des raisons historiques et politiques.



Le parti Déi Lénk a également organisé, le 15 avril 2023, un évènement baptisé *Caravans of Democracy*. Ce parti a lancé dès janvier 2023 une stratégie de sensibilisation intitulée *Our City, Our Votes / Notre Ville, Nos Votes*, et a tenu une conférence de presse le 20 janvier 2023 pour en présenter les détails. Le LSAP, pour sa part, a produit et partagé à plusieurs reprises une vidéo multilingue (français, portugais, italien, anglais, luxembourgeois) visant à sensibiliser à l'inscription électorale. Ce parti a également diffusé des articles de presse concernant la sous-représentation des résidents étrangers dans le corps électoral de la Ville de Luxembourg. Ces publications faisaient suite à un communiqué de presse publié le 3 février 2023 dans lequel il dénonçait le « déficit démocratique » dans la capitale. Il convient aussi de noter la distribution d'un dépliant par le DP lors de sa campagne nationale. Ainsi que la diffusion par le CSV d'un texte rédigé par l'une de ses candidates, visant à sensibiliser les résidents étrangers au droit de vote.

Enfin, il apparaît que les pages *Facebook* des sections locales des partis sont nettement moins fréquentées que celles des instances centrales. Cela est particulièrement visible au travers du faible nombre de mentions « j'aime ». Concernant les publications sur les pages *Facebook* des sections locales à Luxembourg-Ville, 13 étaient en anglais, 12 en français, 9 en portugais, 4 en allemand, et 3 en luxembourgeois et italien respectivement.

5.2.2. Esch-sur-Alzette

Huit formations politiques ont présenté une liste communale à Esch-sur-Alzette pour le scrutin municipal de 2023.

- ADR
- CSV
- Déi Gréng
- Déi Lénk
- DP
- KPL
- LSAP
- Pirate Partei

Nous avons visionné les pages *Facebook* des sections locales de ces formations, mais nous n'avons pas trouvé celle de la section locale du KPL.

Tableau 43 : Formations politiques participant aux élections communales de 2023 à Esch-sur-Alzette et les publications de leur section locale sur *Facebook* concernant l'inscription électorale des étrangers

| Formation politique | Nombre de publications |
|---------------------|------------------------|
| ADR | 0 |
| CSV | 1 |
| Déi Gréng | 6 |
| Déi Lénk | 4 |
| DP | 1 |
| LSAP | 1 |
| Pirate Partei | 1 |

Comme pour la Ville de Luxembourg, Déi Gréng et Déi Lénk se distinguent à Esch-sur-Alzette également par le volume de leurs publications relatives à l'inscription électorale (Tableau 41). Les autres partis n'ont publié qu'un seul document, à l'exception de l'ADR qui n'a émis aucune publication. Déi Gréng a diffusé des vidéos et des liens vers la campagne nationale du parti intitulée *Ta commune, ta décision. Inscris-toi!* (<https://nousvontons.lu>), en adaptant toutefois ses messages dans différentes langues pour s'adresser spécifiquement aux résidents d'Esch-sur-Alzette. De son côté, Déi Lénk a produit et distribué des dépliants comportant des textes et visuels adaptés à la localité, avec des titres plurilingues tels que *Esch and du – Esch et toi – Esch and you – Esch e você*. Le CSV a également conçu et diffusé un document multilingue spécifique à Esch-sur-Alzette, exposant les nouvelles conditions d'inscription électorale sous le titre : *Allez-vous voter ? Vai votar ? Will you vote ? Werden Sie wählen ?* De manière similaire, le DP a publié un dépliant multilingue intitulée « *Je peux voter* ». Le LSAP a produit un spot vidéo multilingue mettant en scène ses candidats afin de sensibiliser à l'inscription, ainsi qu'une publication détaillant les conditions d'inscription. Le parti Pirate a, quant à lui, relayé le dépliant officiel de la campagne nationale avec un message plurilingue en français, luxembourgeois, anglais et portugais.

Il semble que la campagne locale de sensibilisation ait débuté plus tôt que la campagne nationale, comme cela a été observé dans le cas de la capitale, puisque les premières publications remontent à janvier et février 2023. Déi Gréng et le LSAP se distinguent par l'utilisation d'un plus grand nombre de langues étrangères que les autres formations, en incluant le français, l'allemand, l'anglais, le portugais, l'italien et le BCMS (par ordre alphabétique bosniaque, croate, monténégrin, serbe). À noter que le luxembourgeois a été la langue la moins utilisée pour communiquer par les partis, avec seulement trois occurrences. À Esch-sur-Alzette, le portugais a été la langue la plus employée (9 occurrences), suivi de l'anglais (9 occurrences), du français (8 occurrences), et de l'allemand et de l'italien (5 occurrences chacune). Cette répartition linguistique semble refléter la composition démographique de la ville.

5.3. La communication papier des partis politiques et leur contribution à la sensibilisation à l'inscription électorale

Un corpus de documents de propagande électorale en version papier, utilisés par les partis politiques lors des dernières élections communales, a été constitué dans le cadre de cette étude. L'objectif principal de cette collecte est d'obtenir des indications sur deux thématiques spécifiques :

1. L'usage des langues dans la propagande électorale communale.
2. Les informations transmises relatives à l'inscription électorale des ressortissants étrangers.

Il est important de souligner que ce recueil n'a pas pour ambition d'être exhaustif ni représentatif. Au total, 352 dépliants et brochures ont été collectés à partir de 25 communes, y compris 5 quartiers de la Ville de Luxembourg. L'échantillon inclut 22 communes soumises au scrutin proportionnel et trois communes à scrutin majoritaire. Le nombre de documents collectés par commune varie considérablement, suggérant que



certains éléments n'ont peut-être pas été recueillis de manière exhaustive. Il est aussi à noter que certains dépliants de portée régionale ou nationale ont été simultanément distribués dans plusieurs communes voisines.

Les quantités de matériel collecté varient beaucoup. Leur nombre dépend de la taille des communes et de l'importance des partis politiques en lice. Leur collecte n'est ni égalitaire, en fonction du nombre de formations politiques, ni proportionnelle à leur influence électorale. L'échantillon contient 81 documents pour le DP, 71 pour le CSV, 59 pour Déi Gréng, 57 pour le LSAP, 25 pour Déi Lénk et 19 pour l'ADR.

Bien que cet échantillon soit limité et probablement non représentatif, il permet néanmoins de dégager des tendances exploratoires en lien avec les deux thématiques étudiées. L'analyse présentée ici est donc de nature indicative et réflexive.

5.3.1. Aperçu global sur l'utilisation des langues dans la propagande des partis politiques

L'analyse des documents de propagande partisane révèle une utilisation fréquente du bilinguisme, voire du multilinguisme, directement dans la version papier (dépliants multilingues) ou par le biais de renvois à des codes QR, menant à des versions multilingues. Ces deux méthodes sont couramment employées, bien que le bilinguisme soit la formule prédominante, apparaissant dans 135 documents répertoriés (soit 40% de l'échantillon). Le quadrilinguisme est présent dans 21% des documents, suivi du trilinguisme (20%), du monolingue (11%), et de l'utilisation de cinq langues (10%). D'autres usages linguistiques représentent 9% du corpus⁶¹.

Les brochures bilingues sont généralement rédigées en luxembourgeois et en français, ou encore en allemand et français.

Dans seulement 37 cas (soit 11% de l'échantillon), une seule langue est utilisée sans renvoi à d'autres langues par un code QR. Ces documents unilingues sont rédigés principalement en luxembourgeois ou en allemand, avec un cas en français. Les documents unilingues sont retrouvés dans toutes les formations politiques (à l'exception de Déi Lénk et du KPL), ainsi que parmi des candidats issus de communes à scrutin majoritaire. Il convient toutefois de noter que dans ces mêmes communes et pour ces mêmes formations, des documents multilingues ont également été utilisés.

Les exceptions d'imprimés exclusivement en luxembourgeois concernent principalement des cartons de brève présentation des candidats, parfois des cartons d'invitation de type *Meet and Greet* ou de dépliants d'information comme le *Info Blad ADR Bezierk Osten*. Le monolingue luxembourgeois apparaît plus rarement dans des documents d'information plus substantiels (programmes ou bilans d'une législature, comme la brochure *LSAP Sanem Kandidaten a Kandidatinnen stelle sech vir*).

⁶¹ Par exemple, les brochures du CSV, distribuées dans tout le pays, sont en luxembourgeois, mais comportent un renvoi à un code QR, qui donne accès aux traductions en quatre autres langues. Les dépliants du DP sont également rédigés en luxembourgeois. Ils invitent à une rencontre d'information avec le Premier ministre dans différentes régions du pays avec traduction simultanée prévue en français et/ou en anglais selon le cas.

Le luxembourgeois est la langue la plus utilisée dans l'ensemble du corpus, apparaissant dans 289 documents (soit 82% du matériel collecté). Il est suivi de près par le français, présent dans 287 documents (81%). L'anglais est utilisé dans 130 documents (37%), l'allemand dans 73 documents (21%), et le portugais dans 97 documents (28%). Le BCMS (bosnien, croate, monténégrin, serbe) apparaît à 12 reprises, l'italien à 11 reprises, l'espagnol dans 3 documents, et le slovène dans un seul document.

Cette distribution montre une nette préférence pour l'utilisation simultanée de plusieurs langues, soulignant le caractère multilingue de la campagne électorale communale au Luxembourg.

5.3.2. Aperçu sur l'utilisation des langues selon les partis et les communes

Plusieurs formations politiques ont diffusé les mêmes documents dans les communes appartenant aux diverses régions du pays (Centre, Nord, Sud ou Est), ce qui peut s'expliquer entre autres par une communication coordonnée par la section nationale, à l'approche des élections législatives d'octobre 2023. Parmi ces documents, figure la brochure *De Premier no bei dir* du DP, rédigée uniquement en luxembourgeois, mais contenant un code QR permettant d'accéder aux versions française et anglaise. Cette brochure fournit les dates de réunions d'échange avec le Premier ministre, prévues dans les quatre régions du pays, avec traduction simultanée en français et/ou en anglais. Les fractions du CSV (Centre, Nord, Sud et Est) ont également diffusé un document de portée nationale intitulé *Zait fir e Wiessel. Zait fir eng aner Politik*, qui inclut des codes QR renvoyant à des versions anglaise, allemande, française et portugaise.

Le LSAP *Bezierk Zentrum pluspunkt* a publié une brochure bilingue (luxembourgeois/français) en janvier 2023 dans différents quartiers de la Ville de Luxembourg, accompagnée d'un code QR menant aux versions anglaise, allemande et portugaise. Déi Lénk a, pour sa part, distribué en avril 2023 une brochure bilingue intitulée *Fortschrëtt mat Déi Lénk* (luxembourgeois/français) dans plusieurs communes du pays. Il a édité aussi une autre brochure multilingue spécialement dédiée aux élections communales, *Solidaires-Solidaresch*, en luxembourgeois, français, anglais et portugais.

Le choix et le nombre de langues utilisées semblent influencés par la composition sociolinguistique de chaque localité, en particulier par le pourcentage de résidents étrangers et les langues qu'ils sont supposés maîtriser. La stratégie de communication linguistique des partis ne dépend pas seulement de leurs propres choix idéologiques, elle peut varier aussi en fonction de la démographie des communes.

Dans des localités comme Luxembourg-Ville, Hesperange et Strassen, les partis politiques (CSV, DP, Déi Gréng, ADR) utilisent fréquemment trois langues (luxembourgeois, français et anglais), voire quatre. Par exemple, la brochure de l'ADR intitulée *Fir d' Stad* est en trois langues (luxembourgeois, français, anglais). Alors que dans d'autres communes, les brochures de ce parti sont souvent bilingues, en luxembourgeois et français (Dudelange, Esch, Kayl, Pétange, Sanem).

Le CSV opte pour la communication en trois langues (allemand, français, anglais) ou davantage à Bertrange, Hesperange, Strassen, Kayl, Luxembourg, Schifflange, Betzdorf,



Differdange, Diekirch et Ettelbruck. Dans certains cas, un code QR permet d'accéder à une version portugaise des documents. Dans le sud du pays, les textes principaux sont rédigés en une ou deux langues. Des slogans ou des informations supplémentaires sont disponibles en quatre langues par le code QR, avec l'ajout systématique du portugais, notamment à Differdange, Pétange, Sanem et Kayl. L'italien et le BCMS se sont ajoutés une reprise.

Le multilinguisme (trois langues ou plus) est omniprésent dans les publications de Déi Gréng, dont les documents électoraux imprimés sont souvent quadrilingues (luxembourgeois, français, anglais, portugais) dans toutes les communes. Les programmes électoraux de ce parti comportent parfois un code QR renvoyant à des versions disponibles en plusieurs langues supplémentaires. Bien que certaines brochures privilégient une ou deux langues principales, les slogans et les priorités du parti sont fréquemment affichés en quatre langues, comme à Luxembourg-Ville, Kayl, Sanem et Esch-sur-Alzette.

Déi Lénk, par exemple, privilégie le bilinguisme ainsi que le quadrilinguisme, comme en témoignent leurs brochures telles que *Solidaires et Les 10 priorités pour Differdange*.

Le DP utilise souvent le trilinguisme (luxembourgeois, français, anglais ou allemand, français, anglais), notamment à Bertrange, Hesperange, Schifflange, Schuttrange, Strassen et Luxembourg-Ville. Dans certains cas, comme sur le document intitulé le *Stad Kuerzwalprogramm*, le quadrilinguisme est appliqué (luxembourgeois, français, anglais, portugais), avec des versions en espagnol et italien accessibles par un code QR. Le programme de la section *Ettelbréck-Waarken* est disponible en six langues sur le site web du parti, tandis que la version imprimée est en luxembourgeois et français. À Bertrange, la brochure du parti sur le programme et le bilan ainsi que le dépliant sur les candidats sont proposés en sept langues, grâce aux renvois par un code QR.

Le quadrilinguisme se retrouve aussi dans les documents du DP (par exemple, *Kuerzwalprogramm VDL* et *DP Dikrich*), du Parti Pirate (Remich et Betzdorf), de Déi Lénk (*Solidaires, Déifferdeng*), du LSAP (présentation des candidats pour Gaasperech), et du CSV (Suessem, Hesper et Differdange). Certaines listes citoyennes, telles que celle de Betten-dorf (*Eng Ekipp fir Iech Gilsdref Bettenduerf Méischtreff Walprogramm 2023-2029 Bettenduerf et Eis Gemeng um Wee an d'Zukunft*), adoptent également cette approche.

Le LSAP utilise trois langues dans ses programmes à Hesperange, Schuttrange et Strassen. À Kayl, le bilinguisme français-allemand est privilégié, avec quelques éléments en luxembourgeois. À Schifflange, les priorités du LSAP sont présentées en trois langues, tandis que le programme principal, en allemand, est résumé en français, portugais et BCMS (bosnien, croate, monténégrin, serbe). À Bertrange, le programme, principalement bilingue (allemand-français), contient également des messages en luxembourgeois et en anglais. À Diekirch, le document bilan et perspectives rédigé en allemand inclut un code QR renvoyant à des versions en français, portugais et anglais. À Differdange, le LSAP a utilisé six langues pour les slogans dans la version papier de la brochure *Davantage de solidarité pour Differdange*. À Steinsel, la propagande électorale du LSAP se décline en cinq langues, en tenant compte des informations fournies via le code QR.

Au sein du Parti Pirate, la pratique linguistique varie. Dans certaines communes comme Hesperange, Kayl ou Differdange, on trouve des dépliants monolingues, tandis que dans d'autres communes, comme Remich et Betzdorf, ils sont quadrilingues (luxembourgeois, français, anglais, portugais).

Deux tendances principales se dégagent de ces observations. D'une part, l'anglais est largement privilégié dans les documents de propagande diffusés à Luxembourg-Ville et dans ses environs. D'autre part, le portugais est davantage utilisé dans les communes du sud du pays. Ces tendances ne sont cependant pas systématiques et varient selon les stratégies électorales des partis, leurs ressources humaines et financières, ainsi que les spécificités des communes dans lesquelles ils se présentent aux élections. Le multilinguisme apparaît souvent dans des messages introductifs, slogans (titres) ou encore dans les codes QR, où se trouvent des informations plus détaillées.

L'analyse des pratiques linguistiques des partis politiques dans leurs documents de propagande électorale montre une diversité d'approches en matière de multilinguisme :

- L'ADR privilégie principalement le bilinguisme et le trilinguisme, suivis du monolinguisme.
- Le CSV favorise le bilinguisme, le trilinguisme et parfois le quadrilinguisme.
- Déi Gréng se distingue par une préférence pour le quadrilinguisme, suivi du trilinguisme et du bilinguisme. Le monolinguisme est rarement utilisé.
- Déi Lénk évite le monolinguisme, optant pour le bilinguisme et, dans une moindre mesure, le quadrilinguisme.
- Le DP privilégie le trilinguisme, suivi du bilinguisme.
- Le LSAP montre une préférence pour le bilinguisme, suivi du monolinguisme, puis du trilinguisme et du quadrilinguisme.

Le quadrilinguisme est utilisé par la majorité des partis, à l'exception de l'ADR et du KPL. De plus, Déi Gréng, le CSV, le DP et le LSAP font également usage de cinq langues ou plus dans certains contextes.

5.3.3. L'information des ressortissants étrangers sur l'inscription électorale

Dans l'analyse de la propagande électorale collectée auprès des 25 communes étudiées, nous avons identifié 16 documents émanant des partis politiques qui contiennent des informations sur l'inscription des résidents étrangers sur les listes électorales. Ces documents se répartissent comme suit : 8 proviennent de Déi Gréng, 4 du CSV, 2 de Déi Lénk, 1 du LSAP et 1 du Parti Pirate. Cet appel à l'inscription électorale a été identifié dans 14 des 25 communes.

Le parti Déi Gréng se distingue par une diversité de supports utilisés pour lancer cet appel à l'inscription électorale, incluant des invitations à des soirées d'information et des dépliants multilingues :



- Bertrange : Un carton d'invitation à une soirée d'information présente au verso un appel à l'inscription en français et en anglais, avec un code QR renvoyant au site www.nousvotons.lu.
- Hesperange : Une invitation similaire en trois langues (français, portugais, anglais) invite les résidents à s'inscrire en soulignant que tous les résidents de la commune peuvent participer aux élections communales, quelle que soit leur nationalité ou durée de résidence.
- Déi Gréng Norden : Un dépliant bilingue (luxembourgeois-français) contient un message similaire à celui d'Hesperange, avec l'ajout de l'allemand.
- Differdange : Un dépliant quadrilingue (luxembourgeois, français, anglais et portugais) sur les candidats informe sur les conditions d'inscription des résidents étrangers, ainsi que les modalités pratiques en présentiel ou en ligne.
- Dudelange : Un autre dépliant bilingue luxembourgeois-français inclut un appel à l'inscription en trois langues (français, anglais, portugais).
- Déi Gréng Osten : Un dépliant intitulé Protéger ce qui nous est important reprend l'appel à s'inscrire en quatre langues (luxembourgeois, français, anglais, portugais).

Le LSAP présente, sur un dépliant bilingue distribué à Diekirch, un appel trilingue à l'inscription, renvoyant au site www.jepeuxvoter.lu.

Le Parti Pirate de Remich propose un dépliant quadrilingue (luxembourgeois, français, portugais, anglais) contenant un appel à participer aux élections, avec un encart sur les nouvelles conditions de vote pour les non-Luxembourgeois.

Le CSV utilise plusieurs supports, dont le dépliant Op de Punkt distribué en avril 2023 dans les communes de Schëffleng et de Käl Téiteng, avec des appels à l'inscription en plusieurs langues. À Schëffleng, l'appel est formulé en français, portugais et BCMS, tandis qu'à Käl Téiteng, il est diffusé en six langues. Dans bilan 2017 à 2023, le CSV de Hesperange inclut également un appel bilingue (français et anglais) à l'inscription avec des explications détaillées sur la démarche.

5.3.4. Informations sur le système électoral

Trois formations politiques ont aussi inclus dans leur information électorale des éclaircissements sur les modalités de vote. L'explication des procédures de vote est présente dans plusieurs communes et se décline en différentes langues selon les partis et les régions. À Luxembourg-Ville et à Remich, le DP fournit des explications en allemand et en français sur la manière de voter. À Luxembourg-Ville, le CSV diffuse un message en français et en anglais, tandis qu'à Schifflange, l'information est disponible en luxembourgeois et en français. Plusieurs sections locales du LSAP incluent également des informations sur le processus de vote, comme à Dudelange (en français), à Ettelbruck et Strassen (en portugais et en anglais). Certaines communications mentionnent également la possibilité de voter par correspondance.

5.4. Analyse du questionnaire aux partis politiques

Le CEFIS a souhaité savoir si les partis politiques luxembourgeois avaient entrepris des démarches en vue de sensibiliser les résidents de nationalité étrangère à s'inscrire. Un questionnaire sur le sujet a été adressé. Celui-ci portait sur les détails des actions entreprises, la forme, le moment, l'utilisation des réseaux sociaux et du matériel de campagne. Le questionnaire a été adressé aux dix formations politiques qui ont présenté des listes dans au moins deux communes à la fois. Ce choix d'échantillonnage exclut les listes citoyennes (*Biergerlëscht*). Les formations suivantes ont été contactées :

- ADR
- CSV
- Déi Gréng
- Déi Konservativ
- Déi Lénk
- DP
- FOKUS
- LSAP
- KPL
- Piraten

Malgré des relances successives, nous n'avons pas reçu les réponses de trois partis : Dei Konservativ, Fokus, KPL.

Nous avons incité les directions nationales des partis à faire suivre le questionnaire aux sections locales pour avoir un retour du terrain. S'agissant d'élections communales, avec des enjeux différents en matière d'électorat étranger selon les communes, une réponse de proximité paraissait opportune. Malheureusement, aucun parti ne l'a fait même si certains ont relayé l'action de certaines sections dans leur questionnaire.

5.4.1. Initiatives des partis

Sur les sept partis, seul l'ADR affirme n'avoir rien organisé, arguant du fait que le parti a voté contre la loi annulant les cinq années de résidence pour pouvoir s'inscrire. L'autre argument développé par ce parti tient au fait qu'il est un des partis avec la proportion la plus importante de candidats étrangers ou d'origine étrangère sur ses listes (dont un conseiller communal). L'analyse dans la partie du rapport dédiée aux candidats (chapitre 2) nuance toutefois ce constat en ce qui concerne les candidats étrangers. Puisque l'ADR, avec 15,6% de candidats de nationalité étrangère, se classe à la cinquième place sur dix formations, toutefois devant des partis « traditionnels » plus importants comme la DP, CSV ou LSAP.

Les six formations politiques concernées ont imprimé et eu recours à la distribution de dépliants de sensibilisation, souvent avec l'aide des sections locales. Ils ont aussi tous organisé et participé à des stands d'information (lors du Festival des Migrations, de braderies, de marchés, devant des supermarchés, etc.). La plupart des partis ont également diffusé des messages vidéo de sensibilisation (sauf le Parti Pirate et Déi Lénk). CSV, LSAP et Déi Gréng ont adressé des lettres ou des courriels personnalisés à leurs



membres afin de les sensibiliser à la question de l'inscription. Le CSV et le LSAP ont organisé des séances d'information : dans deux communes pour le CSV et dans différentes sections locales du LSAP (Differdange, Bettembourg, Pétange, Esch-sur-Alzette).

Seul Déi Lénk a fait du porte-à-porte à Luxembourg-Ville les cinq semaines précédant la date limite d'inscription dans le cadre de leur campagne *Notre ville, nos votes*. Cette action a été décrite par d'autres partis comme du démarchage politique en porte-à-porte, ce qui serait illégal au regard de la loi. L'article 95 de la loi électorale précise en effet qu'une amende de 500 à 5 000 euros est prévue pour « quiconque en tout temps, et dans un but électoral, a visité ou fait visiter à domicile un ou plusieurs électeurs ». Le Parti Pirate a dénoncé cette action et porté plainte. Le Parquet leur a finalement donné tort et a décidé de classer l'affaire sans suite. Selon le Parquet : « pour qu'il y ait infraction, il faudrait que la ou les visites à domicile d'un candidat aient pour but de rappeler sa candidature aux électeurs et que, par l'ampleur de la propagande illicite, celle-ci ait une influence effective sur l'issue du scrutin ».

Plusieurs partis ont mis en place certaines actions particulières : le CSV International et son quiz sur le système électoral ; la table-ronde du LSAP et des spots en français et portugais diffusés sur différentes radios. Déi Gréng a été particulièrement actif avec des annonces dans les trams, dans certains journaux francophones et lusophones et des spots publicitaires à la radio. Les trois grands partis (DP, LSAP et CSV) affirment avoir mobilisé leurs sections internationales pour la sensibilisation à l'inscription. Concernant les réseaux sociaux, *Facebook* est la seule plateforme qui a été utilisée par tous les partis à la fois, suivi de *Instagram* (5 partis), *X* (3) et *TikTok* (2). Le CSV, Déi Gréng et LSAP affirment avoir des militants dans leurs rangs qui ont participé à la formation de multiplicateurs du CEFIS.

5.4.2. L'usage par les partis des outils de communication élaboré pour la campagne « *jepeuxvoter.lu* »

Nous avons questionné les partis politiques sur l'usage qu'ils ont fait du matériel de communication mis à disposition par le ministère de la Famille et de l'Intégration.

Tableau 44 : Matériel fourni par le ministère utilisé par les partis politiques lors de la campagne des élections communales de 2023

| Matériel proposé par le ministère de la Famille et de l'Intégration | Partis qui affirment l'avoir utilisé |
|--|--------------------------------------|
| La charte graphique de la campagne | 0 |
| Le logo de la campagne | 1 |
| Brochures multilingues | 1 |
| Affiches disponibles en 5 langues | 1 |
| Bannières pour les sites internet et médias sociaux | 0 |
| Liens vers les canaux des médias sociaux du ministère de la Famille | 1 |
| Bus de l'inscription | 0 |
| Kit d'information comprenant un comptoir et des roll-up | 0 |
| Lettre type pour les ménages en cinq langues | 0 |
| Les vidéos témoignages (sept vidéos) | 0 |
| Tutoriel de MyGuichet.lu comment s'inscrire sur les listes électorales | 2 |
| Les visuels pour les réseaux sociaux (Facebook et twitter) et code QR | 3 |

Sur les sept partis répondant au questionnaire, peu ont utilisé le matériel proposé. Trois partis ont utilisé les visuels pour les réseaux sociaux et deux le tutoriel de *MyGuichet.lu*. Le CSV a utilisé le plus de matériels différents suivi de Déi Lénk. Le DP affirme avoir utilisé ces outils comme une source d'inspiration pour sa propre communication. C'est probablement le cas pour les autres partis aussi comme nous pouvons l'observer sur l'analyse de leurs réseaux sociaux.

Le CSV, le DP et le parti Pirate se disent satisfaits de ces outils. Le parti Pirate a apprécié le fait que la campagne a essayé d'atteindre les gens dans leur vie quotidienne (arrêts de bus, transports publics, Internet). Seul Déi Lénk se dit insatisfait. Le parti affirme qu'il aurait été judicieux de proposer aux partis de publier leurs programmes électoraux sur le site de la campagne, dans les cinq langues proposées. Cette publication aurait pu aider les nouveaux électeurs étrangers à situer les partis sur l'échiquier politique.



6. L'abstentionnisme, la validité des bulletins et les suffrages réellement exprimés

Le site officiel dédié aux élections au Luxembourg (<https://elections.public.lu>) fournit un certain nombre de données concernant les opérations de vote. Il est ainsi possible de savoir pour chacune des communes du pays :

- Le nombre total de candidats hommes et femmes.
- Celui des candidats luxembourgeois et non-luxembourgeois.
- Celui d'électeurs luxembourgeois (automatiquement inscrits) et d'électeurs non-luxembourgeois inscrits sur les listes électorales.
- Celui des bulletins exprimés.
- Celui des votes valables, blancs, nuls et par correspondance.
- Le grand total des suffrages exprimés réellement et le grand total possible.

Ces données brutes permettent de calculer une série d'indicateurs comme :

- Le taux d'abstentionnisme ;
- Le taux de vote par correspondance ;
- Les proportions de bulletins valables, blancs ou nuls ;
- La proportion de suffrages exprimés par rapport aux suffrages théoriques possibles.

Ces données peuvent également être mises en relation avec le mode de scrutin de la commune (majoritaire ou proportionnel) ainsi que le poids électoral des étrangers dans chaque commune⁶².

6.1. L'abstentionnisme

Le taux d'abstention est calculé en fonction du nombre de bulletins effectivement déposés dans l'urne et du nombre total d'électeurs inscrits sur les listes électorales, incluant à la fois les citoyens luxembourgeois et étrangers. Ce nombre total prend également en compte les électeurs potentiels âgés de 75 ans ou plus, pour lesquels le vote n'est plus obligatoire. L'abstention concerne donc l'ensemble des personnes âgées de 18 ans et plus qui n'ont pas voté, indépendamment de leur obligation légale à participer.

⁶² Cette partie du rapport, de nature plutôt exploratoire, a une visée essentiellement réflexive. Il conviendrait d'approfondir les résultats dans une étude plus ambitieuse avec des données plus détaillées.

Lors des élections communales de 2023 au Luxembourg, le taux moyen d'abstention était de 11,8%. Toutefois, ce taux varie de manière significative selon les localités, allant de 3,7% à Walferdange à 21% à Luxembourg-Ville. Certaines communes de la périphérie de la capitale affichent également des taux élevés, avec par exemple 17% à Strassen, Bertrange et Niederanven, 16% à Hesperange et 18% à Kopstal. La deuxième ville du pays, Esch-sur-Alzette, présente un taux d'abstention de 16,5%, se classant ainsi à la 86e position nationale. Les onze communes avec les taux d'abstention les plus élevés sont des communes à scrutin proportionnel. Tandis que le taux moyen d'abstention est de 9,9% dans les communes à scrutin majoritaire et de 12,8% dans celles à scrutin proportionnel.

Dans les communes où la proportion de l'électorat étranger est inférieure à 10%, le taux moyen d'abstention s'élève à 9,9%. En revanche, dans les communes où ce poids électoral atteint ou dépasse 10%, le taux moyen d'abstention est de 13%, soit une différence à la moyenne relativement faible. La présence d'électeurs étrangers ne semble pas avoir d'impact direct sur l'augmentation de l'abstention. Il convient de noter la situation particulière de Luxembourg-Ville et des communes à scrutin proportionnel de sa périphérie. Dans ces localités, la proportion d'électeurs étrangers est nettement supérieure au reste du pays (un poids électoral entre 20% et 28% à Mamer, Sandweiler, Bertrange, Hesperange, Kopstal, Luxembourg-Ville et Strassen). Dans cette région, le taux d'abstention moyen atteint 16,5%. À Esch-sur-Alzette, la situation est similaire, avec une proportion d'électeurs étrangers de 19% et un taux d'abstention identique de 16,5%.

Une tendance à une abstention plus marquée semble émerger dans les deux grandes villes et leurs périphéries. Cette tendance ne peut toutefois pas être généralisée à toutes les communes à scrutin proportionnel ni à celles avec une forte proportion d'électeurs étrangers. Par exemple, dans deux autres communes à scrutin majoritaire, Larochette et Reisdorf, où la proportion d'électeurs étrangers dépasse 20%, un taux d'abstention moyen de 10,7% a été enregistré, inférieur à la moyenne nationale. À noter également l'exception représentée par Walferdange, une commune de la proche banlieue de Luxembourg-Ville, où, malgré un poids électoral étranger de 18%, le taux d'abstention est particulièrement bas : 3,7%.

Ainsi, il apparaît que la proportion d'électeurs étrangers et le taux d'abstention sont des variables indépendantes. Il convient toutefois de souligner que ces conclusions demeurent hypothétiques, en l'absence de données permettant d'identifier la nationalité des abstentionnistes. D'autres facteurs, tels que la durée de résidence, l'âge moyen, les catégories socioprofessionnelles et la géographie, pourraient offrir des explications plus pertinentes. Le cadre de la présente étude, centrée sur la participation politique des résidents étrangers, ne permet pas d'explorer plus en détail ces hypothèses relevant de l'analyse politique et électorale plus générale.

6.2. Bulletins blancs et nuls

Un bulletin est jugé nul s'il ne satisfait pas aux exigences légales du système électoral luxembourgeois, généralement en raison d'une erreur ou d'une incompréhension de l'électeur. Un bulletin blanc se définit par l'absence totale de marquage, suggérant potentiellement un choix délibéré d'abstention politique. Toutefois, ces distinctions restent



théoriques, puisque certains bulletins nuls peuvent aussi résulter d'un acte de protestation (par exemple, un dessin sur le bulletin).

En moyenne, au Luxembourg, 4% des bulletins sont blancs et 4,2% sont nuls. Le pourcentage de bulletins blancs varie de 1,6% (Bech) à 9,6% (Beaufort⁶³), tandis que celui des bulletins nuls oscille entre 0% (Beaufort) et 8,6% (Wiltz). Les taux de vote blanc dans les grandes communes atteignent 2,8% à Luxembourg, 4,9% à Esch-sur-Alzette et 5,6% à Differdange. En ce qui concerne le vote nul, ces taux s'élèvent à 5,8% à Luxembourg-Ville, 8,5% à Esch-sur-Alzette et 8,1% à Differdange, tous supérieurs à la moyenne nationale, mais sans écart significatif.

Bien que le vote blanc puisse être interprété comme une manifestation de contestation politique, l'analyse des bulletins nuls peut révéler d'autres causes. Ceux-ci pourraient être attribués à une méconnaissance du processus électoral, particulièrement chez les primo-votants, tels que les jeunes, les nouveaux citoyens luxembourgeois naturalisés et les nouveaux électeurs étrangers. Une légère variation des taux de bulletins nuls est observée entre les communes à scrutin majoritaire (3,3%) et celles à scrutin proportionnel (4,9%), suggérant que ce dernier système, plus complexe, augmente le risque d'erreurs. À l'exception de Beaufort, les vingt communes présentant les taux de bulletins nuls les plus bas sont soumises au scrutin majoritaire, tandis que les treize communes affichant les taux les plus élevés appliquent le scrutin proportionnel.

Le phénomène des bulletins nuls doit être abordé avec prudence, car il découle de dynamiques multiples. Les facteurs sociologiques et démographiques des différentes localités peuvent influencer cette tendance. Les catégories socioéconomiques, ainsi que la capacité des électeurs à comprendre et à s'intéresser au système électoral, pourraient expliquer ces disparités. En effet, les communes présentant les taux de bulletins nuls les plus élevés (Wiltz, Esch-sur-Alzette, Differdange, Pétange, Schiffflange, etc.) sont également caractérisées par un indice socioéconomique faible. Par ailleurs, dans les communes où le poids électoral des résidents étrangers est inférieur à 10%, la proportion de bulletins nuls s'établit à 3,7%. Il est de 4,7% dans celles où ce poids est supérieur ou égal à 10%, bien que cette différence demeure modeste. Une analyse plus fine des bulletins à l'échelle des bureaux de vote permettrait de mieux cerner ces différences selon les quartiers.

6.3. Les suffrages théoriques et exprimés

Nous nous penchons dans cette section sur la proportion de suffrages exprimés par les électeurs dans les communes par rapport au total théorique de suffrages qu'il était possible d'émettre pour chacun d'entre eux.

Dans le système électoral luxembourgeois, les *suffrages théoriques* signifient le nombre de votes qu'il est possible pour un électeur d'émettre. En effet, chaque électeur dispose dans sa circonscription (ou dans sa commune, lors des élections locales) autant de voix que le nombre de sièges à pourvoir. Par exemple, si une circonscription dispose de sept

⁶³ Les élections de Beaufort avaient été annulées par la justice en raison d'un candidat qui ne remplissait pas les conditions d'éligibilité lorsqu'il a déposé sa candidature (résider dans la commune depuis au moins six mois au moment du dépôt de la candidature).

sièges, cela signifie que chaque électeur possède sept voix à distribuer. Le calcul des suffrages théoriques se fait en multipliant le nombre de sièges à pourvoir par le nombre d'électeurs inscrits dans la circonscription ou la commune.

Les *suffrages exprimés* sont les voix qui ont effectivement et valablement⁶⁴ été émises ou comptabilisées par les électeurs lors du scrutin. L'électeur peut voter en tête de liste pour un seul parti ou une seule liste. Il exprime alors toutes ses voix pour cette liste en une seule fois. Mais il peut aussi voter nominativement pour des candidats présentés sur des listes de partis différents. L'électeur répartit ses voix entre différents candidats, en respectant le nombre maximal de voix qu'il peut utiliser, c'est-à-dire le nombre de sièges à pourvoir dans sa circonscription (ou dans sa commune). L'électeur qui vote pour des candidats particuliers présents sur des listes différentes fait alors du «panachage» en votant autant de fois que de sièges à pourvoir.

La différence entre les suffrages théoriques et les suffrages exprimés peut être due au fait que certains électeurs n'utilisent pas toutes leurs voix. Par exemple, dans une circonscription où un électeur dispose de sept voix, mais il choisit de ne donner que cinq voix (donc deux voix restent non attribuées).

Les électeurs qui ont voté valablement lors des élections communales de 2023 ont utilisé à l'échelle nationale 76,3% de leurs suffrages théoriques ou possibles. Les plus petites communes à scrutin majoritaire disposaient de sept suffrages et la Ville de Luxembourg de 27 suffrages. Les électeurs qui ont généralement utilisé le moins de suffrages habitent des communes à scrutin majoritaire (44,7% pour la Vallée de l'Ernz, 45,3% pour Useldange, 45,9% pour Boulaide...)⁶⁵. La situation s'inverse dans les communes à scrutin proportionnel, où les électeurs ont souvent émis toutes les voix qu'il leur était possible d'exprimer : 97,7% à Schuttrange, 95,7% à Kopstal, 93,6% à Walferdange, 91,1% à la Ville de Luxembourg. Les deux autres grandes villes, Esch/Alzette et Differdange, enregistrent respectivement des taux de 89,6% et 88%. La moyenne générale, dans les communes à scrutin majoritaire, est de 57,3%, alors qu'elle est de 88,3% dans les communes à scrutin proportionnel. On peut légitimement penser que la nature du mode de scrutin est la cause essentielle des différences. Le vote en tête de liste dans les communes au système proportionnel attribue automatiquement une voix à chacun des candidats de la liste. Ce qui épuise de facto le nombre total de suffrages à émettre, cette possibilité ne se présentant pas dans les communes majoritaires.

Dans les communes avec un poids électoral des résidents étrangers inférieur à 10%, 68,3% des suffrages sont utilisés. Alors que dans celles avec un poids électoral des résidents étrangers égal ou supérieur à 10%, 82,3% des suffrages sont utilisés. Or on sait que la présence des résidents étrangers (donc aussi le nombre des inscrits étrangers) est plus importante dans les grandes communes, donc celles à scrutin proportionnel. Le poids électoral des étrangers est de 9,7% dans les communes soumises au scrutin majoritaire et de 13,3% dans les communes appliquant le scrutin proportionnel. Il ressort donc que c'est davantage le mode de scrutin que le poids de l'électorat étranger qui influence le taux de suffrages utilisés.

64 Un vote est dit «valable» quand il n'est ni blanc ni nul.

65 La petite commune de Feulen, à scrutin majoritaire, fait figure d'exception avec 95% de suffrages utilisés par les électeurs.



Enfin, observons ce qu'il en est du potentiel de suffrages exprimés et également valables par rapport au potentiel de suffrages théoriques au total, c'est-à-dire en y incluant cette fois les abstentionnistes et les votes non-valables (blancs et nuls).

En moyenne dans toutes les communes du pays, 61,6% des suffrages du potentiel théorique ont été utilisés, soit une inutilisation de 38,4% des suffrages disponibles.

6.4. Le vote par correspondance

Le vote par correspondance a été facilité avec la possibilité d'introduire la demande en ligne sur *MyGuichet.lu* depuis la loi du 8 mars 2018 portant modification de la loi électorale modifiée du 18 février 2003.

Au Luxembourg, 21,5% des électeurs ont voté à l'aide de ce dispositif. Il s'agit du pourcentage sur le nombre total de bulletins comptés. Il ne s'agit donc pas du nombre de personnes qui ont demandé à voter par correspondance. Une partie ne l'a peut-être pas effectué (et se retrouve donc parmi les abstentionnistes). Ou bien, le bulletin est arrivé en retard.

Le taux le plus faible est celui de la ville d'Esch-sur-Alzette avec 13,5%. Le taux le plus élevé est de 35,6% à Feulen. Luxembourg-Ville connaît un taux de 15,8%. Celui de la troisième ville du pays, Differdange, est de 14,8%. Les citoyens des plus grandes villes du pays ne préfèrent donc pas le vote par correspondance. Les communes à scrutin proportionnel ont un taux de vote par correspondance de 21,2%, et celles à scrutin majoritaire de 21,9%. Il n'y a pas de différence significative non plus dans le choix du vote par correspondance par rapport au poids électoral des résidents étrangers. Les communes avec un poids électoral étranger inférieur à 10% ont un taux de vote par correspondance de 22,6% et celles avec un poids électoral étranger égal ou supérieur à 10% de 20,7%.

Il semble donc qu'il faudrait chercher ailleurs que dans le type de scrutin ou dans le poids électoral des étrangers les variables explicatives, qui favorisent le vote par correspondance (âge, géographie, catégorie socio-économique).

7. Bilan des inscriptions sur les listes électorales européennes du 9 juin 2024

Les élections européennes du 9 juin 2024 ont permis l'élection de 720 eurodéputés, dont 6 pour le Luxembourg, qui siègent au Parlement européen. Pour pouvoir exercer au Grand-Duché le droit de vote aux élections européennes, il faut être ressortissant d'un pays membre de l'Union européenne, avoir 18 ans et résider au Luxembourg. Les citoyens luxembourgeois n'ont pas de démarche particulière à effectuer, ils sont inscrits d'office à l'âge de 18 ans sur les listes électorales et sont soumis au vote obligatoire. Les citoyens étrangers, ressortissants de l'Union européenne, qui habitent au Luxembourg, peuvent participer aux élections européennes moyennant l'inscription sur les listes électorales de leur commune de résidence ou sur la plateforme *MyGuichet.lu*. La démarche doit se réaliser au plus tard 55 jours⁶⁶ avant le jour du scrutin (soit le lundi 15 avril 2024 à 17 heures pour les dernières élections). Il n'y a pas de condition de durée de résidence⁶⁷ pour s'inscrire sur les listes électorales et, une fois inscrits, les électeurs étrangers sont également soumis au vote obligatoire.

Il est important de préciser qu'on ne peut voter qu'une seule fois aux élections européennes. Les étrangers citoyens de l'UE, qui s'inscrivent sur les listes électorales du Luxembourg, ne pourront pas voter dans leur pays d'origine.

7.1. Évolution des inscriptions de 1994 à 2024

Au 15 avril 2024, à la clôture des inscriptions sur les listes électorales pour voter aux élections européennes, 30 605 citoyens européens se sont inscrits sur les listes électorales, sur un total de 202 318 électeurs potentiels, soit un taux d'inscription de 15,1%. Le taux d'inscription calcule le rapport entre les personnes inscrites sur les listes électorales et le total des personnes, qui remplissent les conditions pour être inscrit. Ainsi, sur 100 personnes étrangères issues de l'Union européenne, 15 se sont inscrites sur les listes électorales au Luxembourg et 85 n'ont pas fait cette démarche (Tableau 43). Ce qui ne veut pas dire que ces 85 personnes sont des abstentionnistes. Elles peuvent voter aux élections européennes dans leur pays d'origine.

Tableau 45 : Taux d'inscription des citoyens UE non nationaux sur les listes électorales des élections européennes du 15 avril 2024

| | |
|---|---------|
| Électeurs UE inscrits | 30 605 |
| Électeurs potentiels UE non inscrits | 171 713 |
| Total des citoyens UE non nationaux (+ de 18 ans) | 202 318 |
| Taux d'inscription | 15,1% |

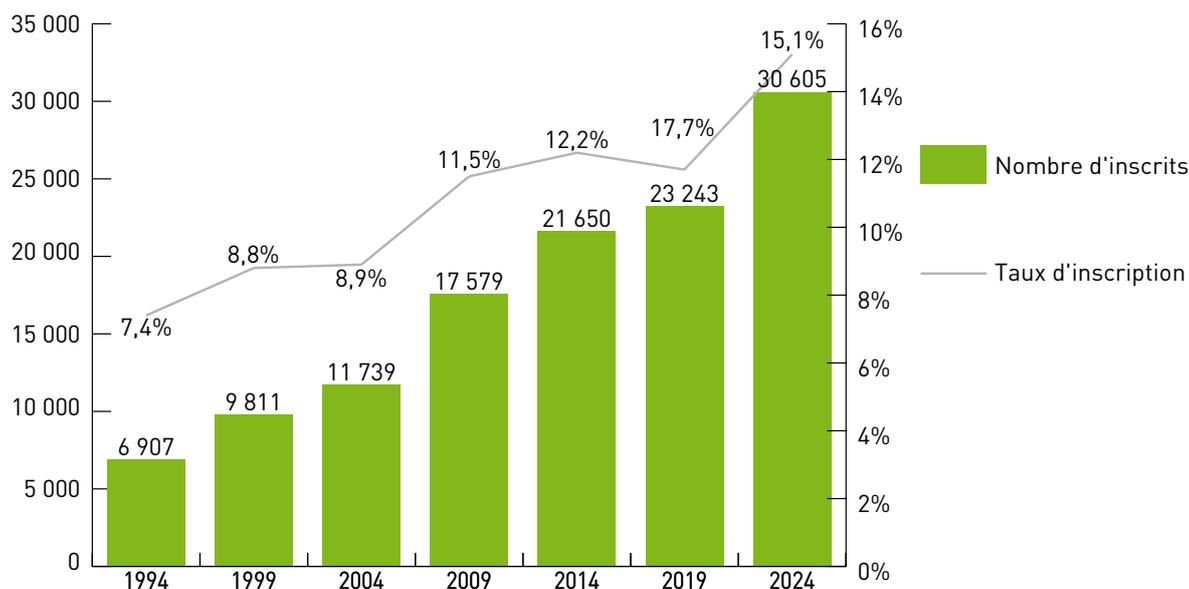
⁶⁶ La loi du 22 juillet 2022 portant modification de la loi électorale modifiée du 18 février 2003 spécifie que les listes électorales sont provisoirement arrêtées le cinquante-cinquième jour avant le jour du scrutin à dix-sept heures.

⁶⁷ La loi du 20 décembre 2013 a supprimé la durée de condition de résidence de cinq ans (loi du 28 janvier 1994). Cette durée de résidence a été réduite à deux ans en 2008 (loi du 19 décembre 2008).



L'évolution des inscriptions montre une progression constante depuis les élections européennes de 1994 à 2024 (Graphique 56). Mais cette constance n'est qu'apparente. En effet, nous avons déjà souligné ce phénomène pour les inscriptions sur les listes électorales aux élections communales (dans le chapitre 1). Entre deux échéances électorales, les personnes de nationalité étrangère peuvent choisir de prendre la nationalité luxembourgeoise, auquel cas elles sont effacées de la liste des électeurs étrangers. Puis, il y a les départs, les décès et enfin, les désinscriptions, qui sont légalement possibles.

Graphique 56 : Évolution des inscriptions et du taux d'inscription sur les listes électorales en vue des élections européennes de 1999 à 2024



Les citoyens UE vivant dans un autre pays de l'Union pouvaient voter pour la première fois en 1994 dans leur pays de résidence. Ce droit faisait suite au Traité de Maastricht, mettant en place la citoyenneté européenne et à la directive relative au droit de vote et d'éligibilité aux élections européennes. En 1994⁶⁸, 6 907 personnes issues de l'Union européenne s'étaient inscrites sur les listes électorales pour voter au Luxembourg, soit un taux d'inscription de 7,4%. Puis les inscriptions augmentent d'une élection à l'autre pour atteindre 30 605 inscriptions en 2024 et aboutir à un taux d'inscription de 15,1%. Par rapport aux élections européennes de 2019, la progression est de 32%, c'est l'une des plus fortes progressions enregistrées entre deux élections européennes.

7.2. Évolution des inscriptions du 1^{er} janvier au 15 avril 2024

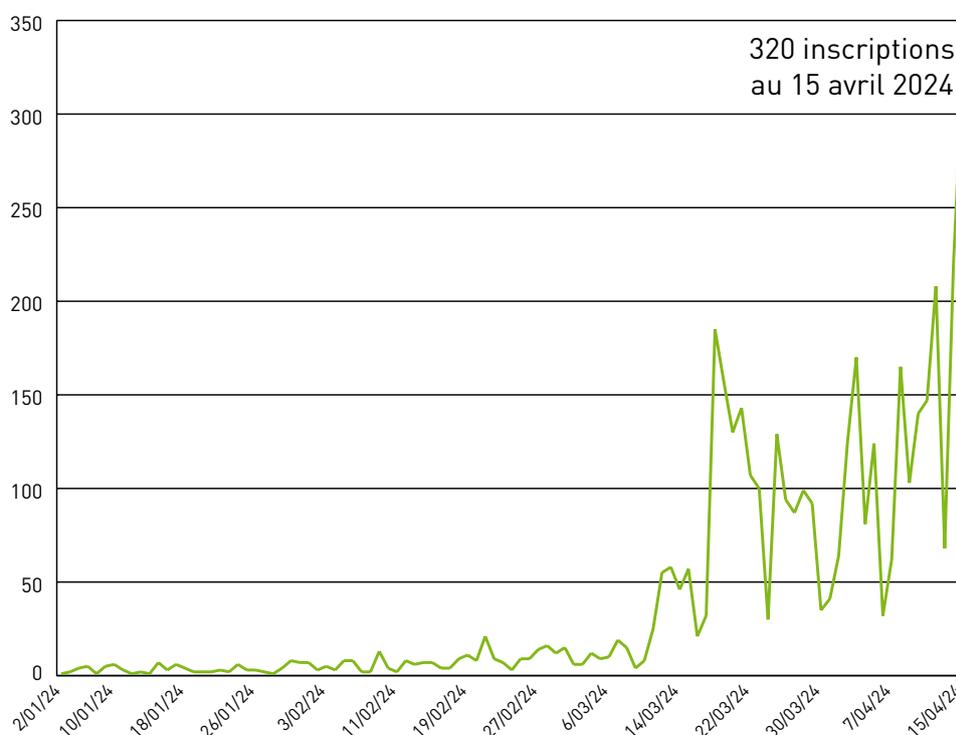
L'observation du nombre des inscriptions sur une période courte souligne l'effet de la campagne d'information du gouvernement⁶⁹. Nos analyses antérieures montrent clairement que les inscriptions sont le fait du dernier mois, voire des derniers jours de la campagne. Les élections européennes ne dérogent pas à la règle.

⁶⁸ Sources : <https://elections.public.lu> et CEFIS.

⁶⁹ Le 15 janvier 2024, le ministère de la Famille, des Solidarités, du Vivre ensemble et de l'Accueil en collaboration avec le bureau de liaison du Parlement européen au Luxembourg, a lancé la campagne de sensibilisation « *Je peux voter* » en vue des élections européennes du 9 juin 2024.

Du premier janvier au 15 avril 2024, nous avons enregistré 4 174 inscriptions sur 30 605, soit 14% des inscriptions (Graphique 57).

Graphique 57 : Évolution des inscriptions du 2 janvier au 15 avril 2024, date de clôture des inscriptions pour les élections européennes du 9 juin 2024



De début janvier au 10 mars 2024, le nombre d'inscrits stagne et ne dépasse guère la moyenne de 6 inscriptions par jour. Puis, du 11 au 16 mars, on observe un petit frémissement avec une quarantaine d'inscriptions par jour. C'est à partir du lundi 18 mars, soit un mois environ avant la date de clôture des inscriptions, que les enregistrements augmentent de manière significative avec 185 inscriptions. Du 18 mars au 11 avril, le nombre moyen des inscriptions est de 105 par jour, avec une progression en dents de scie. Pas moins de 221 inscriptions ont eu lieu le 14 avril et 320 inscriptions sont enregistrées le 15 avril. Les électeurs potentiels réalisent leurs démarches administratives au dernier moment que ce soit pour les élections européennes ou communales (chapitre 1).

7.3. Les inscriptions selon la nationalité

Si l'on considère le taux d'inscription des différentes nationalités (Tableau 44), les Allemands sont en tête avec près de 27%, suivi des Danois (23%) et des Irlandais (21%). Les Belges, les Autrichiens et les Néerlandais sont également au-dessus de la barre des 20%. Les autres nationalités qui se retrouvent au-dessus de la moyenne (15,1%) sont les Tchèques (19%), les Français (18%), les Italiens (16%) et les Slovaques (15,5%).



Notons que les ressortissants des pays fondateurs de l'Union européenne ont des taux bien au-dessus de la moyenne. De même pour la République tchèque et la Slovaquie entrées à l'Union européenne en 2004. À l'inverse, parmi les pays qui ont un taux très faible, on trouve la Finlande et la Suède, adhérant en 1995 à l'Union européenne, aux côtés des pays de l'Europe orientale rejoignant l'Union européenne plus tard (les pays baltes, la Bulgarie et la Croatie). L'inscription sur les listes électorales ne dépend pas de la date d'entrée des pays dans l'Union européenne. D'autres facteurs entrent sans doute en compte, notamment la catégorie socioprofessionnelle. Cette variable expliquerait le faible taux d'inscription des Portugais, par exemple, qui, en valeurs absolues, fournissent plus du quart de l'ensemble des inscrits avec 8 729 inscrits. Mais il n'y a que 12% des Portugais du Luxembourg qui sont inscrits. Près de neuf Portugais sur dix de plus de 18 ans ne se sont pas inscrits sur les listes électorales. La sociologie politique des résidents étrangers tend à confirmer l'importance des variables scolaires, socioprofessionnelles et économiques dans la participation électorale au pays d'accueil (Gherghina et Huan-Kai, 2016 : 469 ; Kelbel et coll., 2024 : 11-12 ; Sciarini et Maye, 2020 : 15, 16, 26 et 27 ; Strudel et coll., 2023: 12-13 et 21 ; Szulecki, 2021 : 992 ; Wass et coll. 2015 : 415 et 418 ; Yilmaz, 2023 : 11 et 13).

Les citoyens UE peuvent voter au Luxembourg à condition de s'inscrire au préalable, mais ils peuvent également voter dans leur pays d'origine ou s'abstenir. Nous savons que 15,1% sont obligés de voter au Luxembourg. Mais que vont faire les autres citoyens européens ? Des éléments de réponse à cette question ont fusé lors de rencontres, débats et durant la formation des multiplicateurs, organisés par le CEFIS⁷⁰. Les six euro-députés luxembourgeois allaient provenir des partis luxembourgeois « traditionnels » (CSV, LSAP, DP, Déi Greng), sans vraie surprise. Alors qu'aux pays d'origine, les enjeux sont plus ouverts. Une percée de l'extrême droite menace pas mal de pays (Allemagne, Belgique, France, Italie, Pays-Bas et Portugal). Ce fait peut avoir incité une partie de l'électorat européen du Luxembourg à voter au pays d'origine.

L'abstention (qui était de 49,1% lors des élections européennes de 2024) constitue une autre explication plausible. Dans tous les cas, l'absentéisme reste le grand vainqueur des élections européennes.

70 Le CEFIS a formé 89 multiplicateurs pour les élections européennes de 2024.

Tableau 46 : Nombre d'inscrits aux élections européennes de 1999 à 2024 selon les nationalités

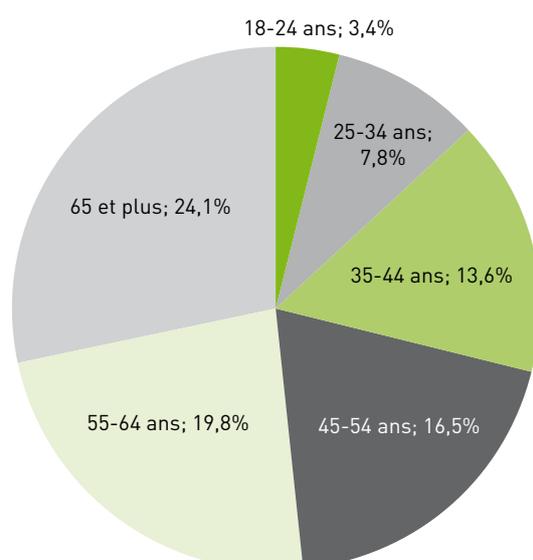
| Nationalités | Élections EU 1999 | Élections EU 2004 | Élections EU 2009 | Élections EU 2014 | Élections EU 2019 | Élections EU 2024 | Tx inscription 2024 |
|---------------------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|---------------------|
| Allemagne (1958 ⁷¹) | 879 | 1 127 | 1 633 | 2 048 | 2 217 | 2 881 | 26,8% |
| Autriche (1995) | 19 | 47 | 58 | 97 | 116 | 183 | 20,5% |
| Belgique (1958) | 1 150 | 1 413 | 1 930 | 2 309 | 2 522 | 3 296 | 20,5% |
| Bulgarie (2007) | | | 8 | 58 | 107 | 181 | 11,5% |
| Chypre (2004) | | | 1 | 2 | 8 | 23 | 10,5% |
| Croatie (2013) | | | | 7 | 40 | 101 | 8,8% |
| Danemark (1973) | 56 | 83 | 141 | 224 | 245 | 261 | 23,4% |
| Espagne (1986) | 180 | 190 | 228 | 380 | 468 | 894 | 11,6% |
| Estonie (2004) | | | 5 | 16 | 22 | 39 | 7,3% |
| Finlande (1995) | 1 | 7 | 22 | 37 | 51 | 77 | 8,3% |
| France (1958) | 1 066 | 1 266 | 2 266 | 3 565 | 4 418 | 7 172 | 18,1% |
| Grèce (1981) | 26 | 35 | 61 | 122 | 177 | 437 | 11,9% |
| Hongrie (2004) | | 2 | 10 | 44 | 92 | 187 | 12,4% |
| Irlande (1973) | 77 | 89 | 112 | 165 | 246 | 425 | 21,4% |
| Italie (1958) | 3 095 | 3 048 | 3 375 | 3 124 | 2 890 | 3 439 | 16,1% |
| Lettonie (2004) | | | 5 | 18 | 21 | 46 | 7,5% |
| Lituanie (2004) | | | 2 | 7 | 29 | 75 | 7,7% |
| Malte (2004) | | | 4 | 8 | 15 | 33 | 13,1% |
| Pays-Bas (1958) | 299 | 403 | 549 | 594 | 599 | 687 | 20,3% |
| Pologne (2004) | | 16 | 63 | 136 | 198 | 436 | 10,4% |
| Portugal (1986) | 2 699 | 3 646 | 6 546 | 7 812 | 7 808 | 8 729 | 11,7% |
| Rep. tchèque (2004) | | 3 | 17 | 59 | 107 | 160 | 19,4% |
| Roumanie (2005) | | | 22 | 103 | 185 | 512 | 9,5% |
| Royaume-Uni (1973-2020) | 248 | 336 | 467 | 595 | 467 | - | - |
| Slovaquie (2004) | | | 6 | 29 | 59 | 121 | 15,5% |
| Slovénie (2004) | | 3 | 8 | 16 | 43 | 70 | 12,2% |
| Suède (1995) | 16 | 25 | 40 | 75 | 93 | 140 | 10,8% |
| Total | 9 811 | 11 739 | 17 579 | 21 650 | 23 243 | 30 605 | 15,1% |

7.4. Les inscriptions selon l'âge

Nous avons déjà souligné l'influence de cette variable sur le taux d'inscription, aussi bien aux élections communales qu'aux élections européennes. La recherche internationale est bien documentée à ce sujet (Gherghina et Huan-Kai, 2016 : 469; Kelbel et coll., 2024 : 11-12; Wass et coll. 2015 : 415 et 418; Yilmaz, 2023 : 11). Le taux d'inscription des moins de 35 ans n'est que de 11,2%. La tranche suivante des 35-44 ans reste aussi en dessous de la moyenne, qui est de 15,1%. Ce n'est qu'à partir de la tranche des 45 à 54 ans que le taux d'inscription moyen est dépassé. A partir de 55 ans on observe un taux d'inscription significativement au-dessus de la moyenne des inscrits. Ces données montrent que le travail d'information et de sensibilisation à la politique auprès des jeunes doit rester une priorité.



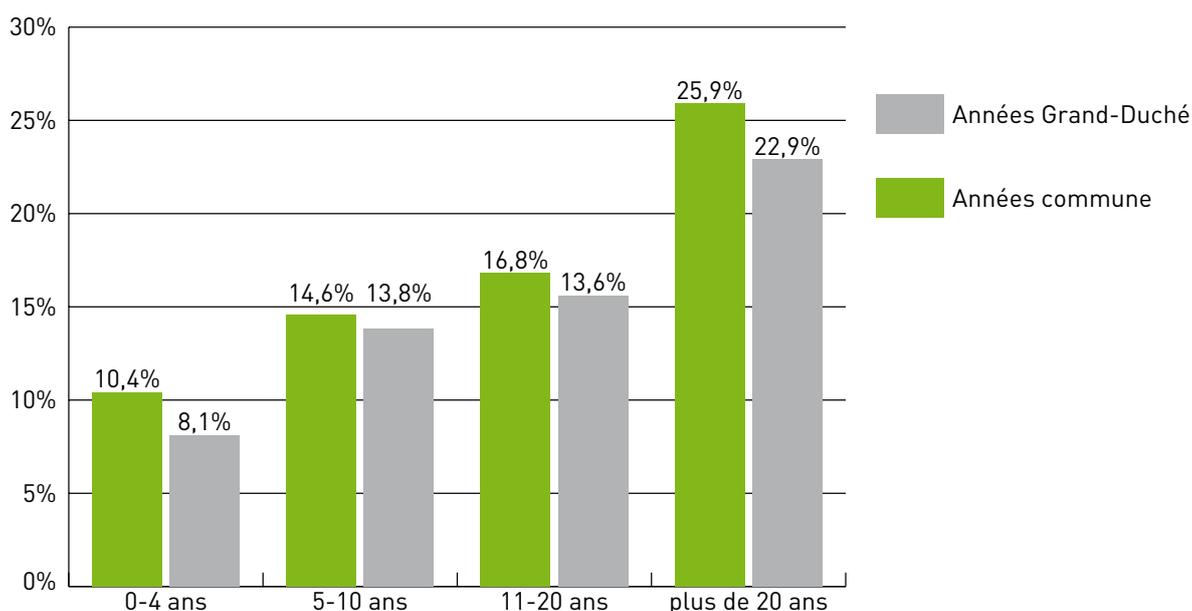
Graphique 58 : Taux d'inscription selon l'âge lors des élections européennes de 2024



7.5. Les inscriptions selon le nombre d'années au Grand-Duché et dans la commune

Il s'agit d'une variable qui évolue parallèlement à l'âge de l'électeur (Gherghina, 2016 : 261-262 et 269; Kelbel et coll., 2024 : 3-4). Le taux d'inscription augmente avec le nombre d'années de présence au Grand-Duché et dans la commune de résidence. Entre 0 et 10 ans de séjour, le taux reste en dessous de la moyenne de 15,1%, pour la durée de résidence au Grand-Duché et dans la commune. Pour une durée comprise entre 11 et 20 ans, le taux moyen est dépassé. Puis le taux d'inscription représente une valeur significativement supérieure à la moyenne à partir d'une durée de résidence de plus de 20 ans. Le travail d'information et de sensibilisation devrait donc cibler les nouveaux arrivants au Luxembourg, mais aussi lors de l'installation dans une commune.

Graphique 59 : Taux d'inscription selon le nombre d'années au Grand-Duché et dans la commune de résidence lors élections européennes de 2024

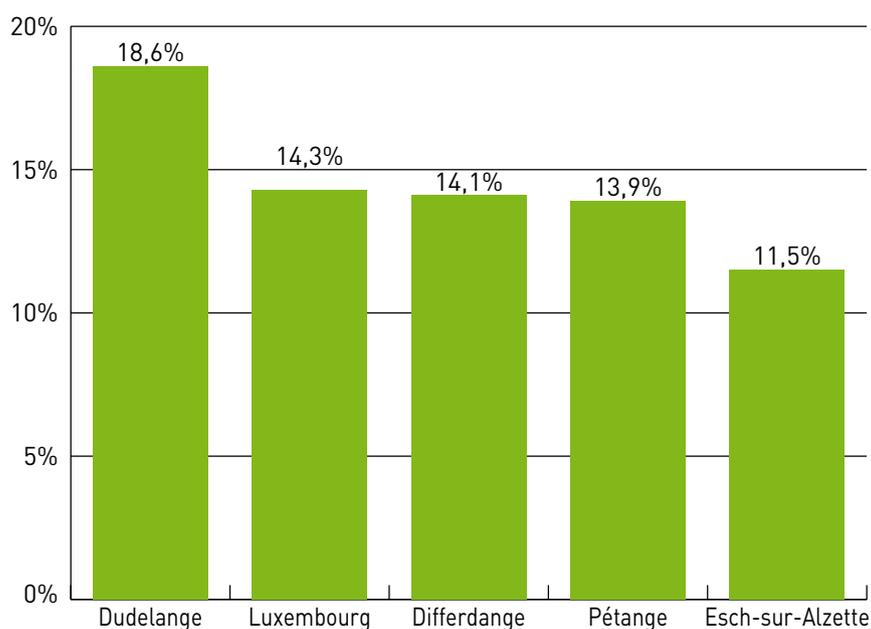


7.6. Les inscriptions selon les communes

La commune de Betzdorf a le taux d'inscription le plus élevé d'électeurs européens avec 27,3%, suivi des communes de Niederanven 23,5% et de Mamer 22,8%.

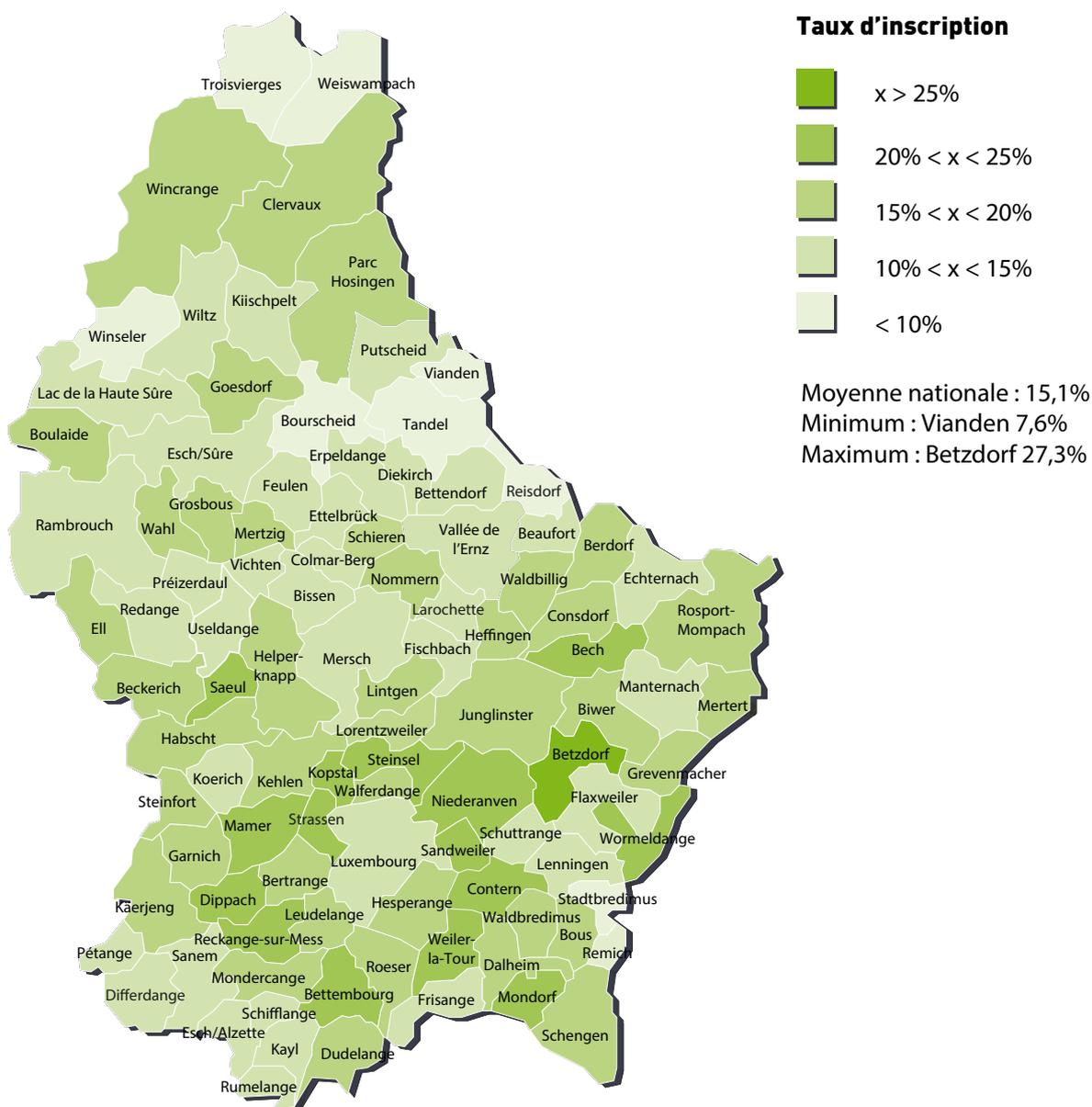
Un peu plus de la moitié des communes du Luxembourg (53 communes) ont un taux d'inscription au-dessus de la moyenne (15,1%) ; 16 communes se retrouvent au-dessus du seuil de 20% d'inscription.

Graphique 60 : Taux d'inscription d'électeurs européens selon les principales communes du Grand-Duché lors élections européennes de 2024



Sur les 5 principales communes du Luxembourg, il n'y a que Dudelange qui a un taux supérieur à la moyenne (18,6%), alors que les autres communes sont en dessous (Graphique 60).

**Carte 3 : Taux d'inscription des résidents non-luxembourgeois
Elections européennes 9 juin 2024**



7.7. L'inscription simultanée sur les listes européennes et communales

Il est pertinent de s'interroger sur le profil électoral des citoyens non nationaux de l'Union européenne, inscrits sur les listes électorales européennes. Ces derniers sont-ils inscrits également sur les listes électorales pour les élections communales ?

Les données recueillies à la clôture des inscriptions sur les listes électorales européennes indiquent que, parmi les 30 605 ressortissants non nationaux de l'UE, inscrits sur les listes électorales européennes, 26 866 sont inscrits aussi sur les listes électorales communales. Ce qui représente un taux de 87,8% des électeurs concernés : incontestablement, un bon score. A l'inverse, 12,2% (3 739) de citoyens UE ne sont inscrits que sur les listes électorales communales.

Examinons à présent le profil électoral des nouveaux inscrits sur les listes électorales européennes durant la période allant du 1er janvier au 15 avril 2024. Ce qui nous permettra d'évaluer l'impact de la campagne de sensibilisation à l'inscription électorale pour les élections européennes sur l'inscription simultanée sur les listes électorales communales. Durant cette période, 4 174 nouvelles inscriptions de citoyens de l'UE sur les listes électorales européennes ont été enregistrées. Parmi ces nouveaux inscrits, 3 153, soit 75,5%, figurent sur les deux listes, tandis que 1 021, représentant 24,5%, ne sont inscrits que sur les listes électorales européennes. En ce qui concerne les dates d'inscription des 3 153 électeurs inscrits sur les deux listes, il est important de distinguer d'une part entre ceux déjà inscrits sur les listes communales avant le 1er janvier 2024. D'autre part, ceux qui se sont inscrits durant la campagne de sensibilisation à l'inscription électorale pour les élections européennes (du 1^{er} janvier au 15 avril 2024).

Une majorité de 59,3% des inscrits (1 870 sur 3 153) s'est inscrite sur les deux listes durant la campagne, dont 1 867 inscriptions le jour même de leur inscription sur les listes électorales européennes. À l'inverse, 1 283 étaient déjà inscrits sur les listes électorales communales avant le début de la campagne européenne, ce qui correspond à un taux de 40,7%.

Ainsi, il apparaît que la campagne de sensibilisation à l'inscription électorale pour les élections européennes a eu un effet positif sur l'inscription sur les listes électorales communales.



8. principaux constats

À la fin de ce rapport sur l'inclusion citoyenne des étrangers au Luxembourg, le CEFIS identifie six points importants, positifs pour certains, mais aussi critiques pour d'autres. Ces points sont proposés dans ce chapitre en guise de conclusion.

Il apparaît nécessaire d'approfondir les recherches en explorant davantage certaines dimensions liées à la participation électorale des étrangers. Tout d'abord, l'analyse de l'arrière-plan migratoire des candidats et des élus permettrait de mieux appréhender la diversité réelle au sein du processus électoral. Il serait par exemple intéressant de savoir combien de candidats et d'élus ont une double nationalité. De même, une étude plus détaillée du vote des résidents citoyens de l'Union européenne, incluant les personnes qui votent dans leur pays d'origine, offrirait une compréhension plus nuancée des dynamiques électorales transnationales. Par ailleurs, il serait pertinent d'examiner plus en profondeur le désintérêt apparent des jeunes étrangers de toute origine pour la politique et les élections, en identifiant les facteurs qui contribuent à cette attitude. Enfin, une focalisation spécifique sur certaines communautés, telle que la communauté indienne, pourrait révéler des aspects particuliers et enrichir notre compréhension des comportements électoraux. Ces axes de recherche contribueraient à une meilleure compréhension des enjeux électoraux et à l'élaboration de stratégies plus inclusives et adaptées.

L'inscription des électeurs étrangers sur les listes électorales a atteint un seuil historique au Luxembourg

Pour la première fois, le nombre d'électeurs étrangers de toute origine inscrits pour les élections communales a franchi la barre des 50 000 personnes, marquant un tournant dans la participation électorale des résidents non-luxembourgeois. Le taux d'inscription des électeurs étrangers en 2023, ajusté en fonction des nouvelles conditions d'éligibilité (notamment l'abrogation de la condition de résidence de cinq ans), atteint 19,8% de la population étrangère adulte. Le poids électoral des électeurs étrangers dans l'ensemble du Luxembourg est actuellement de 15,1%. Ce poids électoral varie considérablement selon les communes, oscillant entre 4,6% et 28,4% des corps électoraux locaux, reflétant une hétérogénéité géographique notable au travers du pays. Le taux d'inscription des électeurs étrangers ressortissant des pays membres de l'UE croît également d'une élection européenne à l'autre. Il est toutefois légèrement inférieur à celui du scrutin communal. Il s'établit à 15,1% de la population étrangère européenne adulte en 2024.

Les disparités sociodémographiques demeurent grandes parmi les électeurs étrangers inscrits

Un écart important apparaît dans les taux d'inscription en fonction de l'âge. Seuls 5% des étrangers âgés de 18 à 24 ans sont inscrits sur les listes électorales, contre 32% pour les personnes âgées de 65 ans et plus. Le taux d'inscription des étrangers résidents depuis plus de cinq ans au Luxembourg est de 23,6%. Ce taux est en croissance par rapport aux élections précédentes. Par contre, le taux d'inscrits parmi les étrangers récemment arrivés se situe en dessous de la moyenne générale de 19,8%. La durée de résidence et l'âge restent des facteurs déterminants pour l'inscription électorale. Aucune autre donnée n'est disponible à propos du profil socioéconomique des inscrits. Or

il est probable que leurs caractéristiques sociodémographiques (le statut socioéconomique, le revenu, le genre et le projet migratoire) influencent significativement les taux d'inscription et de participation électorale. Une analyse approfondie de ces variables serait nécessaire pour mieux comprendre ces disparités.

Les femmes et les étrangers sont sous-représentés parmi les élus : ce constat souligne un problème d'égalité sociale et de santé démocratique qui reste à affronter

Malgré des efforts pour améliorer la parité, les femmes (luxembourgeoises et étrangères) demeurent sous-représentées parmi les élus : seulement 19% des bourgmestres, 25% des échevins et 24% des conseillers sont des femmes. La proportion de candidats étrangers des deux sexes aux élections communales ne dépasse pas 10%. Seuls 21 étrangers ont été élus dans les communes du pays, soit 1,9% de l'ensemble des élus. Il s'agit d'élus européens, aucun ressortissant de pays tiers n'a été élu.

Succès des politiques de sensibilisation et de facilitation à l'inscription électorale des étrangers

Les initiatives ciblées, telles que l'envoi de lettres personnalisées aux étrangers non inscrits, se sont révélées particulièrement efficaces. Ces mesures, souvent valorisées par les administrations locales, ont été renforcées par des événements festifs et des rencontres avec les nouveaux arrivants, permettant des inscriptions sur place. La journée nationale d'inscription reste productive dans l'ensemble, bien que son succès varie selon les communes. Pour maximiser son impact, il est recommandé d'intégrer cette journée dans une stratégie plus large, avec des événements complémentaires. Introduite en 2018, l'inscription en ligne a connu un large succès, représentant aujourd'hui plus de la moitié des inscriptions totales. Ce mécanisme simplifié a contribué à une hausse des inscriptions. Certaines administrations communales ont en outre encouragé les inscriptions simultanées pour les élections communales et européennes, facilitant ainsi l'accès des électeurs européens étrangers aux deux scrutins. La plupart des partis politiques ont eu recours, bien qu'avec des intensités différentes, au bilinguisme ou au multilinguisme dans leurs communications électorales, afin de toucher un électorat diversifié. Divers partis ont adressé un appel à l'inscription sur les listes électorales.

Les obstacles à la participation électorale des étrangers ne sont pas encore suffisamment aplanis

Les réformes électorales récentes et la campagne ministérielle « *Je peux voter* » ont prouvé une relative efficacité. Parmi les résidents étrangers ayant moins de cinq ans de résidence, 9463 personnes se sont inscrites, correspondant à un taux d'inscription de 11,8% pour cette catégorie. De nouveaux groupes nationaux arrivés récemment au pays ont été atteints. Toutefois, d'importants obstacles entravent toujours les actions officielles et associatives en faveur de l'inscription. Parmi les obstacles identifiés à la participation citoyenne, on retrouve la méconnaissance du système électoral, des partis politiques et des candidats, ainsi que la crainte (infondée) liée à l'obligation de voter. Ces facteurs freinent l'engagement des électeurs étrangers. En dehors de la campagne « *Je peux voter* » et de la période précédant la clôture des inscriptions, l'information sur le droit de vote communal et européen reste peu visible dans l'espace public et médiatique.



Un décalage persiste entre les campagnes d'inscription et les campagnes électorales. Il serait bénéfique que les partis politiques publient leurs programmes plusieurs mois avant la clôture des inscriptions pour renforcer l'engagement des électeurs étrangers. Les jours précédant la date limite des inscriptions sont les plus productifs que les autres. Ces pics d'inscriptions suggèrent que de nombreux électeurs attendent les derniers moments pour s'inscrire. Les communes devraient prévoir ce type de comportement.

L'absence d'informations sur les candidats à double nationalité devrait être dépassée par de nouvelles recherches

La non-existence de données relatives aux candidats ayant une double nationalité, luxembourgeoise et autre, constitue une lacune regrettable, déjà signalée par certains partis politiques en 2017. En effet, la loi sur la nationalité de 2008 a eu un impact considérable, en permettant à plus de 20% des résidents étrangers au Luxembourg d'obtenir la nationalité luxembourgeoise. Disposer d'informations sur les candidats luxembourgeois binationaux permettrait d'améliorer la compréhension de la diversité des candidats et de mieux évaluer l'inclusivité du processus électoral.

9. Bonnes pratiques et recommandations

Cette partie présente un ensemble de bonnes pratiques et de recommandations élaborées sur la base des constats factuels tirés de l'ensemble des données qualitatives et quantitatives recueillies et analysées au cours de cette étude. Ancrées dans une analyse rigoureuse des résultats, ces recommandations visent à répondre aux défis identifiés. En s'appuyant sur des preuves empiriques, cette partie offre des solutions pragmatiques et adaptées aux différents contextes. Ces propositions visent à renforcer l'efficacité des actions entreprises. Les bonnes pratiques identifiées peuvent aussi servir de guide pour les acteurs impliqués, en leur fournissant des repères concrets afin d'orienter de futures actions.

Pour les communes

- Informer systématiquement les nouveaux résidents de leur droit de vote et proposer leur inscription sur les listes électorales lors de la déclaration de résidence ou lors d'autres démarches administratives.
- Promouvoir activement l'inscription sur les deux listes électorales, communales et européennes, auprès des citoyens concernés.
- Maintenir un espace dédié à ce sujet sur le site internet de la commune, fournissant des informations claires sur le droit de vote, et offrant un lien direct vers *Myguichet.lu* pour une inscription en ligne.
- Sensibiliser les résidents étrangers au droit de vote lors d'événements municipaux, notamment ceux organisés pour les nouveaux arrivants.
- Envoyer régulièrement des lettres personnalisées aux personnes non inscrites sur les listes électorales, en privilégiant l'usage de plusieurs langues et d'un langage accessible.
- Intégrer la Journée nationale d'inscription dans une stratégie plus large, incluant des activités informatives et festives pour attirer un plus grand nombre de citoyens.
- Organiser des rencontres permettant aux citoyens d'échanger avec les candidats et les partis politiques.
- Anticiper l'inscription tardive des résidents étrangers (dans les derniers jours).
- Utiliser un langage simple et multilingue pour encourager l'inscription électorale, en adaptant les messages aux divers publics.
- Impliquer les résidents dans les efforts de sensibilisation, notamment en les mobilisant en tant que multiplicateurs lors d'événements.
- Exploiter les canaux numériques et les réseaux sociaux de manière ludique et multilingue pour diffuser des messages de sensibilisation.
- Adopter une approche collaborative en associant des acteurs associatifs actifs dans les domaines du vivre-ensemble interculturel, de l'intégration et de la participation politique.
- Faire participer la commission communale du vivre-ensemble interculturel à l'élaboration d'une stratégie de communication et de sensibilisation adaptée à la réalité locale.
- Intégrer la sensibilisation à la participation électorale comme une priorité dans la liste de contrôle des signataires du pacte du vivre-ensemble.



- Intégrer la sensibilisation à l'inscription électorale dans une stratégie de long terme et non à un effort ponctuel avant les élections.
- Adapter l'horaire d'ouverture de l'administration communale la semaine précédant la clôture des listes électorales (où le nombre d'inscriptions est souvent plus élevé). Prévoir une ouverture plus tardive.

Pour les multiplicateurs

- Sensibiliser son entourage immédiat en utilisant la proximité des relations pour répondre concrètement aux doutes ou craintes éventuels.
- Utiliser les ressources de sensibilisation fournies par le ministère de la Famille, des Solidarités, du Vivre-ensemble interculturel et de l'Accueil, ainsi que par d'autres acteurs associatifs.
- Participer à des événements organisés par des associations, l'administration communale, des employeurs ou des écoles, afin de promouvoir l'inscription sur les listes électorales. Cette sensibilisation peut se faire à travers des stands, des interventions, ou des discussions informelles avec les participants.
- Définir des objectifs réalisables à son échelle, en ciblant un groupe spécifique pour une action plus concentrée, tels que les collègues, la famille, une communauté particulière, une paroisse, une mosquée, des parents d'élèves.
- Exploiter ses atouts personnels pour atteindre des groupes spécifiques, notamment par la maîtrise d'une langue étrangère ou un accès privilégié à une communauté culturelle, religieuse, ou autre.
- Partager son expérience personnelle et son engagement pour montrer l'exemple, et ainsi faciliter l'identification des personnes concernées.
- Utiliser les réseaux sociaux pour sensibiliser à l'inscription électorale, en personnalisant les messages pour un impact plus direct.
- Favoriser les collaborations avec des organismes ou associations dont les multiplicateurs sont membres, pour renforcer l'efficacité des actions.
- Créer un réseau avec d'autres multiplicateurs et travailler en synergie pour maximiser les efforts de sensibilisation.

Pour les partis politiques

- Adopter une communication multilingue pour sensibiliser à l'inscription sur les listes électorales, en tenant compte de la diversité linguistique des électeurs.
- Mobiliser les sections internationales du parti, si elles existent, ainsi que les sections locales, qui sont souvent plus en phase avec les réalités du terrain.
- Gérer activement les réseaux sociaux, en veillant à modérer les commentaires haineux et en désactivant les commentaires si nécessaire, pour maintenir un espace de discussion respectueux.
- Assurer une présence visible dans l'espace public, en interagissant directement avec les citoyens pour comprendre leurs besoins et les informer sur leurs droits électoraux.
- Diffuser des contenus ciblés et accessibles, tels que des dépliants, des vidéos explicatives, ou des brochures, afin de toucher un large public.

- Encourager les membres du parti à participer aux formations de multiplicateurs, afin qu'ils disposent de tous les outils nécessaires pour sensibiliser les résidents étrangers.
- Favoriser l'usage du multilinguisme lors de réunions publiques organisées par les partis, ainsi que sur leur site web et les réseaux sociaux.
- Au niveau des communes à scrutin proportionnel, informer et inciter les élus, bourgmestres et échevins, ainsi que les conseillers communaux, à mettre en place des actions.
- Mettre en place une stratégie au niveau national et local pour inciter les étrangers à s'inscrire et les informer sur la possibilité d'être candidat bien avant la campagne politique, soit un an avant les élections.
- Réfléchir à une stratégie qui s'inscrit sur le long terme, la question du vote actif, et surtout passif, concerne aussi les partis politiques, notamment face au déficit et au vieillissement des élus.
- Publier les programmes en plusieurs langues plusieurs mois avant la clôture des inscriptions.

Pour le monde politique en général

- Développer la recherche-action dans le domaine de la sociologie politique et électorale afin de favoriser et de mettre en place des actions favorisant l'exercice du droit de vote actif et du droit de vote passif et de manière générale la participation à la vie démocratique de chaque résident.





Bibliographie

- André, S. (2011). Immigrant Electoral Participation in the European Union: Different from Natives? K. Jeffers (éd.), *Inclusive Democracy in Europe. Contributions from the 2011 EUDO Dissemination Conference on Inclusive Democracy and the EUDO online forum debate on national voting rights for EU citizens residing in other Member States*, Florence : European University Institute, 36-43.
- Besch, S. et coll. (2018). *Les élections communales d'octobre 2011*, dans *RED n°17*. Luxembourg : CEFIS.
- Besch, S., Dujabic, N. (2012). *Les élections communales d'octobre 2017*, dans *RED n°22*. Luxembourg : CEFIS.
- Dubajic, N., Besch, S., Legrand, M. (2005). *Bilan des inscriptions aux élections communales d'octobre 2005 et aux élections européennes de juin 2004*, dans *RED n°9*. Sesopi-Centre Intercommunautaire : Luxembourg.
- Dumont, P. et coll. (2011). Luxembourg : The Challenge of Inclusive Democracy in a 'Local State'. J. Loughin et al. (éd.), *The Oxford Handbook of Local and Regional Democracy in Europe*. Oxford : Oxford University Press, 123-145.
- Engdahl, M. et coll. (2020). The Role of Local Voting Rights for Non-Naturalized Immigrants : A Catalyst for Integration? *International Migration Review*, 54(4) : 1134-1157.
- Ferwerda, J. (2019). Immigration, Voting Rights, and Redistribution : Evidence from Local Governments in Europe. *The Journal of Politics*. The Southern Political Science Association : 1-45. DOI : <https://doi.org/10.1086/709301>
- Gherghina, S. (2016). Making voices count : the political participation of Romanian immigrants in Western Europe, *East European Politics*, 32(2) : 258-276.
- Gherghina, S. et Huan-Kai T. (2016). Voting home or abroad? Comparing migrants' electoral participation in countries of origin and of residence, *Nationalities Papers*, 44(3) : 456-472.
- Giugni, M. et Grasso, M. (2020). Trust, Identity, Skills, or Recruitment? Assessing Four Explanations of the Relationship between Associational Involvement and the Political Participation of Migrants. *International Migration Review*, 54(2) : 585-610.
- Kayran, E. N. et Nadler, A.-L. (2022). Non-citizen voting rights and political participation of citizens : evidence from Switzerland. *European Political Science Review*, 14 : 206-225.
- Kelbel, C. et al. (2024). Electoral Participation of Non-National EU Citizens in France : The Case of the Nord. *Politics and Governance*, 12 : 1-19.

- Manço, A. et coll. (2015). *La participation politique des étrangers au Luxembourg. Recherche Migralux 2014, dans RED n°19*. Luxembourg : CEFIS.
- Mayer, N. (2023), *Sociologie des comportements politiques*, Paris, Armand Colin (1^{ère} éd. 2010).
- Niessen, J. (2011). The Participation of Immigrants in Political Processes and Institutions. K. Jeffers (éd.), *Inclusive Democracy in Europe. Contributions from the 2011 EUDO Dissemination Conference on Inclusive Democracy and the EUDO online forum debate on national voting rights for EU citizens residing in other Member States*, Florence : European University Institute, 12-24.
- Pons, V. et Liegey, G. (2019). Increasing the Electoral Participation of Immigrants : Experimental Evidence from France. *The Economic Journal*, 129 (617) : 481-508.
- Russo, L. et Huddleston, T. (2021). Fostering the Political Participation of EU Non-national Citizens : The Case of Brussels. *Journal of Contemporary European Research*, 17 (4) : 501-518.
- Sciarini, P. et Maye, S. (2020). *La participation des étrangers et étrangères aux élections communales dans le canton de Genève*. Étude réalisée pour le compte du Bureau de l'intégration des étrangers (BIE) du canton de Genève. Rapport final. Département de science politique et relations internationales, Université de Genève.
- Schmit, D. et coll. (2022). Luxembourg : Toward a Thinner Relationship Between Local, and National Elections? Gendzwill, A. et coll. (éd.) *The Routledge Handbook of Local Elections and Voting in Europe*. Londres : Routledge, 151-160.
- STATEC (2021). *Enquête TIC 2021*. Regards n°9.
- STATEC (2024). Une croissance démographique réduite en 2023. Population au 1^{er} janvier 2024, *Statnews*, 16.
- Strudel, S. et coll. (2023). Échelles de citoyenneté en Europe : les logiques de l'inscription et de la participation électorales des citoyens européens aux élections municipales de 2020. Journée d'étude à Paris, *Le vote transnational. Usages électoraux de la citoyenneté de l'Union européenne*. Paris : Université Panthéon-Assas, 24 novembre 2023.
- Szulecki, K. (2021). To Vote or not to Vote? Migrant Electoral (Dis)Engagement in an Enlarged Europe. *Migration Studies*, 9 (3) : 989-1010.
- Wass, H. et coll. (2015). Engaging Immigrants? Examining the Correlates of Electoral Participation among Voters with Migration Backgrounds, *Journal of Elections, Public Opinion and Parties*, 25 (4) : 407-424.
- Yilmaz, S. (2023). *Enhancing Electoral Participation of Mobile Voters in the European Parliament Elections 2024*, Bruxelles : New Europeans Initiative, 37 p.



Textes juridiques et administratifs

- Circulaire n° 2023-028 du 28 février 2023. (2023). *Ministère de l'Intérieur*.
- Circulaire n° 2023-047 du 13 avril 2023. (2023). *Ministère de l'Intérieur*.
- Directive 93/109/CE du Conseil du 6 décembre 1993 fixant les modalités de l'exercice du droit de vote et d'éligibilité aux élections au Parlement européen pour les citoyens de l'Union résidant dans un État membre dont ils ne sont pas ressortissants. (1993). *Journal officiel des Communautés européennes (JOCE)*, n° L 329, 30 décembre 1993.
- Directive 94/80/CE du Conseil. (1994). *Journal officiel des Communautés européennes (JOCE)*, n° L 368, 31 décembre 1994.
- Loi du 19 décembre 2008. (2008). *Mémorial A*, N°210, 24 décembre 2008.
- Loi du 20 décembre 2013. (2013). *Mémorial A*, N°223, 24 décembre 2013.
- Loi du 22 juillet 2022 portant modification de la loi électorale modifiée du 18 février 2003. (2022). *Mémorial A*, N°394, 25 juillet 2022.
- Loi du 28 janvier 1994 fixant les modalités de l'élection des représentants du Grand-Duché de Luxembourg au Parlement européen. (1994). *Mémorial A*, N°3, 31 janvier 1994.
- Loi du 28 décembre 1995 fixant les modalités de participation aux élections communales des citoyens non-luxembourgeois de l'Union Européenne. (1995). *Mémorial A*, N°101, 28 décembre 1995.
- Loi du 29 mars 2023 portant modification de la loi électorale du 18 février 2003. (2023). *Mémorial A*, N°180, 31 mars 2023.
- Loi du 8 mars 2018 portant modification de la loi électorale modifiée du 18 février 2003. (2018). *Mémorial A*, N°178, 12 mars 2018.
- Loi du 13 février 2011 portant modification de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 et de la loi électorale modifiée du 18 février 2003. (2011). *Mémorial A*, N°29, 16 février 2011.
- Loi électorale du 18 février 2003. (2003). *Mémorial A*, N°30, 21 février 2003.
- Traité sur l'Union européenne, Maastricht, 7 février 1992. (1992). *Journal officiel des Communautés européennes (JOCE)*, n° C 191, 29 juillet 1992.

Annexe 1 : Bilan des inscriptions aux élections communales de 2023 par commune et les principales nationalités

| Commune | Electorat étranger | Electorat luxembourgeois | Electorat total | Etrangers 18 ans et plus | Poids de l'électorat (elec. étr./elec. tot.) | Taux d'inscription (elec. étr./étr. 18 ans) |
|---------------------|--------------------|--------------------------|-----------------|--------------------------|--|---|
| Beaufort | 150 | 1 389 | 1 539 | 1 012 | 9,7% | 14,8% |
| Bech | 140 | 813 | 953 | 282 | 14,7% | 49,6% |
| Beckerich | 198 | 1 645 | 1 843 | 683 | 10,7% | 29,0% |
| Berdorf | 104 | 1 028 | 1 132 | 576 | 9,2% | 18,1% |
| Bertrange | 860 | 3 329 | 4 189 | 3 629 | 20,5% | 23,7% |
| Bettembourg | 1 003 | 5 530 | 6 533 | 3 644 | 15,4% | 27,5% |
| Bettendorf | 181 | 1 512 | 1 693 | 985 | 10,7% | 18,4% |
| Betzdorf | 314 | 2 156 | 2 470 | 1 012 | 12,7% | 31,0% |
| Bissen | 205 | 1 815 | 2 020 | 969 | 10,1% | 21,2% |
| Biwer | 80 | 1 088 | 1 168 | 412 | 6,8% | 19,4% |
| Boulaide | 80 | 869 | 949 | 315 | 8,4% | 25,4% |
| Bourscheid | 67 | 905 | 972 | 430 | 6,9% | 15,6% |
| Bous | 93 | 1 010 | 1 103 | 392 | 8,4% | 23,7% |
| Clervaux | 323 | 3 131 | 3 454 | 1 673 | 9,4% | 19,3% |
| Colmar-Berg | 137 | 1 123 | 1 260 | 743 | 10,9% | 18,4% |
| Consdorf | 92 | 1 202 | 1 294 | 464 | 7,1% | 19,8% |
| Contern | 311 | 2 262 | 2 573 | 1 265 | 12,1% | 24,6% |
| Dalheim | 136 | 1 318 | 1 454 | 614 | 9,4% | 22,1% |
| Diekirch | 381 | 3 514 | 3 895 | 2 520 | 9,8% | 15,1% |
| Differdange | 2 539 | 10 947 | 13 486 | 12 433 | 18,8% | 20,4% |
| Dippach | 333 | 2 419 | 2 752 | 1 369 | 12,1% | 24,3% |
| Dudelange | 1 459 | 10 849 | 12 308 | 7 030 | 11,9% | 20,8% |
| Echternach | 528 | 2 557 | 3 085 | 2 192 | 17,1% | 24,1% |
| Ell | 91 | 914 | 1 005 | 382 | 9,1% | 23,8% |
| Erpeldange-sur-Sûre | 97 | 1 467 | 1 564 | 544 | 6,2% | 17,8% |
| Esch-sur-Alzette | 3 030 | 12 950 | 15 980 | 16 839 | 19,0% | 18,0% |
| Esch-sur-Sûre | 126 | 1 683 | 1 809 | 752 | 7,0% | 16,8% |
| Ettelbruck | 655 | 4 303 | 4 958 | 3 672 | 13,2% | 17,8% |
| Feulen | 90 | 1 346 | 1 436 | 544 | 6,3% | 16,5% |
| Fischbach | 99 | 683 | 782 | 293 | 12,7% | 33,8% |
| Flaxweiler | 81 | 1 252 | 1 333 | 490 | 6,1% | 16,5% |
| Frisange | 246 | 2 556 | 2 802 | 1 386 | 8,8% | 17,7% |
| Garnich | 116 | 1 309 | 1 425 | 453 | 8,1% | 25,6% |
| Goesdorf | 68 | 1 026 | 1 094 | 323 | 6,2% | 21,1% |
| Grevenmacher | 380 | 2 542 | 2 922 | 1 640 | 13,0% | 23,2% |
| Grosbous | 51 | 691 | 742 | 211 | 6,9% | 24,2% |
| Habscht | 350 | 2 661 | 3 011 | 1 419 | 11,6% | 24,7% |
| Heffingen | 77 | 818 | 895 | 358 | 8,6% | 21,5% |
| Helperknapp | 230 | 2 720 | 2 950 | 1 042 | 7,8% | 22,1% |
| Hesperange | 1 651 | 6 173 | 7 824 | 7 003 | 21,1% | 23,6% |
| Junglinster | 633 | 4 330 | 4 963 | 2 363 | 12,8% | 26,8% |
| Käerjeng | 581 | 6 221 | 6 802 | 2 706 | 8,5% | 21,5% |
| Kayl | 515 | 5 047 | 5 562 | 2 902 | 9,3% | 17,7% |
| Kehlen | 442 | 3 413 | 3 855 | 1 768 | 11,5% | 25,0% |
| Kiischpelt | 58 | 694 | 752 | 302 | 7,7% | 19,2% |
| Koerich | 140 | 1 422 | 1 562 | 703 | 9,0% | 19,9% |
| Kopstal | 463 | 1 729 | 2 192 | 1 641 | 21,1% | 28,2% |



| Commune | Electorat étranger | Electorat luxembourgeois | Electorat total | Etrangers 18 ans et plus | Poids de l'électorat (elec. étr./elec. tot.) | Taux d'inscription (elec. étr./étr. 18 ans) |
|----------------------|--------------------|--------------------------|-----------------|--------------------------|--|---|
| Lac de la Haute-Sûre | 93 | 1 244 | 1 337 | 515 | 7,0% | 18,1% |
| Larochette | 220 | 818 | 1 038 | 956 | 21,2% | 23,0% |
| Lenningen | 157 | 1 145 | 1 302 | 515 | 12,1% | 30,5% |
| Leudelange | 234 | 1 298 | 1 532 | 899 | 15,3% | 26,0% |
| Lintgen | 309 | 1 595 | 1 904 | 1 185 | 16,2% | 26,1% |
| Lorentzweiler | 352 | 2 178 | 2 530 | 1 487 | 13,9% | 23,7% |
| Luxembourg | 12 626 | 32 382 | 45 008 | 79 331 | 28,1% | 15,9% |
| Mamer | 1 045 | 4 199 | 5 244 | 3 975 | 19,9% | 26,3% |
| Manternach | 98 | 1 346 | 1 444 | 488 | 6,8% | 20,1% |
| Mersch | 638 | 5 081 | 5 719 | 3 106 | 11,2% | 20,5% |
| Mertert | 331 | 2 555 | 2 886 | 1 597 | 11,5% | 20,7% |
| Mertzig | 100 | 1 321 | 1 421 | 499 | 7,0% | 20,0% |
| Mondercange | 358 | 4 186 | 4 544 | 1 656 | 7,9% | 21,6% |
| Mondorf-les-Bains | 535 | 2 640 | 3 175 | 1 946 | 16,9% | 27,5% |
| Niederanven | 648 | 3 109 | 3 757 | 2 176 | 17,2% | 29,8% |
| Nommern | 60 | 903 | 963 | 235 | 6,2% | 25,5% |
| Pétange | 1 390 | 8 457 | 9 847 | 7 935 | 14,1% | 17,5% |
| Parc Hosingen | 113 | 2 329 | 2 442 | 854 | 4,6% | 13,2% |
| Préizerdaul | 81 | 1 109 | 1 190 | 374 | 6,8% | 21,7% |
| Putscheid | 33 | 672 | 705 | 219 | 4,7% | 15,1% |
| Rambrouch | 216 | 2 524 | 2 740 | 1 410 | 7,9% | 15,3% |
| Reckange-sur-Mess | 131 | 1 700 | 1 831 | 474 | 7,2% | 27,6% |
| Redange/Attert | 140 | 1 805 | 1 945 | 648 | 7,2% | 21,6% |
| Reisdorf | 194 | 628 | 822 | 456 | 23,6% | 42,5% |
| Remich | 225 | 1 818 | 2 043 | 1 536 | 11,0% | 14,6% |
| Roeser | 501 | 3 285 | 3 786 | 2 158 | 13,2% | 23,2% |
| Rospport-Mompach | 182 | 2 153 | 2 335 | 777 | 7,8% | 23,4% |
| Rumelange | 323 | 2 527 | 2 850 | 1 966 | 11,3% | 16,4% |
| Saeul | 64 | 553 | 617 | 208 | 10,4% | 30,8% |
| Sandweiler | 417 | 1 629 | 2 046 | 1 328 | 20,4% | 31,4% |
| Sanem | 1 007 | 9 405 | 10 412 | 5 433 | 9,7% | 18,5% |
| Schengen | 258 | 2 948 | 3 206 | 1 253 | 8,0% | 20,6% |
| Schieren | 152 | 1 115 | 1 267 | 618 | 12,0% | 24,6% |
| Schifflange | 759 | 5 538 | 6 297 | 3 666 | 12,1% | 20,7% |
| Schuttrange | 415 | 1 939 | 2 354 | 1 517 | 17,6% | 27,4% |
| Stadtbredimus | 84 | 1 093 | 1 177 | 547 | 7,1% | 15,4% |
| Steinfort | 497 | 2 933 | 3 430 | 1 865 | 14,5% | 26,6% |
| Steinsel | 477 | 2 816 | 3 293 | 1 665 | 14,5% | 28,6% |
| Strassen | 1 338 | 3 374 | 4 712 | 4 980 | 28,4% | 26,9% |
| Tandel | 103 | 1 206 | 1 309 | 538 | 7,9% | 19,1% |
| Troisvierges | 194 | 1 541 | 1 735 | 1 244 | 11,2% | 15,6% |
| Useldange | 81 | 1 258 | 1 339 | 376 | 6,0% | 21,5% |
| Vallée de l'Ernz | 174 | 1 362 | 1 536 | 840 | 11,3% | 20,7% |
| Vianden | 186 | 907 | 1 093 | 872 | 17,0% | 21,3% |
| Vichten | 61 | 808 | 869 | 292 | 7,0% | 20,9% |
| Wahl | 39 | 660 | 699 | 181 | 5,6% | 21,5% |
| Waldbillig | 103 | 1 058 | 1 161 | 441 | 8,9% | 23,4% |
| Waldbredimus | 71 | 722 | 793 | 331 | 9,0% | 21,5% |
| Walferdange | 756 | 3 455 | 4 211 | 3 476 | 18,0% | 21,7% |
| Weiler-la-Tour | 166 | 1 344 | 1 510 | 589 | 11,0% | 28,2% |
| Weiswampach | 130 | 1 038 | 1 168 | 877 | 11,1% | 14,8% |
| Wiltz | 625 | 3 200 | 3 825 | 2 901 | 16,3% | 21,5% |
| Wintrange | 264 | 2 692 | 2 956 | 1 110 | 8,9% | 23,8% |
| Winseler | 87 | 648 | 735 | 567 | 11,8% | 15,3% |
| Wormeldange | 259 | 1 583 | 1 842 | 996 | 14,1% | 26,0% |
| Total | 50 084 | 282 193 | 332 277 | 252 464 | 15,1% | 19,8% |

Annexe 2 : Bilan des inscriptions aux élections communales de 1999 à 2023

| Commune | Section | Elections communales 1999 | Elections communales 2005 | Elections communales 2011 | Elections communales 2017 | Elections communales 2023 |
|------------------|---------------------|---------------------------|---------------------------|---------------------------|---------------------------|---------------------------|
| | | Taux* | Taux* | Taux* | Taux** | Taux*** |
| Beaufort | Beaufort | 12% | 13% | 14% | 18% | 14,8% |
| Bech | Bech | 34% | 37% | 30% | 45% | 49,6% |
| Beckerich | Beckerich | 30% | 34% | 29% | 31% | 29,0% |
| Berdorf | Berdorf | 6% | 9% | 16% | 23% | 18,1% |
| Bertrange | Bertrange | 20% | 18% | 16% | 23% | 23,7% |
| Bettembourg | Bettembourg | 21% | 24% | 22% | 25% | 27,5% |
| Bettendorf | Bettendorf | 11% | 23% | 19% | 21% | 18,4% |
| Betzdorf | Betzdorf | 19% | 24% | 28% | 35% | 31,0% |
| Bissen | Bissen | 12% | 18% | 21% | 23% | 21,2% |
| Biwer | Biwer | 23% | 20% | 24% | 28% | 19,4% |
| Boulaide | Boulaide | 24% | 16% | 22% | 27% | 25,4% |
| Bourscheid | Bourscheid | 23% | 15% | 13% | 16% | 15,6% |
| Bous | Bous | 15% | 21% | 21% | 27% | 23,7% |
| Clervaux | Clervaux | 10% | 13% | 14% | 24% | 19,3% |
| | Heinerscheid | 17% | 20% | 24% | | |
| | Munshausen | 12% | 11% | 19% | | |
| Colmar-Berg | Colmar-Berg | 18% | 15% | 19% | 20% | 18,4% |
| Consdorf | Consdorf | 15% | 18% | 16% | 18% | 19,8% |
| Contern | Contern | 20% | 22% | 20% | 26% | 24,6% |
| Dalheim | Dalheim | 20% | 21% | 23% | 23% | 22,1% |
| Diekirch | Diekirch | 11% | 13% | 16% | 21% | 15,1% |
| Differdange | Differdange | 10% | 15% | 18% | 26% | 20,4% |
| Dippach | Dippach | 14% | 16% | 21% | 32% | 24,3% |
| Dudelange | Dudelange | 17% | 22% | 21% | 25% | 20,8% |
| Echternach | Echternach | 31% | 18% | 17% | 22% | 24,1% |
| Ell | Ell | 10% | 30% | 27% | 26% | 23,8% |
| Erpeldange | Erpeldange | 13% | 23% | 26% | 26% | 17,8% |
| Esch-sur-Alzette | Esch-sur-Alzette | 16% | 20% | 19% | 21% | 18,0% |
| Esch-sur-Sûre | Esch-sur-Sûre | 0% | 12% | 24% | 23% | 16,8% |
| | Heiderscheid | 18% | 21% | 18% | | |
| | Neunhausen | 36% | 19% | 21% | | |
| Ettelbruck | Ettelbruck | 18% | 16% | 16% | 18% | 17,8% |
| Feulen | Feulen | 34% | 28% | 26% | 23% | 16,5% |
| Fischbach | Fischbach | 11% | 23% | 22% | 28% | 33,8% |
| Flaxweiler | Flaxweiler | 6% | 13% | 11% | 15% | 16,5% |
| Frisange | Frisange | 10% | 17% | 17% | 22% | 17,7% |
| Garnich | Garnich | 17% | 20% | 20% | 30% | 25,6% |
| Goesdorf | Goesdorf | 1% | 13% | 13% | 16% | 21,1% |
| Grevenmacher | Grevenmacher | 11% | 14% | 17% | 27% | 23,2% |
| Grosbous | Grosbous | 29% | 36% | 28% | 27% | 24,2% |
| Habscht | Hobscheid | 11% | 16% | 23% | 28% | 24,7% |
| | Septfontaines | 24% | 22% | 23% | 33% | |
| Heffingen | Heffingen | 26% | 27% | 24% | 30% | 21,5% |
| Helperknapp | Boevange-sur-Attert | 10% | 19% | 18% | 28% | 22,1% |
| | Tuntange | 20% | 18% | 15% | 25% | |
| Hesperange | Hesperange | 12% | 12% | 16% | 22% | 23,6% |
| Junglinster | Junglinster | 15% | 22% | 21% | 29% | 26,8% |
| Kaerjeng | Bascharage | 11% | 15% | 19% | 21% | 21,5% |
| | Clemency | 21% | 20% | 23% | | |
| Kayl | Kayl | 16% | 16% | 17% | 23% | 17,7% |
| Kehlen | Kehlen | 19% | 24% | 23% | 23% | 25,0% |
| Kiischpelt | Kautenbach | 18% | 24% | 25% | 19% | 19,2% |
| | Wilwerwiltz | 7% | 17% | | | |
| Koerich | Koerich | 16% | 19% | 22% | 26% | 19,9% |



| Commune | Section | Elections communales 1999 | Elections communales 2005 | Elections communales 2011 | Elections communales 2017 | Elections communales 2023 |
|----------------------|----------------------|---------------------------|---------------------------|---------------------------|---------------------------|---------------------------|
| | | Taux* | Taux* | Taux* | Taux** | Taux*** |
| Kopstal | Kopstal | 12% | 14% | 16% | 24% | 28,2% |
| Lac De La Haute Sûre | Lac De La Haute Sûre | 9% | 9% | 14% | 25% | 18,1% |
| Larochette | Larochette | 12% | 28% | 28% | 28% | 23,0% |
| Lenningen | Lenningen | 21% | 17% | 16% | 17% | 30,5% |
| Leudelage | Leudelage | 10% | 13% | 15% | 23% | 26,0% |
| Lintgen | Lintgen | 10% | 19% | 17% | 21% | 26,1% |
| Lorentzweiler | Lorentzweiler | 22% | 25% | 21% | 27% | 23,7% |
| Luxembourg-Ville | Luxembourg-Ville | 7% | 9% | 10% | 18% | 15,9% |
| Mamer | Mamer | 16% | 18% | 22% | 31% | 26,3% |
| Manternach | Manternach | 15% | 26% | 23% | 23% | 20,1% |
| Mersch | Mersch | 8% | 13% | 13% | 18% | 20,5% |
| Mertert | Mertert | 14% | 19% | 18% | 24% | 20,7% |
| Mertzig | Mertzig | 13% | 19% | 24% | 27% | 20,0% |
| Parc Hosingen | Consthum | 16% | 13% | 15% | 20% | 13,2% |
| | Hosingen | 9% | 14% | 16% | | |
| | Hoscheid | 12% | 20% | 18% | | |
| Mondercange | Mondercange | 12% | 17% | 22% | 26% | 21,6% |
| Mondorf-les-Bains | Mondorf-les-Bains | 12% | 30% | 30% | 34% | 27,5% |
| Niederanven | Niederanven | 20% | 16% | 28% | 31% | 29,8% |
| Nommern | Nommern | 32% | 23% | 24% | 27% | 25,5% |
| Pétange | Pétange | 12% | 15% | 17% | 21% | 17,5% |
| Preizerdaul | Preizerdaul | 69% | 33% | 28% | 20% | 21,7% |
| Putscheid | Putscheid | 1% | 9% | 18% | 20% | 15,1% |
| Rambrouch | Rambrouch | 10% | 11% | 16% | 23% | 15,3% |
| Reckange-sur-Mess | Reckange-sur-Mess | 17% | 20% | 22% | 30% | 27,6% |
| Redange/Attert | Redange/Attert | 20% | 14% | 17% | 20% | 21,6% |
| Reisdorf | Reisdorf | 7% | 19% | 43% | 64% | 42,5% |
| Remich | Remich | 11% | 12% | 14% | 19% | 14,6% |
| Roeser | Roeser | 17% | 22% | 19% | 23% | 23,2% |
| Rosport-Mompach | Mompach | 5% | 9% | 15% | 23% | 23,4% |
| | Rosport | 21% | 24% | 32% | 32% | |
| Rumelange | Rumelange | 21% | 25% | 21% | 21% | 16,4% |
| Saeul | Saeul | 23% | 15% | 27% | 28% | 30,8% |
| Sandweiler | Sandweiler | 43% | 27% | 25% | 31% | 31,4% |
| Sanem | Sanem | 13% | 15% | 16% | 20% | 18,5% |
| Schengen | Burmerange | 28% | 22% | 21% | 24% | 20,6% |
| | Schengen | 16% | 19% | 27% | | |
| | Wellenstein | 19% | 16% | 15% | | |
| Schieren | Schieren | 21% | 27% | 24% | 22% | 24,6% |
| Schifflange | Schifflange | 11% | 14% | 16% | 20% | 20,7% |
| Schuttrange | Schuttrange | 25% | 24% | 22% | 30% | 27,4% |
| Stadtbredimus | Stadtbredimus | 6% | 11% | 10% | 17% | 15,4% |
| Steinfort | Steinfort | 33% | 17% | 26% | 32% | 26,6% |
| Steinsel | Steinsel | 30% | 28% | 30% | 35% | 28,6% |
| Strassen | Strassen | 12% | 15% | 20% | 32% | 26,9% |
| Tandel | Bastendorf | 53% | 58% | 32% | 32% | 19,1% |
| | Fouhren | 24% | 22% | | | |
| Troisvierges | Troisvierges | 9% | 17% | 15% | 22% | 15,6% |
| Useldange | Useldange | 26% | 22% | 19% | 25% | 21,5% |
| Vallée de L'Ernz | Ermsdorf | 12% | 25% | 24% | 27% | 20,7% |
| | Medernach | 11% | 27% | 27% | | |
| Vianden | Vianden | 14% | 24% | 31% | 28% | 21,3% |
| Vichten | Vichten | 8% | 15% | 17% | 16% | 20,9% |
| Wahl | Wahl | 14% | 10% | 17% | 26% | 21,5% |
| Waldbillig | Waldbillig | 27% | 22% | 24% | 35% | 23,4% |
| Waldbredimus | Waldbredimus | 19% | 24% | 21% | 25% | 21,5% |

| Commune | Section | Elections communales 1999 | Elections communales 2005 | Elections communales 2011 | Elections communales 2017 | Elections communales 2023 |
|----------------|----------------|---------------------------|---------------------------|---------------------------|---------------------------|---------------------------|
| | | Taux* | Taux* | Taux* | Taux** | Taux** |
| Walferdange | Walferdange | 10% | 11% | 16% | 24% | 21,7% |
| Weiler-la-Tour | Weiler-la-Tour | 22% | 16% | 22% | 26% | 28,2% |
| Weiswampach | Weiswampach | 12% | 18% | 14% | 25% | 14,8% |
| Wiltz | Wiltz | 16% | 14% | 24% | 29% | 21,5% |
| | Eschweiler | 11% | 5% | 13% | | |
| Wintrange | Wintrange | 9% | 23% | 29% | 32% | 23,8% |
| Winseler | Winseler | 8% | 15% | 15% | 17% | 15,3% |
| Wormeldange | Wormeldange | 20% | 21% | 16% | 26% | 26,0% |
| TOTAL | | 13% | 15% | 17% | 23% | 19,8% |

* Taux d'inscription approché, calculé par rapport à la population âgée de plus de 18 ans

** Taux d'inscription réel, calculé par rapport à la population âgée de plus de 18 ans et ayant 5 ans et plus de résidence au Gand-Duché

*** Taux d'inscripton réel, sans condition de durée de résidence



Annexe 3 : Evolution des inscriptions et du taux d'inscription aux élections européennes de 1999 à 2024 selon les communes

| Communes | | Inscriptions aux élections U.E. de 1999 (14 pays) | Inscriptions aux élections U.E. de 2004 (24 pays) | Inscriptions aux élections U.E. de 2009 (24 pays) | Inscriptions aux élections U.E. de 2014 (27 pays) | Inscriptions aux élections U.E. de 2019 (27 pays) | Inscriptions aux élections U.E. de 2024 (26 pays) |
|-------------------|-----------------|---|---|---|---|---|---|
| | | tx d'inscription | tx d'inscription | tx d'inscription | tx d'inscription | Tx | Tx |
| Beaufort | Beaufort | 0,3% | 5,6% | 7,5% | 9,1% | 9,0% | 10,5% |
| Bech | Bech | 16,1% | 23,0% | 26,8% | 15,9% | 18,4% | 21,7% |
| Beckerich | Beckerich | 5,0% | 13,8% | 18,1% | 13,9% | 11,5% | 18,7% |
| Berdorf | Berdorf | 6,2% | 4,7% | 11,0% | 12,3% | 12,4% | 16,7% |
| Bertrange | Bertrange | 17,7% | 14,4% | 15,2% | 16,6% | 11,9% | 15,5% |
| Bettembourg | Bettembourg | 15,5% | 13,0% | 16,9% | 16,5% | 14,5% | 20,2% |
| Bettendorf | Bettendorf | 11,0% | 13,0% | 15,3% | 13,3% | 12,8% | 13,1% |
| Betzdorf | Betzdorf | 8,8% | 13,5% | 20,0% | 20,2% | 21,3% | 27,3% |
| Bissen | Bissen | 12,5% | 13,0% | 14,3% | 14,5% | 13,2% | 13,1% |
| Biwer | Biwer | 5,9% | 9,4% | 19,3% | 17,4% | 14,3% | 16,6% |
| Boulaide | Boulaide | 11,3% | 6,7% | 7,0% | 7,5% | 9,7% | 19,4% |
| Bourscheid | Bourscheid | 9,1% | 6,0% | 5,6% | 7,6% | 7,8% | 8,6% |
| Bous-Waldbredimus | Bous | 7,7% | 10,9% | 14,0% | 13,7% | 13,7% | 17,1% |
| | Waldbredimus | 4,9% | 6,5% | 9,8% | 10,5% | 12,1% | |
| Clervaux | Clervaux | 4,9% | 8,0% | 10,2% | 14,5% | 17,2% | 15,4% |
| | Heinerscheid | 16,9% | 13,8% | 25,5% | | | |
| | Munshausen | 5,0% | 5,0% | 9,5% | | | |
| Colmar-Berg | Colmar-Berg | 7,0% | 6,9% | 11,8% | 10,7% | 10,2% | 11,3% |
| Consdorf | Consdorf | 16,3% | 12,3% | 18,2% | 15,0% | 11,8% | 15,7% |
| Contern | Contern | 15,0% | 14,3% | 17,4% | 17,0% | 15,5% | 20,6% |
| Dalheim | Dalheim | 11,9% | 11,4% | 14,4% | 18,2% | 13,6% | 15,0% |
| Diekirch | Diekirch | 10,9% | 11,9% | 12,3% | 13,1% | 11,7% | 12,0% |
| Differdange | Differdange | 8,7% | 7,7% | 14,1% | 13,2% | 12,8% | 14,1% |
| Dippach | Dippach | 11,6% | 11,9% | 14,3% | 16,4% | 13,8% | 20,1% |
| Dudelange | Dudelange | 10,5% | 14,0% | 19,7% | 18,2% | 18,0% | 18,6% |
| Echternach | Echternach | 16,8% | 11,1% | 11,3% | 10,0% | 11,5% | 14,5% |
| Ell | Ell | 15,0% | 20,9% | 24,7% | 16,4% | 19,7% | 17,1% |
| Erpeldange | Erpeldange | 12,7% | 9,8% | 16,6% | 12,1% | 12,9% | 12,0% |
| Esch-Alzette | Esch-Alzette | 7,9% | 6,1% | 10,4% | 11,3% | 8,7% | 11,5% |
| Esch-Sure | Esch-Sure | 0,0% | 5,1% | 11,9% | 10,6% | 8,3% | 11,0% |
| | Heiderscheid | 7,0% | 5,7% | 7,8% | | | |
| | Neunhausen | 21,4% | 21,4% | 22,0% | | | |
| Ettelbruck | Ettelbruck | 14,1% | 15,1% | 13,5% | 11,7% | 11,3% | 14,0% |
| Feulen | Feulen | 28,1% | 21,1% | 22,5% | 19,4% | 13,2% | 12,4% |
| Fischbach | Fischbach | 5,7% | 5,1% | 7,2% | 10,1% | 9,2% | 14,7% |
| Flaxweiler | Flaxweiler | 5,8% | 4,7% | 6,4% | 6,4% | 6,7% | 12,9% |
| Frisange | Frisange | 12,8% | 11,6% | 12,7% | 13,1% | 12,0% | 11,9% |
| Garnich | Garnich | 15,2% | 16,1% | 14,8% | 11,9% | 13,0% | 17,3% |
| Goesdorf | Goesdorf | 3,8% | 7,3% | 10,4% | 7,9% | 11,1% | 19,7% |
| Grevenmacher | Grevenmacher | 8,8% | 8,1% | 11,7% | 11,7% | 13,0% | 15,0% |
| Grosbus-Wal | Grosbous | 29,8% | 23,1% | 22,2% | 17,2% | 14,6% | 15,2% |
| | Wahl | 14,3% | 15,6% | 19,2% | 12,0% | 15,7% | |
| Habscht | Hobscheid | 9,5% | 9,1% | 12,3% | 14,1% | 16,3% | 17,2% |
| | Septfontaines | 16,8% | 18,2% | 17,9% | 11,9% | | |
| Heffingen | Heffingen | 15,3% | 14,5% | 15,7% | 18,5% | 15,4% | 16,7% |
| Helperknapp | Boevange-Attert | 8,6% | 7,5% | 13,1% | 13,6% | 15,6% | 16,7% |
| | Tuntange | 13,7% | 12,3% | 16,0% | 17,9% | | |
| Hesperange | Hesperange | 12,2% | 8,4% | 9,9% | 12,1% | 12,7% | 16,4% |
| Junglinster | Junglinster | 7,8% | 10,0% | 10,5% | 14,5% | 16,4% | 19,2% |

| Communes | | Inscriptions aux élections U.E. de 1999 (14 pays) | Inscriptions aux élections U.E. de 2004 (24 pays) | Inscriptions aux élections U.E. de 2009 (24 pays) | Inscriptions aux élections U.E. de 2014 (27 pays) | Inscriptions aux élections U.E. de 2019 (27 pays) | Inscriptions aux élections U.E. de 2024 (26 pays) |
|-------------------|-------------------|---|---|---|---|---|---|
| | | tx d'inscription | tx d'inscription | tx d'inscription | tx d'inscription | Tx | Tx |
| | | Käerjeng | Bascharage | 10,1% | 8,5% | 10,2% | 16,5% |
| | Clemency | 18,6% | 13,7% | 15,4% | | | |
| Kayl | Kayl | 10,3% | 8,4% | 8,9% | 9,9% | 10,8% | 11,1% |
| Kehlen | Kehlen | 15,4% | 14,8% | 14,8% | 11,1% | 10,9% | 17,2% |
| Kiischpelt | Kautenbach | 5,6% | 14,8% | 16,0% | 12,0% | 12,3% | 13,2% |
| | Wilwerwiltz | 4,1% | 10,3% | | | | |
| Koerich | Koerich | 17,7% | 17,3% | 14,9% | 14,0% | 11,2% | 14,4% |
| Kopstal | Kopstal | 9,2% | 9,1% | 12,2% | 11,4% | 10,4% | 21,1% |
| Lac Haute Sure | Lac Haute Sure | 4,0% | 5,4% | 10,0% | 6,4% | 8,8% | 11,6% |
| Larochette | Larochette | 2,0% | 11,7% | 19,3% | 14,6% | 14,7% | 14,8% |
| Lennigen | Lennigen | 8,4% | 7,0% | 9,7% | 7,9% | 8,6% | 18,4% |
| Leudelange | Leudelange | 6,6% | 8,0% | 14,8% | 11,6% | 11,8% | 16,7% |
| Lintgen | Lintgen | 9,8% | 10,8% | 9,9% | 11,6% | 11,2% | 18,0% |
| Lorentzweiler | Lorentzweiler | 11,3% | 11,8% | 17,5% | 13,9% | 15,1% | 17,7% |
| Luxembourg-Ville | Luxembourg-Ville | 5,7% | 4,5% | 6,5% | 8,8% | 9,6% | 14,3% |
| Mamer | Mamer | 12,6% | 13,1% | 19,8% | 17,9% | 18,0% | 22,8% |
| Manternach | Manternach | 8,7% | 10,8% | 11,1% | 11,5% | 9,0% | 12,3% |
| Mersch | Mersch | 5,4% | 5,9% | 9,1% | 8,0% | 7,4% | 11,3% |
| Mertert | Mertert | 0,8% | 9,9% | 14,0% | 11,1% | 12,7% | 17,2% |
| Mertzig | Mertzig | 14,1% | 13,6% | 24,1% | 22,4% | 22,0% | 18,5% |
| Mondercange | Mondercange | 13,7% | 16,5% | 16,1% | 15,1% | 15,7% | 15,1% |
| Mondorf-les-Bains | Mondorf-les-Bains | 10,9% | 29,2% | 25,6% | 28,6% | 21,7% | 22,5% |
| Niederanven | Niederanven | 12,6% | 16,1% | 21,0% | 21,5% | 20,4% | 23,5% |
| Nommern | Nommern | 11,3% | 7,6% | 15,1% | 13,2% | 11,2% | 17,1% |
| Parc Hosingen | Consthum | 16,0% | 12,1% | 8,9% | 15,9% | 14,6% | 15,1% |
| | Hoscheid | 8,2% | 13,8% | 17,1% | | | |
| | Hosingen | 8,5% | 6,6% | 10,9% | | | |
| Petange | Petange | 10,2% | 10,1% | 11,1% | 12,4% | 10,9% | 13,9% |
| Preizerdaul | Preizerdaul | 26,3% | 21,5% | 21,2% | 16,1% | 11,8% | 10,9% |
| Putscheid | Putscheid | 3,4% | 5,6% | 13,7% | 9,8% | 9,0% | 12,4% |
| Rambrouch | Rambrouch | 8,8% | 7,0% | 10,0% | 10,5% | 8,2% | 11,3% |
| Reckange-sur-Mess | Reckange-sur-Mess | 14,8% | 19,9% | 16,6% | 19,8% | 14,5% | 21,0% |
| Redange/Attert | Redange/Attert | 7,8% | 7,1% | 13,0% | 9,2% | 7,9% | 12,0% |
| Reisdorf | Reisdorf | 0,9% | 1,3% | 4,9% | 11,4% | 7,0% | 8,2% |
| Remich | Remich | 6,9% | 8,5% | 7,8% | 7,6% | 8,1% | 10,2% |
| Roeser | Roeser | 13,9% | 9,9% | 13,3% | 13,2% | 10,2% | 16,6% |
| Rosport | Mompach | 3,0% | 6,8% | 8,7% | 14,2% | 17,7% | 19,8% |
| | Rosport | 5,3% | 21,8% | 27,2% | 26,0% | | |
| Rumelange | Rumelange | 18,7% | 16,2% | 16,7% | 12,2% | 9,6% | 11,3% |
| Saeul | Saeul | 14,6% | 8,6% | 10,3% | 12,8% | 11,9% | 21,3% |
| Sandweiler | Sandweiler | 25,0% | 14,4% | 13,6% | 12,4% | 12,2% | 20,3% |
| Sanem | Sanem | 12,5% | 10,1% | 10,5% | 10,4% | 9,9% | 12,9% |
| Schengen | Burmerange | 12,5% | 15,7% | 20,1% | 21,9% | 18,7% | 19,9% |
| | Schengen | 11,1% | 13,2% | 24,0% | | | |
| | Wellenstein | 14,8% | 12,2% | 12,7% | | | |
| Schieren | Schieren | 12,9% | 13,5% | 14,4% | 12,0% | 12,4% | 16,4% |
| Schifflange | Schifflange | 9,3% | 7,9% | 9,5% | 11,3% | 9,6% | 12,9% |
| Schuttrange | Schuttrange | 8,9% | 12,5% | 14,2% | 17,6% | 14,5% | 18,2% |
| Stadtbredimus | Stadtbredimus | 1,2% | 3,7% | 6,9% | 7,7% | 8,0% | 10,0% |
| Steinfort | Steinfort | 14,1% | 9,8% | 11,0% | 16,9% | 14,5% | 17,7% |
| Steinsel | Steinsel | 13,5% | 13,3% | 17,3% | 20,0% | 19,5% | 20,9% |
| Strassen | Strassen | 9,6% | 8,0% | 11,1% | 14,8% | 11,9% | 20,1% |



| Communes | | Inscriptions aux élections U.E. de 1999 (14 pays) | Inscriptions aux élections U.E. de 2004 (24 pays) | Inscriptions aux élections U.E. de 2009 (24 pays) | Inscriptions aux élections U.E. de 2014 (27 pays) | Inscriptions aux élections U.E. de 2019 (27 pays) | Inscriptions aux élections U.E. de 2024 (26 pays) | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
|------------------|----------------|---|---|---|---|---|---|--------------|--------------|------|-------|-------|------|------|------|-----------|-----------|-------|------|-------|-------|-------|-------|------------------|----------|------|------|-------|-------|------|-------|-----------|------|------|-------|---------|---------|------|------|------|-------|------|------|---------|---------|-------|-------|-------|-------|------|-------|------------|------------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------------|-------------|------|------|-------|-------|-------|-------|----------------|----------------|------|-------|-------|-------|-------|-------|-------------|-------------|------|-------|-------|-------|------|------|-------|-------|-------|-------|-------|------|------|-------|------------|------|------|------|------|-----------|-----------|------|-------|-------|-------|-------|-------|----------|----------|------|------|------|------|------|------|-------------|-------------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|--------|--------|------|
| | | tx d'inscription | tx d'inscription | tx d'inscription | tx d'inscription | Tx | Tx | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| TANDEL | Bastendorf | 0,0% | 5,6% | 12,3% | 12,1% | 9,7% | 9,6% | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | Fouhren | 12,8% | 4,5% | | | | | Troisvierges | Troisvierges | 8,4% | 10,1% | 12,5% | 9,5% | 8,0% | 9,5% | Useldange | Useldange | 10,7% | 8,7% | 20,5% | 12,2% | 12,1% | 10,6% | Vallée de l'Ernz | Ermsdorf | 6,3% | 9,1% | 15,7% | 10,9% | 9,7% | 10,6% | Medernach | 8,8% | 6,0% | 11,0% | Vianden | Vianden | 7,6% | 8,3% | 8,9% | 10,3% | 8,2% | 7,6% | Vichten | Vichten | 14,1% | 10,1% | 14,9% | 12,3% | 8,9% | 13,0% | Waldbillig | Waldbillig | 27,2% | 21,5% | 24,6% | 17,6% | 21,9% | 17,5% | Walferdange | Walferdange | 9,1% | 7,9% | 12,1% | 13,3% | 13,6% | 18,5% | Weiler-la-Tour | Weiler-la-Tour | 4,8% | 10,9% | 13,4% | 11,5% | 12,9% | 20,2% | Weiswampach | Weiswampach | 5,4% | 13,2% | 13,1% | 13,2% | 8,6% | 9,2% | Wiltz | Wiltz | 12,5% | 11,2% | 11,3% | 9,8% | 8,3% | 12,6% | Eschweiler | 3,7% | 6,5% | 4,7% | 9,7% | Wincrange | Wincrange | 7,8% | 17,1% | 22,0% | 23,1% | 21,7% | 18,7% | Winseler | Winseler | 5,4% | 4,0% | 6,8% | 7,5% | 5,8% | 9,3% | Wormeldange | Wormeldange | 21,0% | 16,8% | 17,4% | 18,7% | 18,2% | 20,4% | TOTAUX | TOTAUX | 8,8% |
| Troisvierges | Troisvierges | 8,4% | 10,1% | 12,5% | 9,5% | 8,0% | 9,5% | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Useldange | Useldange | 10,7% | 8,7% | 20,5% | 12,2% | 12,1% | 10,6% | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Vallée de l'Ernz | Ermsdorf | 6,3% | 9,1% | 15,7% | 10,9% | 9,7% | 10,6% | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | Medernach | 8,8% | 6,0% | 11,0% | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Vianden | Vianden | 7,6% | 8,3% | 8,9% | 10,3% | 8,2% | 7,6% | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Vichten | Vichten | 14,1% | 10,1% | 14,9% | 12,3% | 8,9% | 13,0% | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Waldbillig | Waldbillig | 27,2% | 21,5% | 24,6% | 17,6% | 21,9% | 17,5% | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Walferdange | Walferdange | 9,1% | 7,9% | 12,1% | 13,3% | 13,6% | 18,5% | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Weiler-la-Tour | Weiler-la-Tour | 4,8% | 10,9% | 13,4% | 11,5% | 12,9% | 20,2% | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Weiswampach | Weiswampach | 5,4% | 13,2% | 13,1% | 13,2% | 8,6% | 9,2% | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Wiltz | Wiltz | 12,5% | 11,2% | 11,3% | 9,8% | 8,3% | 12,6% | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | Eschweiler | 3,7% | 6,5% | 4,7% | 9,7% | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Wincrange | Wincrange | 7,8% | 17,1% | 22,0% | 23,1% | 21,7% | 18,7% | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Winseler | Winseler | 5,4% | 4,0% | 6,8% | 7,5% | 5,8% | 9,3% | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Wormeldange | Wormeldange | 21,0% | 16,8% | 17,4% | 18,7% | 18,2% | 20,4% | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| TOTAUX | TOTAUX | 8,8% | 8,9% | 11,5% | 12,2% | 11,7% | 15,1% | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

Annexe 4 : Taux d'inscription et poids électoral aux élections européennes de 2024 par commune et les nationalités

| Commune | Electorat étranger inscrit | Etrangers 18 ans et plus | Taux d'inscription | Electorat luxembourgeois | Electorat total | Poids électoral |
|----------------------|----------------------------|--------------------------|--------------------|--------------------------|-----------------|-----------------|
| Beaufort | 93 | 884 | 10,5% | 1 376 | 2 260 | 4,1% |
| Bech | 53 | 244 | 21,7% | 803 | 1 047 | 5,1% |
| Beckerich | 109 | 582 | 18,7% | 1 637 | 2 219 | 4,9% |
| Berdorf | 77 | 461 | 16,7% | 1 049 | 1 510 | 5,1% |
| Bertrange | 453 | 2928 | 15,5% | 3 390 | 6 318 | 7,2% |
| Bettembourg | 573 | 2839 | 20,2% | 5 600 | 8 439 | 6,8% |
| Bettendorf | 114 | 873 | 13,1% | 1 511 | 2 384 | 4,8% |
| Betzdorf | 227 | 830 | 27,3% | 2 169 | 2 999 | 7,6% |
| Bissen | 110 | 840 | 13,1% | 1 845 | 2 685 | 4,1% |
| Biwer | 53 | 319 | 16,6% | 1 078 | 1 397 | 3,8% |
| Boulaide | 55 | 283 | 19,4% | 880 | 1 163 | 4,7% |
| Bourscheid | 31 | 359 | 8,6% | 929 | 1 288 | 2,4% |
| Bous-Waldbredimus | 101 | 591 | 17,1% | 1 749 | 2 340 | 4,3% |
| Clervaux | 209 | 1355 | 15,4% | 3 170 | 4 525 | 4,6% |
| Colmar-Berg | 68 | 602 | 11,3% | 1 157 | 1 759 | 3,9% |
| Consdorf | 62 | 394 | 15,7% | 1 221 | 1 615 | 3,8% |
| Contern | 204 | 988 | 20,6% | 2 294 | 3 282 | 6,2% |
| Dalheim | 75 | 500 | 15,0% | 1 339 | 1 839 | 4,1% |
| Diekirch | 232 | 1938 | 12,0% | 3 537 | 5 475 | 4,2% |
| Differdange | 1420 | 10088 | 14,1% | 11 170 | 21 258 | 6,7% |
| Dippach | 225 | 1117 | 20,1% | 2 408 | 3 525 | 6,4% |
| Dudelange | 1053 | 5652 | 18,6% | 10 940 | 16 592 | 6,3% |
| Echternach | 255 | 1755 | 14,5% | 2 570 | 4 325 | 5,9% |
| Ell | 58 | 339 | 17,1% | 929 | 1 268 | 4,6% |
| Erpeldange-sur-Sûre | 59 | 490 | 12,0% | 1 478 | 1 968 | 3,0% |
| Esch-sur-Alzette | 1452 | 12592 | 11,5% | 13 110 | 25 702 | 5,6% |
| Esch-sur-Sûre | 63 | 575 | 11,0% | 1 718 | 2 293 | 2,7% |
| Ettelbruck | 405 | 2901 | 14,0% | 4 307 | 7 208 | 5,6% |
| Feulen | 56 | 450 | 12,4% | 1 368 | 1 818 | 3,1% |
| Fischbach | 37 | 252 | 14,7% | 684 | 936 | 4,0% |
| Flaxweiler | 51 | 395 | 12,9% | 1 259 | 1 654 | 3,1% |
| Frisange | 135 | 1131 | 11,9% | 2 570 | 3 701 | 3,6% |
| Garnich | 66 | 381 | 17,3% | 1 311 | 1 692 | 3,9% |
| Goesdorf | 47 | 238 | 19,7% | 1 026 | 1 264 | 3,7% |
| Grevenmacher | 202 | 1346 | 15,0% | 2 555 | 3 901 | 5,2% |
| Groussbus-Wal | 49 | 323 | 15,2% | 1 378 | 1 701 | 2,9% |
| Habscht | 214 | 1244 | 17,2% | 2 694 | 3 938 | 5,4% |
| Heffingen | 51 | 305 | 16,7% | 823 | 1 128 | 4,5% |
| Helperknapp | 144 | 863 | 16,7% | 2 785 | 3 648 | 3,9% |
| Hesperange | 926 | 5645 | 16,4% | 6 249 | 11 894 | 7,8% |
| Junglinster | 378 | 1965 | 19,2% | 4 394 | 6 359 | 5,9% |
| KVÛerjeng | 363 | 2208 | 16,4% | 6 270 | 8 478 | 4,3% |
| Kayl | 252 | 2278 | 11,1% | 5 087 | 7 365 | 3,4% |
| Kehlen | 276 | 1608 | 17,2% | 3 500 | 5 108 | 5,4% |
| Kiischpelt | 32 | 243 | 13,2% | 705 | 948 | 3,4% |
| Koerich | 88 | 612 | 14,4% | 1 437 | 2 049 | 4,3% |
| Kopstal | 290 | 1374 | 21,1% | 1 774 | 3 148 | 9,2% |
| Lac de la Haute-Sûre | 53 | 457 | 11,6% | 1 244 | 1 701 | 3,1% |
| Larochette | 130 | 878 | 14,8% | 833 | 1 711 | 7,6% |
| Lenningen | 79 | 429 | 18,4% | 1 213 | 1 642 | 4,8% |
| Leudelange | 117 | 702 | 16,7% | 1 299 | 2 001 | 5,8% |
| Lintgen | 182 | 1013 | 18,0% | 1 628 | 2 641 | 6,9% |
| Lorentzweiler | 216 | 1221 | 17,7% | 2 224 | 3 445 | 6,3% |
| Luxembourg | 8903 | 62202 | 14,3% | 32 941 | 95 143 | 9,4% |



| Commune | Electorat étranger inscrit | Etrangers 18 ans et plus | Taux d'inscription | Electorat luxembourgeois | Electorat total | Poids électoral |
|-------------------|----------------------------|--------------------------|--------------------|--------------------------|-----------------|-----------------|
| Mamer | 783 | 3441 | 22,8% | 4 286 | 7 727 | 10,1% |
| Manternach | 50 | 405 | 12,3% | 1 364 | 1 769 | 2,8% |
| Mersch | 289 | 2563 | 11,3% | 5 131 | 7 694 | 3,8% |
| Mertert | 218 | 1267 | 17,2% | 2 647 | 3 914 | 5,6% |
| Mertzig | 84 | 453 | 18,5% | 1 335 | 1 788 | 4,7% |
| Mondercange | 200 | 1322 | 15,1% | 4 171 | 5 493 | 3,6% |
| Mondorf-les-Bains | 371 | 1649 | 22,5% | 2 639 | 4 288 | 8,7% |
| Niederanven | 411 | 1749 | 23,5% | 3 145 | 4 894 | 8,4% |
| Nommern | 37 | 217 | 17,1% | 919 | 1 136 | 3,3% |
| Parc Hosingen | 110 | 729 | 15,1% | 2 378 | 3 107 | 3,5% |
| Pétange | 900 | 6497 | 13,9% | 8 550 | 15 047 | 6,0% |
| Préizerdaul | 34 | 312 | 10,9% | 1 112 | 1 424 | 2,4% |
| Putscheid | 22 | 178 | 12,4% | 674 | 852 | 2,6% |
| Rambrouch | 133 | 1179 | 11,3% | 2 555 | 3 734 | 3,6% |
| Reckange-sur-Mess | 87 | 415 | 21,0% | 1 718 | 2 133 | 4,1% |
| Redange/Attert | 64 | 535 | 12,0% | 1 822 | 2 357 | 2,7% |
| Reisdorf | 32 | 392 | 8,2% | 660 | 1 052 | 3,0% |
| Remich | 122 | 1197 | 10,2% | 1 864 | 3 061 | 4,0% |
| Roeser | 305 | 1832 | 16,6% | 3 315 | 5 147 | 5,9% |
| Rosport-Mompach | 130 | 657 | 19,8% | 2 144 | 2 801 | 4,6% |
| Rumelange | 174 | 1539 | 11,3% | 2 547 | 4 086 | 4,3% |
| Saeul | 37 | 174 | 21,3% | 551 | 725 | 5,1% |
| Sandweiler | 222 | 1095 | 20,3% | 1 640 | 2 735 | 8,1% |
| Sanem | 513 | 3962 | 12,9% | 9 453 | 13 415 | 3,8% |
| Schengen | 210 | 1054 | 19,9% | 2 934 | 3 988 | 5,3% |
| Schieren | 86 | 524 | 16,4% | 1 109 | 1 633 | 5,3% |
| Schifflange | 359 | 2773 | 12,9% | 5 554 | 8 327 | 4,3% |
| Schuttrange | 226 | 1240 | 18,2% | 1 954 | 3 194 | 7,1% |
| Stadtbredimus | 43 | 432 | 10,0% | 1 114 | 1 546 | 2,8% |
| Steinfort | 274 | 1544 | 17,7% | 2 976 | 4 520 | 6,1% |
| Steinsel | 295 | 1414 | 20,9% | 2 808 | 4 222 | 7,0% |
| Strassen | 758 | 3777 | 20,1% | 3 417 | 7 194 | 10,5% |
| Tandel | 43 | 450 | 9,6% | 1 215 | 1 665 | 2,6% |
| Troisvierges | 106 | 1115 | 9,5% | 1 557 | 2 672 | 4,0% |
| Useldange | 35 | 330 | 10,6% | 1 279 | 1 609 | 2,2% |
| Vallée de l'Ernz | 79 | 747 | 10,6% | 1 387 | 2 134 | 3,7% |
| Vianden | 57 | 754 | 7,6% | 905 | 1 659 | 3,4% |
| Vichten | 34 | 261 | 13,0% | 810 | 1 071 | 3,2% |
| Waldbillig | 64 | 366 | 17,5% | 1 063 | 1 429 | 4,5% |
| Walferdange | 519 | 2800 | 18,5% | 3 512 | 6 312 | 8,2% |
| Weiler-la-Tour | 102 | 504 | 20,2% | 1 367 | 1 871 | 5,5% |
| Weiswampach | 77 | 838 | 9,2% | 1 070 | 1 908 | 4,0% |
| Wiltz | 276 | 2193 | 12,6% | 3 253 | 5 446 | 5,1% |
| Wintrange | 187 | 1001 | 18,7% | 2 711 | 3 712 | 5,0% |
| Winseler | 47 | 507 | 9,3% | 670 | 1 177 | 4,0% |
| Wormeldange | 174 | 853 | 20,4% | 1 582 | 2 435 | 7,1% |
| Total | 30605 | 202318 | 15,1% | 285 482 | 487 800 | 6,3% |

Vos actions de sensibilisation entre mai 2022 et avril 2023

- Votre commune a-t-elle organisé des actions visant à inciter les étrangers à s'inscrire sur les listes électorales ou visant à faciliter cette inscription ?

oui non

- Si oui, lesquelles ?

Envoi de lettres personnalisées

Dans quelles langues : L F DE GB P Autres (spécifier) :

A quelle date ?

A destination de ?

- Tous les résidents adultes de la commune
- Tous les résidents adultes de nationalité étrangère de la commune
- Tous les résidents adultes de nationalité étrangère de la commune qui n'étaient pas encore inscrits sur les listes électorales communales

Organisation de séance(s) d'information.

Si oui, à quelle date ?

Mise en place de stands d'information (lors de fêtes, de braderies, dans des rues commerciales, activités culturelles ou sportives).

Si oui, à quelle date ?

Élaboration de supports spécifiques par votre commune :

Messages vidéos sur l'inscription électorale avec diffusion sur les supports électroniques de la commune (appels au vote, pourquoi s'inscrire, etc.).

Si oui, diffusion à quelle date ? ...

Flyers appelant à l'inscription électorale.

Si oui, diffusion à quelle date ? ...

Horaires aménagés des bureaux d'inscription

Possibilité de s'inscrire (ou de préinscription) :

Lors de fêtes de l'amitiés : Date :

Soirées de sensibilisation : Date :

Réception des nouveaux arrivants : Date :

Autre manifestation : Date :

Sensibilisation par les employés/fonctionnaires communaux aux guichets de la commune

Participation à la Journée nationale d'inscription du 18 mars 2023

Organisation d'un autre événement communal d'inscription.

Si oui, à quelle date ? ...

Si vous avez participé à la Journée nationale (locale d'inscription), celle-ci a-t-elle été combinée avec :

- Des stands d'information par des associations
- Des possibilités de rencontrer des partis politiques/responsables politiques de la commune
- Rencontre des associations de la commune
- Un caractère festif :
 - Des spécialités culinaires
 - Un encadrement musical
 - Garde d'enfants
 - Autre, spécifier :

Faire du « porte-à-porte » pour inviter les étrangers à s'inscrire

Avez-vous communiqué :

- Sur le site internet de la commune
- Dans le bulletin communal
- Affichage dans les locaux de l'administration communale
- Autres :

• Votre commune a-t-elle utilisé les nouvelles technologies

Oui Non

Si oui, lesquelles ?

- Mise en place d'un lien « jepeuxvoter.lu » sur le site de la commune
- Mise en place d'un lien « MyGuichet.lu » sur le site de la commune
- Mise en place d'un forum de discussion, Hoplr, ...
- Utilisation d'une mailing-list
- SMS to citizens
- Facebook
- Twitter
- Instagram
- YouTube
- Autres :

• Votre commune a-t-elle collaboré avec d'autres organismes/associations/médias dans le cadre de la mise en place des actions de sensibilisation ?

Oui Non

Si oui, le(s)quel(s) ?

• Votre commune ou CCCI a-t-elle relayé les formations des multiplicateurs proposées par le CEFIS ?

Oui Non

• Des employés de votre commune ou des membres de votre CCCI ont-ils participé à des formations de multiplicateurs ?

Oui Non

- Votre commune a-t-elle utilisé des outils de communication élaboré pour la campagne « jepeuxvoter.lu » du Département de l'intégration du MIFA ?

- La charte graphique de la campagne
- Le logo de la campagne
- Brochures multilingues
- Affiches disponibles en 5 langues
- Bannières pour les sites internet et médias sociaux
- Liens vers les canaux des médias sociaux du Ministère de la Famille
- Bus de l'inscription
- Kit d'information comprenant 1 comptoir et des roll-up
- Lettre type pour les ménages en 5 langues
- Les vidéos témoignages (7 vidéos)
- Tutoriel de Guichet.lu comment s'inscrire sur les listes électorales
- Les visuels pour les réseaux sociaux (Facebook et twitter) et QRcode

- Êtes-vous satisfaits de ces outils : Oui Non
- Avez-vous des remarques concernant ces outils de communication ?

**Votre bilan (appréciation) des actions de sensibilisation
(à remplir par un employé communal et le président ou un membre de la CCCI)**

| Action de sensibilisation | Date | Combien de personnes ont été touchées selon vous ? | Quelle population a été ciblée (tous les étrangers, les groupes nationaux les plus importants dans notre commune, les jeunes, les femmes, etc.) | Efficacité * |
|---------------------------|------|--|---|--------------|
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |

* Note de 1 (pas du tout efficace) à 10 (très efficace), une action est efficace quand elle a beaucoup de retombées au niveau des inscriptions.

Commentaire éventuel :

Merci de joindre, dans la mesure du possible, une copie des lettres personnalisées et/ou de la publicité faite dans notre commune.

Avec le soutien du ministère de la Famille, des Solidarités, du Vivre ensemble et de l'Accueil (MFSVA)

CEFIS asbl
5, avenue Marie-Thérèse
L-2132 Luxembourg
tél : (+352) 44 743 501
www.cefis.lu
cefis@cefis.lu

Zesummē
liewen



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Famille, des Solidarités,
du Vivre ensemble et de l'Accueil

cefis
centre d'étude et de formation
interculturelles et sociales



réalisation Halle de Han studio36 : +32 63 44 00 67

Éditeur : CEFIS, Luxembourg, janvier 2025

ISBN 978-99959-860-6-3

cefis

centre d'étude et de formation
interculturelles et sociales

5, avenue Marie-Thérèse | L-2132 Luxembourg | tél.: +352 44 743 501
www.cefis.lu | cefis@cefis.lu | (RCS Luxembourg : F4511)